



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NUMISMATIQUE  
DE  
L'ANCIENNE AFRIQUE.

SUPPLÉMENT.



PARIS,  
CHEZ ROLLIN ET FEVARDENT.

LEIPZIG,  
CHEZ F. A. BROCKHAUS.

COPENHAGUE,  
CHEZ A. F. HÖST, LIBRAIRE DE L'UNIVERSITÉ.

1874.

681.7

Mue

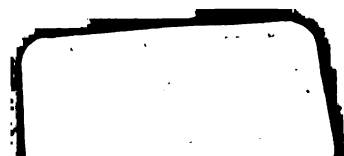




302122325K

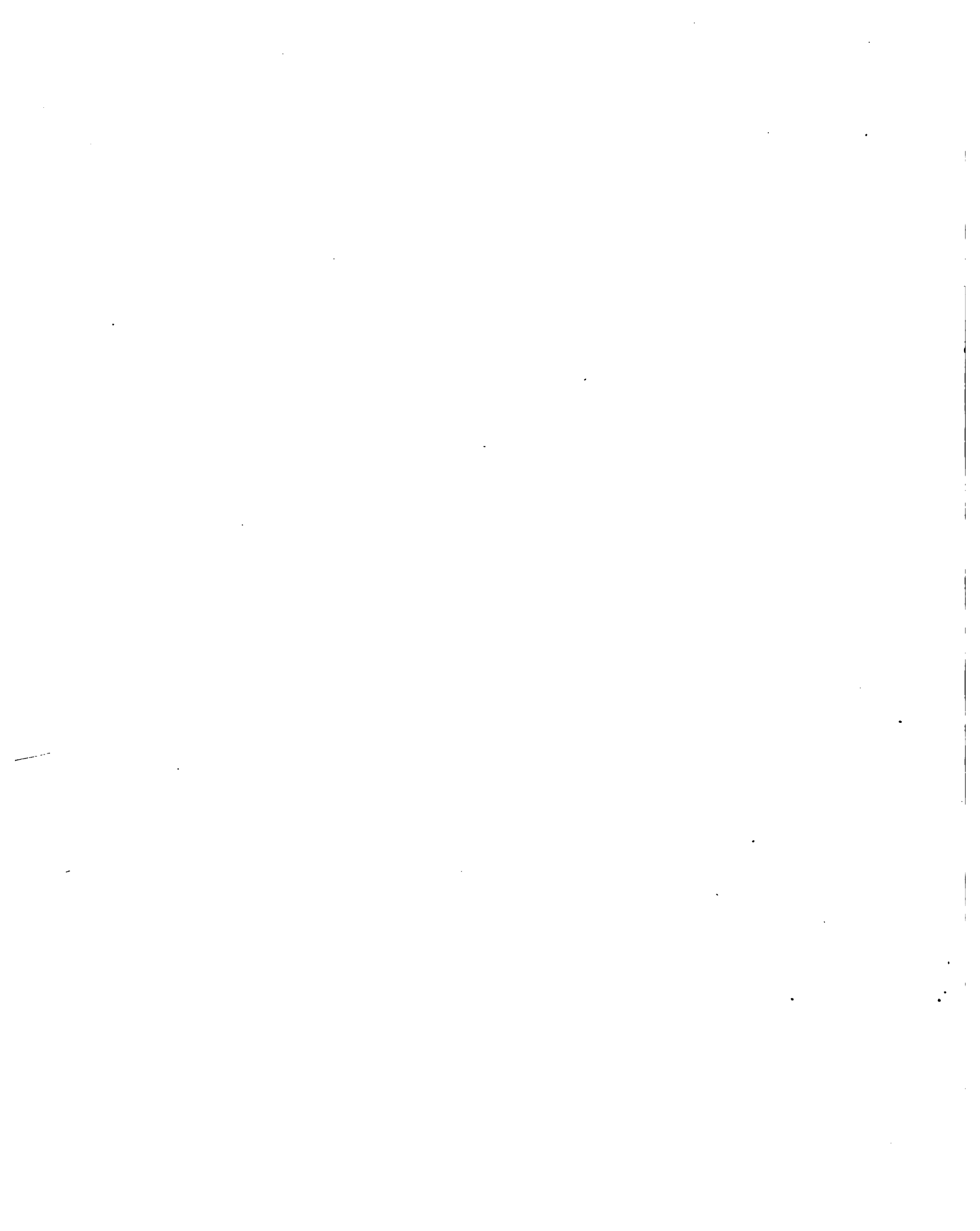
681.7

Mue



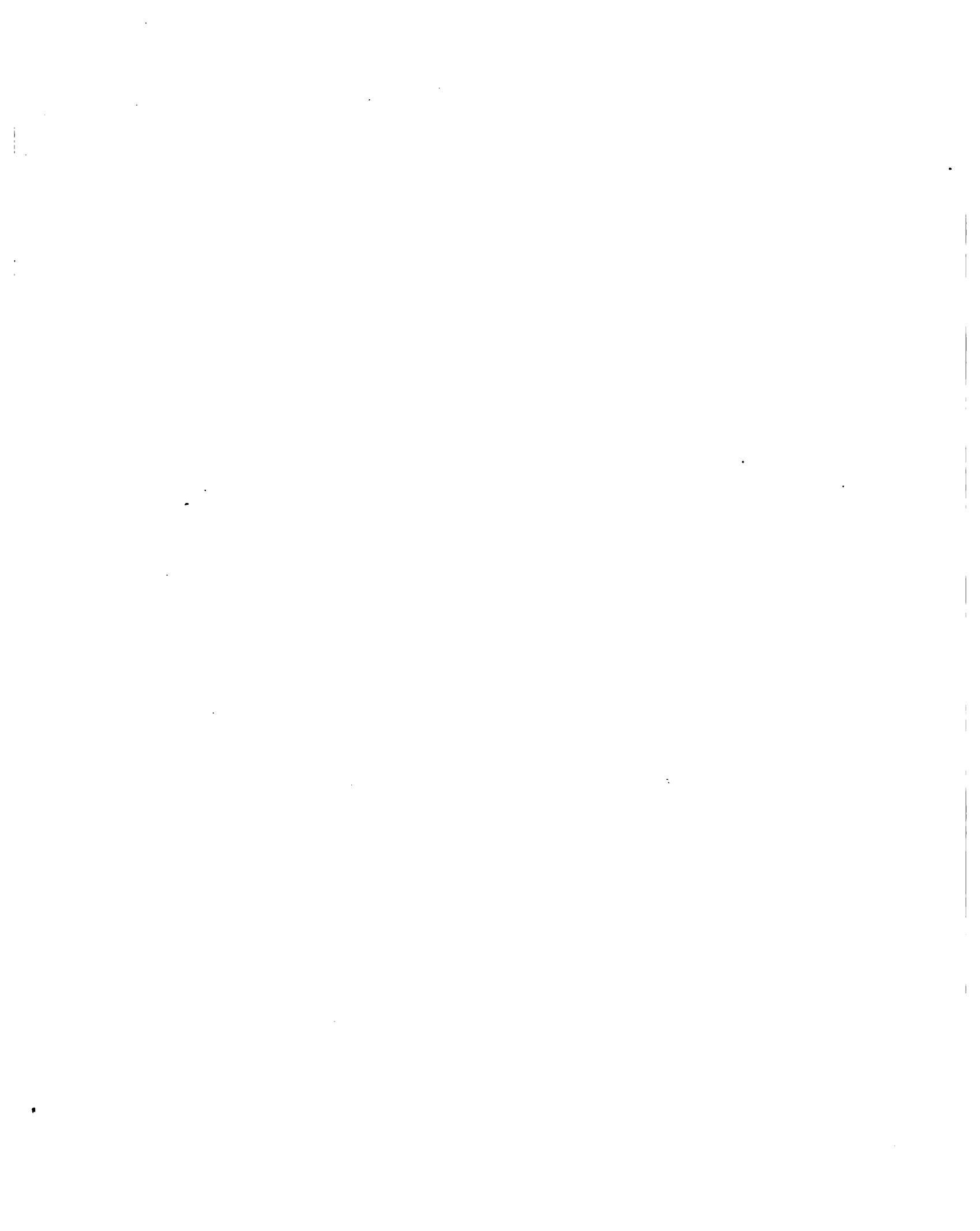


302122325K









**NUMISMATIQUE**  
DE  
**L'ANCIENNE AFRIQUE.**

**SUPPLÉMENT.**

PAR  
**L. MÜLLER,**  
DIRECTEUR DU CABINET ROYAL DES MÉDAILLES.

---

AVEC TROIS PLANCHES ET UNE TABLE ALPHABÉTIQUE  
DE TOUT L'OUVRAGE.

---

**COPENHAGUE.**  
IMPRIMERIE DE BIANCO LUNO.

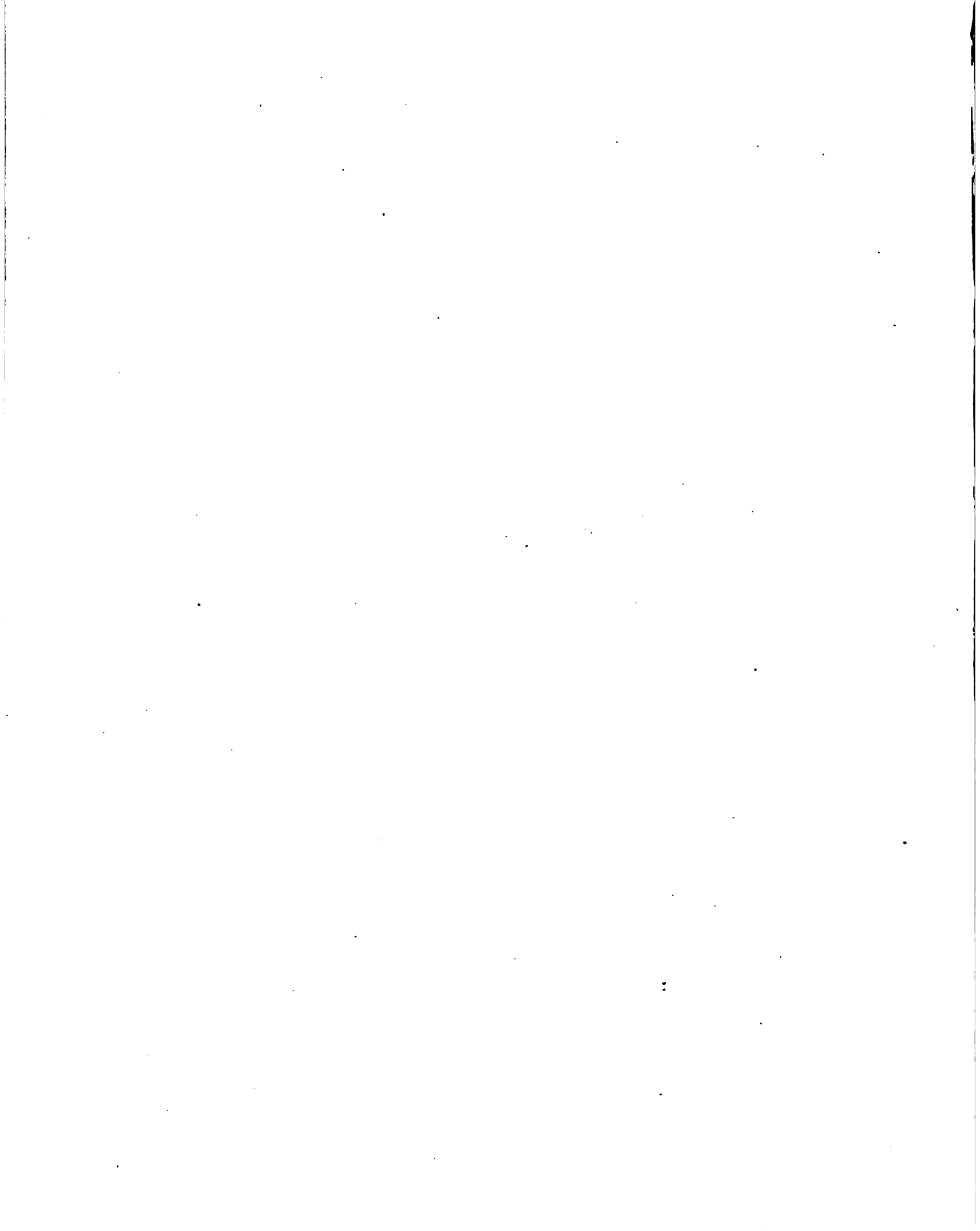
1874.



LES MONNAIES  
DE L'ANCIENNE AFRIQUE.

---

SUPPLÉMENT.



## PRÉFACE.

M'étant proposé de publier un Supplément à mon ouvrage sur les monnaies anciennes de l'Afrique, je me suis adressé aux directeurs et possesseurs des collections de l'étranger où je pouvais m'attendre à trouver des pièces inédites, pour leur demander la faveur de m'en envoyer des empreintes. Cette demande a rencontré en général l'accueil le plus bienveillant. De nombreuses empreintes ont été mises à ma disposition, d'abord par les directeurs ou conservateurs du musée britannique, des cabinets de Paris, de Bruxelles, de la Haye, de Berlin, de Munich, de Vienne et d'Athènes, ensuite par M.M. Imhoof-Blumer à Winterthur, Bompois à Nevers, Six van Hilligom à Amsterdam, Feuardent et Hoffmann à Paris, Rhusopulos et Lambros à Athènes.

Aux pièces inconnues qui se trouvaient parmi ces empreintes, viennent se joindre, dans ce Supplément, d'abord, les monnaies que j'ai réussi à acquérir, dans les derniers temps, pour le cabinet de Copenhague, puis, celles qui sont citées dans l'Appendice du III<sup>me</sup> volume, enfin, les monnaies qui, depuis 1862, l'année où ce volume a paru, ont été publiées ailleurs. Quant à ces dernières, l'écrit qui en a surtout fourni, est le mémoire intitulé: Médailles grecques autonomes frappées dans la Cyrénaïque, que M. F. Bompois a publié en 1869; d'autres sont décrites dans différents catalogues et revues. Il en est résulté que le Supplément que j'offre ici au public, comprend 156 monnaies qui ne se trouvent pas dans le corps de l'ouvrage, et qui se composent, soit de pièces aux légendes ou types nouveaux, soit de variantes ou de nouvelles divisions de celles qui sont déjà connues. Les collections qui en ont donné le plus grand nombre, sont le musée britannique et le cabinet danois, puis celles que possèdent M.M. Imhoof-Blumer, Bompois et Six. Plusieurs des collections publiques, entre autres celles de l'Italie, où j'ai eu l'occasion d'examiner moi-même les séries de l'Afrique, n'ont pas acquis de pièces inédites.

Dans l'Appendice du III<sup>me</sup> volume, j'ai déjà fait mention d'un mémoire composé par Cavendoni au sujet du I<sup>er</sup> volume, et de plusieurs comptes-rendus des I<sup>er</sup> et II<sup>me</sup> volumes. Plus tard, Cavendoni a publié des observations critiques sur le II<sup>me</sup> volume dans le *Bulletino archeologico italiano* 1863 N<sup>o</sup> 22-23, et sur le III<sup>me</sup> volume dans les *Opuscoli religiosi e letterarj di Modena* 1863 N<sup>o</sup> 4, et Levy, outre une analyse du III<sup>me</sup> volume insérée dans le *Litterarisches Centralblatt für Deutschland* 1863 (p. 463-465), a donné de nouvelles interprétations de quelques légendes de monnaies puniques dans le *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft* B. XVII 1863 (p. 75-82) et B. XVIII 1864 (p. 573-581), ainsi que dans son vocabulaire phénicien. Parmi les observations et explications que renferment les articles de ces deux savants distingués, aujourd'hui décédés, il y en a plusieurs qui ont de l'importance, et dont j'ai profité pour suppléer ou corriger celles qui sont exposées dans mon ouvrage; mais il s'y trouve aussi des opinions auxquelles je n'ai pu adhérer

#### IV

et que j'ai cherché à réfuter. De même M. Bompois, dans le livre que je viens de citer, et quelques autres savants ont, sur certains points, énoncé des vues différant des miennes, que j'ai cru ne devoir pas passer sous silence. Du reste, je me suis efforcé de puiser dans la littérature de ces dernières années les renseignements de tout genre qui pouvaient servir à jeter du jour sur cette partie de la numismatique.

L'Appendice du III<sup>m</sup>e volume contient différentes additions et rectifications appartenant à tous les trois volumes; j'en ai reproduit quelques-unes; pour les autres, je me suis contenté de renvoyer à l'Appendice.

A l'égard de l'ordre et de la méthode, ce Supplément se rattache étroitement au corps de l'ouvrage; c'est ainsi que j'ai assigné à chacune des nouvelles monnaies le numéro auprès duquel il faut la ranger dans l'ouvrage, en y ajoutant une lettre, grande ou petite, selon que la monnaie doit précéder ou suivre le numéro d'ordre. Les pages citées, lorsqu'elles ne sont pas suivies des mots *plus haut* ou *plus bas*, se rapportent au corps de l'ouvrage. Quant aux abréviations dont il est fait usage, j'en ai déjà rendu compte dans les préfaces des volumes précédents. Les observations publiées par Cavedoni sur les II<sup>m</sup>e et III<sup>m</sup>e volumes, se trouvent citées ainsi: *Bull. ital.* et *Op. rel.*

Il ne me reste plus qu'à témoigner l'expression de ma vive reconnaissance aux personnes qui ont bien voulu me venir en aide, soit en m'envoyant des empreintes, soit en me communiquant des renseignements utiles.

Copenhague. Février 1874.

*Ludvig Müller.*



## Table des matières.

### LA CYRÉNAÏQUE.

	Pages.
<b>MONNAIES AUTONOMES</b> . . . . .	1.
<b>A. Monnaies sans noms de villes</b> . . . . .	1.
1. De la 1 <sup>re</sup> époque p. 1-4.    2. De la II <sup>me</sup> et III <sup>me</sup> époques p. 4-7.    3. De la III <sup>me</sup> époque avec la légende <i>KOINON</i> p. 8.	
<b>B. Monnaies à noms de villes</b> . . . . .	8.
Cyrène p. 8-13.    Barcé p. 13-15.    Teuchira p. 15-16.    Evespéris p. 16-17.    Cyrène et Evespéris p. 17.    Sozusa (Apollonia) p. 17-18.	
Observations générales sur les monnaies autonomes . . . . .	18.
Le silphium p. 18.    Les noms de personnes p. 18-19.    Le système monétaire p. 19.    Monnaies d'attribution douteuse ou inadmissible p. 20-21.	
<b>C. Monnaies des Libyens</b> . . . . .	21.
<b>MONNAIES ROYALES</b> . . . . .	23.
<b>MONNAIES ROMAINES</b> . . . . .	30.

### LA SYRTIQUE.

<b>MONNAIES DES VILLES</b> . . . . .	33.
Leptis magna p. 33-35.    Oëa p. 35-36.    Sabrata p. 36-38.    Gergis p. 38.	

### LA BYZACÈNE.

<b>MONNAIES DES VILLES ET DES PRÉFETS ROMAINS</b> . . . . .	39.
Observations sur les monnaies aux noms des proconsuls p. 39-40.    Thæna p. 40.    Achulla p. 41.    Hadrumetum p. 41-43.    Thysdrus p. 43.    Les préfets romains p. 43-44.	

### LA ZEUGITANE.

<b>MONNAIES DE CARTHAGE</b> . . . . .	45.
<b>A. Tétradrachmes frappés en Sicile</b> . . . . .	45.
<b>B. Monnaies frappées principalement à Carthage</b> . . . . .	48.
Description des monnaies p. 48-49.    Observations générales.    La classification p. 49-50.    Les lieux d'émission p. 50-51.    Les types accessoires p. 51-53.    La légende <i>Byrsa</i> p. 53-54.    Différentes marques p. 54-55.    Carthage romaine p. 55-56.	
<b>MONNAIES D'AUTRES VILLES</b> . . . . .	56.
Clypea p. 56.    Curubis p. 56.    Utica p. 57-58.    Hippo Diarrhytus p. 58-59.	

## LA NUMIDIE.

MONNAIES DES ROIS . . . . .	60.
Masinissa et Micipsa p. 60-64. Jugurtha et Hiempsal II p. 64. Juba I p. 65. Masinissa (contemporain de Juba I) p. 65.	
MONNAIES DES VILLES . . . . .	65.
Tabraca et Tuniza p. 65. Hippo regius p. 66. Bulla regia p. 66. Suthul p. 66. Cirta p. 67. Tagura p. 67. Salviana p. 68. Monnaies incertaines p. 68.	

## LA MAURITANIE.

MONNAIES DES ROIS . . . . .	69.
Syphax, Vermina, p. 69. Bocchus I-II ou Bogud I p. 71. Bocchus III p. 72. Interrègne entre Bocchus III et Juba II p. 73-74. Juba II p. 74-77. Ptolemæus p. 78.	
MONNAIES DES VILLES . . . . .	78.
Cæsarea p. 78. Rusadir p. 78. Zillis p. 79. Lix p. 79-80. Tamusla p. 80. Villes puniques incertaines p. 80. Babba p. 80. Banasa p. 81. Monnaies incertaines de la Mauritanie p. 81.	

---

Observations ethnologiques concernant les monnaies de la Numidie et de la Mauritanie . . . . .	82.
--	-----

---

Additions . . . . .	90.
Table alphabétique de tout l'ouvrage . . . . .	91.
Table des légendes phéniciennes . . . . .	95.

---

# LA CYRÉNAÏQUE.

## I. A. Monnaies autonomes sans noms de villes.

### 1. PREMIÈRE ÉPOQUE. N<sup>o</sup> 1-32. Pages 1-22.

- 1 a. Deux pousses ou sommités de silphium comme au n<sup>o</sup> 1. R. Deux creux rectangulaires, l'un carré, l'autre oblong. (Fig.) El. 3½. Statère attique. 8,64 grammes. <sup>1)</sup>
- 6 A. Fruit du silphium, surmonté d'un bouton ou d'une pousse de la plante. R. Creux informe, divisé en deux par une large bande. R. 5½. Tétradrachme att. (Fragm. 13,15 gr.) <sup>2)</sup>
- 6 a. Deux fruits du silphium, l'un à côté de l'autre; au-dessus et au-dessous, un bouton ou une pousse de la plante. R. Deux creux rectangulaires comme au n<sup>o</sup> 1. R. 5½. 4 Dr. att. (Fragm. 13,80 gr.) <sup>3)</sup>
- 14 a. Quatre pousses (ou sommités) de silphium, réunies au centre par un globe entouré d'un cercle. Dans les intervalles, une tête de lion, une graine de silphium et deux annelets centrés. Grènetis au pourtour. (Fig.) R. Carré creux comme au n<sup>o</sup> 7. R. 4½. 2 Dr. att. 8,51 gr. <sup>4)</sup>
- 14 b. Six pousses de silphium, réunies au centre par un cercle renfermant un globe; dans un des intervalles, un fruit de la plante (?). R. Même carré creux. R. 2. 4 Ob. att. 2,70 gr. <sup>5)</sup>
- 14 c. Six pousses de silphium, réunies au centre par un globe; dans un des intervalles, un globe. R. Même carré creux. R. 2. 4 Ob. att. 2,62 gr. <sup>6)</sup>
17. [L'objet indistinct dans le champ est une tête de lion; conférez le n<sup>o</sup> 14 a.]
- 17 a. Quatre pousses de silphium, réunies par un globe entouré d'un grènetis; en haut, une tête barbue; dans les intervalles, des globules. Grènetis au pourtour. (Fig.) R. Même ornement qu'au n<sup>o</sup> 17 dans un carré creux. R. 4. 2 Dr. att. 8,55 gr. <sup>7)</sup>
- 18 a. Silphium; à dr., *protome* de cheval; à g., la racine de la plante (?). R. Même ornement dans un carré creux. R. 2. 4 Ob. att. 2,50 gr. <sup>8)</sup>

1) Collection de M. Six van Hilligom à Amsterdam. (Cat. de la coll. Iwanoff 1863, n<sup>o</sup> 151, attribué à Ephèse et incorrectement décrit.)

2-3) Musée du vice-roi d'Égypte. (Revue num. fr. 1861 pl. XVIII, 12-13, p. 425 n<sup>os</sup> 22-23.)

4) Dans la collection de M. Bompols, publiée dans sa Notice

sur quelques médailles grecques autonomes frappées dans la Cyrénaïque (1869) p. 10, pl. I, 1.

5) Cab. de Paris. (Bompols l. c. p. 13 n<sup>o</sup> 2, pl. I, 2.)

6) Coll. de Bompols, l. c. p. 14 n<sup>o</sup> 3, pl. I, 3.

7) Cab. de Paris. (Bompols l. c. p. 30 n<sup>o</sup> 6, pl. I, 6.)

8) Coll. de Bompols (l. c. p. 33 n<sup>o</sup> 8, pl. I, 8).

- 19 A. Mêmes types que ceux de la demi-drachme n° 19. AR. 4. 2 Dr. att. 7,69 gr. <sup>1)</sup>
- 20 a. Tête barbue à cornes et oreilles de taureau, à g., attachée à une graine de silphium. Grènetis au pourtour. R̄. Ornement semblable dans un carré creux. (Fig.)  
AR. 2½. Dr. att. 4,11 gr. <sup>2)</sup>
- 20 b. Même tête (à ce qu'il semble); devant, deux graines de silphium. R̄. Ornement semblable, offrant un astre à 16 pointes, dont 4 grandes et 12 petites, entouré d'un cercle, dans un carré creux. (Fig.)  
AR. 2. Dr. att. 4,16 gr. <sup>3)</sup>
- 
- 24 a. Semblable au n° 24; mais devant et sous la gazelle, K, et sans graine de silphium au revers.  
AR. 5. 4 Dr. att. 17,14 gr. <sup>4)</sup>
- 26 a. Tête imberbe (?) à dr., dans un carré creux. R̄. Un furet (?) couché sur un fruit du silphium (avec une racicule). Grènetis au pourtour. (Fig.)  
AR. 2. ¼ Dr. att. 2,00 gr. <sup>5)</sup>
- 26 b. Un coq, encadré d'un grènetis carré dans un champ creux; dans l'angle inférieur à dr., un ornement (une fleur). R̄. Un dauphin sur un fruit du silphium (avec sa racicule). (Fig.)  
AR. 2½. Dr. att. 4,12 gr. <sup>6)</sup>
- 27 A. Tête de Jupiter-Ammon, à dr., dans un carré creux. R̄. Silphium; de chaque côté, un fruit de la plante.  
AR. 2½. Dr. att. 4,10 gr. <sup>7)</sup>
- 29 a. Tête de lion, vue de face, dans un carré creux. R̄. Deux fruits du silphium, opposés l'un à l'autre, et réunis par un globule au milieu et quatre de chaque côté.  
AR. 2½. Dr. att. 4,10 gr. <sup>8)</sup>
- 29 b. Même face. R̄. Fruit du silphium.  
AR. 1½. ¼ Dr. (as.?) 1,55 gr. <sup>9)</sup>
- 32 a. Même type que celui du revers du n° 29 a. R̄. Silphium dans un carré creux.  
AR. 2. Dr. (as.?) 3,52 gr. <sup>10)</sup>

Les n° 14 a-c, qui, ainsi que le n° 15, appartiennent à la première série par le carré creux non orné, font la transition aux deux séries suivantes par les types du droit. De même les n° 20 a-b, qui sont annexés à la deuxième série à cause du creux orné, se rattachent par le droit à la troisième série.

N° 20 a. C'est la tête du taureau à face humaine qui est figurée sur cette pièce et probablement aussi sur le n° 20 b. Comme on sait, tant l'Achéloüs que d'autres fleuves furent représentés sous cette forme. <sup>11)</sup> Il est bien possible que ce soit Achéloüs qu'on voit ici; ce dieu était un objet de culte en-dehors de la Grèce, et figure sur les monnaies de l'Italie. Mais on peut

1) Cab. de Paris. (Bompois l. c. p. 31 n° 7, pl. I, 7.)

2) Cab. de Paris. 3) Musée britannique.

4) Musée britannique. (Num. Chron. N. S. I, 1861, p. 201, fig.)

5) Coll. de M. Imhoof-Blumer à Winterthur. (Bompois l. c. p. 117 n° 3, pl. III, 3.)

6) Cab. de la Haye.

7-8) Coll. d'Imhoof-Blumer. (Bompois l. c. p. 116 n° 1-2, pl. III, 1-2.)

9) Coll. d'Imhoof-Blumer.

10) Cab. de Berlin (autrefois dans la coll. de Fox, Engravings of gr. coins, P. II, pl. VIII, 166).

11) Il paraît que l'explication de ce taureau par Bacchus, que Streber avait motivée par des raisons solides, a été abandonnée dans les derniers temps par la plupart des archéologues; voir Jahn dans *Archäologische Zeitung* XX (1862) p. 323 s. et Longpérier dans *Revue num. fr. N. S. XI* (1866) p. 268 s. Elle a été récemment soutenue par M. Sambon dans son ouvrage sur les monnaies de l'Italie (1870) p. 147-151. En effet, il est vraisemblable que Bacchus a de même été figuré sous cette forme, quoiqu'on ne puisse le prouver.

aussi admettre que c'est un des ruisseaux du pays, soit celui qui se trouvait tout près de Cyrène<sup>1)</sup>, soit le Lathon dans le voisinage d'Evespéris. Le dieu du dernier ruisseau est représenté par la tête cornue d'un éphèbe sur les monnaies postérieures de cette ville (n° 334-336); mais, à une époque plus ancienne, il a pu être figuré comme un taureau androcéphale.

N° 24 a. La signification des lettres K K se trouve discutée dans l'appendice du Volume III p. 187-188 ad p. 11.

N° 26 a. La tête de cette monnaie, ainsi que celle du n° 17 a, représente peut-être un des deux héros cyrénéens, Battus et Aristée; conférez les remarques faites p. 19 au sujet du n° 26. M. Bompois<sup>2)</sup> a pris pour une gerboise l'animal dont est surmonté le fruit du silphium; mais les pattes de devant sont trop longues pour une gerboise (cf. n° 321 et 340). Il ressemble surtout à un renard ou à un chacal<sup>3)</sup>; mais c'est peut-être un furet, qui, au dire d'Hérodote, vivait dans le silphium.<sup>4)</sup>

N° 26 b. Le coq, qu'on ne trouve sur aucune autre monnaie de la Cyrénaïque, est le symbole connu d'Esculape; ce dieu était dès les premiers temps révééré chez les Cyrénéens.<sup>5)</sup> Le dauphin, qui se rencontre aussi sur une autre monnaie de cette section, peut être un symbole maritime ou celui d'Apollon; voyez p. 17.

La tête du taureau à face humaine et le coq peuvent encore être expliqués d'une autre manière. Nous avons déjà fait remarquer (p. 19-20) que plusieurs des types que présentent les monnaies cyrénéennes de la première époque, sont les mêmes qu'on trouve sur les monnaies contemporaines des peuples grecs qui avaient envoyé des colons dans la Cyrénaïque, ou avec lesquels ce pays se trouvait en relation de commerce; il y en a même qu'on pourrait être porté à référer à une alliance monétaire<sup>6)</sup>. Considérés sous ce point de vue, la tête du taureau androcéphale et le coq ne se rapportent pas au culte des Cyrénéens, mais ce sont les types monétaires de Gela et d'Himera en Sicile, dont l'emploi est dû au commerce avec ces villes.

Pages 15—16. Nous avons pris pour le germe du silphium ce qui sort de la fissure de la graine sur les n° 11 et 32. Pour ce dernier n°, on pourrait aussi y voir un reste de la fleur. Cependant, lorsqu'on tient compte de la position que prend la graine sur les n° 26 a et 26 b dans la planche I, on est porté à croire que c'est plutôt la radicule qu'on a voulu représenter; en outre, ce qui sort de la graine sur le n° 11, ressemble plus à une radicule qu'à un germe ou à un reste de la fleur. S'il en est ainsi, les dessins des n° 11 et 32 sont tournés en sens inverse. On peut également considérer comme la racine de la plante l'objet irrégulier qui est attaché à la graine sur le n° 12, et dans lequel, renvoyant à la peinture d'un vase cyrénéen, nous avons cru voir du suc de silphium réduit en pâte (p. 16 en haut). Quant à cette peinture même, il est très-douteux que ce soit le commerce du silphium qui y est représenté. Dans le dernier

1) Pacho, Voyage dans la Cyrénaïque p. 212 s. Barth, Wanderungen p. 446 s.

2) L. c. p. précéd. note 4.

3) Les renards (*βασάρια*) et les chacals (*θῶες*) sont mentionnés par Hérodote (IV, 192) parmi les animaux de la Libye.

4) Hérod. IV, 192: *εἰσι δὲ καὶ γαλαῖ ἐν τῷ σιλφίῳ γινόμεναι.*

5) Thrige Res Cyrenensium p. 289-290.

6) Selon l'opinion de M. Brandis, le tétradrachme n° 22 a été frappé en commun par Cyrène et Jalyseus dans l'île de Rhodes. Das Münz-, Maasz- und Gewichtswesen in Vorderasien (1866) p. 340 et 479.

temps, cette explication a encore été soutenue par Jahn<sup>1)</sup>; mais, d'autre part, M. Ussing<sup>2)</sup> a repris l'opinion du duc de Luynes, d'après laquelle c'est de la laine qui est pesée et emballée.

Page 21, en haut. Le n° 27 que, bien qu'en hésitant, nous avons pris pour un triobole attique, est sans doute un tétrobole du même système, puisqu'il se rapproche par le poids des monnaies récemment publiées qui sont décrites plus haut sous les n° 14b-c et 18a, et dont le poids convient parfaitement à celui d'un tétrobole. M. Bompois, qui a fait cette observation dans son livre sur les médailles grecques de la Cyrénaïque<sup>3)</sup>, a aussi tâché de démontrer que les n° 14 et 20, qui ont été désignés par nous comme des hémioboles, sont des pentéchalques; cet érudit présume que le poids de ces pièces est trop élevé pour un hémiobole, et fait remarquer qu'à Athènes on frappait une petite monnaie d'argent valant les  $\frac{2}{3}$  d'une obole et répondant à un pentéchalque.<sup>4)</sup> Cela est très-peu probable. Quand même on admettrait l'existence de cette fraction en argent, qui à juste raison peut être révoquée en doute, il faut remarquer qu'elle n'entre pas dans le système d'après lequel l'unité monétaire cyrénéenne était divisée. A l'époque où appartiennent ces deux monnaies, on n'avait pas encore commencé à frapper des monnaies en cuivre, et rien ne fait croire qu'on ait alors émis autant de fractions de l'obole que plus tard à Athènes. Ajoutons qu'il y a plusieurs tétradrachmes de cette époque qui excèdent le taux normal, p. ex. les n° 21 et 23; les pièces en question, considérées comme des hémioboles, s'accordent très-bien avec le dernier de ces n°, dont le poids est 18,35 grammes.

## 2. DEUXIÈME ET TROISIÈME ÉPOQUES. N° 33-102. P. 22-37.

### Monnaies d'argent.

- 36 a. Tête de Jupiter-Ammon à dr., ceinte d'un bandeau auquel sont attachées des feuilles et des baies de laurier. (Fig.) R. Silphium. R. 7. 4 Dr. 13,36 gr. <sup>5)</sup>
- 38 a. Même tête, avec un ornement appliqué à une bande au-dessus du front; ΝΙΚ(ΙΟ)Σ écrit de dr. à g. autour de la tête. (Fig.) R. Silphium. R. 8. 4 Dr. 13,10 gr. <sup>6)</sup>
40. [Devant la tête il y avait sans doute ΑΠΙΣ, faisant le commencement du nom; conférez plus bas le n° 140.]
- 50 a. Tête imberbe à cornes de bélier, à g. Grènetis au pourtour. R. Silphium. R. 2.  $\frac{1}{2}$  Dr. 1,55 gr. <sup>7)</sup>
- 50 b. Même tête à dr.; devant, ΚΥΔΙΟΣ écrit de dr. à g. Grènetis au pourtour. R. Silphium. R. 2 $\frac{1}{2}$ .  $\frac{1}{2}$  Dr. 1,55 gr. <sup>8)</sup>

1) Dans les Mém. de l'Académie saxonne Vol. XIX (1867), Bull. p. 96.

2) Dans les Mém. de l'Académie danoise 1869, Bull. p. 11-13.

3) Dans les pages 16-20, où il en est fait mention, l'auteur n'a pas exactement rendu mon texte (p. 20-21). Je n'ai pas prétendu que le n° 27 soit un hémidrachme attique, mais j'ai seulement dit que, plutôt que de le rapporter au système asiatique ou phénicien, il faut le prendre pour une demi-drachme du même système que les té-

tradrachmes n° 21 et 23, desquels j'ai fait remarquer (p. 20) qu'ils appartiennent peut-être au système olympique (cf. p. 117).

4) L. c. p. 25-29.

5) Cab. de Paris. (Bompois l. c. p. 76 note 1, pl. II, 4.)

6) Coll. de Bompois. (L. c. p. 61 n° 11, pl. II, 2.)

7) Coll. d'Imhoof-Blumer.

8) Même Coll. (Bompois l. c. p. 117 n° 4, pl. III, 4.)

- 51 a. Tête barbue à dr. (Fig.) Ὶ. Silphium. Grènetis au pourtour des deux côtés.  
 Ἀ. 3. Dr. 3,27 gr. <sup>1)</sup>

**Monnaies d'or.**

- 52 a. Cavalier comme aux n<sup>os</sup> 195 suiv.; derrière, un grain d'orge. Ὶ. Silphium; dans le champ, ΙΑΣΙΟΝΙΟΣ. (Fig.)  
 Ἀ 2½. ½ St. att. 4,90 gr. <sup>2)</sup>
57. [Peut-être la même monnaie que le n<sup>o</sup> 214 A.]
- 65 a. Tête du Bacchus libyen à g.; ΟΕΟ écrit de dr. à g. des deux côtés du cou. Ὶ. Tête de femme comme aux n<sup>os</sup> 65 suiv., à dr. Filet au pourtour des deux côtés.  
 Ἀ ¾. ¼ St. att. (⅓ St.) 0,85 gr. <sup>3)</sup>
- 66 a. Semblable au n<sup>o</sup> 66; mais la tête de femme est à g. Ἀ ¾. ¼ St. att. (⅓ St.) 0,80 gr. <sup>4)</sup>

**Monnaies de bronze.**

- 87 a. Tête d'Apollon comme aux n<sup>os</sup> 86—87; devant, ΑΝΔ. Ὶ. Silphium. Grènetis au pourtour des deux côtés.  
 Ἄ. 4½. 14,3 gr. <sup>5)</sup>
- 87 b. Tête barbue diadémée à dr.; devant, ΜΙΔΑΣ. Ὶ. Silphium. Grènetis au pourtour.  
 Ἄ. 6. <sup>6)</sup>
- 88 a. La même monnaie que le n<sup>o</sup> 88, frappée sur un exemplaire des n<sup>os</sup> 248—249.  
 Ἄ. 4. 8,1 gr. <sup>7)</sup>
- 89 a. Gazelle comme au n<sup>o</sup> 89; au-dessus, ΣΩ (?); devant, une grappe de raisins. Ὶ. Silphium. Grènetis au pourtour des deux côtés.  
 Ἄ. 4. 7,5 gr. <sup>8)</sup>
- 90 a. Gazelle comme au n<sup>o</sup> 90; au-dessus, ΣΩΣΙ(Σ). (Fig.) Ὶ. Silphium. Grènetis au pourtour des deux côtés.  
 Ἄ. 4. 6,2 gr. <sup>9)</sup>
- 98 a. Semblable au n<sup>o</sup> 98, mais sans légende.  
 Ἄ. 5. 7,1 gr. <sup>10)</sup>
- 99 a. Gerboise, assise, à dr.; au-dessus, ΕΥΑ écrit de dr. à g. Ὶ. Crabe. Grènetis au pourtour des deux côtés.  
 Ἄ. 2½. 3,3 gr. <sup>11)</sup>

N<sup>o</sup> 36 a. M. Bompois, qui a publié cette pièce, est d'avis que c'est de la plante du silphium que la tête de Jupiter-Ammon est décorée.<sup>12)</sup> Mais les feuilles sont évidemment celles du laurier<sup>13)</sup>, et, quant aux tiges terminées par un globule, comme il n'est pas probable qu'on ait mis ensemble des boutons de silphium et des feuilles de laurier, il faut les rapporter également à cet arbre.<sup>14)</sup> Les têtes sur les n<sup>os</sup> 131 b et 133 sont décorées de la même façon.

1) Coll. d'Imhoof-Blumer.

2) Même coll. (Bompois l. c. p. 117 n<sup>o</sup> 5, pl. III, 5.)

3) Musée britannique.

4) Coll. d'Imhoof-Blumer. 5) Musée de Berlin.

6) Coll. de Prokesch-Osten. (Mém. de l'académie de Vienne V, 1854, p. 295.)

7) Musée de Berlin.

8) Musée britannique.

9) Coll. d'Imhoof-Blumer.

10) Cab. de Copenhague.

11) Musée de Berlin.

12) L. c. p. 77 dans la note.

13) Elles sont exactement de la même forme que celles que présentent les têtes laurées de ce dieu sur les n<sup>os</sup> 135, 323, 324 etc.

14) On trouve aussi sur d'autres monnaies grecques les feuilles et les bales dont la couronne de laurier est composée, arrangées d'une manière recherchée; c'est ainsi que la couronne dont la tête de Jupiter est ceinte sur les didrachmes de Philippe II de Macédoine, offre sou-

38 a. M. Bompois suppose que l'ornement qui est appliqué au diadème de Jupiter-Ammon sur cette monnaie, ainsi que sur les n<sup>os</sup> 41, 138 a et 320, et de même celui qui se voit au-dessus du front du Bacchus libyen sur les n<sup>os</sup> 55 et 220, représentent une tige ou un jet de silphium.<sup>1)</sup> Ces ornements diffèrent sensiblement l'un de l'autre et ne doivent pas être confondus. Celui sur les n<sup>os</sup> 41 et 320 a pour base un disque et est un peu bifide au bout; il y a lieu de croire que c'est une imitation d'un symbole égyptien; nous y reviendrons plus bas sous le n<sup>o</sup> 320. L'objet qui est attaché au diadème sur le n<sup>o</sup> 138 a, n'est pas exactement reproduit dans le dessin que M. Bompois a publié de cette pièce; comme on le voit par la figure dans notre planche I, il est pointu et n'a pas un globule au bout.<sup>2)</sup> Le seul de ces ornements qui puisse représenter la tige ou le jet d'une plante, est celui sur le n<sup>o</sup> 38 a, qui, à l'extrémité, est arrondi et un peu élargi (pl. I, fig.); mais c'est évidemment le même qui se voit de face sur le n<sup>o</sup> 141 a, d'où l'on apprend que c'est un objet plat et assez large, non pas rond. Pour ce qui regarde les ornements de tête du Bacchus libyen, qui varient aussi, ils n'offrent pas la moindre ressemblance avec aucune partie d'un végétal.

N<sup>o</sup> 51 a. La tête barbue sans attributs qui se voit sur cette pièce unique, est peut-être celle de Jupiter, lequel est figuré, la tête non ornée, sur plusieurs monnaies d'or de cette époque (n<sup>os</sup> 184-190 et 193); mais il se peut aussi qu'elle représente Battus, fondateur de Cyrène, ou Aristée, fils d'Apollon et de Cyrène; voyez la page 19 au sujet du N<sup>o</sup> 26.

N<sup>o</sup> 52 A. M. Bompois a lu le nom, dont les lettres sont irrégulièrement disposées dans le champ, ΙΑΣΙΟΝΙΟΣ ou ΙΑΣΙΟΝΟΣ<sup>3)</sup>, sans s'apercevoir du *îdta* qui se trouve à gauche au-dessus de la feuille inférieure du silphium. Il faut sans doute lire ΙΑΣΙΟΝΙΟΣ et y voir le génitif dorien de *Ιασίονις* = *Ιασίονιας*<sup>4)</sup>, analogue à ΝΙΚΙΟΣ sur le n<sup>o</sup> 38 a et à ΚΥΔΙΟΣ sur le n<sup>o</sup> 50 a, ainsi qu'à d'autres noms sur les monnaies cyrénaïques; voyez p. 113.

90 a. La dernière lettre du nom n'est pas distincte, mais est sans doute un *sigma*. ΣΩΣΙΣ est la forme dorienne du nom vulgaire Σωσίας<sup>5)</sup>; conférer p. 113. C'est peut-être le nom du même magistrat qui se trouve abrégé sur les n<sup>os</sup> 89 a et 340, et en monogramme sur les n<sup>os</sup> 161 et 178; conférer plus bas sous le n<sup>o</sup> 340.

P. 25—26. Dernièrement M. de Vogüé a publié comme cypriote une petite pièce d'or qui se sépare du n<sup>o</sup> 66 seulement par ce qu'il se trouve un Γ au lieu d'un Θ devant la tête aux cornes

vent une bale au bout d'une tige placée au milieu de chaque feuille.

1) L. c. p. 73-76.

2) On trouve assez souvent un point qui surmonte le devant du diadème; voyez p. e. les représentations figurées dans: Museo Borbonico XIV tav. X; Mém. de l'Académie de Bruxelles XVI (1842) pl. I-III; Cat. of gr. coins in the Brit. Museum (1873), Italy, p. 355 n<sup>o</sup> 103 (conférez la tête d'Hercule sur les monnaies en bronze de Syracuse).

3) L. c. p. 120.

4) Ce nom, qui ne se rencontre pas ailleurs, est né de *Ιασίον* par l'adjonction de la terminaison *ιας* qui souvent, surtout chez les Doriens, était contractée en *ια*. ΙΑΣΙΟΝΙΟΣ pourrait aussi être un nom au nominatif; mais comme tous les autres noms de magistrats sur les monnaies d'or sont mis au génitif, il faut plutôt admettre ce *ιας*. On connaît beaucoup de noms de personnes qui sont formés par d'autres noms propres à l'aide des désinences *ιας* et *ιας*; voyez Pape Wörterbuch 3 Aufl. (1863) p. XVIII, 3, a, cf. 4.

5) Le nom Σωσίας se rencontre souvent, aussi dans les in-



de bélier. Le savant français prend les lettres  $\Gamma$  et  $EY$  pour les initiales de Paphos et d'Evagoras, et voit dans les têtes celles d'Adonis et de Vénus.<sup>1)</sup> Cette monnaie est sans doute cyrénaïque; les lettres  $\Gamma EY$ , si elles sont correctement rendues, présentent un nom de magistrat; mais la pièce étant sous tous les autres rapports identique au n° 66, il y a lieu de croire qu'il faut lire  $\Theta EY$ , le commencement de  $\Theta EY\Phi E I \Delta E Y \Sigma$ . Que la série des  $\frac{1}{2}$  de statère n° 55—75, malgré l'absence du nom ethnique, appartient à la Cyrénaïque et non pas à Chypre, c'est ce qu'on voit par les noms de magistrat abrégés qui correspondent aux noms écrits en entier sur les plus grandes monnaies (conf. la table I).

P. 35, cf. p. 71 et table III. Toutes les monnaies d'or de la Cyrénaïque ont été rapportées au système attique par M. M. Boeckh et Vasquez Queipo; nous avons préféré de donner au système asiatique deux des divisions intermédiaires (n° 52 et 53) et toutes les petites fractions. M. Bompis ayant récemment soutenu l'opinion de ces deux savants<sup>2)</sup>, nous allons indiquer les motifs qui nous ont guidé. Si les n° 52 et 53 sont de l'étalon attique, le premier a dû être un pentobole (5 hémihéktés), le dernier un diobole (hékté); mais le poids du n° 52 est trop faible, et celui du n° 53, trop élevé, pour pouvoir s'adapter à ces divisions, tandis que, d'autre part, les poids en conviennent bien à ceux d'une drachme et d'une demi-drachme asiatiques.<sup>3)</sup> Le pentobole ( $\frac{5}{12}$  de statère) est une fraction inconnue en or. Quant aux plus petites divisions, il est impossible, comme nous l'avons démontré, de décider d'après le poids si elles sont des  $\frac{1}{8}$ ,  $\frac{1}{12}$  et  $\frac{1}{16}$  de statère du système attique, ou des  $\frac{1}{8}$ ,  $\frac{1}{12}$  et  $\frac{1}{16}$  de statère du système asiatique. La dernière hypothèse paraît la plus probable parce que, à l'époque où les monnaies d'or furent émises, le système asiatique était, à ce qu'il semble, adopté pour les monnaies destinées à la circulation intérieure, et le système attique, pour le commerce avec l'étranger (v. p. 120—121); la petite monnaie convient mieux au premier usage qu'au dernier (v. p. 123). On ne peut alléguer aucune raison pour laquelle on n'aurait pas frappé des monnaies d'or dans les deux systèmes, tout aussi bien que cela se pratiquait pour les monnaies d'argent. Du reste, peu importe le nom qu'on donne aux petites divisions, puisqu'elles ont sans doute été fabriquées pour servir à l'un et l'autre système (cf. p. 121 en bas).

P. 36-37, n° 100-102. Voyez les remarques faites dans l'appendice du Volume III p. 188 aux pages 29 et 37.

Différentes rectifications. Page 25 n° 57 (et p. 33 l. 13). Tête d'Apollon, substituez: Tête de la Libye; voyez plus bas aux n° 238 s. — Page 32 lignes 11-15. Ni l'ornement au-dessus du front de Jupiter-Ammon, ni les deux rejetons de silphium ne sont particuliers aux monnaies de Barcé; voyez les n° 131 a et 138 a. — P. 34 l. 7.  $\Delta A M O N A K T O \Sigma$ , lisez:  $\Delta A M \Omega N A K T O \Sigma$ . — P. 35 l. 12-13. Au lieu de: d'un pentobole ou de 5 demi-héktés, lisez: d'un tétrobole ou de 2 héktés. — P. 36 l. 25. Le n° 99 a montre que la légende n'est pas ENA.

criptions lapidaires de la Cyrénaïque, où l'on en trouve le génitif  $\Sigma \Omega \Sigma I O \Sigma$ ; voyez: Boeckh C. I. 5154; M. Smith et Porcher Discoveries at Cyrene (1864) pl. 85 n° 27, cf. pl. 79.

1) Revue num. fr. N. S. XII (1867) p. 380 pl. XI, 19.

2) L. c. p. 103 note 2.

3) Le poids du n° 54 s'accorde et avec un triobole ( $\frac{1}{3}$  St.) attique et avec un tétrobole ( $\frac{1}{4}$  St.) asiatique.

3. MONNAIES DE LA III<sup>me</sup> ÉPOQUE A LA LÉGENDE KOINON.N<sup>os</sup> 103-114. P. 37-41.

103A. KYPANAION écrit de dr. à g. Jupiter assis; derrière, un aigle. R. KOINON La Victoire dans un quadriges, allant au galop, à dr.; au-dessus, un astre.

N 4½. St. att. 8,32 gr. 1)

C'est à cause de la légende KOINON au revers que nous classons ici ce statère unique. Si le mot KOINON a le même sens qu'il faut sans doute lui attribuer sur les autres monnaies de cette section, il se réfère aux habitants de tout le pays, et indique que la pièce a été frappée en commun par les grandes villes pour circuler partout. Mais KOINON peut aussi être synonyme de *δημός*, voyez p. 39 notes 2-3 et p. 41 note 2; si l'on préfère de l'accepter ainsi, la monnaie a été émise par la commune de Cyrène et doit être rapportée à la série des n<sup>os</sup> 184—194, qui présente les mêmes types. Ce qui parle en faveur de cette dernière version, c'est que, sur les autres monnaies de la Cyrénaïque, KYPANAION désigne la ville de Cyrène, et que les monnaies de cette section ne portent pas ce nom; conférez les remarques faites p. 41 au sujet d'un didrachme qui porte une légende semblable. A en juger par la fabrique, qui est grossière, ce statère date probablement de la fin de la 3<sup>me</sup> époque.

D'après ce qui nous a été communiqué, il existe des monnaies de potin qui répondent aux monnaies de bronze n<sup>os</sup> 104—114. 2)

## I. B. Monnaies autonomes à noms de villes.

CYRÈNE. N<sup>os</sup> 115-286. P. 42-77.

## Monnaies d'argent.

- 118 a. Semblable au n<sup>o</sup> 118; mais les lettres sont en-dedans du cercle. R. 3. Dr. 3,32 gr. 3).
- 119A. Tête d'Apollon (?) avec la même frisure qu'au n<sup>o</sup> 115; autour, KY(P)A. Dans un cadre carré, formé par un grènetis. Champ creux. (Fig.) R. Silphium. R. 2½. Dr. 3,89 gr. 4)
121. [C'est sans doute EY, et non pas KY, qui est écrit au revers; conférez le n<sup>o</sup> 334 A.]
- 121 a. Semblable au n<sup>o</sup> 121, mais au revers, à g. du silphium, Σ, et à dr., en regard, vestiges d'un E. (Fig.) R. 6½. 4 Dr. att. 15,76 gr. (Corrodé.) 5)
- 121 b. Mêmes tête et légende qu'au n<sup>o</sup> 119, entourés d'un cercle de grènetis. R. Silphium. R. 6½. 4 Dr. 12,50 gr. 6)
- 125A. Semblable au n<sup>o</sup> 125; mais la tête est entourée d'un cercle de grènetis. R. 1. Ob. 0,63 gr. 7)

1) Cat. de la coll. de Huber n<sup>o</sup> 1276, où il est indiqué que le travail est grossier.

2) Dans la collection de M. Six, auquel je dois cette annotation.

3) Cab. de la Haye.

4) Coll. de Rhusopulos à Athènes.

5) Coll. d'Imhoof-Blumer.

6) Musée britannique.

7) Coll. d'Imhoof-Blumer.

- 131 a. Tête de Jupiter-Ammon à dr. Ὶ. Silphium avec deux rejetons; la même légende qu'au n° 139. Ἀ. 7. 4 Dr. 12,70 gr. <sup>1)</sup>
- 131 b. Même tête à g., ornée d'un large bandeau avec des feuilles et des baies de laurier. Ὶ. Silphium; la même légende qu'au n° 133. Ἀ. 7. 4 Dr. 13,1 gr. <sup>2)</sup>
134. [Le nom sur la face est sans doute ΑΡΙΣΤΟΜΗΔΕΟΣ. <sup>3)</sup>]
- 134 a. Même tête à g.; devant ΘΕΥΦΕ..... écrit de dr. à g. Ὶ. Silphium; ΚΥΡΑ écrit bustrophedon de dr. à g. Ἀ. 7. 4 Dr. 13,16 gr. <sup>4)</sup>
- 138 a. Même tête à dr. avec un ornement attaché au diadème au-dessus du front; devant, ΝΙΚΙΟΣ. Ὶ. Silphium; ΚΥΡΑ, en deux lignes. Ἀ. 7. 4 Dr. 13,28 gr. <sup>5)</sup>
139. [Ce n'est pas un I, mais un N qui est attaché au O. <sup>6)</sup>]
- 140-141. [Le nom complet est ΑΡΙΣΤΟΜΗΔΕΟΣ <sup>7)</sup>].
- 141 a. Tête de Jupiter-Ammon vue de face, aurée et avec un ornement qui s'élève au-dessus du front. Autour, une couronne de laurier. (Fig.) Ὶ. Silphium. ΚΥΡΑΝΑ en trois lignes, bustrophedon de dr. à g. Ἀ. 7. 4 Dr. 13,2 gr. <sup>8)</sup>
- 141 b. Même tête, vue de trois quarts et non décorée. Ὶ. Silphium; autour, ΚΥΡΑΝΑΙΟΣ écrit de dr. à g. (Fig.) Ἀ. 7. 4 Dr. 13,2 gr. <sup>9)</sup>
- 142 A. Tête imberbe à cornes de bélier, aurée, à g.; derrière, ΘΕΥΦΕΙ. Ὶ. ΚΥΡΑ Silphium. Ἀ. 6½. 4 Dr. 12,76 gr. <sup>10)</sup>
- 142 B. Semblable au n° 142 A, mais avec ΘΕΥΦΕΙ devant la tête. Ἀ. 6½. 4 Dr. 13,0 gr. <sup>11)</sup>
- 147 a. Semblable au n° 147; mais la tête est à dr., et, au revers, ΚΥ est écrit de dr. à g. Grènetis au pourtour du droit. Ἀ. 2½. Dr. 3,4 gr. <sup>12)</sup>
- 175 a. Même tête à g.; derrière, un silphium(?); devant, ΠΟΛΙΑΝΘΕΥΣ. Ὶ. Mercure debout avec un manteau flottant sur les épaules et le pétase pendant derrière la nuque; le caducée est dans la main dr. Derrière, ΔΑΜΩΚΥΡΑΣ. Grènetis au pourtour des deux côtés. Ἀ. 5½. 2 Dr. att. 8,50 gr. <sup>13)</sup>

#### Monnaies d'or.

190. [Le nom sur la face est ΧΑΙΡΙΟΣ. <sup>14)</sup> (Fig.)]
- 193 a. Jupiter debout comme au n° 193, avec l'aigle, à g.; à dr., un grand silphium; autour, ΧΑΙΡΕΦΟΝ. Ὶ. Semblable au revers du n° 193. Grènetis au pourtour des deux côtés. Ἀ. 4. St. att. <sup>15)</sup>

1) Coll. d'Imhoof-Blumer.

2) Coll. de Leturcq à Paris.

3) D'après un exemplaire dans la coll. de Rollin et Feuarent. Sur celui du duc de Luynes, qui est figuré sous le n° 134, la 9<sup>me</sup> lettre est distinctement un Α; mais cette partie de la pièce a probablement été nettoyée. Musée britannique.

4) Coll. de Bompols (l. c. p. 61 n° 10, pl. II, 1).

5) D'après ce que M. Friedlaender a bien voulu me communiquer. Cf. A. v. Sallet Zeitschrift f. Numism. I (1873) p. 23 note 1.

7) D'après un exemplaire plus complet chez Rollin et Feuarent, où l'on aperçoit les lettres ΑΡΙΣ sous le

mention du dieu. Les n° 140 et 141 doivent donc être placés auprès du n° 134 qui porte le même nom.

8) Musée britannique.

9) Cab. de Copenhague.

10) Coll. de Greenwell à Durham.

11) Cab. de la Haye.

12) Coll. de Leturcq.

13) Coll. de Bompols (l. c. p. 121-122, vignette du titre).

14) D'après un exemplaire du cab. de Copenhague, récemment acquis.

15) Cab. de Paris. (Cat. de la coll. de Bellet de Tavernost, 1870, n° 65 pl. I, fig.)

- 193 b. **KYPANAION** Jupiter debout, à peu près comme au n° 193; à son côté, un bélier. (Fig.)  
 R. Un quadrigé conduit au trot, à g.; à l'exergue, **ΑΡΙΣΤΑΓΟΡΑ**. Grènetis au pourtour des  
 deux côtés.  $A 4\frac{1}{2}$ . St. att. 8,60 gr. <sup>1)</sup>
- 204 a. Semblable au n° 204; mais, au revers, **ΧΑΙΡΕ**...  $A 2\frac{1}{2}$ .  $\frac{1}{2}$  St. att. <sup>2)</sup>
- 214A. Tête de Jupiter-Ammon à g.; derrière, **ΓΟ**. R. Tête (de la Libye) avec la même che-  
 velure qu'au n° 57, à dr.; derrière, **KY**.  $A 2\frac{3}{4}$ .  $\frac{1}{2}$  St. att. ( $\frac{1}{2}$  St.) 0,85 gr. <sup>3)</sup>
- 214B. Mêmes têtes que sur le n° précédent; mais, au droit, **KY**, au revers, **ΓΟ**.  
 $A 2\frac{3}{4}$ .  $\frac{1}{2}$  St. att. ( $\frac{1}{2}$  St.) 0,86 gr. <sup>4)</sup>

#### Monnaies de bronze.

- 222 b. Tête de Jupiter-Ammon, aurée, à dr.; derrière, **EY**. R. **KYPA** Silphium. Champ creux.  
 Grènetis au pourtour des deux côtés.  $\mathcal{A}$ . 6. 14,8 gr. <sup>5)</sup>
- 232 a. Tête d'Apollon (?) à dr. R. **KYPA** Silphium. Grènetis au pourtour. Champ creux.  
 $\mathcal{A}$ . 5. 14,8 gr. <sup>6)</sup>
- 286 a. Tête de femme casquée (Rome) à dr.; au dessus, **KPHT(E)**. Grènetis au pourtour. (Fig.)  
 R. **KYPA** Abeille. Champ creux.  $\mathcal{A}$ . 6. 13,4 gr. <sup>7)</sup>

N° 119A. On ne saurait déterminer si c'est une tête d'homme ou de femme qui figure sur cette pièce. Elle ne porte ni boucles d'oreilles ni collier<sup>8)</sup>; mais la physionomie et la frisure conviennent bien à une femme. Elle représente, ou Apollon (cf. p. 62 n° 115), ou Cyrène (cf. p. 62 n° 116). La frisure étant celle de la tête du n° 115, mais l'archaïsme ayant disparu dans les traits de la figure, cette monnaie appartient au commencement de la 2<sup>me</sup> époque.

N° 121 et 121 a. Le premier de ces tétradrachmes a sans doute été frappé en commun avec Evespérus, et il se peut qu'il en ait été de même du dernier; voyez plus bas p. 17.

N° 141, a et b. Sur les monnaies de Cyrène on n'a pas, jusqu'à présent, trouvé la tête de Jupiter-Ammon représentée de face. Ces tétradrachmes, d'après le style du travail et les formes des lettres, sont contemporains de ceux de Barcé, où la tête de ce dieu se voit de face (n° 319-321). Pour l'ornement que l'on voit au-dessus du front du dieu sur le n° 141a, conférez les remarques faites plus haut p. 6 au n° 38a. Sur le n° 141b, le nom ethnique est mis au nominatif du singulier; cette manière d'exprimer l'ethnique, qui se rencontre çà et là sur les monnaies grecques d'autres pays<sup>9)</sup>, apparaît ici pour la première fois sur une monnaie de la Cyrénaïque.

N° 142 A-B. Ce sont les seules monnaies sur lesquelles la tête du Bacchus libyen soit ceinte d'un laurier comme quelquefois celle de Jupiter-Ammon, son père. Ces tétradrachmes, ainsi que le tétradrachme n° 134a, complètent la série des divisions monétaires émises sous le prytane Theupheides; on connaissait auparavant des didrachmes, des drachmes, des statères, des

1) Musée britannique. (Cat. de la coll. de Northwick n° 1581.)

2) Cat. de la coll. de Bellet de Tavernost (1870) n° 66.

3) Coll. de Six.

4) Cab. de Copenhague.

5) Coll. d'Imhoof-Blumer.

6) Musée d'Athènes.

7) Cab. de Copenhague et d'Imhoof-Blumer.

8) Il ne faut pas prendre pour un collier la ligne de grènetis qui borde le cou comme sur les n° 118, 120 et 122.

9) Plusieurs exemples sont cités dans Eckhel Doctr. num. vet. 1 p. XCVI.

hémistatères et des  $\frac{1}{2}$  de statères, qui portent son nom écrit en entier ou abrégé; voyez les n<sup>os</sup> 66-67, 143-144, 176, 184-185 et 198.

N<sup>o</sup> 175 a. C'est la seule monnaie cyrénaïque où l'on trouve Mercure figuré. Bien qu'on ne puisse douter que ce dieu ait été vénéré par les habitants de la Cyrénaïque, très-adonnés au commerce, son culte dans ce pays n'est mentionné par aucun des auteurs anciens. Quant à la légende ΔΑΜΩΚΥΡΑΣ, M. A. de Longpérier a émis l'opinion qu'elle constitue un surnom de Mercure, considéré comme protecteur du peuple de Cyrène, et que ΔΑΜΩΚΥΡΑΝΑ, qui accompagne la tête de Diane sur le n<sup>o</sup> 236, présente le même sens au féminin; ces deux mots sont, selon lui, des épithètes sacrées et politiques attribuées aux dieux protecteurs de la nation.<sup>1)</sup> M. Bompois, qui a publié cette monnaie dans son mémoire sur les médailles autonomes de la Cyrénaïque, n'est pas entré dans l'explication de cette légende; ayant acquis la pièce au moment où son travail était terminé, l'auteur déclare n'avoir pas eu le temps de faire des recherches à ce sujet; mais plus tard il nous a communiqué qu'il a eu la même idée que M. Longpérier. Ces deux savants n'ont pas motivé leur opinion; nous ne savons quelle dérivation ils assignent à ces mots, et, par conséquent, nous ne sommes pas à même de juger si ceux-ci conviennent à des épithètes de divinités. Mais nous ne croyons pas qu'il soit possible de trouver une dérivation qui justifie l'emploi d'un Ω dans la deuxième syllabe; dans les mots grecs qui sont composés ainsi, cette syllabe est brève; si ces légendes présentaient un mot de ce genre, la voyelle en aurait dû être un Ο, à moins qu'elle ne fût provenue d'une contraction de deux voyelles, ce qui ne peut pas être le cas ici.<sup>2)</sup> Il n'est pas probable que cet Ω soit dû à une méprise, parce que ce sont deux monnaies différentes dont il s'agit. Par la même raison, on ne pourra voir dans ces légendes des noms de magistrats. Nous avons interprété la légende du n<sup>o</sup> 236 par ΔΑΜΩ(νατος) ΚΥΡΑΝΑ(ιον); après la découverte de la pièce qui porte ΔΑΜΩΚΥΡΑΣ, cette interprétation ne peut plus être soutenue, à moins qu'on ne veuille admettre que le sigma final de la dernière légende dérive d'une faute du graveur du coin.<sup>3)</sup> Mais il reste encore une explication. Si l'on décompose ces deux légendes en ΔΑΜΩ ΚΥΡΑΣ et ΔΑΜΩ ΚΥΡΑΝΑ, elles peuvent désigner δῆμον Κύρης et δῆμον Κυρηναίων et être considérées comme équivalentes à ΚΥΡΑΝΑΙΟΝ. ΚΥΡΑ (Κύρη) était le nom de la fontaine d'Apollon d'où la ville avait tiré son nom, ainsi que de la montagne sur laquelle elle était située<sup>4)</sup>, et on trouve aussi la ville appelée ainsi.<sup>5)</sup> Le génitif dorien Ω se rencontre sur les n<sup>os</sup> 42, 323 et 324. A la vérité, sur aucune autre monnaie grecque, que nous sachions, on ne trouve le mot δῆμος, au génitif, associé au nom ethnique; mais on y rencontre quelquefois un autre mot qui a un sens analogue, peut-être identique, c'est ΚΟΙΝΟΝ.

1) Comptes rendus des Séances de l'Académie des Inscr. 13 mai 1870, T. VI p. 117.

2) Le premier mot dont ces épithètes auraient été composées, est sans doute δᾶμος (δῆμος). Dans le grand nombre de noms propres composés dont la première partie dérive de δᾶμος, on ne trouve un Ω dans la seconde syllabe que là où la voyelle est contractée de Ο et Α (Δαμῶναξ), ou de Ο et Ω (Δαμωφέλης); voyez Pape's Wörterbuch III<sup>me</sup> éd. p. 268-270 et p. 290-294. Parmi les autres mots grecs qui offrent une telle composition, aucun ne se trouve écrit ainsi. — C'est

M. Ussing, professeur d'archéologie à l'université de Copenhague, qui m'a fait observer que la présence du Ω dans ces mots est inadmissible.

3) Dans le dessin publié par M. Bompois ce sigma se trouve presque au bord de la monnaie; mais l'auteur a constaté qu'il est nettement accusé. Je n'ai pas donné une gravure de cette monnaie parce que l'empreinte que j'en ai reçue, n'est pas assez marquée.

4) Conférer: Thrige Res Cyren. p. 94-96, et Stephanl Thea. l. gr. IV p. 2142 s. v. Κυρήνη.

5) Voyez Ovide Ibis v. 541: *Conditor Cyrrhæ.*

Il semble en effet qu'il faille attribuer à ce mot la signification de *δημος* dans les légendes: *KOINOY AΣΙΑΣ, ΦΟΙΝΙΚΗΣ; KOINON BYZANTION, ΕΦΕΣION, ΤΑΡΣΟΥ*<sup>1)</sup>; on peut aussi le prendre pour synonyme de *δημος* sur la monnaie cyrénéenne n° 103 A (v. plus haut p. 8). On ne saurait objecter à cette explication que les deux mots ne sont pas séparés; les mots sont souvent écrits en continuité dans les légendes monétaires, comme c'est toujours le cas dans les inscriptions lapidaires, et il y avait d'autant moins de raison de séparer ces deux mots qu'ils sont grammaticalement liés l'un à l'autre.

N° 190. Dans la description de cette monnaie (p. 49), donnée d'après l'exemplaire du cabinet de Paris, le nom du magistrat, qui avait été lu *KAPINOΣ* par Mionnet, est indiqué par nous comme illisible. Cavedoni<sup>2)</sup> a plus tard proposé de lire *KPINIOΣ*, nom qui se rencontre dans une inscription lapidaire de Cyrène. Mais un spécimen récemment acquis pour le cabinet de Copenhague (figuré dans la planche I), montre que le nom est *XAIPIOΣ*, le génitif dorien de *Χαίρας*, dorice *Χαίρις*<sup>3)</sup>, qui se trouve abrégé sur d'autres monnaies de Cyrène (cf. table I).

N° 286 a. Le nom *KPHT*<sup>4)</sup> qui se lit au droit, est sans doute l'ethnique de Crète. Selon les auteurs anciens, les Cyrénéens, pendant l'époque de leur autonomie, se trouvaient en diverses relations intimes avec les Crétois<sup>5)</sup>, et Crète étant la plus voisine parmi les îles grecques, ils ont dû avoir avec elle un grand trafic. C'est probablement pour l'usage du commerce que cette monnaie a été frappée; on y a inscrit les deux noms pour en faciliter la circulation dans l'un et l'autre pays. Comme le nom de Rome se lit sur une autre monnaie aux mêmes types (n° 100), il est vraisemblable qu'elle appartient à l'époque où la Cyrénaïque avait passé sous la domination romaine (en 96 av. I.-Chr.); il est même possible qu'elle n'ait été fabriquée que sous le règne d'Auguste, après que le pays eut été réuni en une province avec l'île de Crète (p. 7); conférez plus bas sous la classe III *ad* p. 152.

P. 50 n° 193. A l'égard de l'image de Jupiter sur cette monnaie, voyez les remarques faites dans Vol. III App. p. 189.

P. 61 (en haut). Aux différentes légendes par lesquelles le nom ethnique se trouve indiqué sur les monnaies de Cyrène, il faut ajouter *KYPANAIOΣ* (sur le n° 141 b), et sans doute encore *ΔΑΜΩ ΚΥΡΑΝΑ* et *ΔΑΜΩ ΚΥΡΑΣ* (voyez la page précédente). Quant à la légende *KYPANAION* sur les monnaies d'or, il se peut qu'elle ne présente pas le génitif du pluriel, mais que ce soit également un adjectif; auquel *νόμισμα* est à sous-entendre, puisqu'on trouve la lettre *Ω* dans les noms de magistrats sur les mêmes monnaies (n° 189 et 194); cette forme, comme on sait, n'est pas insolite sur les monnaies d'autres pays<sup>6)</sup>. Remarquons enfin qu'il y dans le texte de cette page deux rectifications à faire; ce n'est pas *KYPANAIOI*, mais *KYPANAION*, qui se lit sur le n° 139 (v. plus haut p. 9 note 6), et probablement le revers du n° 121 ne porte pas *KY*, mais *EY* (v. plus bas p. 16 n° 334 A).

P. 70 n° 221. Pour l'explication des légendes de cette monnaie, ainsi que pour la question

1) Voyez les remarques faites p. 39, notes 2 et 3.

2) Nuove osserv. p. 10, Bull. ital. p. 11.

3) Conférer les noms doriens correspondants p. 413.

4) Il se trouve peut-être un *Ε* après le *Τ*.

5) Thrige Res. Cyren. p. 332-333. Hoeck Kreta III p. 410-411.

6) V. Eckhel Doctr. num. vet. I p. XCVI.

de savoir si elle doit être rapportée aux monnaies autonomes ou aux monnaies royales, nous renvoyons aux observations faites dans l'appendice du Vol. III p. 189.

P. 73 n° 236. La première partie de la légende ΔΑΜΩΚΥΡΑΝΑ a été prise par nous pour une abréviation du nom de magistrat qui se lit sur le n° 194; mais la légende ΔΑΜΩΚΥΡΑΣ que présente la nouvelle monnaie n° 175a, fait conclure que c'est le mot ΔΑΜΟΣ au génitif dorien, de sorte qu'il faut traduire: *du peuple des Cyrénéens*. Nous avons déjà (plus haut p. 11-12) discuté ces légendes et l'explication qui en a été donnée par M. A. de Longpérier.

P. 73-74, n° 238-246 (cf. n° 182). Nous avons considéré la tête aux longues boucles régulières que présentent ces monnaies, comme celle d'Apollon, dans l'hypothèse qu'on vénérât à Cyrène, outre l'Apollon grec, dit *Carnéius*, dont la tête laurée se voit figurée sur plusieurs monnaies, encore un Apollon libyen ou égyptien, de même qu'on adorait un Bacchus libyen (aux cornes de bélier) à côté du Bacchus grec (v. n° 176). Cette explication doit sans doute être abandonnée, au moins pour une partie de ces têtes. A Cyrène, dans les ruines du temple de Vénus, on a récemment découvert un relief en marbre, qui représente la nymphe Cyrène combattant un lion <sup>1)</sup> et couronnée par la Libye; elles sont désignées comme ΚΥΡΑΝΑ et ΛΙΒΥΑ dans l'inscription qui y appartient. <sup>2)</sup> La première est figurée en chasseresse, les cheveux retroussés; l'autre, revêtue d'une longue tunique, a les cheveux tombant en mèches parallèles et ceints d'un bandeau. On est donc conduit à croire que les têtes qui sur les monnaies offrent la même frisure, représentent la Libye c. à d. la personnification du pays où habitaient les Cyrénéens. <sup>3)</sup> Sur les monnaies de la Numidie et de la Mauritanie, la tête de l'Afrique coiffée de la peau d'éléphant a également des boucles régulières qui descendent sur le cou. <sup>4)</sup>

### BARCÉ. N° 287-331. P. 78-82.

- 288 a. Semblable au n° 288, avec Δ devant la tête. R. 3. Dr. 3,27 gr. <sup>5)</sup>  
 290 a. Tête de bélier; ΒΑΡ(K)Α écrit bustrophedon, dans un carré creux. (Fig.) R. Silphium.  
R. 2½. Dr. 3,38 gr. <sup>6)</sup>  
 293 a. Tête de Jupiter-Ammon comme aux n° précédents; derrière, une tête d'oiseau avec le cou, attachée à la tête du dieu. Autour, deux cercles de grènetis, entre lesquels ΒΑΡΚΑΙΟΝ. Champ creux. (Fig.) R. Silphium. R. 6. 4 Dr. att. 17,03 gr. <sup>7)</sup>  
 316 a. Tête de Jupiter-Ammon, laurée, à g. R. ΒΑΡΚ Silphium; sur la feuille à g., une chouette.  
R. 7. 4 Dr. 12,85 gr. <sup>8)</sup>  
 316 b. Même tête, laurée, à dr.; derrière, un épi. Filet au pourtour. R. ΒΑΡ Silphium. Filet  
et grènetis au pourtour. R. 6½. 4 Dr. 12,7 gr. <sup>9)</sup>

1) Sur les mythes qui se rattachent à cette nymphe, voyez p. 62, notes 11-12.

2) Publié par Murdoch Smith et Porcher Discoveries at Cyrene (1864) pl. 76 et pl. 83 n° 19, cf. p. 98.

3) *Libya*, le nom grec de l'Afrique, avait été originairement donné au canton où se fonda la colonie de Cyrène, d'après le nom de la tribu qui l'occupait. Cf. Vivien

St. Martin Le nord de l'Afrique dans l'antiquité p. 150.

4) Voyez Vol. III p. 43 n° 58, p. 100 n° 15 et p. 107 n° 71.

5) Coll. d'Imhoof-Blumer.

6) Chez Rollin et Feuarent. (Cat. de la coll. de Northwick n° 1594.)

7) Coll. d'Imhoof-Blumer.

8) Musée britannique.

9) Coll. de Leturcq à Paris.

325 A. Tête imberbe à cornes de bélier, à dr.; derrière, TIMOKPATEΥΣ. R. ΒΑΡΚΑΙ Silphium.  
Grènetis au pourtour des deux côtés. R. 5¼. 3 Dr. 10,35 gr. <sup>1)</sup>

N° 288 a. Nous avons fait remarquer (p. 82 en haut) que la lettre T sur le n° 289 peut désigner la ville de Teuchira, voisine de Barcé; par analogie, il faudrait prendre le Δ qui occupe la même place sur cette pièce, pour l'initiale du nom d'une ville, qui ne pourrait être que Darnis; mais cette ville était très-éloignée de Barcé. Il est donc plus vraisemblable que les lettres Δ et T, et peut-être aussi A sur le n° 288, sont des marques de magistrats.

N° 290 a. Cette pièce, qui selon la fabrique et la légende appartient à la 1<sup>re</sup> époque, est la seule parmi les monnaies de la Cyrénaïque qui porte pour type la tête du bélier, animal consacré à Jupiter-Ammon et lui servant de symbole (cf. p. 50 n° 194 et p. 68 note 2).

N° 293 a. L'oiseau dont la tête apparaît derrière celle de Jupiter-Ammon, est probablement, à en juger par l'élévation ou la crête au-dessus du bec, la pintade ou la poule d'Afrique; les Grecs l'appelaient *Meleagris*. <sup>2)</sup> Il est singulier que ce symbole accessoire soit appliqué sur la tête même du dieu.

N° 325 A. Le nom de magistrat, dont seulement les trois premières lettres sont distinctement indiquées dans la gravure publiée par le général Fox (l. c. dans la note 1), est *Τιμοκράτης* avec la désinence dorienne du génitif. <sup>3)</sup> Selon son poids, cette pièce ne peut guère être qu'un tridrachme, soit du système asiatique, dont on se servait à Barcé à cette époque, soit du système phénicien, auquel appartiennent la plupart des didrachmes aux mêmes types qui sont sortis de l'atelier de Cyrène (cf. p. 66-67), et un de ceux qui sont sans nom de ville (n° 48). <sup>4)</sup>

P. 85 n° 320. A l'égard de l'ornement qui est appliqué au diadème de Jupiter-Ammon sur cette monnaie, nous avons fait remarquer qu'il paraît être une imitation grecque de l'insigne dont le dieu égyptien Amon-Ra est coiffé. Cavedoni a approuvé cette hypothèse <sup>5)</sup>; mais M. Bompais

1) Cab. de Berlin (autrefois dans la coll. de Fox, Engravings of gr. coins P. II pl. VIII, 167).

2) Ces oiseaux étaient appelés par les Romains *gallina africana*, *aves numidica*, ou du nom grec. Les passages des auteurs anciens se trouvent cités dans Stephan's Thesaurus l. gr. s. v. *Μελεαγρίδες* et dans Forcellini Lexicon lat. s. v. *Meleagrides*. — Concernant cet oiseau et l'animal qui est figuré sur le n° 26 a<sup>o</sup>, j'ai pris l'avis de M. J. Steenstrup.

3) M. Friedlaender, directeur du cabinet de Berlin, par lequel la collection du feu général Fox a récemment été acquise, m'a communiqué que le nom se lit assez distinctement *TIMOKPATEΥΣ*; pour la désinence il répond à *ΘΕΟΦΕΙΛΕΥΣ* et *ΠΟΛΙΑΝΘΕΥΣ*, qui sont inscrits sur d'autres monnaies (cf. p. 113). Dans Pape's Wörterbuch griech. Eigennamen III<sup>me</sup> éd. p. 1529, on trouve cité *Τιμοκράτης* comme un nom au nominatif; ceci est une erreur; le n° 5385 b de Inscr. III, auquel l'auteur renvoie, présente le nom *TIM.....Σ* précédé

de la préposition *ΕΝΙ*

4) Le *τρίδραχμον* est mentionné dans Pollux Onom. VI, 165 et IX, 60. On frappait parfois des tridrachmes en d'autres pays, p. e. en Asie, aux types d'Alexandre le Grand (Num. d'Alexandre p. 258 n° 1146 et p. 400 n° 1375 a), et dans la Numidie sous Micipsa (Vol. III p. 17 n° 17). D'après l'indication dans le catalogue du général Fox, le poids de cette pièce est 155,4 grains anglais, ce qui répond à 10,08 grammes français. M. Friedlaender m'a fait savoir qu'elle pèse 10,35 gr. fr. et que la surface en paraît avoir été oxydée; il n'est cependant pas probable qu'elle soit un tétradrachme qui a perdu 2 à 3 grammes de son poids original. Comme à Barcé on frappait seulement des drachmes et des divisions plus petites avec la tête du Bacchus libyen, et non pas des didrachmes comme à Cyrène, on pouvait facilement distinguer ce tridrachme d'avec les autres espèces aux mêmes types.

5) Nuove osserv. p. 5; Bull. Ital. p. 10.



l'a rejetée<sup>1)</sup>. Ce numismate prétend que l'ornement en question n'offre rien qui rappelle, même de loin, l'insigne d'Amon-Ra, dont il donne une gravure d'après une amulette de sa collection; les Grecs, selon lui, s'ils avaient voulu rattacher à l'image de leur Jupiter-Ammon l'emblème du dieu égyptien, ne lui auraient pas donné un caractère aussi vague, mais l'auraient représenté d'une manière plus distincte, tel qu'on le voit sur les monnaies de Myndus et d'autres cités grecques. Mais M. Bompois est dans l'erreur relativement à la signification des symboles égyptiens dont il s'agit. Celui que ce savant a fait graver, est un emblème entièrement différent, qui représente les bandages funéraires sur un support<sup>2)</sup>, et celui qui est placé sur les monnaies grecques auxquelles il se réfère, est le symbole d'Isis, qui se distingue de celui d'Amon-Ra par les cornes de vache qui renferment le disque.<sup>3)</sup> Les Grecs reproduisaient rarement d'une manière exacte les symboles égyptiens, lorsqu'ils les appliquaient à leurs dieux ou fabriquaient les images des divinités égyptiennes adoptées dans leur culte; souvent même on les trouve très-altérés et presque méconnaissables.<sup>4)</sup> Il ne faut donc pas s'étonner que cet insigne diffère un peu du symbole original. M. Bompois présume que cet ornement est une tige ou un jet de silphium; mais il n'offre pas la moindre ressemblance avec aucune partie de cette plante.

### TÉUCHIRA.

331 a. Tête de Jupiter-Ammon à dr.; devant, la moitié d'une graine de silphium (?) et  $\mathcal{R}$ . Grènetis au pourtour; champ creux.  $\mathcal{R}$ . Silphium; des deux côtes:  $\exists$  T. (Fig.)

$\mathcal{R}$ . 3. Dr. 3,90 gr.<sup>5)</sup>

M. Bompois, en publiant cette pièce unique, a introduit une nouvelle ville dans la numismatique.

Teuchira (Tauchira), située sur la côte à l'ouest de Barcé, devait sa fondation aux habitants de Cyrène. L'histoire de la ville est inconnue. Sous la domination des Ptolémées, elle était au nombre des cinq villes d'après lesquelles la Cyrénaïque reçut le nom de Pentapolis (v. p. 6), et fut appelée Arsinoé sans perdre son nom ancien. Elle devint colonie romaine sous Hadrien. On voit encore quelques parties de ses murailles, qui furent relevées sous Justinien, et différents

1) L. c. p. 69 suiv. Dans ces pages l'auteur a confondu l'ornement dont il est question, avec d'autres qui en diffèrent par la forme; voyez plus haut p. 6 n° 38 a.

2) Dans sa planche (II, 9) l'emblème est tourné en sens inverse, de sorte que le dessous en fait le dessus. On le trouve sur une foule de monuments sépulcraux et dans tous les papyrus funéraires.

3) Voici les remarques à faire concernant les monnaies que cet auteur a citées p. 71 dans les notes 1-7, et sur lesquelles il a cru trouver le symbole d'Amon-Ra. Sur les monnaies de Perinthe et de Catane, c'est une déesse qui porte ce symbole sur sa tête. De ce qu'il est placé au-dessus d'un foudre sur une monnaie de Myndus, on ne peut déduire qu'il se réfère à Jupiter, car, sur les

variantes, une étoile ou une corne d'abondance occupe la place du foudre, qui, par conséquent, est un type accessoire et ne se trouve pas en rapport avec le symbole. Quant à la pièce de Magnésie, figurée dans Hunter tab. 35, 14, où l'on voit ce symbole sur la tête de Jupiter, il y a tout lieu de croire qu'il n'a pas été correctement reproduit. Les autres monnaies qui sont alléguées par l'auteur, ne prouvent rien, parce que le symbole y est placé seul au revers.

4) Les monnaies alexandrines en fournissent beaucoup d'exemples. Le symbole d'Isis se trouve singulièrement altéré sur les monnaies de Juba II; voyez Vol. III p. 110 et 121.

5) Coll. de Bompois (l. c. p. 53 n° 9, pl. I, 10).

restes de monuments antiques ont été découverts par des fouilles faites dans les derniers temps. Une forteresse, construite sur l'emplacement de l'ancienne ville, s'appelle encore aujourd'hui *Tochira, Tocra*.<sup>1)</sup>

Bien que le nom dorien et le plus ancien de cette ville paraisse avoir été *Taucheira*<sup>2)</sup>, on ne saurait douter qu'elle ne soit désignée par **TE**, parce que les initiales des autres villes cyrénaïques se trouvent placées de la même manière. Selon la fabrique et le style du travail, cette monnaie appartient à la dernière moitié du 5<sup>m</sup>e siècle, d'où l'on apprend que Teuchira était alors une ville autonome.<sup>3)</sup> M. Bompis présume que le monogramme au droit n'est pas celui d'un magistrat, mais qu'il désigne la ville de Darnis, et que par conséquent la monnaie a été frappée en alliance avec cette ville.<sup>4)</sup> Cela est très-peu probable. D'abord, ce monogramme ne fournit pas les lettres **ΔAP**, mais seulement **AP**; on trouve souvent **Ρ** placé sur des monnaies grecques pour exprimer des noms propres qui commencent ainsi, tandis que la syllabe **ΔAP** est contractée en **Ρ**. A la vérité, M. Bompis fait observer qu'il peut encore être transcrit par **APΔ** et indiquer Ardanis ou Ardanixis, nom d'une station maritime qui, selon lui, a été la même que Darnis; mais que ces deux noms aient désigné une seule et même localité, c'est là une simple conjecture. Sur les monnaies n<sup>os</sup> 268, 269 et 342, le nom de Darnis est exprimé par **ΔA** et **ΔAP**. Darnis était une petite ville située sur la côte, à l'est, très-loin de Teuchira; il n'est donc pas vraisemblable que ces deux villes aient été liées par une alliance monétaire. Le nom de Teuchira étant marqué par deux grandes lettres, on est tout naturellement porté à attribuer au nom qui est écrit au moyen d'un monogramme en caractères plus petits une valeur différente et inférieure, c. à d. à le considérer comme celui d'un magistrat ou officier monétaire. Il est vrai qu'on ne rencontre pas de noms de magistrats écrits en monogrammes sur d'autres monnaies cyrénaïques du commencement de la 2<sup>m</sup>e époque (cf. p. 115); mais on ne trouve non plus à ce temps-là aucun nom de ville écrit de cette manière.<sup>5)</sup>

### EVESPÉRIS. N<sup>os</sup> 332-339. P. 88-93.

334 A. Tête de Jupiter-Ammon, à dr. Grénétis au pourtour. **Ϻ**. Silphium; en bas à g., **E**. (Fig.)  
**Α**. 6½. 4 Dr. att. 15,58 gr. (Corrodé.)<sup>6)</sup>

1) Voyez sur cette ville: Géogr. anc. des États-barbaresques d'après Mannert par Marcus et Duesberg (1842) p. 89; Revue archéol. 1848 p. 151; Barth, Wanderungen durch die Küstenländer des Mittelmeeres I (1849) p. 392 s.; C. Müller Geogr. gr. min. I (1855) p. 448; Smith et Porcher Discoveries at Cyrene (1864) p. 64.

2) Il est écrit *Ταύχισσα* dans Hérodote, Scylax et quelques manuscrits de Strabon, *Τεύχισσα* et *Teuchira* chez les auteurs postérieurs.

3) Elle est appelée *πόλις τῆς Βαρχαίης* dans Hérodote IV, 171. Si l'on veut en déduire que Teuchira était soumise à Barcé au temps d'Hérodote, il faut qu'elle se soit

rendue indépendante peu de temps après; mais le terme cité peut se rapporter seulement à la situation géographique.

4) Chez Bompis la section IV, qui traite de cette monnaie, a pour titre: *Darnis et Teuchira*.

5) Le monogramme, comme M. Bompis l'a déjà fait remarquer, ne peut désigner *Arainod*, parce que ce nom fut donné à Teuchira à une époque bien postérieure à celle d'où la monnaie date.

6) Cab. de Copenhague. Au rapport de M. Bompis, la collection de Demetrio a renfermé deux pièces semblables.

On ne saurait douter que le coin n'ait eu à dr. du silphium, en regard du E, un Y, qui, faute de flan, n'apparaît pas sur la monnaie; le n° 335 porte les lettres EY écrites, l'une à gauche, l'autre à droite du silphium, et plusieurs monnaies de Cyrène et de Barcé présentent KY et BA placés de la même manière.<sup>1)</sup> C'est le premier tétradrachme qu'on connaisse d'Evespérus. Il est cependant possible qu'il ait été frappé, non pas par cette ville seule, mais en commun avec Cyrène, et qu'il soit identique au n° 121 dont nous allons faire mention, car la légende KYPA peut bien avoir eu place devant la tête, où la surface est fortement corrodée.

P. 92. n° 337-338. A l'égard du surnom de *Pellanius* sous lequel Neptune était vénéré chez les Cyrénéens, conférez Vol. II p. 55 note 4.

### CYRÈNE et EVESPÉRIS.

Le n° 121 (p. 43) a sans doute été frappé en commun par ces deux villes. Au revers de ce tétradrachme, où seulement l'Y à droite du silphium est visible, nous avons cru devoir lire KY, y voyant une répétition du nom de Cyrène au droit comme sur d'autres monnaies de cette ville (v. p. 61). Mais la présence de la lettre E sur le n° qui précède (334 A), fait conclure qu'il faut lire EY; ces deux monnaies présentent la même tête avec la chevelure arrangée à la mode archaïque, et sont du même travail.

Il est possible que le n° 121 a, qui porte au droit le nom de Cyrène, au revers M et les vestiges d'un E, soit également une monnaie d'alliance émise par ces deux villes. Les deux lettres, si elles sont lues ME, ne peuvent indiquer qu'un nom de magistrat; mais c'est toujours le nom de la ville, jamais celui du magistrat, qui occupe cette place sur les monnaies de la Cyrénaïque. Par là on est porté à croire que les lettres sont E et Σ et expriment le nom d'Espérides<sup>2)</sup>; l'ethnique est écrit ΕΣΠΕΡΙ sur le n° 334, et l'on trouve parfois les lettres tournées en sens inverse sur les monnaies d'argent de cette époque.<sup>3)</sup>

### SOZUSA. (APOLLONIE.)

N° 340. P. 93-94. Les raisons pour lesquelles nous avons attribué cette monnaie à Sozusa en prenant les lettres ΣΩ pour les initiales du nom de la ville, ont perdu de leur valeur depuis qu'on a découvert une monnaie avec le nom de magistrat ΣΩΣΙΣ; voyez plus haut p. 5-6 le n° 90a. On est par là amené à croire qu'il faut lire le même nom sur le n° 340, et que par conséquent cette pièce doit être rapportée à la classe des monnaies sans nom de ville, et rangée à côté du n° 99 aux mêmes types. Il est cependant probable que ces deux monnaies ont réellement été frappées dans cette ville. Sozusa servait de port à Cyrène et était à l'époque des Ptolémées, sous le nom d'Apollonie, une des cinq cités principales de la Cyrénaïque; le crabe est le symbole d'un port (v. p. 95) et se trouve souvent comme marque sur les monnaies de Cyrène; on peut en

1) Voyez les n° 247, 298 et 318, cf. 331a.

2) On trouve le nom de la ville déjà écrit *Konepidoc* dans le Pétriple de Scylax.

3) Il se peut encore que le coin ait contenu en bas les lettres EY.

conclure qu'il était le signe de la dite ville. Les monnaies de Cyrène qui, selon cette marque, sont sorties de l'atelier établi à Sozusa, sont les suivantes: n<sup>os</sup> 160-165, 179-181, 247, 266-267 et 280-283. Il faut en outre rapporter à cet atelier les didrachmes de Cyrène ayant pour marque  $\Sigma$ , qui fournit les lettres  $\Sigma\Omega\Gamma$ , savoir les n<sup>os</sup> 156-159 et 182; on ne saurait prendre ce monogramme pour un sigle de magistrat parce que ces didrachmes, à en juger par la différence des poids, ont dû être frappés pendant un assez long espace de temps (v. p. 66-67). Toutes ces monnaies appartiennent sans doute à l'époque des Ptolémées.

### Observations générales sur les monnaies autonomes.

P. 99-129.

§ 3. P. 104-109. Le silphium. Le résultat auquel nous sommes parvenu dans les pages 106-109, grâce au concours du savant botaniste Ørsted, est que cette plante célèbre n'a pas encore été retrouvée, et qu'elle était probablement une espèce du genre *Ferula*, genre dont se rapproche le plus l'image représentée sur les monnaies. Plus tard, en 1862, M. C. Schroff, à Vienne, a soumis la question du silphium à une nouvelle discussion.<sup>1)</sup> Ce savant n'a pas obtenu un autre résultat; il montre que les plantes, croissant dans le nord de l'Afrique, que les voyageurs et plusieurs botanistes ont prises pour le silphium cyrénéen, appartiennent au genre *Thapsia*, et qu'aucune d'elles ne peut être regardée comme la plante-mère du silphium des anciens. Dans ces dernières années, M. Ørsted<sup>2)</sup> a signalé l'existence d'une plante qui se rapproche de celle qui figure sur les monnaies, beaucoup plus qu'aucune des espèces du genre *Ferula*. C'est une ombellifère que Falconer avait observée dans le nord du Kashmir et déjà décrite en 1816, mais dont on n'a pu se faire une idée complète que depuis qu'elle a fleuri dans le jardin botanique d'Edimbourg, et que M. Hooker en a publié un dessin.<sup>3)</sup> Cette plante est gigantesque et produit une sorte d'*asa foetida*; Falconer l'a rapportée à un genre special, *Narthez*. La figure que présentent les monnaies, lui ressemble tellement dans tout son *habitus*, qu'il faut croire que le silphium était une espèce complètement analogue et issue de la même souche. Que la plante de Falconer n'est pas la même que le silphium grec, cela résulte déjà de la circonstance, que le suc résineux qu'elle fournit, offre les mêmes propriétés que l'*asa foetida*, et n'a rien de commun avec la célèbre épice de l'antiquité. Mais on peut aussi le conclure de ce que le fruit en est ovoïde, tandis que, dans l'empreinte monétaire, celui du silphium offre la forme d'un coeur; car, la plante étant reproduite sur les monnaies avec une si grande fidélité, il est permis de croire qu'il en a été de même à l'égard de son fruit. Donc, le silphium cyrénéen n'est pas encore découvert.

§ 5. P. 112-116. Les noms de personnes. Les monnaies qui sont décrites dans ce Supplément, présentent plusieurs nouveaux noms. Les noms qui s'y trouvent écrits en entier,

1) Ueber das Silphium der alten Griechen, dans Med. Jahrbücher der k. k. Ges. der Aerzte zu Wien 1862 H. 1-2.

2) Dans le Bulletin de l'Académie danoise des sc. pour l'année 1869 p. 21 s., Résumé français p. 6 s. Le résultat

en a été communiqué par M. Friedlaender dans Num. Zeitschrift Wien III, 1871, p. 430.

3) Ce dessin se trouve reproduit dans les Heux cités dans la note précédente.

sont ceux qui suivent: **ΙΑΣΙΟΝΙΟΣ** (n° 52A), **ΑΡΙΣΤΑΓΟΡΑ** (n° 193b), **ΧΑΙΡΙΟΣ** (n° 190) et **ΤΙΜΟΚΡΑΤΕΥΣ** (n° 325A), qui offrent le génitif dorien; **ΧΑΙΡΕΦΟΝ** (n° 193a), qui sans doute est une abréviation de *Χαιρεφώντος*; **ΜΙΔΑΣ** (n° 87b) et **ΣΩΣΙΣ** (n° 90a), qui se trouvent sur des monnaies de bronze, et sont les seuls qui soient mis au nominatif. Du nombre des noms dont la terminaison présente le génitif vulgaire (cités p. 113 en haut), il faut rayer **ΑΡΙΣΤΟΜΗΛΕΟΣ** et **ΤΟΜΗΔΕΟΣ** et y substituer **ΑΡΙΣΤΟΜΗΔΕΟΣ**; voyez plus haut p. 9 les n° 134 et 140-141. Nous avons supposé que les noms complets au génitif qui sont inscrits sur les monnaies d'argent et d'or, désignent les magistrats suprêmes (*kosmoi*, *prytanes* ou *archontes*), en renvoyant aux drachmes de Dyrachium et d'Apollonie qui portent deux noms de magistrats, l'un au génitif, l'autre au nominatif, dont le premier, à ce qu'il semble, est celui du magistrat principal.<sup>1)</sup> Récemment M. Brandis a émis l'opinion contraire à l'égard des noms sur les monnaies de ces villes; ce savant suppose que les noms au nominatif, comme ils se trouvent au droit, indiquent les magistrats supérieurs et éponymes, et ceux au génitif, qui sont placés au revers, les officiers monétaires d'un rang inférieur.<sup>2)</sup> Mais on peut à plus forte raison regarder les noms mis au revers comme ceux du magistrat principal, puisqu'ils sont écrits en continuation du nom de la ville; il faut encore ajouter que les noms au nominatif sont remplacés par des monogrammes ou des initiales sur un certain nombre des drachmes et sur les hémidrachmes, tandis que, sur ces mêmes monnaies, les noms au génitif sont toujours écrits en entier. Dans les inscriptions lapidaires de Corcyre, comme il est déjà dit dans notre texte, les noms des prytanes se trouvent au génitif avec ou sans la préposition **ΕΠΙ**.<sup>3)</sup> — Aux noms abrégés dont il est fait mention au milieu de la page 114, on peut joindre **ΣΩ** (n° 89a), qui répond à **ΣΩΣΙΣ**, et **ΧΑΙΡΕ** (n° 204a), qui peut être rapporté à **ΧΑΙΡΕΦΟΝ** (supposé que le **E** y soit). — A l'égard des monogrammes, nous avons fait observer p. 115 que c'est pendant la III<sup>m</sup>e époque que les officiers monétaires se sont servis de cette signature; mais la nouvelle monnaie de Teuchira qui appartient au commencement de la II<sup>m</sup>e époque, porte un monogramme qui désigne sans doute un magistrat (v. plus haut p. 16).

§ 6. P. 116-125. Le système monétaire. Pour ce qui regarde l'origine du système qui fut d'abord adopté dans le monnayage des Cyrénéens, ainsi que son rapport au système qui est généralement nommé attique, et la transformation qu'il subit en passant, vers la fin de la I<sup>re</sup> époque, au système appelé par nous asiatique (p. 117), il faut conférer ce qui se trouve exposé sur les systèmes monétaires de cette période dans l'excellent ouvrage de M. Brandis, publié en 1866.<sup>4)</sup> Ce que nous avons dit, p. 121 en haut, de l'usage qu'on faisait en Cyrénaïque du système attique après la I<sup>re</sup> époque, doit être modifié en certains points. Comme il a été mentionné plus haut p. 7, il se peut bien qu'on ait aussi frappé des  $\frac{1}{8}$ ,  $\frac{1}{4}$  et  $\frac{1}{2}$  de statère dans ce système, et les nouvelles pièces n° 52A et 103A font voir qu'il a de même été employé pour les monnaies frappées en commun jusqu'à la fin de la III<sup>m</sup>e époque.

1) C'est ce que Cavedoni et le marquis de Lagoy ont fait voir II. cc. p. 113 note 8.

2) Dans Sallet Zeitschrift für Numismatik I, 1873, p. 56 s.

3) Il est possible que cette préposition se trouve aussi sur une drachme d'Apollonie où on lit **ΕΠΙΚΑΛΟΥ** (Mionnet

II. p. 29 n° 4); mais on peut bien y voir le nom d'*Ἐπίκαδος*.

4) Das Münz-, Maasz- und Gewicht-Wesen in Vorderasien bis auf Alexander d. G., p. 124-125.

§ 7. P. 125-129. Monnaies d'attribution douteuse ou inadmissible.



La monnaie d'argent inédite <sup>1)</sup>, dont la face est figurée ici et qui a un carré creux au revers, a bien pu être frappée dans la Cyrénaïque; ce que la femme tient dans chaque main, ressemble parfaitement à une pousse de silphium, telle qu'on la voit figurée sur les monnaies de la I<sup>re</sup> époque. Si elle est cyrénéenne, c'est la déesse tutélaire ou la personnification du pays, *Κυρηναία σιλφιοφόρος*, qui y est représentée. <sup>2)</sup> Mais dans les monuments figurés de l'art grec ancien, surtout dans les peintures de vases, on rencontre assez souvent des déesses qui tiennent à la main une pousse ou une fleur d'un aspect pareil; il est donc possible que cette monnaie, trouvée dans le Péloponnèse, appartienne à un autre pays.

Il faut ensuite rapporter aux monnaies de cette catégorie trois de celles que M. Bompois, dans son livre précité, a assignées à la Cyrénaïque. Nous allons les discuter.

La première est une petite pièce d'argent ayant pour type une roue, avec un carré creux au revers. <sup>3)</sup> M. Bompois a pris la roue, à tort, pour quatre pousses de silphium réunies. Les monnaies de ce type, qui se rencontrent fréquemment et offrent une série de plusieurs divisions, proviennent surtout de l'Hellade <sup>4)</sup>; il n'en a, que nous sachions, été découvert aucune dans la Cyrénaïque. Elles faisaient partie de la trouvaille dite de Cousinéry, dont les monnaies, par M. Beulé et d'autres numismatistes, ont été assignées à Athènes <sup>5)</sup>; M. Bompois émet l'opinion qu'elles appartiennent toutes à la Cyrénaïque, mais seulement comme une conjecture et sans y insister. <sup>6)</sup> Le classement de ces monnaies doit être regardé comme peu sûr.

En second lieu, il faut citer une petite monnaie d'argent qui offre une tête barbue et pour revers a également un carré creux. <sup>7)</sup> Cette pièce, qui se trouve au cabinet de Paris, a déjà été publiée par M. Beulé, qui l'a laissée indéterminée. <sup>8)</sup> M. Bompois la donne à la Cyrénaïque parce que la tête ressemble à celle du n° 26 (p. 12), qui porte le fruit du silphium au revers. Mais cette tête n'a rien de particulier; elle présente le type conventionnel adopté dans l'art grec le plus ancien, et qu'on retrouve sur les monnaies archaïques de différents pays. La provenance de la pièce n'est pas connue.

La troisième monnaie dont nous ferons mention, est la petite pièce d'or de la collection du baron de Prokesch-Osten, qui porte la tête laurée de Jupiter et au revers trois demi-foudres avec la légende ΠΙΣΑ. <sup>9)</sup> Son possesseur l'a attribuée à Olympia en regardant ΠΙΣΑ comme le nom de la ville et identique à Olympia, dans le voisinage de laquelle cette pièce a été trouvée avec un certain nombre d'autres monnaies du Péloponnèse. M. Bompois voit dans le type du revers trois pousses de silphium et dans le nom celui d'un magistrat, en faisant remarquer, à

1) On ignore dans quelle collection elle se trouve; M. Lampros à Athènes, qui l'a possédée, a eu l'obligeance de m'en envoyer une empreinte. C'est un didrachme de poids attique, pesant 8,41 gr.

2) Le mouvement de cette femme, aux genoux fléchis et à la tête retournée, se rencontre souvent dans l'art grec archaïque; voyez sur ce sujet: Curtius Die knienden Figuren der altgriechischen Kunst (1869). — Sur un statère archaïque de Cyzique on voit une femme, dans une pareille attitude, tenant un thon dans chaque main, qui représente sans doute la ville. Luynes Choix de

méd. grecques pl. X, 8.

3) L. c. p. 23 n° 5, pl. I, 4.

4) Beulé Monnaies d'Athènes p. 23. Cfr. Broendsted Voyage dans la Grèce I p. 118.

5) Beulé l. c. p. 15 suiv.

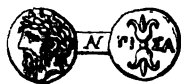
6) L. c. p. 36-52.

7) L. c. p. 20 n° 4, pl. I, 5.

8) Moun. d'Athènes p. 51 note 3.

9) Publiée dans les Mém. de l'Académie de Vienne 1850 p. 332, et 1854 p. 274 pl. III, 84. Bompois l. c. p. 88-113, pl. II, 8.

l'égard de l'attribution à Olympie, que la ville de Pisa, détruite déjà vers 580 av. J. Chr., ne doit pas être assimilée à Olympie, et que la pièce ne rappelle, ni par la nature du métal, ni par le poids, les monnaies habituelles de l'Élide. Mais il faut néanmoins la rapporter à cette contrée. Une pièce d'or analogue jusqu'ici inconnue, dont nous donnons ici un dessin<sup>1)</sup>, présente le même



nom avec les types éléens, et comme une partie de l'Élide, d'après un peuple qui l'avait jadis habitée, portait le nom de Pisatide, on ne peut douter que ΠΙΣΑ ne se réfère à ce peuple. L'objet qui est représenté triplé sur la monnaie en question, offre précisément l'extrémité du foudre qui est figuré sur la nouvelle pièce ainsi que sur les monnaies éléennes, mais il diffère d'une pousse (ou sommité) de silphium en ce que les deux parties latérales ont les bouts arrondis et recourbés, et non pas pointus.<sup>2)</sup>

Le numismatiste viennois récemment décédé, Chr. W. Huber, a publié comme appartenant à la Cyrénaïque deux petites monnaies en bronze de sa collection, dont l'attribution à ce pays doit de même être révoquée en doute. L'une, d'après la description qui en est donnée, porte au droit une tête imberbe à cornes de bélier, au revers un symbole égyptien et la légende ΗΡΑΚΛΙ horizontalement écrite.<sup>3)</sup> M. Huber rattache cette monnaie à celle qu'on avait auparavant assignée à Héraclée en Cyrénaïque (n° 343), et pense que le nom indique cette ville.<sup>4)</sup> Nous avons déjà fait voir (p. 97) que ce classement doit être considéré comme peu acceptable. L'autre monnaie, qui porte une tête de femme, et au revers, selon Huber, une autruche et les lettres ΠΤΟ, est donnée par lui à Ptolémaïs.<sup>5)</sup> Cette pièce, qui se trouve à présent dans le cabinet danois, est mal conservée; on ne peut distinguer clairement ni l'espèce de l'oiseau ni les lettres de la légende.

## I. C. Monnaies des Libyens.

N° 344-358. P. 130-135.

346 a. Semblable aux n° 345-346, mais sans légende.

AR. 3.  $\frac{1}{2}$  Dr. att. 2,34 gr.<sup>6)</sup>

1) Cette monnaie, dont M. Feuardent a eu l'obligeance de me faire parvenir une empreinte, a fait partie de la collection de Wigan à Londres.

2) M. Bompols (l. c. p. 105) demande quelle signification il faut attribuer à cette triplification du foudre, à quel ordre d'idées, à quel genre de mythes elle répondrait. Il n'est pas nécessaire de chercher un sens symbolique dans ce type (conf. les remarques faites p. 31); mais si l'on veut lui en assigner un tel, cette triplification s'explique très-bien par l'idée d'une triade qui était attachée à la divinité de Jupiter en différentes contrées de la Grèce (Pausan. II, 2,7 et 24,6). Sur un vase peint grec on voit représenté un groupe de trois Jupiters, chacun muni de trois yeux et tenant un foudre à la main (Archäol. Zeitung 1851 Taf. XXVII, 2). C'est la triade ou trinité dans le dieu suprême (Baal) adorée par les peuples sémitiques, qui avait été transférée en Grèce et appliquée à

la divinité de Zeus. C'est là un thème qui a été souvent discuté, voir: Creuzer Symbolik II, p. 484-488; Panofka, Paucker et Curtius dans Archäol. Zeitung 1843 p. 54-55; 1851 p. 309-311, p. 377 et p. 380; 1852 p. 508-509; 1855 p. 10-12.

3) Num. Zeitschr. Wien I (1869) p. 21.

4) M. Huber (l. c. note précéd.) dit en avoir possédé deux exemplaires. L'un de ceux-ci avait déjà été décrit dans le catalogue de sa collection sous le n° 1283, et fut acquis avec la prétendue monnaie de Ptolémaïs par le cabinet de Copenhague dans la vente de cette collection en 1862. Il est très-usé et ne semble pas différer des petits bronzes de l'Égypte, assez communs, qui portent la tête de Jupiter-Ammon et au revers le symbole d'Isis avec le nom de Ptolémée.

5) Catalogue cité n° 1283.

6) Coll. d'Imhoof-Blumer.

358 a. Semblable au n° 358, frappée sur une autre monnaie et refrappée. Au droit, on remarque le reste d'un buste de cheval et trois épis. Æ. 8. 15 gr. 1)

Le tétradrachme n° 344, aux types cyrénéens, a été attribué par nous à la tribu libyenne *Macæ*, parce qu'il porte un *mem* phénicien et un caractère qui peut être un *lambda*. M. Bompais a rejeté cette attribution. Ce numismatiste, possédant dans sa collection un tétradrachme au nom de Cyrène qui, selon lui, a un  $\Lambda$  derrière la tête, présume que le n° 344 est sorti de Cyrène, et que les deux lettres sont des marques d'atelier appartenant à cette ville.<sup>2)</sup> Mais le prétendu *lambda* sur la pièce citée n'est que le bout d'une mèche des cheveux de Jupiter-Ammon.<sup>3)</sup> Pour expliquer la présence d'une lettre phénicienne sur une monnaie de Cyrène, M. Bompais pense qu'elle était "une sorte de poinçon de garantie ou de circulation destiné à accréditer et à faire reconnaître la monnaie des Cyrénéens chez les peuplades de race punique avec lesquelles ils avaient établi des relations de commerce."<sup>4)</sup> Nous ne savons si personne sera disposé à admettre cette opinion. Les types conviennent parfaitement aux *Macæ*, puisque Ammon était le dieu national des Libyens<sup>5)</sup> et que les contrées qu'ils habitaient, abondaient en silphium<sup>6)</sup>: ayant un grand trafic avec les Cyrénéens, il est tout naturel qu'ils imitassent leurs monnaies<sup>7)</sup>, et le voisinage des Liby-Phéniciens vers l'ouest explique l'emploi du caractère phénicien. Le *mem* se retrouve sur la plupart des monnaies avec le nom des Libyens.<sup>8)</sup> La fabrique enfin s'accorde bien avec la supposition que la monnaie ait été frappée par un peuple demi-barbare; car la tête est rudement exécutée, et, quant au silphium, qu'on trouve toujours exactement reproduit sur les grandes pièces de Cyrène, les extrémités des feuilles offrent un aspect confus qui n'est pas d'accord avec la nature. En ce qui concerne la lettre qui est placée au-dessus du *mem*, nous l'avons prise pour l'initiale de  $\Lambda$ IBYON qui se trouve ensemble avec le *mem* sur les n° 347 suiv. Cependant ce caractère ne présente pas la forme régulière du  $\Lambda$ ; les jambages en sont peu égaux, l'un, épais, l'autre, mince. On peut l'expliquer par la circonstance qu'il a été tracé par un graveur libyen; mais il est aussi possible que ce caractère représente la lettre phénicienne *ghimel*. Il faut alors y voir l'initiale du nom des *Gindani*, tribu qui avait pour voisins, à l'ouest, les *Maces*<sup>9)</sup>, au nord, les Ampéliotes.

Tous les savants qui ont discuté les monnaies inscrites  $\Lambda$ IBYON, ont été d'accord pour considérer le *mem* comme l'initiale du nom de la tribu qui les a fait frapper. M. Bompais est

1) Cab. de Copenhague. (Cat. de la coll. de Lorichs n° 2108.)

2) L. c. p. 77-85.

3) Je m'en suis convaincu en examinant une empreinte que le possesseur de cette monnaie a bien voulu m'en transmettre.

4) L. c. p. 85.

5) Consultez dans l'Appendice du Vol. III p. 190 les remarques faites à la page 134.

6) Vol I p. 134 note 6.

7) Les tétradrachmes aux types attiques avec des caractères étrangers, qui ont sans doute été frappés en Asie, présentent un analogue au tétradrachme dont il s'agit. — M. Bompais croit que je suis d'avis que cette monnaie a

été frappée par suite d'un traité d'alliance entre les Libyens et les Cyrénéens, et cherche de démontrer qu'elle n'a pas le caractère d'une telle alliance (p. 82); mais dans mon texte il n'est pas dit un mot d'une pareille alliance.

8) A la vérité le *mem* sur le n° 344 diffère un peu de celui sur les monnaies suivantes; mais cette différence s'explique facilement par l'impéritie du graveur barbare; il est aussi à remarquer que, le métal ayant glissé sous la frappe, cette lettre a pris un double contour.

9) Hérodote IV, 176: *Μακίων δὲ τούτων ἔχόμενοι Γινδάνεις εἰσιν.*



d'une autre opinion. Trouvant extraordinaire qu'on ne rencontre sur ces monnaies aucun autre signe à l'effet de distinguer les diverses tribus de "l'agrégat libyen", et que les *Macæ* eussent dû avoir "le privilège exclusif d'inscrire leur initiale sur la monnaie collective de la nation", le numismatiste français demande pourquoi ils n'y auraient pas, ne fût-ce qu'une fois, mis leur nom en toutes lettres.<sup>1)</sup> La réponse n'est point difficile. Les peuplades libyennes ne formaient pas une ligue ni un tout cohérent. Les monnaies n'ont pas été frappées en commun par diverses peuplades, mais par les Maces seuls, qui, par le nom ethnique grec et par la lettre phénicienne, ont indiqué le peuple et la tribu qui les avaient émises; il y avait, comme on sait, beaucoup d'autres peuples dont les monnaies offrent seulement l'initiale de l'ethnique. Pour la signification à donner au *mem* et au *M*, M. Bompois ne l'a pas discutée.

Enfin, au sujet de la lettre *A* sur le n° 347, que nous avons prise pour l'initiale des *Ampeliotæ*, le même érudit demande quelle raison on donnerait pour expliquer "la patente anomalie qui résulterait de la présence, sur une même pièce, de l'initiale en langue punique des *Macæ* et à la fois de l'initiale en langue grecque des *Ampeliotæ*, bien que pourtant ces deux tribus ne soient point grecques d'origine, et qu'elles appartiennent toutes les deux également à la même communauté libyenne."<sup>2)</sup> On trouvera la réponse dans ce qui est exposé p. 134; les Ampeliotés avaient adopté la culture grecque, tandis que langue phénicienne sans doute prévalait chez les Maces.

Nous avons énoncé p. 131 que les n° 355-356 sont frappés sur des pièces ayant pour types la tête de la Cérés carthaginoise et trois épis. Mais en examinant de plus près ces surfrappes, on se convainc qu'il n'y a qu'un seul exemplaire du n° 355, où l'empreinte carthaginoise soit la première; sur les autres, autant qu'il est possible d'en juger, elle est la dernière. On pourra en déduire que les monnaies des Libyens sont contemporaines de celles avec la tête de Cérés, et n'appartiennent pas à une époque postérieure. Le n° 358a est une monnaie de Carthage avec le buste de cheval, qui a reçu les types libyens, et qu'on a enfin refrappée avec un coin offrant trois épis.

## II. Monnaies royales.

N° 359-382. P. 136-151.

Dans les pages 136-137 nous avons fait voir que, d'après les données historiques, Alexandre le Grand n'a pas frappé monnaie dans la Cyrénaïque, et qu'aucune des monnaies de ce conquérant, fabriquées après sa mort, n'offre des marques ou sigles qui renvoient à ce pays. Plus tard le baron de Prokesch-Osten, dans la liste des Alexandres inédits de sa collection, a publié un statère d'or qui, d'après la description qui en est donnée, est cyrénéen; les marques en sont indiquées ainsi: *ΕΓ* en monogramme, un aigle et le silphium.<sup>3)</sup> Parmi les monnaies d'argent au nom d'Alexandre, ayant pour type au revers la Pallas combattant, et dont l'émission appartient probable-

1) L. c. p. 83-84.

2) L. c. p. 84.

3) Dans Numism. Zeitschrift Wien 1869 p. 34 n° 89. Le monogramme se retrouve sur plusieurs monnaies autonomes de Cyrène: n° 60, 167, 168 et 207. Dans la

même liste, sous les n° 322 et 346, deux drachmes avec les lettres *KH* sont assignées à Cyrène, nous ne savons par quel motif.

ment à l'époque où Alexandre fils de Roxane fut reconnu roi, ont récemment paru un tétradrachme et une drachme qui portent la marque EY<sup>1)</sup>; ces lettres peuvent désigner la ville d'Evespérus, mais tout aussi bien un nom de magistrat (voir plus loin).

### PTOLÉMÉE I SOTER.

- 359 A. Tête de Minerve à dr. R. (ΠΤΟ)ΛΕΜΑΙΟΥ La Victoire comme au n° 359; devant, une roue; en bas, ΕΥΦΡΙ. (Fig.) A 2½. ¼ St. att. 4,8 gr. <sup>9)</sup>
- 360 a. Semblable au n° 360, mais au revers, ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΥΣ de dr. à g. A 2. ¼ St. att. 2,81 gr. <sup>9)</sup>

### LES PTOLÉMÉES.

#### Au nom de Ptolémée roi.

- 365 a. Semblable au n° 365, mais au revers à l'exergue: ΠΡ. A 4. St. phén. <sup>4)</sup>
- 365 b. Tête de Ptolémée Soter comme au n° 365. R. ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΥΣ Aigle debout sur le foudre, à dr.; devant, Π. A. 2 Dr. phén. 6,05 gr. (Très-usée.) <sup>9)</sup>
- 365 c. Semblable au n° 365 b; mais au revers, ΠΡ. A. 2 Dr. phén. 6,40 gr. (Usée.) <sup>9)</sup>
- 367 a. Mêmes types et légende que sur les n° 366-367. Au revers, devant la tête, une corne d'abondance; en bas, la partie supérieure d'un silphium. A. 5. <sup>7)</sup>
- 367 b. Autre semblable. Au revers, devant, une corne d'abondance; derrière, Ε. A. 5. <sup>9)</sup>
- 367 c. Mêmes types et légende. Au revers, devant la tête, une corne d'abondance; derrière, un ramuscule à fruits. A. 7. <sup>9)</sup>
- 367 d. Autre semblable. Au revers, devant, une double corne d'abondance; derrière, un ramuscule à fruits (?); en bas, ΣΕ. A. 7. <sup>10)</sup>
- 367 e. Autre semblable. Au revers, en bas, ΟΕΥ. A. 7. <sup>11)</sup>
- 367 f. Autres semblables. Au revers, en bas, différents monogrammes peu distincts. A. 7. <sup>12)</sup>
- 367 g-i. Mêmes types et légende. Au revers, devant ou derrière la tête, une corne d'abondance. A. 6-2. <sup>13)</sup>
- 367 l-m. Mêmes types et légende. Au revers, devant la tête, une double corne d'abondance (?) <sup>14)</sup>. A. 5-3. <sup>15)</sup>

1) Feuardent, Collections de Demetrio, Numismatique, Egypte anc. I p. 8 n° 6 et 9.

2) Coll. de Six (Cat. de la coll. Whittall 1867, n° 918, incorr. décr.). Cat. de la coll. Dupré 1867, n° 345, incorr. décr. Feuardent, Cat. de la coll. de Demetrio n° 11 pl. I (Incomplète).

3) Coll. d'Imhoof-Blumer.

4) Cab. de Gotha (Num. Zeitschrift Wien 1869 p. 15).

5-6) Coll. de Demetrio.

7) Feuardent Cat. Demetrio n° 91, pl.

8) Cab de Vienne, publiée par Huber dans Egger Wiener num. Monatshefte 1868 p. 140 n° 10. La pièce du cabinet de Vienne qui se trouve décrite dans la même

page sous le n° 11, est identique à notre n° 362; le revers étant mal conservé, M. Huber n'a pas reconnu le monogramme.

9) Feuardent l. c. n° 81.

10) Mionnet VI n° 66. Trésor de glyptique et de num. (Num. des rois gr.) pl. LXXXII, 9. Feuardent l. c. n° 84.

11) Feuardent l. c. n° 83.

12) Mionnet VI n° 67. Trésor de glyptique pl. LXXXII, 7. Feuardent l. c. n° 82. Coll. de Six.

13) En différentes collections.

14) Ce signe est souvent négligemment figuré et presque méconnaissable.

15) En différentes collections.

## An nom de Bérénice reine.

380 a. Semblable au n° 380, mais la couronne au revers est composée de feuilles (de chêne).

R. 4. 2 Dr. phén. 7,46 gr. <sup>1)</sup>

N° 359 A. On ne saurait douter que le demi-statère de la collection de Six qui est gravé dans la planche I sous ce n°, n'ait été frappé en Cyrénaïque, puisqu'il offre le nom insolite d'*Euphrias* <sup>2)</sup> qui se rencontre sur la monnaie autonome n° 234. Portant les types d'Alexandre le Grand, il a dû être parmi les premières monnaies que Ptolémée Soter fit frapper dans ce pays. Deux pièces semblables ont été publiées dans les derniers temps; l'une, qui a fait partie de la collection de Dupré, selon la description qui en a été donnée, aurait au bas les lettres EY ΦΕ; sur l'autre, qui est dans la collection de M. Demetrio, on lit à la même place EYΦ. <sup>3)</sup> M. Huber, dans ses notices sur les monnaies des Ptolémées <sup>4)</sup>, a fait observer au sujet de la première pièce, que EY peut désigner Evespéris; quant à la dernière, M. Feuardent suppose <sup>5)</sup> que les lettres offrent le nom du magistrat *Theupheides*, qui se lit sur plusieurs monnaies autonomes de la Cyrénaïque; mais il est de toute probabilité que ces deux pièces sont des spécimens incomplets de la monnaie qui est dans la possession de M. Six. La roue est un type cyrénéen; voyez p. 28, 56 et 82.

N° 365 a. Le monogramme étant le même que celui du n° 362, on peut en conclure que ce statère appartient à la Cyrénaïque. M. Huber (l. c. note 4) a présumé que ce monogramme fournit le nom de Cyrène; mais il apparaît aussi sur la monnaie autonome n° 175, qui porte en outre la légende KYPA. Il exprime un nom de magistrat, probablement *Ἰνναρχος*.

N° 365 b-c. La tête que présentent ces deux didrachmes, est semblable à celle qui se voit sur les n° 362, 365 et 375, et le monogramme dont le premier est marqué, est celui qui se trouve sur les n° 368 suiv. (v. p. 147).

N° 366-367 a-m. Jusqu'à présent la tête de femme aux longues boucles régulières qui figure sur ces monnaies, a été regardée comme celle de Bérénice, épouse de Ptolémée Soter, coiffée en Isis. <sup>6)</sup> La tête de Soter occupant la face des monnaies, cette acception était très-naturelle. Mais ce n'était qu'une conjecture, dépourvue de preuve. Il n'existe aucun autre portrait authentique de la première Bérénice <sup>7)</sup> que celui sur les monnaies d'or qui ont au droit les

1) Cab. de Munich. Publiée par Huber dans Num. Zeitschrift Wien I, 1869, p. 13 n° 16, pl. I, 3.

2) Sur ce nom, voyez p. 73 et p. 113.

3) Ll. cc. p. précéd. note 2.

4) Dans Egger Wiener Monatshefte 1867 p. 163.

5) Cat. Demetrio p. 21 sous le n° 83.

6) Ainsi par Visconti (Iconogr. gr. T. III p. 200), Mionnet, Ch. Lenormant et Huber (ll. cc. p. précéd. not. 8-12), Leake (Num. hellen. p. 58), J. de Witte (Cat. de la coll. de Greppo n° 1544), Fiorelli (Museo di Napoli n° 9443 suiv.) etc. Dans le catalogue de la collection de Demetrio (n° 81), la tête est désignée comme celle de Bérénice ou d'Isis; mais l'absence de l'attribut divin défend d'y voir la déesse.

7) Le beau buste de bronze du musée de Naples qui représente une femme avec une pareille frisure, fut pris

pour le portrait de la première Bérénice, d'abord par les Académiciens herculanéens (Bronzi d'Ercolano I pl. 59-60 p. 202), ensuite par Visconti (l. c.), et cette attribution paraît avoir été généralement adoptée; voir: Museo Borb. XII tav. 11; C. O. Müller dans Oesterley Denkmäler p. 29 n° 223 a; ailleurs. Mais elle est uniquement fondée sur la tête qui figure sur les monnaies ci-dessus discutées. Aussi, dans le dernier temps, la justesse de cette détermination a-t-elle été révoquée en doute ou rejetée, p. e. par Friederichs dans son catalogue des plâtres du musée de Berlin (Berlins antike Bildwerke I p. 424 n° 869). La petite pièce d'or qui, dans le catalogue de la coll. Demetrio (n° 92), est attribuée par M. Feuardent à cette reine, appartient peut-être à la seconde Bérénice; la tête qu'elle présente, est toute différente de celle dont il s'agit ici.

têtes accolées de Ptolémée Soter et de son épouse, au revers celles de Ptolémée Philadelphie et d'Arsinoé. Sur ces monnaies, qui ont été frappées après la mort de Bérénice, et sans doute durant un long espace de temps, les traits de la reine varient beaucoup, et il en est de même de la physionomie que la tête offre sur les monnaies dont nous nous occupons ici; une comparaison faite entre les traits de la figure dans l'une et l'autre de ces deux séries ne mène à rien. Pour la frisure, la tête de la reine étant sur les monnaies d'or à demi cachée par celle du roi, ce n'est qu'une partie qui en est visible au-dessus du front; on ne peut en conclure si les cheveux sont ceints d'un bandeau ou couverts d'un voile; sur quelques exemplaires, cela paraît être l'extrémité d'un voile qu'on aperçoit. La tête de Bérénice sur les monnaies d'or ne peut donc pas servir à résoudre cette question. Nous avons déjà (plus haut p. 13) appelé l'attention sur un relief en marbre récemment découvert dans les ruines de Cyrène, où l'on voit la Libye personnifiée coiffée de la même manière que la tête sur les n° 366 suiv., et nous lui avons attribué la tête à frisure semblable qu'on trouve sur les monnaies autonomes. Il est très-probable que la tête dont il s'agit représente également la Libye, c. à d. la partie de la Libye qui était occupée par les Grecs, ou la Cyrénaïque. On ne saurait objecter que, sur quelques-unes de ces monnaies, la tête offre un caractère assez individuel<sup>1)</sup>; où cela est le cas, il faut l'attribuer à la maladresse de celui qui a gravé le coin; en général la physionomie de ces têtes est idéale, nullement personnelle. Or, si la tête est celle de la Libye, il faut classer à la Cyrénaïque toutes les monnaies qui la présentent, non seulement celles qui sont marquées du silphium (n° 366 et 367), mais aussi celles qui sont dépourvues de cette marque. Ce classement est corroboré par les marques qui se trouvent sur plusieurs d'entre elles. Le monogramme sur le n° 367 b exprime, à ce qu'il semble, le nom de Bérénice; ce nom, comme on le sait, fut donné à la ville d'Evespéris d'après l'épouse de Ptolémée Philadelphie.<sup>2)</sup> Le signe qui se trouve derrière la tête sur les n° 367 c-f, est probablement, au moins sur quelques-uns<sup>3)</sup>, un ramuscule à fruits, symbole emprunté à l'arbre des Hespérides, qui est appliqué aux n° 339, 364 et 365 comme marque de la ville de ce nom. OEY sur le n° 367 e peut être le nom de *Theupheides*, qui se rencontre sur les monnaies autonomes de Cyrène.<sup>4)</sup> La corne d'abondance, qui est placée ensemble avec le silphium sur les n° 366 et 367, se répète sur plusieurs des autres n°. Les monnaies de cette suite diffèrent beaucoup entre elles à l'égard du travail, qui est souvent très-négligé ou même mauvais, ce qui fait conclure que l'émission en a été continuée jusqu'à la fin de l'époque ptoléméenne.

N° 382, p. 148. D'après ce que nous venons d'exposer, la tête au revers de cette monnaie doit être considérée comme celle de la Libye. La tête du droit a été prise par nous pour le portrait de Ptolémée Soter; mais si ce n'est pas l'effigie de son épouse qui est placée au revers; on est tout naturellement porté à se demander si elle ne représente pas le roi Magas dont le nom est inscrit au revers.

1) P. ex. sur les pièces qui sont figurées sous les n° 366 et 382. Du reste le dessinateur n'a pas réussi en reproduisant les traits de ces têtes; sur les monnaies elles-mêmes ils diffèrent moins entre eux et sont moins marqués.

2) Ce monogramme a été expliqué de la même manière

par Huber l. c. plus haut p. 24 note 8.

3) P. e. sur la pièce figurée dans le catalogue de la coll. Demetrio pl. I, 82. Sur d'autres exemplaires, où ce signe est peu distinct ou mal figuré, on l'a pris pour une fleur ou pour le bout d'un sceptre.

4) Ceci a déjà été signalé par M. Feuardent l. c. n° 83.

Les monnaies ptoléméennes que nous avons assignées à la Cyrénaïque, sont en nombre assez limité. Comme des monnaies autonomes de toute espèce, à ce qu'il semble, furent frappées par les grandes villes sous la domination des Lagides, il n'y a pas lieu de supposer que des monnaies royales y aient été émises en grande quantité ou par tous les rois. Toutefois, ce pays ayant été soumis aux Ptolémées pendant plus de deux siècles, il n'est pas invraisemblable qu'on y ait fabriqué plus de monnaies que nous n'en avons citées, et un examen plus approfondi porte à croire qu'il en a été ainsi. Nous allons indiquer celles qui, d'après certains indices plus ou moins contestables, peuvent encore être rapportées à la Cyrénaïque. <sup>1)</sup>

Parmi les tétradrachmes ptoléméens aux types ordinaires, il y en a quelques-uns qui ont été attribués aux villes cyrénaïques. Nous avons déjà mentionné (p. 144) que M. Fr. Lenormant a présumé que EY et AN sur ces monnaies désignent Evespérus et Apollonie; dernièrement M.M. Huber <sup>2)</sup> et Feuardent <sup>3)</sup> ont de même pris EY pour la marque de la première ville. <sup>4)</sup> Il est très-douteux que ces lettres soient les initiales des villes nommées; on peut avec autant de raison les prendre pour celles de noms de magistrats. Mais même en admettant qu'elles indiquent les villes, il ne s'ensuit pas que les monnaies y aient été fabriquées. Ces tétradrachmes, à l'égard du travail et jusqu'à certains détails, ressemblent à d'autres avec des lettres et monogrammes différents qui sont sans doute sortis de la Monnaie principale de l'Égypte, établie à Alexandrie; il est donc bien possible qu'ils aient été frappés dans cette Monnaie pour servir au commerce qui se faisait avec les villes cyrénaïques, et non pas dans les ateliers monétaires de ces villes. <sup>5)</sup>

Nous avons cherché de démontrer que les monnaies au nom de Bérénice reine, n<sup>os</sup> 378-381, ont été frappées à Evespérus par la seconde Bérénice, épouse de Ptolémée (III) Evergète I<sup>er</sup>, en faisant remarquer que cette ville lui a peut-être appartenu comme domaine (p. 146). Lorsqu'on examine de plus près les données historiques et les monnaies qui portent le nom de cette reine, on est amené à croire qu'elle a réellement régné sur la Cyrénaïque ou que le pays a été gouverné en son nom, et qu'il y a été émis un plus grand nombre de ses monnaies. Fille de Magas, roi de Cyrène, qui n'avait pas de fils, elle devint à sa mort héritière légitime du royaume, et a dû être regardée comme princesse souveraine lorsque plus tard elle épousa Ptolémée. <sup>7)</sup> Le titre de

1) M. Six, à Amsterdam, qui, on le sait, a étudié d'une manière approfondie les monnaies des Ptolémées, et dont la riche collection en renferme une série nombreuse, a bien voulu me communiquer son opinion concernant la question des monnaies ptoléméennes à assigner à la Cyrénaïque. C'est par suite des remarques bien fondées, faites par ce numismatiste expérimenté, que je vais proposer de rapporter à la Cyrénaïque la série des monnaies d'or au nom de Bérénice, ainsi que la pièce de bronze contremarquée de la même reine, et la série des bronzes qui portent le nom de Ptolémée Evergète.

2) Dans Egger Wiener num. Monatshefte 1868 p. 132.

3) Cat. de la coll. Demetrio p. 31 n<sup>os</sup> 134-135.

4) Huber a encore, quoiqu'en hésitant, considéré comme le signe d'Héraclée en Cyrénaïque un monogramme composé de HPA sur un tétradrachme du cabinet de Gotha; voir Num. Zeitschrift Wien I, 1869, p. 20. C'est sans

doute un sigle de magistrat; conférez Vol. I p. 97-98 et plus haut p. 21.

5) Conférez les observations faites par M. Schlegel dans Grote Münzstudien 1862 p. 865-869 et p. 900 n<sup>os</sup> 21-24, et par M. Stuart-Poole dans Num. Chronicle 1865 p. 149-154.

6) M. M. Huber et Feuardent, qui, dans les derniers temps, ont fait de la classification des monnaies ptoléméennes l'objet d'une étude approfondie, ont également attribué à la seconde Bérénice les pièces qui présentent la tête avec la frisure qu'on voit sur les n<sup>os</sup> 378-381, sans ou avec voile (ll. cc.).

7) Les rapports historiques sont incomplets et en partie discordants à l'égard de cette princesse. Voici ce qui se présente comme le plus probable. Bérénice n'était pas fille de Ptolémée Philadelphe et adoptée par Magas, comme quelques savants l'ont supposé, mais fille de ce

**ΒΑΣΙΛΙΣΣΑ** accompagne sur toutes les monnaies le nom de Bérénice, même sur celles qui portent en outre le nom de Ptolémée<sup>1)</sup>; sur les autres monnaies de cette dynastie, ce titre est ajouté aux noms des reines qui étaient régentes (les Cléopâtre), mais non aux noms de celles qui ne l'étaient pas (les Arsinoé). On ne connaît aucune monnaie frappée dans la Cyrénaïque sous le règne de Ptolémée Evergète I qui porte son nom seul.<sup>2)</sup> Toutefois on n'en saurait conclure que les monnaies avec le nom de Bérénice aient toutes été émises par elle dans la Cyrénaïque. Il n'y a rien qui porte à croire que les reines du nom d'Arsinoé aient elles-mêmes fait frapper les monnaies sur lesquelles on lit leurs noms seuls, soit comme exerçant un pouvoir souverain sur certaines provinces ou villes, soit comme se servant d'un privilège qui leur aurait été particulièrement accordé; il est de toute probabilité que ces monnaies sont émanées de la même autorité que les monnaies au nom du roi, de sorte que le roi, ou le chef du monnayage avec la permission du roi, y a fait inscrire le nom de la reine pour lui rendre honneur.<sup>3)</sup> Il est donc permis de supposer que le nom et l'effigie de Bérénice, par le même motif, ont quelquefois été placés sur les monnaies qui furent frappées dans les autres pays soumis à Evergète; le titre **ΒΑΣΙΛΙΣΣΑ** lui appartenant comme reine de la Cyrénaïque, il est naturel qu'on l'ait ajouté à son nom. Aussi trouve-t-on sur plusieurs monnaies au nom de Bérénice des marques qui semblent indiquer des villes en dehors de la Cyrénaïque.<sup>4)</sup> Il s'ensuit que ce sont les indices que fournissent les monnaies elles-mêmes, qui doivent servir de guide. Or, lorsqu'on recherche quelles sont les monnaies au nom de Bérénice qui peuvent être assignées à la Cyrénaïque, il se présente d'abord comme probablement cyrénéenne une série de monnaies d'or offrant la tête de la reine voilée, et ayant au revers une corne d'abondance accompagnée de deux étoiles. Ces étoiles, symbole des Dioscures, se retrouvent sur les monnaies autonomes<sup>5)</sup>, sans doute comme signe de l'atelier établi à Cyrène ou à Apollonie. La série présente quatre divisions pesant 21,3-4, 4,3-2, 2,1 et 1 grammes. Les trois dernières de ces divisions sont des  $\frac{1}{2}$ ,  $\frac{1}{4}$  et  $\frac{1}{8}$  du statère attique<sup>6)</sup>, et se rattachent mieux au système monétaire de la Cyrénaïque qu'à celui des Lagides; car les monnaies d'or cyrénéennes sont

de ce dernier roi. Elle n'avait que 4 à 5 ans, lorsque, à l'occasion de la paix conclue entre Magas et Ptolémée (vers l'an 260), elle fut promise en mariage au fils de celui-ci. Après la mort de Magas (en 258), sa mère, animée de sentiments hostiles contre le roi d'Égypte, fit venir de la Macédoine Démétrius, fils de Démétrius Pollorcète, lui livra le royaume et le fiança à la jeune Bérénice. Démétrius fut assassiné par les Cyrénéens révoltés (en 251-250), avant d'avoir épousé Bérénice. Quelques années après cette princesse, âgée de 17 à 18 ans, épousa Ptolémée (Evergète I) vers le même temps où il monta sur le trône d'Égypte (en 247). Thirge *Res Cyren.* § 60-61. Droysen *Geschichte des Hellenismus II* p. 244, 247-248, 292-294 et 314-315. Pauly *Real-Encycl.* I, 2, p. 1775 et p. 2352; VI, p. 203.

1) Feuudent *Cat. Demetrio* n° 227-230.

2) Aussi la Cyrénaïque n'est-elle pas nommée parmi les pays soumis à Ptolémée Evergète sur le monument Adullitain (dans *Cosmæ Indicopeustæ topographia chr.*). Cependant on ne saurait en conclure qu'il n'ait pas régné

sur ce pays, car seulement les pays qu'il avait hérités de son père ou conquis par les armes, sont cités dans cette inscription, et à ceux-ci n'appartenait pas le royaume cyrénéen qui lui était échu par mariage. Par la Libye qui s'y trouve nommée parmi les pays assujettis, il faut entendre la contrée entre la Cyrénaïque et l'Égypte; conf. Droysen *Gesch. d. Hellen.* II p. 294 et p. 316.

3) Il en est de même pour les monnaies frappées au nom de la reine Cléopâtre, épouse de Juba II; voyez vol. III p. 116 et plus bas sous Juba II.

4) P. e. les bonnets des Dioscures, signe qui se trouve associé aux initiales de Salamis sur les tétradrachmes ptoléméens, et l'abeille, type d'Ephèse.

5) N° 76-77 et 153-154; cf. p. 111.

6) Le poids de la plus grande pièce est unique et ne se rencontre pas dans les autres monnaies d'or, ni cyrénéennes, ni ptoléméennes. D'après le système attique elle est un pentédrachme, d'après le phénicien un trisatère, d'après le babylonien un distatère.

pour la plupart frappées dans le système attique, tandis que le système phénicien était prédominant dans le monnayage d'or des Ptolémées.<sup>1)</sup> Il y a ensuite deux pièces de bronze au nom de cette reine, offrant sa tête sans voile, qu'on peut rapporter à la Cyrénaïque; l'une, dont le revers présente l'aigle sur le foudre, a pour marques **EY** et un ramuscule (?)<sup>2)</sup>; l'autre porte au revers, à côté d'une corne d'abondance, la massue qui se voit sur les didrachmes n<sup>os</sup> 378 suiv., et est contremarquée d'un petit aigle.<sup>3)</sup>

Après que la Cyrénaïque, par suite du mariage d'Evergète I avec Bérénice, eut été annexée à l'Egypte, elle fut à deux époques séparée de ce pays et gouvernée par son propre roi de la dynastie lagide, savoir, de 164 à 146, par Ptolémée Physcon (Evergète II), avant l'avènement de ce prince au trône d'Egypte, et de 117 à 96, par Ptolémée Apion (cf. Introd. p. 6). Il est permis de croire que ces deux rois ont fait battre monnaie dans la Cyrénaïque, et que leurs monnaies n'ont pas été sous tous les rapports pareilles à celles qui furent émises à la même époque par les rois d'Egypte. Aussi, en examinant les monnaies des Ptolémées, en trouve-t-on que l'on peut avec quelque probabilité considérer comme frappées par eux en Cyrénaïque. Les monnaies de bronze inscrites ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ appartiennent à Evergète II<sup>4)</sup>; elles sont d'un flan plus plat que ne le sont ordinairement les bronzes égyptiens, et en diffèrent aussi un peu par certains détails du travail; sur les monnaies de bronze fabriquées en Egypte, le surnom ne se trouve pas ajouté au nom de Ptolémée; il est donc assez vraisemblable qu'elles sont émises de la Cyrénaïque. Pour ce qui regarde Ptolémée Apion, on peut lui attribuer le n<sup>o</sup> 377<sup>5)</sup>, ayant le bélier au droit et l'aigle avec une étoile au revers, et encore un autre bronze d'un revers identique et de la même fabrique, qui porte la tête de Jupiter-Ammon au droit.<sup>6)</sup>

1) M. Fr. Lenormant a rapporté les monnaies d'or des Lagides à trois systèmes différents, l'asiatique, l'attique et le babylonien (Revue num. 1855 p. 186-187); mais, sauf quelques pièces isolées, elles peuvent être attribuées à un seul et même système, celui qui a été appelé par nous phénicien (cf. V. Queipo Pl. p. 12).

2) Mionnet VI n<sup>o</sup> 219. Trésor de Glypt. pl. 87, e. Cat. de la coll. Demetrio n<sup>o</sup> 227, pl. IV. On peut prendre **EY** pour le nom d'Evespérus, et le petit symbole, qui est mal exécuté, pour le signe de cette ville (cf. plus haut p. 27). M. Feuardent (l. c.) trouve que la pièce ne ressemble pas comme fabrique à celles frappées en Cyrénaïque, et prend **EY** pour les initiales d'Evergète.

3) Mionnet VI n<sup>o</sup> 220. Trésor de Glypt. pl. 87, f. Cat. de la coll. Demetrio n<sup>o</sup> 230, pl. IV. Coll. de Six. La contremarque, qui offre le type des Lagides, a pu être appliquée

sur cette pièce pour faciliter le cours dans les autres pays sous la domination ptoléméenne.

4) Mionnet VI n<sup>os</sup> 195-206; Suppl. IX n<sup>os</sup> 76-80. Cat. de la coll. Demetrio n<sup>os</sup> 317-323.

5) L'attribution à Ptolémée Apion de cette monnaie a été regardée par nous comme incertaine (p. 145); quant aux autres monnaies assignées à ce roi, voyez p. 151.

6) Gravé dans le catalogue de la coll. Demetrio pl. IX, 522. — Dans la table des villes de ce même catalogue, on trouve cités sous *Cyrénaïque*? les n<sup>os</sup> de toutes les monnaies de bronze qui renferment le monogramme  $\text{X}$ , sans doute parce que l'auteur a pensé qu'il peut être celui de Cyrène; mais c'est un **X**, non pas un **K**, qui en fait partie. Il y a un grand nombre de noms d'hommes grecs qui commencent par **XP**.

### III. Monnaies romaines.

AVANT ET SOUS LE RÈGNE D'AUGUSTE. N° 383-438. P.152-171.

#### L. Lollius.

- 387 a. Semblable au n° 387, mais au revers, ΙΓ. Æ. 9. <sup>1)</sup>  
 416 a. Semblable au n° 416, mais au droit, Γ, au revers, ΙΔ. Æ. 7. <sup>2)</sup>

#### Marc-Antoine.

- 428 a. ΑΝΤΩ ΥΠΑ Γ. Ῥ. ΒΑCΙΑ ΘΕΑ ΝΕ. Filet au pourtour des deux côtés. Æ. 7. <sup>3)</sup>

#### Capito, sous Auguste.

- 438 A. IMP AVG TR POT dans une couronne de laurier. Ῥ. CAPITO Q. Une *sella plicatilis*. Æ. 7. <sup>4)</sup>

La monnaie n° 428 a, qui a généralement été classée à l'Égypte, appartient sans doute à la Cyrénaïque. Comme elle est dépourvue de types et ne présente que des légendes, elle se rattache aux monnaies n° 436-438, qui sont frappées par les préfets romains de cette province; on ne trouve aucune monnaie analogue parmi celles qui ont été émises en Égypte.<sup>5)</sup> Marc-Antoine étant désigné sur cette monnaie comme *COS III*, elle a été frappée dans l'année qui précéda la bataille d'Actium; c'est alors que Pinarius Scarpus commandait son corps d'armée dans la Cyrénaïque. Cléopâtre, comme on sait, se fit diviniser en Isis et en Luna; elle porte sur d'autres monnaies le titre ΘΕΑ ΝΕΩΤΕΡΑ.<sup>6)</sup> En ce qui concerne la place à assigner à cette pièce dans la série des monnaies provinciales de la Cyrénaïque, il faut la ranger après celles de Rufus (n° 422-428) inscrites en grec, qui peuvent appartenir à l'an 43 (cf. p. 163), et avant celles de Scato (n° 430 suiv.), qui portent la tête et le nom d'Auguste.

P. 152. Dans l'Appendice du Vol. III p. 190, nous avons fait remarquer que, suivant un fragment de Salluste découvert dans le dernier temps, il faut admettre que la Cyrénaïque est devenue province romaine, non pas en 66 av. I.-C., selon l'opinion antérieurement adoptée, mais en 75 av. I.-C. Quant à la question de savoir si quelques-unes des monnaies autonomes appartiennent à l'époque où elle était province romaine, elle se trouve discutée dans l'Appendice à la même page. La pièce nouvelle n° 286 a (v. plus haut p. 12) touche cette question; les noms des

1) Coll. de Six.

2) Musée britannique.

3) Mionnet VI p. 33 n° 268. Trésor de glypt. pl. 87, n. En différentes collections.

4) Cab. de Paris. Publiée dans Revue archéolog. N. S. IX, 1868 p. 107 note 3, fig.

5) M. Feuardent a le premier rapporté cette pièce à la

Cyrénaïque; voyez le catalogue de la coll. Demetrio P. I p. 134 et P. II p. 10. Ce numismatiste fait valoir qu'elle diffère aussi des monnaies sorties des ateliers de l'Égypte par la fabrique; mais on trouve assez souvent parmi celles-ci des pièces d'une fabrique toute pareille.  
 6) Eckhel Doctr. num. vet. IV p. 23-24. Feuardent Cat. de la coll. Demetrio P. I p. 135-136.



Cyrénéens et des Crétois se trouvant ensemble sur cette pièce, on est porté à supposer qu'elle a été émise sous le règne d'Auguste, après que la Cyrénaïque eut été réunie en une province avec la Crète. Cependant, comme la monnaie ne porte pas le nom du préfet romain, mais celui de Cyrène, on peut tout aussi bien admettre qu'elle ait été frappée à une époque antérieure par suite du commerce qui se faisait avec les villes crétoises.

P. 155 n<sup>o</sup> 395-396. Dans la description de ces monnaies la tête est désignée comme celle d'Apollon; mais elle diffère sensiblement de la tête de ce dieu sur les n<sup>o</sup> qui précèdent. Elle représente sans doute la Libye comme la tête correspondante sur les monnaies autonomes et royales; voyez plus haut p. 13 et p. 26. Il faut juger également de la tête qui figure sur les n<sup>o</sup> 428 et 431.

P. 158 (en haut). Par le fragment historique dont nous venons de faire mention, on apprend que P. Lentulus Marcellinus, et non pas L. Lollius, fut le premier propréteur de la Cyrénaïque; conférez l'Appendice l. c.

P. 159 (en bas). A l'égard des petits traits qu'on aperçoit au-dessus de la tête de Jupiter-Ammon, nous avons fait remarquer qu'ils ont pu être des marques d'atelier, en renvoyant aux petites barres analogues qu'on trouve souvent au-dessus de la tête de Cérès sur les monnaies de Carthage (Vol. II p. 131). Nous ferons voir plus bas (sous Carthage § 7) qu'il faut juger autrement de ces barres sur les monnaies carthaginoises. Lorsqu'il n'y a que deux traits appliqués sur le devant de la tête, l'un à côté de l'autre, comme sur les n<sup>o</sup> 389 et 424 suiv., il se présente comme assez naturel d'y voir un ornement appartenant à la tête, ce qui est confirmé par une comparaison avec la face du n<sup>o</sup> 428; si l'on adopte cette explication, on est porté à croire que là où ces traits apparaissent en plus grand nombre (voyez la figure du n<sup>o</sup> 384), la répétition en est due à la négligence ou à la maladresse des artistes qui ont gravé les coins.

P. 162 et 166. La chaise qui est figurée sur les n<sup>o</sup> 424-427 et 432, quoiqu'elle ne présente pas la forme ordinaire de la *sella curulis*, a été désignée par ce mot dans notre texte parce qu'elle est placée sur les monnaies comme insigne des propréteurs et proconsuls dont elles portent les noms, magistrats auxquels appartenait la chaise curule. Elle offre l'aspect d'un pliant, *sella plicatilis*, *διφρος δκλαδίας*. Dans un mémoire dernièrement publié par M. H. Longpérier<sup>1)</sup>, ce savant a montré que c'est probablement la chaise qui est appelée *sella castrensis* dans Suetone (Galba c. 18), siège plus facile à transporter que la chaise curule et qui la remplaçait pendant les campagnes. Sur les monnaies et les bas-reliefs romains on voit souvent les empereurs, depuis Caligula, assis sur une chaise de pareille forme. Elle est équivalente à la *sella curulis*, qui était l'insigne des grandes dignités de la république. La chaise qui est figurée sur le n<sup>o</sup> 438A, présente la même forme, bien que Capito, comme questeur, eût dû avoir pour insigne le *subsellium*; pour expliquer cette anomalie, M. Longpérier suppose que Capito, par suite de circonstances qui nous sont inconnues, a été honoré du droit à un siège plus distingué.<sup>2)</sup>

Différentes remarques qui ont été faites par Cavedoni à l'égard des monnaies romaines classées à cette section, se trouvent citées et discutées dans l'Appendice du III<sup>me</sup> Volume p. 191-192.

1) Sur les insignes de la questure, Revue archéol. N. S. IX, 1868, p. 106-122.

2) L. c. p. 107 note 3, où quelques exemples analogues sont cités.

## Les Tables.

### Table I.

Dans la liste des noms cités sous la II<sup>me</sup> époque, il faut supprimer: **ΑΡΙΣΤΟΜΗΛΕΟΣ**, **ΔΑΜΩ** et **ΤΟΜΗΔΕΟΣ**; voyez plus haut p. 9 et 13.

Les noms suivants y sont à ajouter: **ΑΡΙΣΤΑΓΟΡΑ** (n° 193 b), **ΑΡΙΣΤΟΜΗΔΕΟΣ** (n° 40, 134, 140 et 141), **ΘΕΟ** (n° 65 a), **ΙΑΣΙΟΝΙΟΣ** (n° 52 A), **ΜΙΔΑΣ** (n° 87 b), **ΣΩΣΙΣ** (n° 90 a), **ΣΩΣΙ** (n° 340), **ΣΩ** (n° 89 a), **ΤΙΜΟΚΡΑΤΕΥΣ** (n° 325 A), **ΧΑΙΡΕΦΟΝ** (n° 193 a), **ΧΑΙΡΕ** (n° 204 a), **ΧΑΙΡΙΟΣ** (n° 190).

Les noms **ΕΥΦΡΙΟΣ** et **ΘΕΥΦΕΙΔΕΥΣ** peuvent être rapportés à la III<sup>me</sup> époque.

Les monnaies décrites dans ce Supplément présentent encore les noms abrégés et monogrammes suivants, qui appartiennent pour la plupart à la III<sup>me</sup> époque: **ΑΝΔ** (n° 87 a), **ΕΥ** (n° 222 b), **ΕΥΦΡΙ** (359 A), **ΘΕΥ** (n° 367 e), **ΣΕ** (n° 367 d), **Ρ** (n° 331 a), **Π** (n° 365 b), **ΠΡ** (n° 365 c), **Ξ** (n° 367 b). **Σ(T)** doit être rayé dans la table.

### Tables II—IV.

Deux nouvelles divisions sont à ajouter à celles des monnaies d'argent dans la table II, savoir le tridrachme (n° 325 A) et le tétrobole (n° 14 b-c et 18 a); le n° 27, qui est cité sous les hémidrachmes, appartient sans doute à cette dernière espèce.

Quelques-unes des monnaies qui dans ces tables sont rangées à la II<sup>me</sup> époque, peuvent être rapportées à la III<sup>me</sup>.

## LA SYRTIQUE.

---

Quant à l'emplacement des trois villes principales de cette province, nous avons suivi les opinions généralement adoptées, d'après lesquelles Leptis, nommée aussi Neapolis, était située sur le terrain, couvert de ruines nombreuses et magnifiques, qui s'appelle encore aujourd'hui Lebidah, Oëa, là où se trouve la ville actuelle de Tripoli, et Sabrata, dans le champ de ruines qu'on désigne sous le nom de vieux Tripoli. Plus tard, un explorateur de cette contrée, le baron de Krapff, a tâché de démontrer que Leptis, pour le site, répond à la moderne Tripoli, Oëa, à un lieu appelé Zaouya, et Sabrata, à une localité qui porte le nom de Bartoum<sup>1)</sup>; voir l'Appendice du Vol. III p. 192. Mais M. Vivien de Saint-Martin a réfuté cette opinion et, par une démonstration complète, prouvé la justesse de l'opinion antérieure<sup>2)</sup>, qui est également soutenue par le baron de Maltzan dans son voyage récemment publié<sup>3)</sup>.

### LEPTIS MAGNA. N<sup>o</sup> 1-27. P. 3-15.

- 3 a. Semblable au n<sup>o</sup> 3, avec la contremarque de Cercina (p. 60). Æ. 7½. <sup>4)</sup>  
 3 b. Tête d'Hercule diadémée à g. R. Deux thyrses placés en sautoir, entre lesquels la même légende que sur le n<sup>o</sup> 3. (Fig.) Æ. 3. (Fruste.) <sup>5)</sup>  
 3 c. Même tête à dr. R. Massue et thyrses placés en sautoir, avec la même légende. Æ. 2. 1,5 gr. <sup>6)</sup>  
 5 a. Tête de Bacchus comme sur les n<sup>o</sup> 1-5, à dr. Même légende. R. Tête d'Apollon laurée à dr., entourée d'une couronne de laurier. (Fig.) Æ. 6. 5,5 gr. <sup>7)</sup>  
 5 b. Mêmes types et légende que sur le n<sup>o</sup> 5 a, mais la tête de Bacchus est à g. (Fig.) Æ. 3. 2,2 gr. <sup>8)</sup>  
 6 a. Semblable au n<sup>o</sup> 6, mais devant la tête ... TRO . . . Æ 6. <sup>9)</sup>  
 27 a. Semblable au n<sup>o</sup> 27, avec la même contremarque au droit que sur le n<sup>o</sup> 25. Au droit se lit: IMP TI CAES AVG COS III. Æ. 9. <sup>10)</sup>

1) Revue archéol. N. S. IV (1861) p. 29-30.

2) Revue archéol. I. c. p. 413-424.

3) Reise in den Regenschaften Tunis und Tripolis (1870) III p. 239 s. et p. 370 s.

4-6) Musée britannique.

7) Cab. de Copenhague; trouvée près d'Aleppo.

8) Cab. de Copenhague; trouvée en Sicile.

9) Num. Zeitschrift Wien II, 1870, p. 251.

10) Cab. de Vienne.

N<sup>o</sup> 5 a-b. La tête au revers est sans doute celle d'Apollon. Cette tête, qui constitue un des types principaux des monnaies d'Oëa, se rencontre ici pour la première fois sur celles de Leptis. Pour le culte en Afrique du dieu phénicien qui était représenté comme Apollon, voyez p. 18 en bas.

N<sup>o</sup> 6 a. La légende sur la face, supposé que les lettres TRO s'y trouvent réellement <sup>1)</sup>, n'a guère pu être que METROPOLIS. Leptis, qui était la plus considérable des villes de la Syrtique, pouvait à juste raison prétendre à ce titre; c'est sans doute après que le pays, par suite de la guerre de Jugurtha, eut été incorporé à la province d'Afrique, que le titre de métropole lui fut accordé par le sénat romain. C'est la seule ville africaine qui ait porté ce titre, dont se glorifiaient à cette époque beaucoup de villes en Asie. On peut conclure de cette légende, que les n<sup>os</sup> 6-7, qui présentent la tête personnifiée de la ville, sont les dernières en date parmi les monnaies autonomes de Leptis, à l'exception toutefois du denier n<sup>o</sup> 13, qui appartient sans doute au temps d'Auguste (cf. p. 14).

Page 10. Le savant orientaliste récemment décédé, A. Levy, a reconnu comme juste l'interprétation du nom de la ville, et a attribué au mot qui y est ajouté sur les n<sup>os</sup> 1-2, le même sens que nous; mais pour la 2<sup>me</sup> lettre de ces mots, qui a été prise par nous pour un *phe*, il a préféré de la considérer comme un *beth*, en supposant que les Leptitains, dans leur dialecte impur, ont fait usage de la dernière consonne au lieu de la première. <sup>2)</sup> A la vérité le caractère **Ⲛ**, qui avait la valeur d'un *phe* dans l'écriture phénicienne correcte, servait à exprimer le *beth* dans l'écriture postérieure et dégradée; mais tous les autres caractères de la légende appartiennent à l'écriture ancienne, et par cette raison il faut plutôt y voir un *phe*. <sup>3)</sup> Quant au mot **ⲙⲡⲚⲣ**, que nous avons expliqué par *præfectura* ou *a præfecto*, le même savant pense qu'il doit être transcrit **(Ⲛ)ⲙⲡⲚⲣ**, en traduisant la légende entière: *a præfectis Leptis*. Mais il n'a pas tenu compte que la légende est écrite en deux lignes parallèles dont le mot **ⲙⲡⲚⲣ** fait la seconde; étant mis après le nom de la ville, il ne peut pas être en *status constructus*. Du reste, il faut conférer les légendes correspondantes sur les monnaies de Tingis et de Lixus dans le III<sup>me</sup> volume.

P. 11-12. Pour ce qui regarde les deux dieux dont on voit les images et les attributs sur les monnaies de Leptis, Bacchus et Hercule, c. a. d. les dieux phéniciens qui étaient figurés comme ceux-ci, Cavedoni <sup>4)</sup> a appelé l'attention sur la double circonstance que Septime Sévère, qui était né à Leptis, fit construire à Rome un grand temple en l'honneur de Bacchus et d'Hercule, et que ces mêmes dieux sont représentés l'un à côté de l'autre avec les légendes **DI AVSPICES** et **DI PATRII** sur les monnaies de cet empereur et de ses fils. Par ce rapprochement le savant italien trouve confirmée l'attribution à Leptis des monnaies avec la légende punique que présente la série n<sup>os</sup> 1-27.

1) Je n'ai eu aucune empreinte de cette pièce à ma disposition.

2) Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft XVII B. (1863) p. 76-77. Phönizisches Wörterbuch (1864) p. 25 et p. 40.

3) M. Schroeder a exprimé la même opinion que nous à l'égard de cette lettre dans son ouvrage Die phönizische Sprache (1869) p. 113 note 2 et p. 213 note 1.

4) Bulletino archeologico Italiano Anno I, 1862, p. 169-170

P. 14 (au milieu). M. Cavedoni<sup>1)</sup> suppose que la monnaie n° 13, la seule pièce d'argent qu'on connaisse de la Syrtique, a été frappée pour le commerce avec l'Asie Mineure, parce qu'elle a le même type au droit que les quarts de cistophores, et qu'elle répond également à ceux-ci par le poids. Mais elle se rapproche plus, sous les mêmes rapports, des deniers de Juba II qui, selon les dates y inscrites, furent frappés de 5 à 23 après I.-C. et émis en grand nombre<sup>2)</sup>; si donc on croit que cette monnaie a été fabriquée pour l'usage du commerce qui se faisait avec l'étranger, il faut plutôt la rapporter aux relations commerciales avec les villes maritimes de la Numidie et de la Mauritanie. Quant à la coupe qu'on aperçoit à côté des armes d'Hercule, le même savant fait observer qu'elle paraît être le célèbre *scyphus* d'Hercule *Epitrapezios*. On voit cette coupe à la main d'Hercule dans un grand nombre de représentations de différents genres; elle est sans doute un attribut qui se réfère à l'Hercule reposant<sup>3)</sup>.

### OËA. N°s 28-45. P. 15-26.

P. 15 n° 28, cf. p. 18. Nous avons cru que la légende au revers de cette monnaie pourrait se lire פרוזמ et indiquer un dignitaire répondant au questeur des Romains; mais en même temps nous avons fait remarquer qu'elle présente peut-être le nom d'un suffète ou les noms de deux suffètes (conférez l'appendice du III<sup>m</sup>e volume p. 192). M. Levy n'a admis aucune de ces explications. Lisant חמ"ש (*cinq*), ce savant suppose que la légende désigne un collège de cinq membres qui aurait été préposé au monnayage, répondant à celui des *Illviri monetales* de l'Etat romain.<sup>4)</sup> D'après nous, il faut plutôt y voir un, ou, s'il y a un point au milieu, deux noms de magistrats. Les trois premiers caractères peuvent à la vérité, pris ensemble, avoir la valeur d'un *chet*; mais il est aussi permis de les accepter autrement; on peut les lire ברך et y voir un nom propre qui se trouve en hébreu<sup>5)</sup>. Pour les deux derniers caractères, qui sont מ"ש ou מ"צ, il y a dans la langue hébraïque beaucoup de noms d'hommes qui commencent ainsi.

P. 15 n° 31. Selon M. Cavedoni<sup>6)</sup>, le type du revers a été emprunté aux deniers frappés sous Auguste et très-répandus en différents pays, sur lesquels on voit les césars Caius et Lucius debout, et entre eux deux boucliers semblables et deux lances.

P. 16 n° 37. A l'égard de l'aigle qu'on remarque devant la tête de Tibère, M. Cavedoni fait observer<sup>7)</sup> qu'il peut se référer au *portentum* qui, suivant Suétone (dans Tibère c. 14), arriva

1) Bull. Ital. I. c. p. 170.

2) Vol. III p. 104 n°s 31-37.

3) Voyez le traité de Stephanl, Der ausruhende Herakles, dans les Mém. de l'Académie de St.-Petersbourg S. VI T. VIII (1854) p. 403 suiv. et p. 447 suiv., où l'on trouvera beaucoup de citations.

4) Zeitschrift d. D. M. G. XVII p. 78; Phön. Wörterb. p. 19 s. v. Conférez plus bas Sabrata. Pour corroborer son explication, M. Levy avance que le collège monétaire chez les Romains a été quelquefois composé de 5 membres, et renvoie aux passages dans l'ouvrage de Mommsen (Römisches Münzwesen, p. 368 et 574), où l'on trouve

exposée l'opinion que les 5 magistrats monétaires dont les noms se lisent sur différents deniers frappés à Rome par les censeurs L. Licinius et Cn. Domitius 662 u. c., formaient un collège de *quinqueviri*. Mais ceci n'est qu'une conjecture, à laquelle, comme M. Mommsen en convient lui-même, il n'est pas nécessaire de recourir. On ne trouve ailleurs aucun vestige d'un tel collège; au moins faut-il le considérer comme une institution exceptionnelle appartenant à la dite année.

5) ברך dans Lib. Chron. I, 7, 20.

6-7) Bull. Ital. I. c. p. 170.

à Rhodes quelques jours avant que Tibère retournât à Rome après un long séjour dans cette île, savoir, l'apparition d'un aigle qu'on n'avait jamais auparavant vu à Rhodes, et qui se percha sur le toit de sa maison. Cela a très-peu de probabilité. L'aigle tient un rameau dans le bec. Cet aigle et le rameau de laurier qui se voit derrière la tête, font pendant aux deux symboles qui occupent les mêmes places auprès de la tête de Livie sur le n° 35, le paon et l'épi (cf. p. 20 en haut). Le rameau de laurier a sans doute trait à un des triomphes de Tibère <sup>1)</sup>, et l'aigle, par lequel Rome est symbolisée, apporte un rameau d'olivier comme signe de la paix due à ses victoires.

P. 23 n° 41. M. Cavedoni <sup>2)</sup> présume qu'au revers de cette monnaie un *parazonium* et une lance sont placés en sautoir sous le bouclier, type qu'il croit emprunté à un denier d'Auguste, et nous taxe d'erreur en énonçant que nous avons pris pour des lettres puniques les deux extrémités du *parazonium*. Le savant italien se méprend. La même légende se répète, tout entière, auprès d'autres types sur les n° 42-45, ce qui prouve qu'il n'y a pas de *parazonium* sur le n° 41.

P. 23 n° 42, cf. p. 26 en haut. M. Cavedoni <sup>3)</sup> fait remarquer que la main peut être la droite étendue comme sur les deniers de Pinarius Scarpus, sur lesquels, selon lui, elle désigne son alliance avec Octavien. Mais la monnaie dont il s'agit étant punique, la main doit plutôt être considérée comme un symbole phénicien, et être expliquée de la même manière que la main levée sur les stèles votives puniques, où elle est un signe d'adoration (cf. p. 26) ou plutôt de la bénédiction ou protection divine (cf. App. du Vol. III p. 192). Comme une main levée et un symbole semblable au caducée se trouvent souvent ensemble sur les dites stèles, il n'est pas invraisemblable que la main au droit de cette monnaie est en relation avec le caducée au revers; s'il en est ainsi, le caducée doit être considéré comme le symbole d'une des divinités principales, Baal (Chamman) et Astarte (Tanit); voyez plus bas sous les monnaies de Carthage.

### SABRATA. N° 48-64. P. 26-35.

- 53 a. Semblable au n° 53, mais au revers, sous la tête, Λ. Æ. 8. 22 gr. <sup>4)</sup>  
 58 a. Semblable aux n° 56-58; mais les têtes sont à g., et au revers, devant la tête, se trouve  
 . . . . p. q q Λ, sans légende en bas. Æ. 6. 8,3 gr. <sup>5)</sup>

P. 27-28, n° 53-61, cf. p. 31-33 et Vol. III App. p. 192. Les légendes puniques dont le nom de Sabrata est accompagné sur ces monnaies, ont été lues et interprétées de manières très-différentes et dont aucune ne peut être acceptée; dans les pages 31-33 nous avons donné un aperçu de ces essais, en exposant aussi le nôtre. Pour ce qui est de la légende de huit lettres sur le n° 59, qui a été une *cruz interpretum*, nous avons cru, d'après le sens que Movers a attribué aux lettres 𐤇𐤓 qui en font le commencement, qu'elle pourrait indiquer *moneta senatus*; plus tard, abandonnant cette interprétation, nous avons préféré de la regarder comme constituée par deux noms de suffètes (voir Vol. III p. 11 et App. p. 192). Quant aux autres légendes, nous y avons

<sup>1)</sup> Sur un denier de Tibère on le voit représenté sur son char de triomphe, un rameau de laurier à la main.

<sup>2-3)</sup> Bull. Ital. I. c. p. 171.

<sup>4)</sup> Coll. d'Imhooft-Blumer.

<sup>5)</sup> Cab. de Copenhague.

vu des noms de suffètes abrégés. M. Levy, repoussant cette explication ainsi que toutes les autres, en a donné une nouvelle <sup>1)</sup>, que voici. Ce savant lit sur le n° 59: צברחען [י] המשאע קבר[י] c. à d. *quinque principes Sabratae*, ou plutôt "צ" גבר[י] c. à d. *quinque viri Sabratae*, en prenant המשאע pour synonyme de חמש, *quinque*, qui, selon lui, se trouve sur le n° 28 d'Oëa. Le même sens est attribué par lui à la légende du n° 58a, dont il lit les trois premières lettres גבר en y suppléant par conjecture חמש, et encore aux lettres sur les n° 54 et 61, lesquelles il prend pour חב, de sorte qu'elles présentent la même légende abrégée. Puis, il transcrit les lettres du n° 56 par חמש, *quinque*, en prenant les deux premiers caractères également pour un *chet*, et celles du n° 57 par חשם, qu'il regarde comme équivalent à חמש. Toutes ces légendes signifient, selon lui, un collège monétaire de cinq personnages, signification qu'il attribue également à celle du n° 28 d'Oëa. Enfin, pour la légende au bas du n° 53, ce savant la transcrit, quoique en hésitant, par מרעשי ou מנעשי = מראשי et מנאשי c. à d. *a principibus (Sabratae)*, en attribuant au globule qui se trouve au milieu, la valeur d'un *ain*. Ces interprétations ne peuvent nullement être admises. De prime abord ce qui fait naître des doutes, c'est que, sur des monnaies appartenant à un seul et même temps, l'autorité par laquelle elles ont été frappées aurait été désignée de manières tellement différentes, et que le nombre cinq aurait été écrit de trois façons. Mais ce qui est décisif, c'est que les caractères eux-mêmes s'opposent à l'explication proposée par Levy. Ce savant prend pour un *chet*, et גי et גי. A la vérité, les formes sous lesquelles cette lettre apparaît dans l'écriture liby-phénicienne de basse époque, sont très-variées et souvent singulières; mais on ne la trouve nulle part tracée par des caractères qui se rapprochent de l'un ou l'autre groupe. Le dernier de ces groupes fournit évidemment les lettres שי; M. Levy a lui-même donné cette valeur aux deux caractères dont il est composé sur le n° 53. Puis, la seconde lettre sur le n° 58a n'est pas un *beth*, mais un *daleth*, vu que le trait perpendiculaire, qui est parfaitement distinct, est de beaucoup plus court que celui du caractère suivant qui est un *resch*. La dernière lettre sur le n° 57 est un *vav* distinct et ne peut pas être un *mem*. Le globule enfin, qui se trouve au milieu des quatre lettres sur le n° 53, n'est pas, relativement aux lettres, plus grand que celui qui se trouve entre les deux couples de lettres sur les autres monnaies, et il n'y a pas plus de raison de le prendre pour un *ain* dans ce cas que dans les autres. Donc, malgré l'autorité de cet éminent orientaliste, on ne saurait accepter l'explication qu'il a donnée. <sup>2)</sup> Pour ce qui regarde la légende de huit lettres sur le n° 59, il est assez naturel, d'accord avec d'autres légendes monétaires <sup>3)</sup>, d'en prendre le *he* initial pour l'article, et de voir dans le mot un supplément au nom de la ville ou une indication de l'autorité monétaire. Mais il est tout aussi probable qu'elle contient deux noms de suffètes, savoir המשאע et עכבר; le premier peut être un nom terminant en *o* <sup>4)</sup>; le dernier, *Akbar*, est un nom d'homme qu'on rencontre assez souvent dans les inscriptions carthaginoises <sup>5)</sup>. On ne saurait objecter qu'ils ne sont pas séparés l'un de l'autre; car on trouve

1) Zeltschrift d. D. M. G. XVII (1863) p. 78-82.

2) M. Schröder, en citant dans son ouvrage (Die phönizische Sprache p. 81) l'explication de Levy, y a ajouté un signe dubitatif.

3) P. ex. המלכת sur les monnaies de Carthage et המלכת sur les monnaies royales.

4) Comme on sait, il y a un grand nombre de noms d'hommes puniques dont la dernière lettre est un *aleph* prononcé par le son *o*; il suffit de citer חנא, *Hanno*.

5) Phoen. Inscriptions from Carthage in the brit. Museum n° 71, 74, 77 et 78.

également deux et trois noms de villes écrits en continuité sur d'autres monnaies de la Syrtique; voyez les n<sup>os</sup> 41, 44 et 47 (p. 23 et 26). En ce qui concerne les légendes plus courtes qui présentent chacune deux couples de lettres séparés par un point, nous avons déjà fait valoir les raisons qui portent à les prendre pour les noms de suffètes ou duumvirs puniques (v. p. 33 en haut). La légende incomplète du n<sup>o</sup> 58 a, qui semble avoir consisté en six lettres divisées en deux groupes, offre sans doute les mêmes deux noms que les n<sup>os</sup> 54 et 61; le premier, qui est écrit distinctement גר, peut être *Gedor*.<sup>1)</sup> Une explication par des noms de personnes, il faut en convenir, n'est pas ingénieuse et offre peu d'intérêt, et on dira peut-être que, la choisir, c'est plutôt couper le noeud que le résoudre; mais nous croyons qu'elle est juste.

P. 29 n<sup>o</sup> 63. M. Cavedoni<sup>2)</sup> est d'avis que c'est Pallas, et non pas Serapis, qui est figurée sur cette monnaie, parce que l'objet dont est surmontée la tête paraît être plutôt le cimier d'un casque qu'un modius, et que la tunique ainsi que la lance conviennent mieux à cette déesse. Il est difficile de décider quelle divinité est représentée par cette image, d'autant plus qu'elle est exécutée d'une manière rude et négligée; ce n'est peut-être ni Serapis, ni Pallas, mais une autre divinité punique.

#### GERGIS. N<sup>o</sup> 65. P. 35.

M. Cavedoni croit que la légende du revers finit par les lettres **CEN** ou **CEN P**, lesquelles il lit **CEN**soris ou **CEN**soria Potestate et réfère au proconsul; la pièce se rapprochant plus des monnaies d'Hadrumète que de celles de la Syrtique, il suppose qu'elle a été frappée dans la première ville.<sup>3)</sup> Si l'on approuve cette lecture, elle doit être rangée sous les monnaies de la Byzacène sans noms de villes, frappées par les préfets de la province, n<sup>os</sup> 37-39. La classification de cette monnaie est certainement contestable parce que les dernières lettres de la légende sont peu distinctes. Différentes raisons portent à croire qu'elles fournissent un nom de ville. Le mot **PERM** par lequel la légende commence, semble exiger que la ville à laquelle l'autorisation a été donnée, soit nommée sur la monnaie; les monnaies sans noms de villes, émises sous les préfets de la Byzacène, ne présentent pas ce mot. Sur une monnaie frappée par Achulla sous le même proconsul (n<sup>o</sup> 9 p. 44), le nom de la ville est écrit en continuité de son nom, de la même manière qu'ici les quatre lettres dont il est question. Ces lettres nous paraissent être **CERC** ou **GERG**, qui peuvent désigner Cercina ou Gergis; nous avons exposé les motifs pour lesquels nous avons donné la préférence à la dernière ville. Quant à la ressemblance avec les monnaies de la Byzacène, elle s'explique facilement, comme la ville de Gergis était située tout près de la frontière de ce pays, et que la Syrtique, faisant alors partie de la province *Africa*, était soumise au même gouverneur romain.

1) Le nom d'homme גר se trouve dans le V. T., 1 Chron. 8,31 et 9,37.

2) Bull. Ital. l. c. p. 171.

3) L. c. p. 171-172. Dans ce passage Cavedoni fait encore

savoir que Borghesi, dans une lettre que ce savant lui adressée en 1851, a lu les lettres dont il s'agit **CENE**, et les a expliquées par le nom d'une ville peu connue de la Byzacène, *Cene*.



## LA BYZACÈNE.

---


Dans les pages 46 et 54-55, nous avons fait remarquer que plusieurs des monnaies frappées dans la Byzacène sous le règne d'Auguste portent les effigies des proconsuls, savoir, les n<sup>os</sup> 7-10 d'Achulla, les n<sup>os</sup> 27-29 d'Hadrumète et le n<sup>o</sup> 37 sans nom de ville, lesquels sur la face présentent les noms de L. Volusius Saturninus, P. Quintilius Varus et Africanus Fabius Maximus. M. Cavedoni a repoussé cette opinion d'une manière péremptoire.<sup>1)</sup> Ce savant soutient que les têtes de ces monnaies représentent Auguste et Agrippa, et attribue le manque de ressemblance à l'inhabileté des artistes provinciaux. Selon lui, il a été prouvé par Borghesi<sup>2)</sup> que, sous le règne d'Auguste, il n'était pas permis de mettre sur les monnaies l'effigie d'aucun autre personnage vivant que celles de l'empereur et des membres de sa famille. C'est avec l'esprit prévenu que Cavedoni a abordé cette question; autrement, en regardant attentivement les têtes sur les monnaies figurées dans notre ouvrage et en les comparant entre elles, il serait sans doute arrivé à un résultat différent. Les têtes sur les n<sup>os</sup> 7 et 9 d'Achulla, que l'on a prises pour celle d'Agrippa, et dont l'une est accompagnée du nom de Varus, l'autre de celui de Saturninus, diffèrent tellement, pour les traits, du portrait bien connu d'Agrippa ainsi qu'entre elles, qu'il n'est pas croyable qu'elles aient représenté ou Agrippa ou un seul et même personnage. Les physionomies sont, l'une et l'autre, d'un caractère très-marqué; la tête avec le nom de Saturninus se distingue de l'autre par un nez aquilin, des traits plus âgés et une conformation particulière. De plus, le n<sup>o</sup> 27, monnaie qui est frappée par une autre ville et dont l'exécution, à en juger d'après le travail différent, est due à un autre artiste, présente une tête qui est toute pareille à celle avec le nom de Saturninus sur le n<sup>o</sup> 9, et qui porte le même nom auprès d'elle. Les têtes de toutes ces monnaies sont gravées par des mains habiles et avec soin. Dans les derniers temps, deux savants distingués ont adhéré à l'opinion énoncée par nous, d'abord M. Waddington, puis M. Mommsen. Le premier a démontré qu'il y a aussi des monnaies frappées à la même époque par différentes villes grecques en Asie Mineure qui portent des têtes de proconsuls avec leurs noms.<sup>3)</sup> Le dernier savant a soutenu que, d'après les dessins des monnaies en question qui ont été publiés par nous et par M. Waddington, il doit être regardé comme sûr que, sous les trois proconsuls d'Afrique ci-dessus nommés, ainsi que sous

1) Bull. ital. l. c. p. 172; conférez les notes dans les oeuvres complètes de Borghesi vol. I p. 306.

2) Decade II Oss. 6. Oeuvres compl. I p. 170 s.  
3) Revue num. N. S. XII (1867) p. 102 suiv.

les deux proconsuls d'Asie, Paulus Fabius Maximus et C. Asinius Gallus, dont le gouvernement comprend l'époque de 748-753 u. c., on a fait frapper des monnaies qui présentent leurs effigies.<sup>1)</sup> Pour expliquer ce fait, les deux savants partent de points de vue différents. M. Waddington présume que la présence des têtes des proconsuls sur les monnaies est suffisamment motivée par les honneurs qu'on leur rendait dans les provinces; il rappelle qu'on allait jusqu'à leur dédier des temples et à instituer des jeux qui portaient leurs noms, en d'autres termes, à leur décerner des honneurs divins, et il fait voir que les proconsuls dont il s'agit étaient plus ou moins apparentés ou alliés à la maison impériale. M. Mommsen, au contraire, suppose qu'Auguste, à cette époque là, a accordé aux proconsuls de l'Asie et de l'Afrique, qui tenaient le premier rang, le droit de battre monnaie avec leurs effigies. Dans cette hypothèse, au même temps qu'il désigna pour son successeur le César Caius (en 748 u. c.), Auguste, pour consolider la constitution de l'empire, aurait conçu l'idée d'accorder au sénat une participation réelle à l'administration de l'État, et, conformément à ce dessein, donna le privilège dont il s'agit aux deux principaux proconsuls qui représentaient le sénat dans les provinces; mais au bout de quelques années, lorsque les deux Césars, Caius et Lucius, furent morts, et que Tibère commença à exercer de l'influence, Auguste serait revenu à son ancienne politique, ce qui aurait eu pour conséquence l'abolition du droit conféré aux proconsuls. Cette explication est ingénieuse, mais ne peut guère être admise. Le savant allemand suppose que ce sont les proconsuls qui ont fait fabriquer ces monnaies; mais elles ont été frappées (à une exception près) par les magistrats communaux des villes. Les monnaies asiatiques portent toutes au revers le nom ethnique et celui du magistrat grec; celles de l'Afrique offrent les noms d'Achulla et d'Hadrumète, villes qui toutes les deux étaient libres et jouissaient du droit monétaire. Par conséquent, la présence des effigies des proconsuls sur les monnaies ne peut être expliquée par une mesure politique de l'empereur; les villes les y ont fait placer par le motif exposé par M. Waddington, et que nous avons déjà indiqué dans notre ouvrage<sup>2)</sup>, savoir, pour rendre hommage aux proconsuls ou acquérir leur faveur. Il n'y a qu'une seule des monnaies dont il s'agit qui ait été émise par le proconsul, c'est le n° 37, qui est dépourvu de nom de ville et porte celui d'Africanus Fabius Maximus. Si la tête de cette pièce représente le proconsul, la raison en est que, la fabrication des monnaies à l'effigie du proconsul ayant été une fois établie dans la province d'Afrique, Africanus a adopté cet usage avec le consentement de l'empereur; mais la circonstance qu'elle n'est pas frappée par une ville, fait soupçonner que la tête de cette monnaie, ainsi que celle du n° 29, est le portrait d'Auguste; ces deux têtes offrent en effet quelque ressemblance avec l'empereur, et sur le n° 26 le nom de Varus se trouve ajouté à une tête qui paraît être celle d'Auguste<sup>3)</sup>.

#### THÆNA. N° 1-4. P. 40-42.

P. 42 (en haut). Le symbole  qui se voit derrière la tête d'Astarté sur le n° 4, se retrouve sur une drachme frappée à Cromna, ville d'origine phénicienne dans la Paphlagonie, au-

1) Hermes, Zeitschr. f. cl. Philologie III (1869) p. 268-273.  
2) Vol. II p. 40 en haut. Ce passage a échappé à l'attention de M. Mommsen, qui dit (l. c. p. 269 en bas) que je

n'ai pas essayé d'expliquer le fait dont il s'agit.  
3) M. Waddington (l. c. p. 124) prend encore cette tête pour celle de Varus; mais elle ressemble plus à Auguste.

dessus de la tête d'une déesse ornée d'une *stéphane* élevée, qui représente sans doute Astarte-Tanais hellénisée. Ce signe, qui est apparenté au symbole lycien consistant en un cercle avec trois ou quatre branches courbées, ainsi qu'aux symboles appelés *triskelo* et *triquetra*, originaires du sud de l'Asie-Mineure, exprime sans doute l'idée d'une circulation perpétuelle<sup>1)</sup> et est appliqué à l'Astarte comme déesse de la lune.

### ACHULLA. N° 6-10. P. 43-47.

9. [La légende au revers est: **L VOLVSIVS SATVR ACHVL**. (Fig.)]

La légende au revers de ce n°, qui, dans le corps de l'ouvrage, est donnée d'après un exemplaire du cabinet de Paris où elle est en partie effacée, est sans doute à corriger d'après un exemplaire complet, récemment acquis par le cabinet de Copenhague, dont nous avons rendu la légende ici et la figure dans la planche II.

### HADRUMETUM. N° 21-33. P. 51-58.

P. 51 n° 25, cf. p. 54. M. Cavedoni a révoqué en doute la justesse des légendes que nous avons données d'après Sestini dans la description de la monnaie sous ce n°, en se référant à ce que le comte de Borghesi lui avait communiqué dans une lettre de l'année 1851.<sup>2)</sup> Suivant cette lettre, Sestini avait envoyé à Borghesi une notice portant que les légendes de cette pièce étaient incorrectement rendues dans le dessin donné par Caronni dans le *Museum Hedervarium*, et devaient être lues comme on les trouve indiquées dans le catalogue qu'il publia plus tard<sup>3)</sup>, et, en outre, que la pièce était surfrappée au revers. Au même temps, Borghesi avait reçu de Falbe un dessin de l'exemplaire non surfrappé de la même monnaie du cabinet de la Haye, qui porte sur la face **C FABIVS CATVLVS**, mais dont la légende au revers est presque effacée, n'ayant laissé que de faibles restes à gauche; ces restes se trouvaient dans le dessin rendus ainsi: **Q PR P Q FA**. Borghesi en avait tiré la conclusion que **Q SEXTILIVS**, qui se trouve à droite au revers de l'exemplaire dans la collection de Hedervar, provenait du premier coin, et que Sestini avait imaginé la partie gauche de la légende; de plus, suppléant par conjecture les lettres à gauche, il était arrivé, quoiqu'en hésitant, à la légende complète qui suit: **C FABIVS CATVLVS Q(uæstor) PR(o) P(raetore) Q(uinti) FA(bricii) (Proconsulis)**. Cavedoni, après avoir communiqué ce qui précède de la lettre de Borghesi, dit qu'il ne comprend pas que nous n'ayons pas tenu compte de l'exemplaire de la Haye, et que nous ayons reproduit comme juste la lecture de Sestini. Nous allons éclaircir ce point. Le revers du specimen du cabinet de la Haye, dont nous donnons un dessin dans la planche II, ne contient pas au revers les lettres que Falbe y avait lues; on n'en peut distinguer

1) Sur la signification de tous ces symboles, leur filiation et leur origine commune, voyez mon traité sur les symboles religieux de l'antiquité qui offrent les formes d'un astre, d'une croix et d'un cercle, § 10, 11, 12 et 14, dans les Mémoires de l'Académie des sciences à Copenhague S. V. T. III, 1864; conférez le résumé français du

bulletin pour 1867 p. 4 s.

2) Bull. ital. l. c. p. 173.

3) Ce sont ces légendes qui sont insérées dans la description du n° 25, à l'exception de la première lettre du revers, qui chez Sestini est un **Q**. Les lieux sont cités p. 51 note 8.

que **PR P** à gauche. Mais le revers d'un spécimen du cabinet de Copenhague, sur lequel les lettres à gauche sont également effacées, présente à droite assez distinctement **P SEXTILIVS**. Ce spécimen n'est pas surfrappé, d'où il résulte que la conjecture de Borghesi est inadmissible. C'est le droit de la pièce de la Haye et le revers de la pièce de Copenhague qui se trouvent figurés sous le n° 25; l'exemplaire du musée Hedervar a disparu et n'a pu être retrouvé. Nous n'avons pas hésité à suppléer la légende du revers d'après la lecture de Sestini, parce que celle-ci se trouve d'accord tant avec les données historiques, d'après lesquelles un Sextilius a été préteur en Afrique (voir p. 54 en haut), qu'avec la légende des n° 29 et 37, qui fait voir qu'un autre préfet de la province a été *VIIvir epulonum* à Hadrumète; ajoutons qu'on peut en effet sur la pièce de la Haye apercevoir les quatre lettres **PR P A** par lesquelles commence la lecture de Sestini. Cavedoni trouve peu probable que Sextilius ait battu monnaie en Afrique si longtemps avant les proconsuls dont les noms se trouvent sur les autres monnaies. Quant à cela, il est à remarquer que les n° 22-25, par le style du travail, le relief plus élevé et le module plus petit, se distinguent notablement des autres monnaies de la Byzacène, qui appartiennent au siècle d'Auguste, et se rattachent aux monnaies autonomes d'autres pays d'une époque antérieure; ils conviennent parfaitement au temps de Marius, où Sextilius était propréteur en Afrique. Du reste ces quatre monnaies, quoiqu'elles aient été sans doute frappées à Hadrumète (cf. p. 54 en haut), doivent être rangées sous les monnaies émises par le préfet de la province (n° 37-39), puisque le nom de la ville n'y est pas inscrit.

P. 52 n° 26-28 et n° 29, cf. p. 57. Cavedoni<sup>1)</sup> est d'avis que les dieux puniques qui figurent sur ces monnaies, peuvent être éclaircis par une comparaison avec deux images qui se trouvent sur les monnaies de Sept. Sévère et d'Albinus avec les légendes **SAECVLO FRVGIFERO** et **SAECVLO FECVNDQ**.<sup>2)</sup> L'une de ces images offre un dieu imberbe, la tête radiée, debout, tenant de la droite un caducée et des épis, de la gauche, un trident. La tête sur les n° 26-28 peut en effet être rapportée au même dieu; mais il est à remarquer que l'image sur les monnaies romaines, à ce qu'il paraît, représente une divinité composée et allégorique qui accuse une époque postérieure, tandis qu'il s'agit ici d'un dieu vénéré dans une ville punique au temps d'Auguste; par cette raison l'explication qui est proposée p. 56-57 nous semble préférable. L'autre image à laquelle renvoie Cavedoni, et qui se trouve seulement sur des monnaies frappées à Rome au nom d'Albinus et avec la légende **SAECVLO FRVGIFERO**, représente un dieu barbu, assis, et dont le costume et les attributs sont orientaux. Ch. Lenormant a tâché de démontrer que c'est un dieu punique adoré à Hadrumète, ville natale d'Albinus, et que *Sæculum*, qui, selon lui, répond à *Æon* et *Olam*, indique le nom de ce dieu traduit en latin.<sup>3)</sup> Il y a beaucoup à objecter à cette explication<sup>4)</sup>;

1) Bull. Ital. I. c. p. 174.

2) Eckhel Doctr. VII p. 162 et 169. Cohen Méd. Imp. III, Albinus n° 38-41 et 66; S. Severus n° 625.

3) Revue num. 1842 p. 90 suiv.

4) M. Lenormant fait observer qu'un dieu oriental appelé *Æon* est mentionné par les auteurs grecs, et qu'on rencontre un dieu *Ulonus* ou *Olam* dans la cosmogonie de Mochus adoptée par les Sidoniens. Voici ce qui s'oppose à ces rapprochements. *Sæculum* désigne le temps limité et, dans les légendes des monnaies romaines où

ce mot est d'un emploi fréquent, l'époque actuelle, tandis que *Olam*, selon la signification propre et ordinaire de ce mot, indique l'éternité; aussi par *Olam* dans la cosmogonie phénicienne faut-il entendre la divinité primitive (v. Movers Religion der Phönizier c. VIII p. 254-263). On ne peut guère voir dans **SAECVLO FRVGIFERO** le nom du dieu figuré, parce que cette légende se trouve aussi auprès de l'autre dieu qui est mentionné ci-dessus, ainsi qu'auprès d'autres types.

mais quand même on l'admettrait, on ne saurait l'appliquer à l'image du n° 29, comme le veut Cavedoni, parce que celle-ci est toute différente. Sur la monnaie romaine, le dieu est coiffé d'un bonnet bas et aplati et tient à la main une fleur ouverte; sur celle d'Hadrumète, le dieu porte une tiare élevée et dentelée avec des ornements en zig-zag, et tient des épis dans la main. Ce dernier est sans doute le dieu de l'agriculture (*Bel Dagon*), comme nous avons cherché de le démontrer p. 57.

P. 55 (en haut). En ce qui concerne le nom du proconsul sur le n° 29, nous avons pris *Africanus*, suivant Borghesi, pour le *cognomen* qui a été placé avant le *prænomen* par la raison que ce proconsul avait déjà le surnom de *Maximus*. Dernièrement M. Mommsen a fait voir que, sous les premiers césars, il était d'usage dans les grandes familles de la noblesse romaine de prendre pour prénoms les surnoms de leurs illustres ancêtres.<sup>1)</sup> *Africanus* doit donc être considéré comme un véritable prénom.

### THYSDRUS. N° 34-36. P. 58-60.

L'attribution à Thysdrus de ces monnaies se trouve confirmée par la géographie arabe d'Al-Jaqubi, dans laquelle il est fait mention d'une grande ville du nom *Tasphutharah*, située non loin d'Hadrumète. Il n'y a pas de doute que cette ville ne soit l'ancien Thysdrus, et le nom arabe se rapproche beaucoup du nom qui est inscrit sur les monnaies; voyez Vol. III Appendice p. 193 à la page 60.<sup>2)</sup>

La croix que présente le sceptre d'Astarte sur les n° 34-35, est, comme symbole de la divinité, un signe qui était très anciennement en usage chez les peuples sémitiques depuis l'Assyrie et Babylone jusqu'à la côte phénicienne<sup>3)</sup>; à une époque postérieure elle fut appliquée au sceptre d'Astarte, comme on le voit sur les monnaies émises par les villes de la Phénicie sous les empereurs, voyez les lieux cités p. 42 note 3 et p. 56 note 6.

L'absence du S final dans AVGVSTV sur le n° 36 peut être dérivée d'un provincialisme, qui se rencontre aussi dans le mot LVCV sur une monnaie de Juba II.<sup>4)</sup>

### Monnaies des préfets romains. N° 37-39. P. 61-62.

39a. IMP CA(ES) . . . . . DIVI·F·P·P Tête d'Auguste à dr.; devant, un lituus. R. L PASS . . . . .  
RVFVS·I·M·P Tête imberbe à dr. (Fig.) Æ 11. 30,5 gr.<sup>5)</sup>

1) Rhein. Museum f. Phil. XV p. 191 s. Römische Forschungen (1864) I p. 34 s. Cf. Waddington dans Revue num. 1867 p. 113 et 126.

2) Cette légende est adoptée comme nom de Thysdrus par Levy dans Phön. Wörterbuch p. 45 s. v., où l'on trouve ajouté comme dérivation du nom: שרת צר, *Bundesgenosse von Tyrus?*

3) Cette croix est sans doute provenue, par une réduction du nombre des rayons, du signe adopté dans l'écriture

cunéiforme comme idéogramme pour exprimer la notion de divinité. Voyez mon mémoire (cité plus haut p. 41 note 1) sur les symboles cruciformes de l'antiquité § 1, 2 et 14.

4) Vol. III p. 106 n° 56. Conférer: Cavedoni Bull. Ital. I. c. p. 174; Op. rel. II (extrait p. 15); W. Müller Revue afric. VIII (1864) p. 400.

5) Cab. de Paris.

Borghesi a fourni l'explication de cette monnaie.<sup>1)</sup> Elle a été frappée par L. Passienus Rufus, homme célèbre par son éloquence, qui fut proconsul de l'Afrique, où les *insignia triumphalia* lui furent décernés pour ses exploits, sans doute en 756 u. c.; à cette occasion il a probablement aussi obtenu le titre d'*Imperator*. Pour ce qui regarde la tête du revers, le savant épigraphiste l'a prise pour celle de Caius Cæsar, qui a été figurée seule sur la monnaie, parce que son frère Lucius était mort l'année précédente. Il est cependant à remarquer que les noms des deux césars sont ajoutés à leurs têtes sur toutes les autres monnaies frappées dans la Byzacène. Si l'on regarde la tête du n° 37 comme celle du proconsul, il faut également voir le portrait de Passienus dans celle du n° 39a; mais si l'on ne trouve pas probable que les proconsuls aient mis leurs effigies sur les monnaies qu'ils ont eux-mêmes fait frapper (conf. plus haut p. 40), on doit s'en tenir à la supposition de Borghesi. La tête étant mal exécutée et très-usée, on ne peut rien conclure des traits de la figure.

P. 62 n° 39. La légende presque effacée au revers de cette pièce a été considérée par nous comme illisible. Au rapport de Cavedoni<sup>2)</sup>, le comte de Borghesi l'a déchiffrée en C(n) PisONE . . . . (Pro Cos), et a regardé la monnaie comme émise par Cn. Calpurnius Piso qui était proconsul en Afrique, selon son calcul, en 753 ou 754 u. c. On peut en effet apercevoir, au-dessus de la tête, les lettres ON et une ombre de E; mais, pour les autres caractères, il nous est impossible d'en découvrir aucune trace.

1) Dans un article sur les Fasti de Luceria publié dans Annali dell' inst. rom. 1848 p. 271, et dans une lettre



adressée en 1851 à Cavedoni, v. Bull. ital. I. c. p. 174.  
2) Bull. ital. I. c. p. 174.

# LA ZEUGITANE.

## CARTHAGE.

Un exposé de M. Vaux sur les monnaies de Carthage, qui a paru après la publication du II<sup>m</sup>e volume de cet ouvrage, mais a été écrit antérieurement<sup>1)</sup>, offre une classification qui est basée sur les mêmes principes que ceux suivis par nous. Après une description succincte des monnaies qui sont à attribuer à Carthage, et que l'auteur a classées comme nous, vient une liste des monnaies qui, suivant lui, appartiennent aux colonies de Carthage ou aux villes dépendant de cet Etat, rangées d'après les types principaux. Pour ces dernières, elles sont en partie les mêmes qu'on trouve discutées par nous dans les pages 145-147; mais une partie en appartient aux rois et villes de la Numidie, dont les monnaies n'ont été publiées que plus tard dans notre III<sup>m</sup>e volume.<sup>2)</sup>

### A. TÉTRADRACHMES FRAPPÉS EN SICILE. N<sup>o</sup> 1-44. P. 74-84.

- 2 a. Semblable au n<sup>o</sup> 2; mais la légende est sur la face, et le cheval est tourné à droite.  
R. 7. 4 Dr. att. 17,18 gr.<sup>3)</sup>
- 2 b. Même légende que sur les n<sup>o</sup> 1-2. Même type que sur le n<sup>o</sup> 7. R. Palmier, sans légende.  
R. 7. 4 Dr. att.<sup>4)</sup>
- 7 a. Semblable au n<sup>o</sup> 7, mais sans légende au droit.  
R. 7. 4 Dr. att.<sup>5)</sup>
- 21 a. Semblable aux n<sup>o</sup> 18-21, mais au revers, un astragale. R. 6. 4 Dr. att. 16,7-16,3 gr.<sup>6)</sup>
- 26 a. Semblable aux n<sup>o</sup> 23-26, mais sous la tête, un dauphin, et au revers,   
R. 6. 4 Dr. att. 17,34.<sup>7)</sup>
- 31 a. Semblable au n<sup>o</sup> 31, mais derrière la tête,   
R. 6. 4 Dr. att. 17,15 gr.<sup>8)</sup>

1) On the coins reasonably presumed to be those of Carthage, dans Num. Chron. N. S. III, 1863, p. 73-103. Dans la note p. 73 l'auteur fait savoir qu'il n'a rien changé dans son article, qui avait été déjà composé en 1860, mais qu'il a seulement, çà et là dans les notes, ajouté des remarques empruntées à cet ouvrage.

2) Les pièces qui doivent être rapportées à la Numidie, se trouvent parmi celles qui sont citées p. 99-100 sous la rubrique: II, Horse-types. Nous allons les indiquer, en y ajoutant les noms des villes ou rois auxquels elles sont rangées dans Vol. III. N<sup>o</sup> 1 et 2 (Masinissa et Micipsa, n<sup>o</sup> 1 s. et 13 s.). N<sup>o</sup> 5, 6 et 10-12 (Micipsa et

ses frères, n<sup>o</sup> 20, 23 s. et 34). N<sup>o</sup> 7-8 (Hiempsal II, n<sup>o</sup> 45-47). N<sup>o</sup> 14 (Macomada, n<sup>o</sup> 79). N<sup>o</sup> 15 (Tagura, plus bas n<sup>o</sup> 76 a). Le n<sup>o</sup> 19, qui porte la tête de Cérès et non pas celle d'Apollon, est le même que notre n<sup>o</sup> 261 de Carthage. — La pièce qui est décrite p. 95 sous le n<sup>o</sup> 35, est identique avec notre n<sup>o</sup> 204.

3) Coll. d'Imhoof-Blumer.

4) Chez Rollin et Feuardent.

5) Musée britannique (Num. Chron. 1863 p. 82 n<sup>o</sup> 3).

6) Musée britannique; coll. d'Imhoof-Blumer; chez Rollin et Feuardent.

7-8) Coll. d'Imhoof-Blumer.

32b. Même tête que sur les n<sup>os</sup> 30-32; devant, deux dauphins; derrière, une grenade. R. Même type qu'au revers des n<sup>os</sup> 31-32, sans marque. R. 6. 4 Dr. att. <sup>1)</sup>

37 a. Semblable au n<sup>o</sup> 37, mais avec un dauphin seul derrière la tête.

R. 6. 4 Dr. att. 17,10 gr. <sup>2)</sup>

Les légendes, p. 79-81. L'interprétation que Judas a donnée des légendes des monnaies de cette section, a été soutenue par lui, quant aux points principaux, dans les recherches qu'il a publiées en 1865-1866. <sup>3)</sup> Ce savant a de nouveau tâché de démontrer que tous les tétradrachmes de poids attique sont sortis de l'atelier de Carthage en Afrique, et que les mots *Kart chadasat* et *Machanat* signifient tous les deux une partie de Carthage, la ville neuve ou basse; tandis que le premier de ces termes finit par représenter la cité entière, le second, selon lui, y a été ajouté sur les monnaies pour distinguer Carthage des autres villes puniques qui portaient le même nom; enfin, pour expliquer la présence du mot *Machanat* seul sur un certain nombre des monnaies, il a eu recours à une conjecture très-singulière. Dans la page 79, nous avons exposé les raisons qui défendent de rapporter à l'Afrique l'émission des monnaies de cette section; ces arguments n'ont rien perdu en valeur par les nouvelles notices de Judas, et la conjecture par laquelle ce savant a cru soutenir sa thèse, n'a pas servi à la rendre plus acceptable. Les autres savants qui dans les derniers temps ont discuté ces tétradrachmes, n'ont pas révoqué en doute qu'ils ont été fabriqués en Sicile. Mais pour ce qui regarde l'explication du mot *Machanat*, les opinions sont encore divisées. D'abord, le Père Giuseppe Romano <sup>4)</sup> a assigné aux mots *Machanat* et *am Machanat* le sens de camp et d'armée; mais au lieu d'admettre que ces monnaies ont été destinées à la paie des troupes, ce savant a émis la conjecture qu'elles ont été frappées pour faire partie des dons précieux qui furent envoyés à Tyr pendant la guerre contre Agathocle, dans le dessein d'apaiser le courroux d'Hercule tyrien, auquel on attribuait les désastres de la guerre. <sup>5)</sup> D'un autre côté, M. Vaux a adhéré à l'interprétation d'après laquelle *Machanat* signifie forteresse, et y a vu le nom phénicien de Panorme. <sup>6)</sup> Dans le vocabulaire phénicien de Levy, *Machanat* est également rendu par Panormus. <sup>7)</sup> M. Schröder enfin a adopté l'opinion de Judas suivant laquelle on se serait servi de *Machanat* pour distinguer Carthage d'avec les autres villes du même nom, sans cependant entrer dans la question du lieu où les monnaies ont été fabriquées. <sup>8)</sup> En ce qui

1) Chez Rollin et Feuarent.

2) Coll. d'Imhoof-Blumer.

3) Revue num. N. S. X p. 377-400 et XI p. 21-32.

4) Sopra alcune monete scoperte in Sicilia che ricordano la spedizione di Agathocle in Africa (1862) p. 33-45.

5) Il est rapporté par Diodore (XX, 14) qu'une grande somme d'argent monnayé fut transmise avec les objets précieux au dieu tyrien. L'hypothèse qui s'appuie sur ce rapport, n'a rien de vraisemblable. On ne comprend pas pourquoi ces monnaies ont porté le nom de l'armée; ce don fut offert par le gouvernement de la république et pour le salut de l'État, et ne regardait pas exclusivement l'armée carthaginoise. Aussi ces légendes se

trouvent-elles, non seulement sur les monnaies qui portent la tête d'Hercule, mais aussi sur celles avec la tête de la déesse. Conférez Judas dans Revue num. N. S. XI (1866) p. 26-27.

6) Num. Chron. 1863 p. 85-86. — Par ce que M. Vaux a fait remarquer dans les notes p. 83 et 84, on est porté à croire que j'ai pris pour des noms de villes les légendes sur les n<sup>os</sup> 27-29. Il n'en est pas ainsi; au contraire, je préfère y voir des noms de magistrats, comme on le voit par mon texte p. 82 en haut.


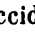
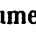


7) Phön. Wörterbuch p. 27 s. v.

8) Die phönizische Sprache (1869) p. 277-278.



concerne le mot *mechasbim* sur les n<sup>os</sup> 18-21, M. Vaux <sup>1)</sup> a approuvé l'explication selon laquelle il désigne des fonctionnaires répondant aux questeurs romains; plus tard, on n'a pas essayé d'expliquer ce mot, qui a donné lieu à des conjectures singulières. <sup>2)</sup>

Les types, p. 82. Quant aux têtes de femme dont les cheveux paraissent être ornés de joncs, il est possible qu'elles représentent Cérès ou Proserpine de même que celles qui sont couronnées d'épis; car les prétendus joncs peuvent bien être des feuilles d'épis, et les têtes dépourvues d'épis sont sous tous les rapports pareilles à celles avec les épis. La forme d'une coquille que prend le bonnet de la déesse sur le n<sup>o</sup> 17, est probablement due à l'assimilation d'Astarte à Aphrodite, née de la mer. <sup>3)</sup>

Les types accessoires qui se trouvent sur les monnaies carthaginoises de cette classe, sont les suivants: un épi, un grain, une grenade, une fleur, un pédoncle, un astragale, deux vases, une massue, l'astre du soleil, le croissant, un caducée, et deux signes puniques. L'un de ces derniers signes,  (sur le n<sup>o</sup> 32), est un symbole de Baal et d'Astarte qui était en usage chez les Phéniciens dans l'occident; il prend le plus souvent la forme  et peut être considéré comme une pierre pyramidale pourvue de tête et de bras, une espèce d'idole grossière; il en a déjà été traité dans le II<sup>m</sup>e volume p. 120-121, et nous y reviendrons plus bas p. 53. L'autre signe, , qui se distingue du précédent en ce que les jambages ne sont pas joints en bas par une ligne <sup>4)</sup>, se voit pour la première fois sur le n<sup>o</sup> 31a. Il se rattache, par sa forme, à un signe figuré ainsi: , que l'on rencontre sur les monnaies cypriotes des 5-4 siècles av. I.-C. <sup>5)</sup>, et à la croix ansée asiatique, , qui, on le sait, était d'un emploi fréquent; ces deux signes étaient, à ce qu'il semble, des symboles de la divinité suprême dans l'Asie occidentale, surtout chez les Phéniciens <sup>6)</sup>, et il faut sans doute attribuer la même signification à celui sur le n<sup>o</sup> 31a. Ce signe est donc un symbole de Baal et d'Astarte de même que celui qui a l'apparence d'une idole (sur le n<sup>o</sup> 32), et c'est probablement en le modifiant d'après ce dernier, que les bras à l'extrémité sont fléchis en haut. Il y a encore sur les monnaies de cette section plusieurs autres symboles qui peuvent avoir trait aux divinités phéniciennes, savoir: les deux vases, la massue, le soleil, la lune et le caducée, dont on retrouve les trois derniers sur les monnaies frappées en Afrique <sup>7)</sup>; le reste ne se rencontre que sur des monnaies grecques. Quant à l'explication des petits types sur ces monnaies en général, il est incertain s'il faut les regarder comme des symboles publics, relatifs au culte religieux ou à certaines localités, par lesquels les directeurs de la Monnaie ont voulu in-

1) L. c. p. 85.


2) Dans le vocabulaire de Levy s. v. il est traduit: *von den Buntwirkern*, avec un signe dubitatif.

3) Conférer Giuseppe Romano l. c. p. 49-50 et 56.

4) Comme la monnaie est parfaitement conservée et que le signe est assez grand et très-marqué, on ne peut se méprendre à l'égard de sa forme.

5) H. de Luynes Numism. des Satrapies pl. XIV, 21; Num. Cypriote pl. V, 12. Fr. Lenormant Cat. de la coll. de Behr n<sup>o</sup> 698 (pl. II, 3) et n<sup>o</sup> 710. — Le signe sacré de forme pareille qui se trouve sur les monnaies sassanides, en a pris naissance; conférer aussi le monument

sassanide dans Flandin et Coste Voyage en Perse I pl. VIII.

6) Ces deux symboles tiraient sans doute leur origine du signe  qui était adopté dans l'écriture cunéiforme pour exprimer l'idée de la divinité. En réduisant le nombre des rayons, on appliquait au signe une anse pour qu'il pût être tenu à la main par les dieux et les prêtres, ou l'on y attachait un cercle qui était le symbole de l'éternité et de l'univers. Voyez mon mémoire (cité plus haut p. 41 note 1) § 4 et § 7.


7) Voir: Vol. II p. 12 et 119; Vol. III p. 56 et 120; plus bas p. 51-52.

diquer les nouvelles émissions de monnaies <sup>1)</sup>, ou s'ils sont des emblèmes personnels c. a. d. des emblèmes adoptés par les officiers monétaires pour servir de cachet ou d'armoiries, de même que sur les monnaies de beaucoup de villes grecques. <sup>2)</sup> La dernière hypothèse paraît la plus probable, au moins pour une partie de ces signes <sup>3)</sup>. Comme les fonctionnaires chargés de la fabrication des monnaies carthaginoises en Sicile étaient sans doute tantôt des Grecs, tantôt des Phéniciens, on ne doit pas s'étonner de trouver sur les unes des symboles grecs, sur les autres des symboles phéniciens.

## B. MONNAIES FRAPPÉES PRINCIPALEMENT A CARTHAGE.

N<sup>os</sup> 45-318. P. 84-148.

### Monnaies d'or.

- 45A. Tête de Cérès A à g. Au fond, des épis. Grènetis. R. Cheval debout à dr.; devant les pieds, 3 globules. A l'exergue, à dr., une tête de chèvre, à g., un oeil, à demi caché par le grènetis qui sert de pourtour. (Fig.) A. 4. St. ol. 9,4 gr. <sup>4)</sup>
- 53 a. Semblable au n<sup>o</sup> 53, avec 6 points au revers, sur la barre de l'exergue. El. 4. St. ol. 7,5 gr. <sup>5)</sup>
- 61 a. Semblable au n<sup>o</sup> 61, mais au revers à l'exergue:  El. 3. 1/4 St. phén. 2,90 gr. <sup>6)</sup>
- 65 a. Semblable aux n<sup>os</sup> 63-65, avec 5 petits traits ou points sur la barre du revers. El. 5. St. égin. 10,86 gr. <sup>7)</sup>
- 68 a. Semblable au n<sup>o</sup> 67, avec 3 globules au-dessus du cheval. A. 2. 1/4 St. phén. 1,87 gr. <sup>8)</sup>
76. [Cette monnaie, étant en argent, doit être placée auprès des n<sup>os</sup> 125-126. <sup>9)</sup>]

### Monnaies d'argent.

- 84 a. Tête de Cérès C. R. Cheval debout à dr.; au fond, un palmier. Filet au pourtour des deux côtés. A. 6. 2 Dr. phén. 7,80 gr. <sup>10)</sup>
- 93 a. Tête de Cérès E à g. R. Cheval debout à dr.; au-dessus,  $\mu\mu\mu$  (60). Grènetis au pourtour des deux côtés. (Fig.) A. 6. 2 Dr. phén. 7,8 gr. <sup>11)</sup>
- 110 a. Tête de Proserpine G à g. Grènetis. R. Cheval debout à dr., regardant en arrière; au-dessus,  $\odot$ . A. 2. 1/4 Dr. phén. 1,72 gr. <sup>12)</sup>
- 123 a. Semblable aux n<sup>os</sup> 116-123, mais sous le cheval, une tête de Mercure. A. 6 dent. 4 Dr. as. 12,90 gr. <sup>13)</sup>
- 126 a. [Décrite sous le n<sup>o</sup> 76.] A. 8. 6 Dr. phén. 22,68 gr. <sup>14)</sup>
- 129 a. Tête de Cérès A à g. R. Buste de cheval à dr. (Fig.) A. 1. Ob. phén. 0,62 gr. <sup>15)</sup>

1) Conférer Vol. I p. 112 et Vol. II p. 122.

2) Conférer: Vol. I p. 109 notes 3-4; Brandis dans Sallet Zeitschrift für Numism. I (1873) p. 43 suiv.

3) L'astragale sur le n<sup>o</sup> 21 a s'explique le plus facilement comme emblème de cachet.

4) Musée britannique.

5) Cab. de la Haye. 6-7) Cab. de Copenhague.

8) Cab. de la Haye.

9) C'est par erreur qu'elle a été prise pour une pièce d'or.

10) Monatsberichte der Akademie d. Wiss. zu Berlin, Sitzung 15 Juni 1863 p. 253, pl. I, 2.

11) Musée britannique (Num. Chron. 1863 p. 90 n<sup>o</sup> 7 pl. II, 13, incorr. fig.).


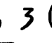

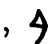
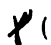
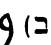

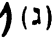
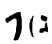
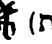

12) Cab. de Copenhague.

13) Coll. de Six.

14) Cette pièce est désignée par méprise comme un distatère en or p. 86 sous le n<sup>o</sup> 76.

15) Musée britannique.

## Monnaies de bronze.

- 132 a. Tête de Proserpine G à g. R̄. Même cheval et même symbole que sur les n<sup>os</sup> 131-132. Æ. 4. 3 gr. <sup>1)</sup>
- 137 a. Semblable aux n<sup>os</sup> 134 et 137, mais sous le cheval,  (רר). Æ. 9. 22,8 gr. <sup>2)</sup>
- 181 a. Semblable au n<sup>o</sup> 181, avec un globule sous le cheval. Æ. 3. 2,6 gr. <sup>3)</sup>
- 185 a. Tête de Proserpine H à g. R̄. Cheval debout à dr.; au fond, un sceptre cruciforme. (Fig.) Æ. 6½. 14,1 gr. <sup>4)</sup>
- 187 a. Tête de Cérès F à g. R̄. Même cheval; dessous, un globule. Æ. 5. 8,3 gr. <sup>5)</sup>
- 187 b. Semblable au n<sup>o</sup> précédent, avec le globule devant le cheval. Æ. 5. 8,1 gr. <sup>6)</sup>
- 199 a. Semblable au n<sup>o</sup> 199, avec le même caractère punique, mais devant le cheval,  (20?). Æ. 5. 6,2 gr. <sup>7)</sup>
- 199 b. Semblable aux n<sup>os</sup> 192-199, mais sous le cheval,  (כס?). Æ. 5. 7,5 gr. <sup>8)</sup>
- 205 A. Tête de Proserpine H à g. R̄. Même cheval que sur les n<sup>os</sup> 200 s.; devant,  (כ); dessous, globule. Æ. 6. 15,1 gr. <sup>9)</sup>
- 213 A. Semblable au n<sup>o</sup> 213; sous le cheval,  (ס); devant,  (כ). Æ. 5. 3,9 gr. <sup>10)</sup>
- 233 a. Semblable au n<sup>o</sup> 233, avec  (כ) devant le cheval. Æ. 3. 2,9 gr. <sup>11)</sup>
- 233 b. Même tête et même cheval que sur les n<sup>os</sup> 230-233; devant le cheval,  (כ). Æ. 4-3. 3,9-2,7 gr. <sup>12)</sup>
- 237 a. Semblable au n<sup>o</sup> 237, avec la lettre devant le cheval. Æ. 5. 6,7 gr. <sup>13)</sup>
- 239 a. Tête de Cérès F à g. R̄. Même cheval que sur les n<sup>os</sup> 234-239; dessous,  (כ). Æ. 5. 6,2-5,1 gr. <sup>14)</sup>
- 240 a. Même tête et même cheval que sur les n<sup>os</sup> 234-240; sous le cheval, un caractère punique peu distinct, qui paraît être:  (רס). Æ. 5. 6,6 gr. <sup>15)</sup>
- 241 a. Tête de Cérès F à g. R̄. Cheval dans la même pose que sur les n<sup>os</sup> 234-241, mais tourné à g. et levant la jambe droite de devant. Æ. 5. <sup>16)</sup>
- 250 a. Semblable aux n<sup>os</sup> 242-250, mais sous le cheval, un croissant. Æ. 7½. 17,8 gr. <sup>17)</sup>
- 250 b. Autre semblable; sous le cheval,  et un globule. Æ. 7½. 19,2 gr. <sup>18)</sup>
- 250 c. Autre semblable; sous le cheval, un symbole inconnu. (Fig.) Æ. 7½. 20,9 gr. <sup>19)</sup>
- 256 a. Même tête et même cheval que sur les n<sup>os</sup> 254-256, sans marque. Æ. 5. <sup>20)</sup>
- 266 A. Semblable au n<sup>o</sup> 266, mais sans lettre au revers. Æ. 5. 8,6 gr. <sup>21)</sup>
- 266 B. Autre semblable, mais au revers un *aleph* (?). Æ. 5. 9,9 gr. <sup>22)</sup>

§ 1. La classification. En faisant remarquer (p. 105) que quelques lettres, sur les monnaies regardées par nous comme frappées à Carthage, diffèrent par la forme de celles qu'on rencontre sur les monnaies phéniciennes de la Sicile, nous avons renvoyé au caractère qui se trouve

1) Coll. de Six.

2) Cab de Copenhague (Cat. de la coll. de Lorichs n<sup>o</sup> 2095).

3) Coll. de Six.

4) Cab. de Copenhague.

5) Coll. de Six.

6) Musée britannique.

7-8) Musée britannique (Num. Chron. 1863 p. 93 n<sup>os</sup> 9-10).

9-10) Musée britannique.

11-13) Coll. de Six.

14) Musée britannique.

15) Musée britannique (Num. Chr. 1863 p. 96 n<sup>o</sup> 42).

16) Coll. de Bompois.

17-19) Musée britannique.

20) Cab. de la Haye.

21-22) Cab. de Copenhague.

répété dans la légende  $\aleph$  sur les monnaies de cette île. D'accord avec la plupart des savants qui ont avant nous interprété cette légende, nous l'avons pris pour un *aleph*. Il est cependant très-douteux qu'il exprime cette lettre; il se rapproche souvent plus du *tsade* que de l'*aleph*. M. de Saulcy a déjà, il y a longtemps<sup>1)</sup>, cherché de démontrer qu'il fallait y voir un *tsade*, et cette opinion a récemment été soutenue par M. Levy.<sup>2)</sup> Considéré comme un *tsade*<sup>3)</sup>, ce caractère sert tout de même à montrer qu'il y a, pour certaines lettres, une différence entre l'écriture phénicienne usitée en Sicile et celle adoptée à Carthage, car il diffère des formes que cette lettre prend sur les monnaies fabriquées en Afrique (voyez p. 106 en haut). Pour ce qui regarde la lettre  $\aleph$  sur le n° 46, il est à remarquer qu'on ne trouve pas un *hé* ainsi figuré dans les inscriptions de Carthage, mais seulement dans les inscriptions néophéniciennes. Ce fait pourrait faire douter que ce caractère soit réellement un *hé*; il n'est cependant guère possible de l'accepter autrement; il y a de même une autre lettre qui, sur les monnaies de Carthage, présente une forme qui ne se voit pas dans les inscriptions lapidaires de cette cité, savoir le *vav*; voyez les n° 264 et 280.

§ 2. Les lieux d'émission. Pour la question de savoir lesquelles des monnaies carthaginoises ont été émises en Espagne, nous avons fait observer (p. 109) qu'il est difficile de la

1) Acad. des inscr. T. XV P. II (1845) p. 50 s.

2) Phön. Wörterbuch p. 41 note.

3) La légende  $\aleph$  sur les monnaies de la Sicile a été différemment expliquée jusque dans ces derniers temps. Des savants qui l'ont lue  $\aleph$ , Gesenius y voyait le nom d'un quartier de Syracuse qui s'appelait l'*Ue*; le duc de Luynes, une dénomination de la Sicile; Ugdulena et, d'après lui, Salinas, le nom phénicien d'Himera (*Ia*); Judas, le nom d'Agrigente (*Aia*, *Aga*). De Saulcy et Levy, lisant  $\aleph$ , l'ont prise pour le nom de Panorme, et cette explication a récemment été adoptée par Schröder dans son ouvrage sur la langue phénicienne (p. 278), où l'on trouve cités tous les livres dans lesquels cette légende a été discutée. Le caractère dont il s'agit, se distingue de l'*aleph* dans l'écriture normale ( $\aleph$ ) en ce que les deux petites barres qui sont appliquées à la partie supérieure de la haste verticale (à une seule exception près, dont il sera fait mention plus bas), ne traversent pas celle-ci, et présente assez souvent la même forme qu'un *tsade*, les petites barres étant attachées l'une à l'autre par un trait ( $\aleph$ ). Par conséquent, si c'est un *aleph*, il faut admettre que cette lettre ait eu une figure particulière dans l'écriture dont on se servait en Sicile, ou bien en expliquer la forme par l'impéritie et la négligence des graveurs siciliens. Mais on peut tout aussi bien prendre ce caractère pour un *tsade* dont la forme aurait été imparfaitement reproduite. Pour ce qui regarde l'explication que M. Ugdulena a donnée de cette légende, les arguments sur lesquels elle s'appuie, comme l'a déjà démontré Judas (v. Revue archéol. XVI, 2, p. 652 s.), ne sont pas concluants. En regardant la monnaie sur laquelle cette explication est surtout basée, telle qu'on la trouve gravée (pl. II, 2) dans le mémoire du

savant abbé, on est amené à croire que la légende est incomplète et peu distincte, et tenté de lire *(IM)E(P)AION* au lieu de *--I--ATON*. Puis, quant à la variété de la légende qui est figurée dans le même mémoire pl. II, 30, où le caractère en question présente la forme d'un *aleph* normal, il est permis d'admettre que cette forme, en la supposant exactement reproduite, soit due à une erreur de la part du graveur sicilien, puisque c'est la seule fois qu'elle apparaît dans cette légende, qui est connue par une très grande quantité de monnaies. Il y a donc lieu de croire que la lecture  $\aleph$  est juste; mais il est peu probable que ce mot soit le nom phénicien de Panorme, comme l'ont supposé De Saulcy et Levy. Cette opinion est seulement fondée sur la monnaie bilingue (figurée dans Ugdulena pl. II, 14, et ailleurs) qui offre, sur une face, le nom grec de Panorme, sur l'autre,  $\aleph$  ( $\aleph$  ou  $\aleph$ ); mais cette dernière légende peut tout aussi bien désigner le nom d'une ville alliée, comme sur le tétradrachme qui porte les types et le nom de Syracuse (Ugdulena pl. I, 19); trouvant la même légende correctement écrite sur quelques monnaies aux types de Segeste (Ugdulena p. 37-39, n° 1-2, pl. II, 6), on est induit à présumer qu'elle exprime le nom de cette ville et a été prononcée  $\aleph$ . La circonstance qu'on rencontre la légende en litige sur une monnaie de bronze qui porte au droit un coq (Ugdulena pl. II, 3), type principal d'Himéra, n'est pas un obstacle à ce qu'elle fournisse le nom de Segeste; car une autre monnaie à cette légende présente les types d'Agrigente et de Zancle (v. Salinas Revue num. 1864 p. 81 suiv.), et une obole (du musée britannique), qui porte le nom phénicien de Solus (ou Cephaloedium), a également un coq pour type.

résoudre, parce qu'on ne connaît dans ce pays aucune découverte d'où l'on puisse tirer des conclusions à cet égard, et que des monnaies africaines ont été souvent trouvées en Espagne. Plus tard M. Zobel de Zangroniz a publié un rapport sur une trouvaille de monnaies d'argent, en grande partie aux types carthaginois, qui a été faite en 1861 dans les environs de Carthagène.<sup>1)</sup> La partie de cette trouvaille dont on a pris connaissance, comprenait environ 90 pièces, et parmi elles 50 carthaginoises qui, à une seule près, celle qui est décrite plus haut sous le n° 84 a, étaient toutes identiques au n° 109. Il est assez vraisemblable que ces monnaies, comme le suppose M. Zangroniz, ont été frappées à Carthago nova, chef-lieu des possessions de Carthage en Espagne; mais on ne saurait l'affirmer avec quelque certitude, comme les 40 monnaies restantes appartenaient aux rois numides<sup>2)</sup>; elles ont donc bien pu être importées de l'Afrique de même que celles-ci. Dans deux planches ajoutées à son rapport, M. Zangroniz a fait figurer, outre les monnaies provenant de cette trouvaille, quelques autres pièces qui, selon son opinion, ont été fabriquées par Carthage en Espagne.<sup>3)</sup> Ce sont celles qui suivent: une drachme semblable à notre n° 110, dont l'auteur a trouvé 3 exemplaires dans les collections en Espagne; puis, un exemplaire de la monnaie de bronze n° 162 (aux mêmes types que le n° 84 a); ensuite, quelques bronzes répondant aux n° 266-267 et 309-310<sup>4)</sup>, qui sont fréquents en Espagne. A ces monnaies, l'auteur a joint les bronzes qui sont discutés p. 145 sous le n° 3 et p. 146 sous les n° 4-6, en se référant à notre notice que la collection de la Torre faite en Espagne contenait un grand nombre de ces pièces. M. Zangroniz va jusqu'à établir certains indices caractéristiques de la fabrique espagnole des monnaies de Carthage. Mais, même en admettant que les monnaies que nous venons de citer aient été frappées en Espagne, il n'est guère possible d'en tirer des critères d'après lesquels on serait à même de décider lesquelles des monnaies de Carthage appartiennent à ce pays.

§ 4. Les types accessoires. Sur les monnaies nouvelles on en trouve deux qui apparaissent pour la première fois, savoir, le bâton cruciforme sur le n° 185 a, et la tête de Mercure sur le n° 123 a. Le bâton est sans doute le sceptre d'Astarte (v. plus haut p. 43); la tête doit être regardée comme celle de Taut-Cadmus (voy. Vol. II p. 34). Quant au caducée, qui se rencontre aussi parmi les symboles accessoires, nous avons fait remarquer (p. 119) qu'il se rapporte au même dieu phénicien, et qu'on le trouve aussi sculpté sur les stèles de Carthage. Ceci a besoin d'une recherche plus approfondie. Après la publication des stèles de Carthage aux inscriptions puniques qui se trouvent dans le musée britannique<sup>5)</sup>, on ne saurait plus douter qu'un emblème semblable au caducée n'ait été un symbole de Baal et d'Astarte. On le voit employé, une ou deux fois, sur un grand nombre de ces stèles, qui, d'après les inscriptions, sont toutes

1) Dans les bulletins mensuels de l'Académie de Berlin 1863 Juin p. 248 suiv.


2) A la vérité, l'auteur présume que ces autres monnaies sont également carthaginoises et fabriquées dans la même cité; mais cette hypothèse n'est pas admissible; leur attribution aux rois de la Numidie peut être considérée comme suffisamment motivée; voyez Vol. III p. 13 s. et plus bas sous Masinissa et Micipsa.

3) Ce sont les n° 1, 3, 5-8 et 12 dans la planche I, et

les n° 11-13 dans la planche II.

4) Il est à remarquer que les monnaies n° 309 et 310, si elles ont été fabriquées en Espagne, n'ont pu sortir de l'atelier de Carthago Nova, parce qu'elles sont d'une fabrique presque barbare.

5) Inscriptions in the phenician character now deposited in the british museum, discovered on the site of Carthage, during researches made by N. Davis 1856-1858, ed. in 1863.

votives<sup>1)</sup> et consacrées à Tanit et à Baal Chamman<sup>2)</sup>, noms sous lesquels les deux divinités principales des Phéniciens étaient vénérées en Afrique; quelquefois il est attaché au symbole des mêmes divinités qui présente la forme d'une pierre pyramidale ou d'une idole grossière<sup>3)</sup>. Sur les monnaies des îles phéniciennes de la Méditerranée, qui entretenaient des relations très-suívies avec le nord de l'Afrique, on le trouve associé à des têtes qui sans doute sont celles de Baal et d'Astarte<sup>4)</sup>, ou joint à l'idole grossière que nous venons de mentionner.<sup>5)</sup> Très probablement les Phéniciens ont transporté ce symbole de l'Asie en Afrique; on le rencontre sur les monnaies de Chypre du 5<sup>m</sup>e siècle comme attribut d'un dieu et d'une déesse qui, à ce qu'il semble, sont Baal-Adonis et Astarte-Aphrodite.<sup>6)</sup> Il a sans doute, à une époque très-reculée, été transmis de l'Asie en Grèce, comme attribut d'un dieu asiatique du premier ordre, duquel Hermès a tiré son origine; car le dieu Hermès qui dans les temps les plus anciens était un objet de culte en Grèce, paraît avoir été un dieu représentant le principe producteur de la nature, et occupant le rang suprême qui ne fut que plus tard attribué à Zeus. Dans le cours du temps, une autre fonction et une place inférieure furent assignées à Hermès; mais le symbole se maintint comme son attribut distinctif. Lorsque le culte et l'art grecs furent transplantés chez les Phéniciens qui occupaient les côtes asiatiques de la Méditerranée, et les dieux phéniciens, figurés sous les formes des dieux grecs<sup>7)</sup>, l'attribut d'Hermès fut conféré au dieu phénicien dont il se rapprochait le plus, Taut-Cadmus, et plus tard transféré en Afrique avec le culte de ce dieu. Il en résulte que, chez les Phéniciens d'Afrique, le symbole semblable au caducée était aussi bien l'attribut de Baal et d'Astarte que du dieu phénicien répondant à Mercure, et, par conséquent, lorsqu'on le rencontre sur les monnaies puniques, il faut examiner spécialement à laquelle de ces divinités il est à rapporter. Sur les monnaies puniques de Sabrata il est l'attribut de Taut-Cadmus, puisqu'il se trouve auprès d'un buste couvert du chapeau de Mercure. Pour les monnaies de Carthage, comme Baal et Astarte y sont représentés par les signes du soleil et de la lune, il est permis de voir également dans le caducée l'emblème de Taut-Cadmus. Mais il est assez probable qu'il est le symbole d'Astarte sur les monnaies d'Alipota (p. 42 n° 5), d'Hippo (p. 167 n° 374) et de Salviana (Vol. III, p. 68 n° 80-81), et il peut être considéré comme celui de Baal sur une monnaie d'Oëa (p. 23 n° 42); voyez sous les monnaies de ces villes. — En ce qui concerne le symbole  (p. 120), Judas en a dernièrement donné une nouvelle explication. Ce savant suppose qu'il est composé d'un

1) Judas les a considérées comme des stèles funéraires, voyez: Dix-neuf inscriptions numidico-puniques inédites trouvées à Constantine, 1861, p. 56 suiv. S'il en était ainsi, on pourrait croire que ce symbole constituait l'attribut d'Hermès Psychopompos, emprunté aux Grecs; mais il est à présent reçu et peut être regardé comme prouvé, que toutes les stèles qui présentent ce symbole, étaient votives; voyez l'introduction dans l'ouvrage cité p. précéd. note 5, et Levy Phön. Studien II (1857) p. 45 s., III (1864) p. 43 s.

2) Une est dédiée à Baal seul; voyez Judas l. c. note précéd. p. 34 n° XIV pl. 6.

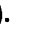
3) Gesenius Mon. phoen. tab. 47 (45) LXXXII carth. 12. Phoen. inscr. in the british museum pl. XXXI, 89.


4) Museum Hunter tab. 36, 24. Mionnet I p. 341 n° 10.

5) Vol, II p. 180 n° 15 et 16.

6) Luynes Inscr. et num. cypr. pl. II, 14 et pl. VI, 7-8. Waddington Revue num. 1860 pl. 1, 2-8. Ce qui est exposé ci-dessus dans le texte de cette page, se trouve développé dans un traité sur l'origine du bâton d'Hermès, que j'ai publié dans les Mémoires de l'Académie des sciences de Copenhague T. III 1865, et dont un résumé se trouve communiqué dans Archæologische Zeitung 1866 (Anzeiger n° 208 p. 219\*-224\*).

7) Baal est représenté comme Zeus sur les monnaies de Tarse, et les deux Cabires, comme les Dioscures sur les monnaies de Tripolis; c'est ce que prouvent les légendes qui les accompagnent.

triangle et du croissant surmonté du cercle ou disque solaire, et que, par la métamorphose des cornes du croissant en bras, il en est résulté une figure qui présente une triade ou trinité voilée sous l'image d'une personne unique.<sup>1)</sup> Il faut objecter à cette explication que les inscriptions des stèles qui offrent cet emblème, ne se rapportent pas à une triade divine, mais seulement à Astarte et à Baal, et que le croissant renfermant le disque ne représente pas le soleil et la lune réunis, mais la lune seule<sup>2)</sup>. La forme  que prend quelquefois ce symbole, doit être considérée comme la plus ancienne. Cette dernière figure a sans doute pris naissance de la pierre conique ou pyramidale, terminant quelquefois en globe, sous laquelle la divinité était adorée chez les Phéniciens et d'autres peuples asiatiques. Ces pierres sacrées étaient quelquefois munies de deux anses servant à les transporter<sup>3)</sup>; les deux bras ont pu être des barres destinées à cet usage; mais il est encore possible qu'ils aient été empruntés au signe appelé la croix ansée, qui était en Asie un symbole usité de Baal et d'Astarte.<sup>4)</sup> Quoiqu'il en soit de l'origine de ces barres, chez les Libyphéniciens et les Carthaginois, on les fléchissait pour leur donner l'apparence de bras humains levés, car c'est dans cette pose, à ce qu'il semble, qu'étaient représentées les images des dieux puniques<sup>5)</sup>, à moins qu'elles ne fussent des copies de modèles grecs.

§ 5. La légende . Dans son traité déjà cité<sup>6)</sup> M. Vaux a lu, comme nous, ce mot כַּאֲרִיצָה, et a cherché de démontrer, à peu près par les mêmes arguments que nous, qu'il désigne la citadelle de Carthage appelée Byrsa, en supposant, par conséquent, que les monnaies en sont sorties. M. Levy, admettant cette lecture et ne doutant non plus que les monnaies n'aient été frappées à Carthage, a dernièrement énoncé<sup>7)</sup> qu'il faut peut-être traduire: *dans les pays* ou *le pays*, c. a. d. dans l'Afrique, en opposition aux colonies p. e. dans l'île de Sicile (cf. la notice p. 125 note 6). M. Judas enfin, dans le mémoire que nous avons cité plus haut<sup>8)</sup>, repoussant l'une et l'autre de ces explications, a soutenu sa première opinion d'après laquelle ce mot serait le nom de Panorme, emprunté au fleuve Orethus (voyez p. 123 note 6). Tout en reconnaissant que la 4<sup>me</sup> lettre est un *tsade*, le savant français pense que ceci ne change en rien son explication, vu que le nom primitif du fleuve a pu être אֲרִיצָה, et qu'il a pu donner naissance au nom grec d'*Orethos*; contrairement à nous (v. p. 124), il tâche de démontrer que ni le style du travail, ni l'écriture, ni le poids ne défendent d'assigner ces monnaies à Panorme. Il est bien naturel que cet érudit, présumant que les tétradrachmes de la classe A portent des légendes qui désignent la

1) Dix-neuf inscriptions numidico-puniques (1861) p. 67-69. — Parmi les différentes explications qui ont auparavant été données de ce symbole, il y en a deux qui ont échappé à mon attention, l'une, exposée en 1845 par M. de Saulcy (Académie des inscr. T. XV P. II p. 178). qui se rattache à celle de Gesenius, l'autre, en 1849 par M. Maury (Revue archéol. VI, 1849, p. 23), d'après laquelle cette figure sur les stèles de Carthage représente le défunt "jouissant près de Baal du bonheur qu'il avait mérité par sa piété et sa justice."  
2) J'en ai donné les preuves dans la page 119. Aux monnaies qui y sont citées, on peut encore en ajouter une autre de Sidon où l'on voit ce symbole dans le char d'Astarte (Revue num. 1861 pl. V, 5), et plusieurs de

l'Espagne où il est placé à côté de l'astre du soleil (Heiss Monnaies ant. de l'Espagne pl. XLV, 12; pl. L, 1, et pl. LV, 4-7).

3) Une pierre pyramidale munie de deux anses se trouve figurée sur les monnaies de Chypre (ou de la Cilicie); voyez: Mionnet Suppl. VII pl. VIII, 4; Revue num. 1860 pl. I, 2 et 5.

4) Voyez mon traité sur les symboles cruciformes (cité plus haut p. 41 note 1) § 4 p. 83 et § 6.

5) Voyez Vol. II p. 29 n° 63, p. 52 n° 29 et p. 167 n° 374.

6) Num. Chr. 1863 p. 91-92.

7) Phön. Wörterbuch p. 9 s. v.

8) Revue num. 1865 p. 389-400.

ville de Carthage et qu'ils y ont été fabriqués, en soit venu à établir que les monnaies dont il est question ici, comme elles diffèrent des tétradrachmes sous tous les rapports, ne sont pas sorties du même atelier, et que c'est le nom d'une ville en Sicile qu'on y lit. Mais l'une de ces suppositions est tout aussi inadmissible que l'autre. Si les monnaies avec cette légende ont été frappées en Sicile, il faut de même rapporter à la Sicile la série entière qui a été classée par nous à l'Afrique, car il est impossible d'en détacher les monnaies en question.

§ 7. Différentes marques. Il est vraisemblable que les signes sur les monnaies d'or n° 45a et 61a, puisqu'ils sont très-petits et se trouvent à l'exergue, sont des marques d'atelier; il en est de même des signes qu'on voit sous le cheval sur les n° 250b-c. Pour les chiffres puniques 20 et 25, qui se rencontrent sur quelques demi-statères (n° 58-59) et un didrachme (n° 93), nous avons fait observer (p. 130) qu'ils ont pu être des marques d'atelier ou d'émission à l'instar des chiffres sur les deniers romains, mais qu'il y a plus de raison pour croire qu'ils ont été des signes de valeur, et que dans ce cas le chiffre sur les pièces d'or indique 20 trioboles, et celui sur le didrachme, 25 pièces de cuivre répondant aux tétrachalques (hémioboles) grecs (p. 139, cf. p. 140 en bas). La nouvelle pièce (n° 93a) qui présente le nombre 60, est également un didrachme. Comme on ne saurait admettre que les nombres sur les didrachmes désignent des monnaies d'espèces différentes, on pourrait en déduire que l'explication par des signes de valeur doit être abandonnée. Cela n'est cependant pas nécessaire. Tandis que le n° 93 au chiffre 25, à en juger par le beau style et le travail fini, appartient à l'époque florissante de Carthage, la physiologie ignoble de la tête et l'exécution assez mesquine font reléguer la pièce avec le chiffre 60 aux derniers temps de la république. Alors, l'état financier étant réduit et l'argent n'affluant plus des mines de l'Espagne, on frappait à Carthage des monnaies de potin (cf. p. 133 et 142); la pièce est d'argent pur, et a conséquemment dû avoir une valeur plus élevée que les didrachmes du même poids, mais de bas titre; en supposant que le chiffre 60 indique cette valeur en pièces de bronze, on s'explique par là que ce nombre dépasse de beaucoup celui qui se trouve sur le n° 93. — Le caractère qu'on aperçoit sur le bronze n° 199a, paraît être le chiffre 20<sup>1)</sup>; étant écrit en petit et faiblement tracé, on peut le prendre pour une marque d'atelier. — A l'égard des petits traits verticaux qu'on remarque souvent au-dessus de la tête de Cérès, nous avons fait observer (p. 131 en haut), qu'ils ont pu servir de marques d'atelier de même que les globules et les points. Mais ils doivent sans doute être expliqués tout autrement. La nouvelle pièce d'or, n° 45a, fait croire qu'ils sont les restes d'un épi qui a été dressé au fond. Dans le champ de cette pièce on aperçoit des épis faiblement tracés; deux tiges avec des feuilles apparaissent derrière le cou, d'autres feuilles se voient çà et là, et l'extrémité d'un épi surmonte le sommet de la tête. Il est permis de supposer que le coin de cette pièce est un des premiers qui aient été gravés dans l'officine de Carthage; les graveurs suivants, pour simplifier le travail, n'ont retenu de ces épis que ce qui était visible au-dessus de la tête; enfin, dans le cours du temps, on a rendu ces petits traits sans en comprendre la signification, ce qui explique que souvent ils n'offrent aucune ressemblance avec la sommité d'un épi. Le n° 58 fournit un exemple de la négligence

1) Voir Schröder Die phönizische Sprache (1869) p. 189, 17, Taf. C.



des graveurs monétaires; on y voit la mèche de cheveux avec la sommité de l'épi complètement séparée de la tête. Du reste cet épi, dressé au fond au-delà de la tête, n'est pas sans analogue; sur les grandes monnaies d'or ptoléméennes avec l'effigie d'Arsinoé<sup>1)</sup>, on remarque également sur le sommet de la tête un ornement qui ne peut être que le bout d'un sceptre, qui est érigé au fond, et dont le bâton est caché par la tête.

### CARTHAGE ROMAINE. N° 319-329. P. 148-155.

- 320 a. . . . . **MQM . . . A** Tête barbue à dr. Autour, une couronne dont seulement la partie supérieure est visible. **R. C AL POMP M F VIC Q·A·F·C·KAR.** Tête de femme avec un ornement élevé au-dessus du front, à dr. (Fig.) Æ. 9-8. 23 gr. <sup>2)</sup>
- 320 b. Autre semblable, mais la tête de la face est tournée à gauche. Æ. 9. 24,5 gr. <sup>3)</sup>
- 320 c. Semblable au n° 320 a, mais sur la face une légende peu distincte, qui semble différente. Æ. 9. 29,8 gr. <sup>4)</sup>

Par l'initiale **K** du nom de Carthage, par la fabrique et par le poids, ces monnaies se rattachent d'une part aux n° 319-20, et se séparent d'autre part des n° 321 suiv.; selon ces indices et l'absence du nom d'Auguste, il faut les rapporter à la première période de la colonie romaine, 44-29 av. I.-C. Les têtes représentent probablement les divinités principales des Carthaginois assimilées à celles des Romains qui leur correspondaient, savoir Baal-Jupiter et Astarte-Venus, qui étaient tous les deux adorés dans la ville rétablie sous la domination de Rome.<sup>5)</sup> C'est sans doute de cette déesse que la Carthage romaine avait pris le surnom de *Veneris* qui se lit sur les n° 319-320; la tête est décorée d'un ornement pareil à celui que porte la tête d'Astarte sur les monnaies de Thæna et d'Achulla.<sup>6)</sup> La légende du revers n'est complète sur aucun des cinq exemplaires qui nous sont connus; mais, en les comparant, on parvient à rétablir la légende entière telle qu'elle est donnée dans la description du n° 320 a. Elle présente les noms de l'un des suffètes ou duumvirs et du fonctionnaire monétaire; le premier nom en est **C AL POMP**, le dernier, **M F VIC**; les lettres isolées qui sont jointes au dernier nom, répondent à celles qu'on trouve sur les monnaies d'Utique, et doivent être suppléées ainsi: **Q**(inquennalis **A**(ugur) **F**(aciendum) **C**(uravit). La légende de la face est incertaine sur tous les exemplaires; les seules lettres qui se laissent avec sûreté déchiffrer, sont celles qu'on trouve citées dans la description; pour les autres caractères, il n'est même pas possible de décider s'ils sont romains. Comme le **P** est tourné à gauche, et que le travail est mesquin et diffère sensiblement de celui du revers, on est porté à croire que le coin de la face est dû à un graveur punique peu habile et non versé dans l'écriture romaine. On se serait attendu à y trouver le nom de l'autre suffète ou Ilvir; mais les caractères sur les n° 320 a-b semblent plutôt fournir une imitation des lettres **A POMP M** qui se lisent au revers.

1) Feuardent Cat. de la coll. Demetrio I pl. III, 183 et 186 (cf. pl. V, 241).

2) Coll. de Hoffmann (fig.). Coll. de Rollin et Feuardent. Cat. de la coll. Gréau n° 3462 (incorr. décrite).

3) Coll. d'Imhoof-Blumer. La face de cette pièce est for-

tement burinée.

4) Cab. de Copenhague.

5) Sur le culte de ces divinités dans la Carthage romaine, voyez les lieux cités p. 151 dans les notes 6 et 9.

6) Vol. II p. 40 n° 4 et p. 44 n° 10.

P. 149, n° 319-320, cf. p. 151. Supposant que l'oiseau placé dans le fronton est un aigle, nous avons considéré le temple comme celui de Jupiter-Baal. Cavedoni<sup>1)</sup> croit que c'est une colombe; s'il en est ainsi, le temple est celui d'Astarte identifiée à Vénus, d'après laquelle Carthage est surnommé *Veneris* dans la légende. Cependant, le mouvement de cet oiseau convient mieux à un aigle qu'à une colombe.

P. 150, n° 329. Cavedoni<sup>2)</sup> pense que le type du revers présente trois épis provenus d'un seul et même grain, comme symbole de la fertilité par laquelle se distinguait la région de Carthage, appelée par excellence *frugifera*.

P. 151. On a dernièrement trouvé le nom de *Mutumbal* dans deux inscriptions latines de l'Afrique; c'est sans doute le même qui est écrit *Matanbaal* (*donum Baalis*) dans plusieurs inscriptions puniques.<sup>3)</sup> *Aristo* est peut-être le nom punique qui est écrit  $\text{אריסטר}$  dans une inscription numidique.<sup>4)</sup>

### CLYPEA. N° 330-340. P. 155-159.

P. 155-158. Les monnaies inscrites **C I P**, après avoir été rapportées par Pellerin à Parada, ville peu connue, ont été attribuées à Clypea par Eckhel, qui prenait **C** pour l'initiale du nom de la ville, **I** et **P** pour celles de ses surnoms. A cette attribution, qui a été généralement acceptée, Cavedoni objecte que les surnoms des villes habituellement en précèdent les noms, et propose de lire **C**(olonia) **I**(ulia) **P**(ulput).<sup>5)</sup> Il est bien possible que cette lecture soit juste. La ville dont on trouve le nom écrit *Pulput*, *Pudput*, *Pupput*, *Pulpud*, était située sur la côte au sud de Clypea, près du village actuel d'*Hammamet*, où l'on voit encore les restes d'une ville ancienne; elle se trouvait sur la route principale qui conduisait de Carthage vers le sud, et servait de port à la ville de Siagis (Siagu).<sup>6)</sup> Il faut cependant faire remarquer que ce n'est pas toujours le cas [que le nom de la ville soit placé après le surnom].<sup>7)</sup> On ignore si Pulput a été colonie romaine. Si l'on ôte à Clypea les monnaies dont il s'agit, cette ville, une des plus considérables dans l'Afrique proconsulaire, sera dépourvue de monnaies.

### CURUBIS.

A cette ville appartient probablement la monnaie qui a été attribuée par nous à Colonia Sittiana (Cirta) dans Vol. III p. 60 n° 74; voyez plus bas au sujet de ce n°.

Curubis, colonie romaine, était située sur la côte entre Clypea et Pulput, là où se trouve aujourd'hui le village de Curba qui en a conservé le nom; on y voit encore un aqueduc et quelques puits comme restes de l'ancienne ville.<sup>8)</sup>

1-2) Bull. Ital. I. c. p. 175.

3) Levy Phön. Wörterbuch p. 32 s. v. Schröder Die phön. Sprache p. 127 note 6.

4) Judas Nouvelles études p. 28. Levy Phön. Studien II p. 106.

5) Bull. Ital. I. c. p. 175-176. Cavedoni rapporte aussi que Borghesi, qui avait antérieurement adopté la classification à Clypea de ces monnaies, lui a écrit en 1851

qu'il donnait la préférence à l'opinion de Pellerin.

6) Voyez: Géogr. de Mannert p. Marcus p. 299-300; Guérin Voyage dans la rég. de Tunis (1862) II p. 257-262.

7) C'est ainsi qu'on lit *Calagurris Julia* sur les monnaies de cette ville.

8) Sur cette ville, voyez les Voyages de Guérin (II p. 241-244) et de Maltzan (II, p. 327-329).

UTIQUE. N<sup>os</sup> 341-373. P. 159-166.

P. 165-166 n<sup>os</sup> 362-372. Une des savantes *Observations* de Borghesi, dans laquelle la légende au revers de ces monnaies a été soumise à un examen spécial <sup>1)</sup>, a échappé à notre attention. Eckhel avait expliqué par *Quasstor Proprætoris* les lettres Q PR, et y avait vu un titre honoraire attribué aux césars Neron et Drusus, explication qui fut généralement adoptée. Borghesi, ainsi que Liebe avant lui, présume que ces lettres désignent *Quinquennalis Præfectus*, et montre qu'il faut suppléer NER CAES Q PR sur le n<sup>o</sup> 362 ainsi: NERonis CAESaris Quinquennalis PRæfectus, et interpréter de la même manière la légende correspondante sur les monnaies suivantes. D'après cette interprétation, les deux césars ont été élus, par honneur, *Quinquennales*, et les duumvirs ont été chargés, sous le nom de *Præfecti*, de remplir, à leur place, cette fonction municipale. En conséquence, A, qui sur les n<sup>os</sup> 365 et 366 succède à PR, doit être lu ensemble avec ces deux lettres, de sorte que PRA offre le commencement de *Præfectus*. — Nous avons expliqué par *Augustalis* les abréviations A, AV et AVG, qui sont ajoutées aux noms des duumvirs; Cavedoni a préféré de les suppléer par *Augur*, parce que les *Augustales*, dans les municipes et colonies, étaient, selon lui, subordonnés à l'ordre des *Decuriones*. — Tout en classant à Utique la série n<sup>os</sup> 362-372, qui n'en présente pas le nom, nous avons appelé l'attention sur une objection qu'on pourrait faire à ce classement, à savoir, qu'en la rapportant à cette ville, on doit admettre que quatre duumvirs y ont été en fonction sous le III<sup>me</sup> proconsulat de Marsus, ce qui, quoique possible, pourrait faire naître des doutes. A cet égard, il faut tenir compte que d'ordinaire, comme il a été relevé par Borghesi, les proconsuls ne se rendaient dans leurs provinces qu'au printemps, tandis que les duumvirs entraient en fonction au commencement de janvier.

P. 166. Les lettres P P. Quant à l'explication par *Permissu Proconsulis*, que Borghesi a donnée de ces lettres placées au milieu du revers, nous avons émis deux objections qu'on pourrait y faire, l'une, qu'une telle indication paraît avoir été superflue puisque le nom et le titre du proconsul se trouvent dans la légende circulaire, l'autre, qu'Utique étant une ville libre, on n'avait pas besoin de la permission du proconsul pour battre monnaie. M. Cavedoni <sup>2)</sup> a opposé à la première de ces objections, que le nom du proconsul indique la date ou l'année de l'émission, et non pas la permission d'émettre la monnaie, et à la dernière, que les villes libres n'avaient pas le droit de frapper des monnaies sans la permission du gouverneur romain. La première remarque est bien fondée; mais il n'en est pas ainsi de la seconde. Les villes libres, dont la constitution politique est généralement désignée par le mot *autonomie*, se trouvaient, vis-à-vis de Rome, dans un tout autre rapport que les colonies et les municipes; elles avaient, comme on sait, leurs propres lois ainsi qu'une juridiction et une administration particulières, sans que le préfet romain eût le droit de s'en mêler <sup>3)</sup>; une telle constitution a dû comprendre le droit de battre monnaie, c. à d. de fabriquer la petite monnaie qui était destinée à la circulation locale. <sup>4)</sup> Cela

1) Dec. X, Osserv. V. Oeuvres compl. I p. 480 suiv. Cavedoni Bull. ital. I. c. p. 176.

2) Bull. ital. I. c. p. 176.

3) Pour ceci, il suffit de renvoyer à Becker Röm. Alterthümer III, 1, p. 251-252.

4) Cela est en concordance avec l'opinion de M. Mommsen, d'après laquelle le droit monétaire, selon les principes de l'État romain, a dû appartenir aux villes libres, et n'a pas été perdu par la soumission à Rome. Römische Münzwesen p. 726.

est confirmé par les légendes des monnaies; on ne trouve aucune indication de la permission du proconsul ni de l'empereur sur les monnaies frappées par les villes libres; les monnaies inscrites *Permissu Augusti* ou *Proconsulis* ont toutes été émises par les colonies et les municipes.<sup>1)</sup> Cavedoni, pour faire valoir son opinion, renvoie à ce qui est exposé dans l'ouvrage d'Eckhel Vol. I cap. 8 p. LXXI, Vol. IV cap. 3 p. 263 s. et cap. 23 sect. 7 p. 497. Dans le premier et le troisième de ces passages, il s'agit seulement des colonies romaines. Dans le second, où Eckhel discute le sens des expressions *αὐτόνομος*, *ἐλεύθερος*, *liber*, dont se servaient les anciens auteurs en mentionnant les villes dans les provinces placées sous la domination romaine, on ne trouve rien autre concernant cette question qu'un renvoi à la lettre de Pline à Trajan, d'où l'on apprend que le proconsul de l'Asie s'immisçait dans les affaires intérieures de la ville libre d'Amisus; mais dans cette lettre il s'agit d'une affaire toute spéciale, et non du droit monétaire; d'ailleurs, à l'époque de Trajan, l'indépendance des villes libres allait se perdre et la liberté était plutôt apparente que réelle. Cavedoni s'appuie encore sur ce que le nom du proconsul, sur les monnaies des villes libres, est souvent mis au nominatif, auquel, selon lui, il faut sous-entendre le mot *permissit*. Mais les noms des proconsuls sur les monnaies y figurent sans doute au même titre que ceux des personnages appartenant à la famille impériale, c. à d. comme témoignage d'honneur<sup>2)</sup>; peut-être aussi avait-on pour but d'indiquer par là la date de l'émission de la monnaie.<sup>3)</sup> A la vérité Utique est appelée *municipium* sur les monnaies, d'où l'on pourrait conclure qu'elle n'a pu fabriquer des monnaies sans la permission du proconsul. Mais cette dénomination doit être regardée comme un pur titre honorifique, adopté alors que la civité romaine fut donnée à la ville par Auguste.<sup>4)</sup> Ayant été alliée de Rome dans la guerre contre Carthage, elle fut largement récompensée par les vainqueurs et jouissait, sans aucun doute, de toutes les prérogatives qui appartenaient aux villes libres; comme c'était d'après le désir de la ville et par la faveur de l'empereur que les habitants obtinrent le droit de citoyens romains, il n'est pas probable que par cet acte ils aient perdu aucun de leurs anciens privilèges. On ne peut donc déduire du titre de *municipium* que les lettres **PP** indiquent *Permissu Proconsulis*.

### HIPPO DIARRHYTUS. N<sup>o</sup> 374-379. P. 167-170.

375 a. HIPNONE Guerrier debout, appuyé sur la haste; à ses pieds, un chien. **R. LIBERA** Cérès debout et voilée. **Æ.** (3?)<sup>5)</sup>

P. 167 n<sup>o</sup> 374, cf. p. 169. Supposant que c'est une déesse phénicienne que représente l'image au revers de cette monnaie, nous avons tâché de montrer que les attributs conviennent à Thuro-Chusartis identifiée avec Harmonia, qui était l'épouse de Taut-Cadmus répondant à Mercure;

1) Eckhel Doctr. n. v. IV p. 497.

2) Conférer plus haut p. 40.

3) Conférez le passage dans Mommsen Röm. Münzwesen p. 727 note 218, où l'auteur émet cette opinion à l'égard des noms des gouverneurs romains qui se rencontrent

sur les monnaies de l'Asie Mineure et de la Syrie.

4) Cf. p. 164 note 2.

5) Coll. de Lodibert; trouvée à Bone. Revue archéol. VI, 1850 p. 651.

le caducée aurait donc trait à l'affinité de la déesse à ce dieu. Mais un symbole pareil au caducée était aussi un des attributs d'Astarte (v. plus haut p. 52), et les épis ainsi que le modius peuvent de même se référer à cette déesse, qui était une divinité tellurique en même temps que sidérale; il est donc possible que ce soit Astarte qui est représentée par cette figure. Cavedoni<sup>1)</sup> a préféré d'y voir une Junon ou un génie féminin de la ville ou de son district, dont le commerce et la fertilité ont été indiqués par le caducée et les épis; mais l'attitude (cf. p. 29 n° 63 et p. 52 n° 31) et le vêtement, serré autour des jambes, prêtent à cette image un aspect plutôt archaïque et oriental que romain.

1) Bull. Ital. I. c. p. 177.

## LA NUMIDIE.

### A. Les monnaies des rois.

P. 8-16. Sur les monnaies avec la légende punique désignant la royauté. Nous avons donné une liste de ces monnaies sous les n<sup>os</sup> 1-8, et, après avoir passé en revue les explications différentes que les légendes ont subies, comme, dans le nom qui précède le mot הממלכה sur les n<sup>os</sup> 5 et 8, nous n'avions pu reconnaître celui d'aucun des rois connus par l'histoire, et que le n<sup>o</sup> 8 porte le nom d'un magistrat romain d'une ville, nous étions arrivé au résultat que ce mot ne devait pas être expliqué par *roi* comme un titre appartenant au nom propre, mais qu'il fallait le prendre séparément, dans le sens qui lui est propre selon sa formation, celui de *royaume*, et, par suite, le considérer comme désignant un des grands royaumes, le numide ou le mauritanien, et indiquant que les monnaies étaient royales et non pas frappées par quelque ville. Nous avons, en conséquence, supposé que Juba I, en Numidie, et son contemporain Bocchus III, en Mauritanie, étaient les premiers rois qui eussent placé leurs noms sur les monnaies, et que les noms qu'on trouve sur les monnaies royales antérieures, désignaient les trésoriers ou les préfets du monnayage. Mais nous avons abandonné cette opinion. Comme on le verra plus loin, nous sommes à présent d'avis que les légendes des n<sup>os</sup> 5 et 8, malgré les doutes que font naître quelques-unes des lettres, et nonobstant la difficulté particulière qui est attachée au n<sup>o</sup> 8, offrent les noms des rois Vermina et Bocchus, et que ce sont les noms des rois Micipsa et Syphax qui se trouvent sur les n<sup>os</sup> 1 et 6. Il faut donc admettre que le mot הממלכה a eu la signification de *roi*, bien que la formation grammaticale semble s'y opposer. Les remarques faites dans les pages 29 et 40 à l'égard de cette question, doivent être rectifiées d'après ce que nous venons d'énoncer.

#### MASINISSA et MICIPSA. N<sup>os</sup> 1-36. P. 13-31.

1 a. Aux mêmes types que le n<sup>o</sup> 1, mais plus épais et d'un plus haut relief.

R. 4½. 2 Dr. phén. 7,4-6,9 gr. <sup>1)</sup>

1) Cab. de Madrid et coll. de Cerdá. La trouvaille de Carthagène, voir Zobel de Zangroniz dans le Bulletin (*Monats-*

*berichte*) de l'Académie de Berlin 1863, séance 15 Juin, p. 253 pl. I, 9.

- 1 b. La même tête que sur le n° 1. R. Cheval debout à dr. AR. 3½. Dr. phén. 3,62-3,60 gr. 1)
- 8 A. Aux mêmes types que le n° 8. AR. 7¼. 6 Dr. phén. 23,40 gr. 2)
- 9 a. Semblable aux n° 8-9; mais, devant la tête, un globule, et sous le cheval, un petit croissant (ou la lettre *aïn*). AR. 5. 2 Dr. phén. 6,80 gr. 2)
- 12 A. Semblable au n° 12, mais sans disque ni lettre au revers. AR. 5. 2 Dr. phén. 7,31 gr. 4)
- 17 A. Aux mêmes types que le n° 17. AR. 7¼. 6 Dr. phén. 22,33 gr. 5)
- 21 A. Aux mêmes types que les n° 21 suiv., sans marque ni lettres. Æ. 13½. 76,6 gr. 6)
- 31 a. Semblable aux n° 28-31, mais sous le cheval: A (1) (?). Æ. 7. 13,0 gr. 7)

Les monnaies d'argent qui précèdent, ont été publiées par M. Zangroniz dans l'annonce d'une trouvaille qui fut faite en 1861 dans les environs de Carthagène.<sup>8)</sup> Par cette publication les séries monétaires de ces deux rois se sont enrichies, non pas de nouveaux types, mais de nouvelles espèces, celle de Masinissa, d'une drachme, celle de Micipsa, de deux hexadrachmes à types différents.

La trouvaille que nous venons de citer, consistait uniquement en monnaies de Carthage et des deux rois numides; environ 90 pièces en sont connues, dont 30 à 40 appartiennent à ces rois. M. Zangroniz, qui, lors de la publication de son mémoire, ne connaissait pas le III<sup>me</sup> volume de cet ouvrage, bien qu'il eût déjà paru<sup>9)</sup>, a émis l'opinion que les monnaies dont il s'agit ont toutes été frappées à Carthago Nova par les chefs de la famille Barka, et que le trésor a été enfoui sous leur domination. L'auteur a été conduit à cette idée par le lieu de provenance, et ne s'est pas occupé de rechercher si les monnaies de la trouvaille qui ne présentent pas les types carthaginois, et dont il reconnaît lui-même l'empreinte africaine, ont pu être émises par un État en Afrique, bien que quelques monnaies de ces types eussent déjà été classées aux rois de la Numidie dans l'ouvrage de Mionnet.<sup>10)</sup> M. Zangroniz s'est arrêté au lieu où les monnaies ont été découvertes. Mais, quand il s'agit de déterminer la patrie de monnaies mises au jour par une trouvaille, si elles ne sont pas en cuivre, mais en argent, il ne faut attribuer à la localité qu'une importance très-secondaire; car les monnaies des métaux précieux sont transportées fort loin, et il en a souvent, comme on sait, été trouvé un grand nombre dans des pays très éloignés de celui où elles ont été fabriquées.<sup>11)</sup> Il faut principalement s'en tenir aux monnaies elles-mêmes, et ne recourir au lieu de provenance que dans le cas que l'examen des monnaies n'ait conduit à aucun résultat satisfaisant.

1) Cab. de Madrid et coll. de Zangroniz. La dite trouvaille l. c. p. 253 pl. I, 10.

2) Cab. de Madrid. L. c. p. 249, A, et p. 254, pl. II, 1.

3) Cab. de Madrid. L. c. p. 250, I, et p. 255, pl. II, 6.

4) Coll. de Delgado. L. c. p. 255, pl. II, 10.

5) Cab. de Madrid. L. c. p. 249, B, et p. 254, pl. II, 2.

6) Revue num. N. S. XII (1867) p. 155-156, fig.

7) Musée britannique.

8) L. c. dans la page précéd. note 1, p. 248-262.

9) Au moins l'auteur ne le cite pas, tandis qu'en plusieurs

endroits, au sujet des monnaies de Carthage, il renvoie au II<sup>me</sup> volume.

10) M. Zangroniz n'a probablement pas connu le traité de Duchalats sur les monnaies des rois de la Numidie et de la Mauritanie, publié en 1849 dans le XIX<sup>me</sup> volume des Mémoires de la Société des Antiquaires de France.

11) Il suffira de rappeler les trésors d'anciennes monnaies grecques déterrés en Posnanie, et les nombreuses trouvailles de monnaies romaines et arabes faites dans le nord de l'Europe.

Les raisons qui font attribuer ces monnaies à Masinissa et à Micipsa, se trouvent exposées dans cet ouvrage p. 15 et p. 25 suiv. Les monnaies étant anonymes, cette attribution est impossible à prouver, et on peut seulement faire voir qu'elle est au plus haut degré vraisemblable. Par la fabrique et par le système monétaire, elles se rattachent aux monnaies de Carthage; mais, par les types, savoir la tête-portrait, les têtes aux attributs d'Hercule et l'éléphant, elles se séparent de la série parfaitement cohérente des monnaies carthaginoises qui offrent la tête de déesse couronnée d'épis, le cheval et le palmier. Le nombre et le volume des espèces nous renvoient à un grand État. La tête (celle des n<sup>os</sup> 1-4) qui, à n'en pas douter, ne représente ni un dieu, ni un héros, mais le personnage qui a fait frapper les monnaies, convient bien, comme nous l'avons fait voir (p. 15), à Masinissa. La présence des deux têtes avec les attributs d'Hercule, l'une, barbue, l'autre, imberbe, s'explique parfaitement par la descendance de ces rois; car Hercule (Baal-Melkart ou Makar) était regardé comme l'aïeul des rois numides, et son fils Juba, roi mythique, duquel ils tiraient leur origine, était vénéré comme un dieu (p. 24-25); on rencontre la tête de ce dernier sur les monnaies de Juba II (p. 118). L'éléphant figure sur les monnaies de Juba I, et c'est d'une dépouille d'éléphant que la tête de la Numidie est couverte sur les monnaies de ce roi. Le cheval et le palmier, qui se trouvent au revers des monnaies, étaient les emblèmes nationaux des Liby-Phéniciens. Ajoutons que les monnaies dont il s'agit, sont les seules monnaies d'argent qu'on puisse attribuer à Masinissa et à Micipsa; si elles leur sont ôtées, il faut admettre qu'ils ont seulement fait fabriquer des monnaies en cuivre pour le petit commerce. Mais cela devient très-improbable, lorsqu'on considère que ces rois avaient adopté la civilisation grecque et romaine, qu'ils prenaient grand soin des intérêts matériels de leur pays, qu'ils régnèrent très-longtemps sur un vaste royaume, et à une époque où, par suite de l'influence de Carthage, l'argent monnayé était devenu d'un usage général dans le nord de l'Afrique. D'autre part, quant aux Barkides en Espagne, auxquels M. Zangroniz a assigné ces monnaies, il n'y a rien qui porte à croire qu'ils aient frappé des monnaies différant de celles de Carthage; ces chefs, tout en régnant en maîtres sur le pays qu'ils avaient conquis en Espagne, ne se détachèrent pas de la république carthaginoise. Si ces monnaies leur appartenaient, il faudrait prendre la tête que nous regardons comme celle de Masinissa, pour le portrait d'Hamilkar ou d'Hasdrubal; mais il serait contraire aux idées démocratiques qui prévalaient dans les républiques de l'antiquité, qu'aucun de ces chefs eût mis son effigie sur les monnaies.

Le trouvaille de Carthagène ne présente rien qui s'oppose à la classification de ces monnaies à Masinissa et à Micipsa. On ne saurait objecter que cette trouvaille contenait une certaine quantité de monnaies carthaginoises, car les monnaies de ce grand État commercial ont dû être en circulation longtemps après son anéantissement, qui n'arriva que dans la 2<sup>de</sup> année du règne de Micipsa; suivant le rapport de M. Zangroniz, celles qui faisaient partie de la trouvaille, étaient les plus usées et ont été prises par lui pour les plus anciennes. Les monnaies numides et mauritaniennes ont souvent été recueillies en Espagne, même celles de cuivre<sup>1)</sup>, ce qui est en effet très-naturel à cause des relations intimes qui régnaient entre les régions maritimes de ces pays;

1) Des exemples se trouvent cités dans le catalogue de la coll. Gaillard sous les n<sup>os</sup> 221, 223, 224, 227-231, 687,

689, 690, 695 et 696.



c'est en Espagne qu'on a découvert les deux seuls exemplaires qu'on connaisse du tétradrachme au nom de Vermina, roi de la Numidie occidentale.<sup>1)</sup> Rappelons enfin que Micipsa, comme allié des Romains, envoya deux fois des corps d'armée en Espagne, en 142 et en 134; voyez p. 19.

N° 21A. Cette pièce unique, qui a été trouvée près de Constantine (Cirta), est remarquable par son volume; elle pèse le double de la plus grande pièce jusqu'ici connue de ce pays (n° 19), et fait monter à huit les espèces du numéraire en bronze qui était en usage dans la Numidie avant le règne de Hiempsal II (cf. p. 76). En émettant une monnaie en bronze d'un poids aussi élevé, Micipsa ne faisait que suivre l'exemple donné par les Ptolémées et par Carthage (v. n° 131, 132 et 251).

Dans le catalogue de la collection de Northwick<sup>2)</sup>, on trouve une petite monnaie d'argent décrite ainsi: Jeune tête couverte d'une *causia*. R. Éléphant portant une tour sur le dos, et à l'exergue, deux globules. AR 1½. Poids 17½ gr. angl. Cette pièce, autant qu'on en peut juger d'après la description, appartient probablement à Micipsa, à ses fils ou à Jugurtha. Pesant 1,13 grammes fr., elle est un diobole du système phénicien, dans lequel les autres monnaies de ces rois sont frappées; les deux globules en indiquent sans doute la valeur.

P. 25-27. M. Garucci, sans connaître ce qui est exposé dans ces pages concernant les têtes barbues et laurées sur les n° 19-36, a de même émis l'opinion qu'elles présentent les portraits des rois numides.<sup>3)</sup>

P. 27 (en bas). Le *stimulus* à l'aide duquel le cornac dirige l'éléphant sur le n° 16, se trouve mentionné sous différents noms dans les auteurs grecs. A cause du crochet dont il est armé sur le côté, et dont on se servait probablement pour arrêter l'animal, il est appelé des mêmes noms que l'arme du héros Persée, qui était munie d'un crochet semblable, savoir *ἄρηη* et *δρῆπανον*; on rencontre aussi les dénominations *δρῆη* et *ἡ ἀγγόρηη*.<sup>4)</sup>

P. 29. Pour ce qui regarde le nom sur le n° 19, nous sommes à présent de l'avis (voyez plus haut p. 60) qu'il présente celui de Micipsa. Les caractères dont il est composé, sont indistincts. Levy, qui y a également vu le nom de ce roi, a lu les lettres  $\text{ךמ}$ , lesquelles il croit transposées pour  $\text{מכ}$ <sup>5)</sup>; cette interprétation nous paraît très-hasardée.

P. 31. Les pièces de plomb. M. Garucci, dans une notice sur quelques plombs antiques qui a paru au même temps que le III<sup>e</sup> volume de cet ouvrage<sup>6)</sup>, et récemment M. Dumont, dans

1) L'un dans le voisinage de Séville, l'autre dans la province de Toledo, comme il a été communiqué par M. Zangroniz, qui par cette même raison croit qu'ils ont été frappés par un des chefs carthaginois en Espagne (l. c. p. 260).

2) P. 7 sous le n° 58.

3) Revue num. 1862 p. 414.

4) Élien H. A. XIII, 22; Aristote H. A. IX, 1; Hesychius s. v. Conf. Cavedoni Spicil. num. p. 300 et Op. rel. 1863, p. 4.

5) Zeitschrift d. d. m. G. XVIII p. 575 note 2. Phön. Wörterb. p. 29 s. v.  $\text{ךמ}$ , où un signe dubitatif est ajouté. Dans une inscription carthaginoise récemment découverte, le baron de Maltzan a cru trouver le nom phénicien qui

répond à Micipsa, mais sans raison suffisante. Reise in Tunis u. Trip. 1870, I p. 386-387, cf. Levy Phön. Stud. IV (1870) p. 77.

6) Revue num. 1862 p. 412-416. M. Garucci, faisant mention d'une trouvaille faite dans le territoire de Viterbo, qui contenait neuf de ces pièces en plomb et trois en étain, émet la conjecture qu'elles ont appartenu aux soldats africains venus en Étrurie avec Hannibal en 213 av. J.-C. Mais elles ne peuvent pas être antérieures au règne de Micipsa. Remarquons encore que l'authenticité de cette trouvaille a été révoquée en doute; voyez l. c. p. 412 note.

une monographie sur les tessères grecques en plomb<sup>1)</sup>, ont également énoncé l'opinion que ces pièces sont des monnaies véritables. On pourrait demander si elles avaient une valeur légale et permanente, ou si, fabriquées sous des circonstances particulières, la valeur en était restreinte et temporaire. Lorsqu'on tient compte du fait que ces pièces ont été trouvées en grand nombre et en plusieurs endroits, on est porté à croire que, sous le règne de Micipsa, les dernières subdivisions monétaires servant à l'usage du trafic ordinaire étaient en plomb, et qu'un certain nombre de ces plombs constituait l'équivalent de la plus petite espèce de cuivre.

### JUGURTHA et HIEMPSAL II. N<sup>os</sup> 43-49. P. 34-41.

Dans son exposé sur la trouvaille de Carthagène, dont nous venons de faire mention (p. 61), M. Zobel de Zangroniz a aussi discuté les monnaies d'argent de ces deux rois.<sup>2)</sup> Attribuant aux Barkides en Espagne les monnaies d'argent de Masinissa et de Micipsa, ce numismatiste a tout naturellement été induit à rapporter également à l'Espagne celles de Jugurtha et de Hiempsal II, ce que cependant il n'a fait qu'en hésitant. Il émet la conjecture que les n<sup>os</sup> 43-44 appartiennent à la ville de Gades, dont la lettre *aleph* a pu être l'initiale; et quant aux n<sup>os</sup> 45-47, remarquant qu'ils ressemblent, par la fabrique et le travail artistique, aux monnaies avec le type de l'éléphant données par lui aux Barkides, il est disposé à les attribuer à ces chefs, bien que leur poids lui inspire des doutes à cet égard.

Dans son vocabulaire phénicien, Levy, citant sous le nom  $\text{𐤒𐤒}$  les opinions différentes sur la classification de la monnaie n<sup>o</sup> 47, énonce qu'elle a été assignée à Carthage par Vaux, et que  $\text{𐤒𐤒}$  a été pris par Ugdulena pour le nom abrégé de Carthage. Voici ce qui est à remarquer à ce sujet. M. Vaux n'a pas attribué cette pièce à Carthage, mais à une des colonies de Carthage ou des villes dépendant de cet Etat, et cette attribution a été faite avant la publication du III<sup>me</sup> volume de notre ouvrage.<sup>3)</sup> Les lettres  $\text{𐤒𐤒}$ , dans lesquelles M. Ugdulena a cru voir une abréviation du nom de Carthage ou de Panorme, ne se trouvent pas, comme il l'a supposé, sur des tétradrachmes frappés en Sicile; ce savant a été induit en erreur par un renvoi incorrect qui est fait à la planche dans l'ouvrage de Mionnet, ce que nous avons déjà signalé dans le II<sup>me</sup> volume p. 82 note 3.

Pour montrer que la décoration d'épis n'empêche pas de voir dans la tête des n<sup>os</sup> 44-47 le portrait de Hiempsal, nous avons renvoyé aux rois grecs, surtout aux Ptolémées, dont les effigies présentent différents attributs divins. Il faut ajouter à ceux-ci Ptolémée V Epiphane, qui est fréquemment figuré avec des épis attachés au diadème.<sup>4)</sup>

1) De plumbis apud Græcos tesseriis 1870, p. 37.

2) L. c. p. 257-258 et p. 260.

3) Conférez plus haut p. 45.

4) Mionnet VI p. 21 n<sup>os</sup> 169, 171 et 172, Suppl. IX p. 13 n<sup>o</sup> 69. L'épi est généralement appliqué au milieu du diadème, et a par cette raison souvent échappé à l'at-

tention; on ne le trouve indiqué, ni par Ch. Lenormant dans le Trésor de glyptique, ni par M. Feuardent dans le catalogue de Demetrio. Dans un exemplaire récemment publié, on aperçoit l'épi sur le front même du roi; voyez Num. Zeitschr. Wien, II, 1870, p. 400 n<sup>o</sup> 5, Taf. VI, 4.

**JUBA I. N<sup>os</sup> 50-58. P. 42-48.**

P. 45 n<sup>o</sup> 57. Dans l'édifice qui est représenté sur cette monnaie, Cavedoni a vu un temple ou un palais ayant, selon l'usage oriental, un toit plat, sur lequel sont placés trois autels ou chapelles.<sup>1)</sup> Mais les atlantes, ainsi que les colonnes de l'ordre corinthien et ionique, conduisent à expliquer sa construction plutôt d'après les principes suivis dans l'architecture gréco-romaine. Tous les temples qui sont figurés sur les monnaies phéniciennes de l'Afrique et de l'Espagne, se rattachent, pour la construction principale, aux temples grecs et romains<sup>2)</sup>; on est par là porté à croire que l'architecture adoptée par les Phéniciens dans l'occident, n'était pas une architecture importée de l'Asie, mais bien celle de la Grèce et de l'Italie, au moins dans les points essentiels et à l'époque dont il s'agit.

P. 48. Selon Cavedoni<sup>3)</sup>, sept exemplaires de la monnaie d'or de Juba, parfaitement semblables entre eux, se trouvaient depuis l'an 1540 dans la collection du musée d'Este à Ferrare; le savant italien y voit une raison de plus de les regarder comme fausses.<sup>4)</sup>

**MASINISSA. N<sup>os</sup> 59-61. P. 48-51.**

(Contemporain de Juba I.)

P. 48 n<sup>o</sup> 59. Au rapport de Judas, il existe au musée d'Alger un exemplaire plus complet de cette monnaie, qui porte la légende  $\text{הממלכת}$  au-dessus de la tête.<sup>5)</sup>

P. 51. Quant à la légende du revers de la monnaie publiée par Pérez Bayer et Gesenius, qui se trouve discutée dans cette page, Levy en a donné une interprétation dans son vocabulaire phénicien.<sup>6)</sup> Lisant  $\text{שלרן}$ , ce savant y voit le nom d'un roi numide inconnu, *Lachan*. La justesse de cette lecture est très-douteuse; on ne trouve dans aucune inscription la lettre *chet* formée par des caractères qui se rapprochent de ceux que présente le dessin de cette monnaie donné par Bayer.

**B. Les monnaies des villes.****TABRACA et TUNIZA. N<sup>o</sup> 62. P. 53-53.**

M. Zobel de Zangroniz<sup>7)</sup>, sans connaître l'explication que nous avons donnée des légendes de cette monnaie, a lu celle du droit  $\text{הברבעה}$ , TBRBAT, et l'a prise pour le nom de Tuburbo, qui était commun à deux villes de la Zeugitane. Mais la 4<sup>me</sup> lettre paraît être un *caph*, non pas un *beth*, et si la légende du revers de cette monnaie, comme nous l'avons supposé, désigne Tuniza, il

1) Opuscoli rel., lett. e mor. II Modena 1863 N<sup>o</sup> 4 p. 8-9.

2) Dans le passage que nous venons de citer (note précéd.), le savant de Modène avance que le temple pentastyle appartient à l'architecture punique et phénicienne; il n'en est pas ainsi; ce n'est que sur les monnaies de Sabrata qu'on voit un temple à cinq colonnes; voyez les remarques faites dans la note 10 de la p. 45.

3) Op. rel. l. c. p. 8.

4) Ce n'est pas, comme il est dit dans mon texte, la légende punique entière qui manque sur ces monnaies d'or, mais seulement le nom de Juba à droite.

5) Revue num. 1866 p. 24 note 1.

6) Phön. Wörterbuch p. 25 s. v.  $\text{לרן}$ .

7) Zeitschr. d. d. morgenländ. Gesellschaft XVI p. 547.

faut plutôt croire que le nom est celui de Tabraca; car cette ville était située tout près de Tuniza, sur la mer, tandis que les deux villes du nom de Tuburbo se trouvaient dans l'intérieur du pays, à une assez grande distance de Tuniza, et n'étaient en communication avec elle par aucune route directe.

Levy a adopté les noms de ces deux villes dans son vocabulaire phénicien, toutefois en préférant de lire le nom de la dernière תננצן, TNNZN.<sup>1)</sup>

### HIPPO REGIUS. N° 63-65. P. 53-57.

64 a. Semblable au n° 64, avec une légende punique plus longue au revers. L'astre au-dessus des têtes est peu visible. (Fig.) Æ. 5. <sup>2)</sup>

Nous ne saurions déchiffrer la légende au revers de cette monnaie à cause des formes dégradées des lettres; c'est peut-être la même que celle du revers du n° 64, dont la surface est usée à gauche. Comme on le voit en la rapprochant de la légende au revers des n° 63 et 65, elle présente quelques lettres de plus; mais du reste elle en diffère peu, et il est bien possible qu'elle présente le même nom; s'il en est ainsi, ce nom ne peut pas être celui de la ville de Tipasa.

### BULLA REGIA. N° 66-67. P. 57-59.

M. Zobel de Zangroniz, lisant כבער, BBAT, a assigné ces monnaies à Babba en Mauritanie<sup>3)</sup>; mais la dernière lettre ne peut être qu'un *lamed* (cf. p. 173). Quant au type du revers, que nous considérons comme le signe de la lune et le symbole d'Astarte<sup>4)</sup>, Cavedoni a fait remarquer qu'il a peut-être une signification plus générale et plus étendue, puisqu'il se rencontre aussi sur des monnaies grecques et romaines<sup>5)</sup>; mais rien ne défend de croire que le disque entre les cornes du croissant est partout une indication de la lune.

### SUTHUL. N° 68-69. P. 59-60.

D'après l'opinion de Levy, il faut plutôt rapporter ces monnaies à la ville de Zitha en Syrtique, parce que les têtes de Serapis et de Mercure se trouvent sur les monnaies de Sabrata de la même province.<sup>6)</sup> Mais il est de toute probabilité que c'est le nom de Zitha qui, écrit זיטה, *Thithe*, se lit avec le nom d'Oëa sur des monnaies frappées en Syrtique, voyez Vol. II p. 20 n° 38-40.

1) Phön. Wörterb. p. 48 et 49 s. v.

2) Chez Rollin et Feuillant.

3) Zeitschr. d. d. m. Gesellsch. XVI p. 547 n° 3.

4) Conférez plus haut p. 53 note 2.

5) Op. rel. I. c. p. 10. Cavedoni suppose que je prends ce signe pour un symbole appartenant exclusivement à Astarte; mais il n'a pas bien compris mon texte. J'ai seulement cherché à démontrer que le disque qui est placé en dedans du croissant, est celui de la lune, non

pas du soleil, et, par conséquent, que le signe ainsi composé est, dans les représentations d'origine phénicienne, l'emblème d'Astarte et non pas, comme on a cru, d'Astarte et de Baal réunis; conférez Vol. II p. 119 et plus haut p. 53. Pour la marque sur une monnaie d'Alexandre le Grand (Num. d'Alex. n° 277), à laquelle Cavedoni renvoie, elle ne regarde en rien cette question.

6) Phön. Wörterbuch p. 34 s. v. זיטה.

Quant à l'emplacement de la ville de Suthul, l'opinion qu'elle a été la même qui fut appelée plus tard Calama, à présent Guelma, a récemment été rejetée par M. Berbrugger.<sup>1)</sup>

### CIRTA. N<sup>o</sup> 70-74. P. 60-65.

N<sup>o</sup> 74, p. 64-65, cf. App. p. 194. Cavedoni, tout en admettant que cette monnaie a été frappée à Cirta, a donné une explication des têtes et des légendes qui diffère entièrement de la nôtre.<sup>2)</sup> Ce savant est d'avis que la tête de la face représente J. César ou Auguste, et que **P SITTIVS** est le nom d'un des descendants du célèbre partisan, qui a été IIIvir dans cette ville, laquelle, selon lui, n'est devenue colonie romaine qu'au temps d'Octavien; quant au revers, il lit la légende (*De*) **S(ententia) DICVR(ionum)** (sic), et voit dans la tête celle de Juventas ou Virtus, en renvoyant aux surnoms que porte la colonie dans une inscription de l'époque de Septime Sévère, trouvée à Cirta. Mais, selon toute probabilité, ni nous, ni le savant de Modène n'avons trouvé la juste explication. Cette monnaie est sans doute frappée à Curubis en Zeugitane. Dans le voisinage de cette ville; le voyageur anglais Shaw avait découvert une inscription romaine, sur laquelle il lisait **COL FVLVIA CVRVBIS**<sup>3)</sup>; depuis, on a généralement cru que cette colonie avait eu le surnom de *Fulvia*<sup>4)</sup>, ou bien, corrigeant **FVLVIA** en **FVL**<sup>5)</sup>, qu'elle avait été appelée *Fulminatrix* ou *Fulminata*.<sup>6)</sup> Mais, dans son voyage dans la régence de Tunis, publié en 1862, M. Guérin a donné une nouvelle copie de cette inscription, d'après laquelle il faut lire **COL IVL CVRVBIS**.<sup>7)</sup> Or, comme elle apprend que **IVLIA** était le surnom de cette colonie, on est porté à croire que **CVR**, sur la monnaie dont il s'agit, est le nom de Curubis, et que les lettres qui précèdent, doivent être interprétées (*Co*)**lonia Iul(ia)**. Il faut donc prendre la tête du droit pour celle de Jules César ou d'Octavien, bien qu'elle ne ressemble ni à l'un ni à l'autre, et **P SITTIVS** pour le nom d'un des IIIvirs de la colonie.

### TAGURA.

76 a. Tête barbue et laurée à g. R. Cheval courant; au-dessus, un astre; au-dessous, la légende **𐤓𐤓𐤓** en punique. (Fig.) Æ. 3. 3,3 gr.<sup>8)</sup>

Les types de cette monnaie nous renvoient à la Numidie. La tête représente sans doute Baal, dont on voit au revers le symbole, l'astre du soleil; la même tête se trouve surmontée d'un astre sur une monnaie de Hippo regius (n<sup>o</sup> 63). Le cheval courant constitue le type ordinaire au revers des monnaies de bronze numides, tant sur les monnaies royales que sur celles des villes situées dans l'intérieur du pays; voyez: Cirta (n<sup>o</sup> 72), Gazauphala (n<sup>o</sup> 75-76), Macomada (n<sup>o</sup> 79) et Salviana (n<sup>o</sup> 80-81). C'est donc dans l'intérieur de la Numidie qu'il faut chercher le lieu d'émis-

1) Revue africaine XII, 1868, p. 65-67.

2) Op. rel. l. c. p. 11-13.

3) Voyages I p. 203.

4) Géogr. de Mannert par Marcus p. 302. Maltzan Reise in Tunis u. Trip. 1870, III p. 239 s. et p. 370 s.

5) Maffei Mus. Veron. p. 463, s.

6) Morcelli Afr. chr. I p. 149. Orelli Inscr. 530, cf. Henzen Indices p. 9. Zumpt Comm. epigr. I p. 425.

7) T. II p. 243.

8) Musée britannique. (Num. Chron. 1863 p. 100 n<sup>o</sup> 30, pl. II, 37, incorr.)

sion. La légende donne תגרן, TGRN; les trois premières lettres répondent aux consonnes du nom Tagura; la dernière, nun, est une désinence habituelle des noms de villes numides.<sup>1)</sup>

Cette ville était située sur une route principale qui, sortant de Carthage, traversait le pays vers l'ouest et conduisait tant à Hippo regius qu'à Cirta; à l'époque chrétienne elle était le siège d'un évêque. Le nom est écrit dans les Itinéraires *Thagura* et *Tacora*<sup>2)</sup>, plus tard *Tagura* et *Tagora*.<sup>3)</sup>

#### SALVIANA. N° 80-81. P. 67-68.

M. Levy est d'avis que la légende de ces monnaies peut être lue תילכן et désigner la ville d'Ilici en Espagne.<sup>4)</sup> Cette lecture n'est pas admissible. Sur l'un des deux exemplaires du n° 80, qui se trouvent au cabinet de Copenhague, la 2<sup>me</sup> lettre est un *sin* distinct, formé ainsi  $\text{𐤑}$ , et sur le n° 81, comme on le voit par la copie de la légende donnée dans la description de ce n°, la lettre pénultième est un *beth*, non pas un *caph*. Ajoutons que la ville d'Ilici était, à en juger par le nom, celtibérienne, et non pas phénicienne.

Dans le buste de la déesse ayant pour insigne un caducée, nous avons cru voir Thuro-Chusartis, qui était en relation intime avec Taut-Kadmus répondant à Hermès; mais comme un symbole semblable au caducée se trouve parmi les attributs d'Astarte (conf. plus haut p. 51-52), il est bien possible qu'il représente cette divinité.

#### Monnaies incertaines de la Numidie. N° 83-88. P. 71-74.

85 a. Tête de femme à dr.; devant, une légende punique. R. Un cippe (?); autour, une légende punique. (Fig.). Æ. 7. 11,1 gr. <sup>5)</sup>

85 b. Mêmes types avec des légendes puniques semblables, desquelles on distingue au droit  $\text{𐤑𐤓𐤕}$ , au revers  $\text{𐤓𐤕𐤑} \dots \text{𐤑𐤓𐤕}$ . Æ. 6. 7,6 gr. <sup>6)</sup>

Des lettres que présentent ces deux n°, plusieurs ne peuvent être déterminées à cause des formes dégradées; d'autres en sont plus ou moins effacées; une interprétation de ces légendes serait donc très-hasardée. L'Afrique est hors de doute la patrie de ces monnaies. La tête ressemble à celle d'Astarte sur les monnaies de la Byzacène n° 1 et 10 et de la Carthage romaine n° 320 a-c, et représente probablement cette déesse. Quant au type du revers, on ne saurait dire s'il faut y voir un autel, une stèle ou même un siège lapidaire; c'est sans doute un objet appartenant au sanctuaire d'Astarte. Nous avons classé ces pièces à la Numidie parce qu'elles se rattachent au n° 59 par la longueur et la disposition de la légende au revers.

1) On trouve le nun final dans les noms de Tabraca, Tuniza, Hippo, Cirta et Salviana sur les monnaies de ces villes.

2) Itin. Ant. et Tab. Peutinger ed. Fortia d'Urban p. 11 et p. 293, où *El Metneinia* est indiqué comme la localité

moderne qui y répond.

3) Ruinart Hist. persec. Vand. p. 56, 20 et p. 123: *Episcopus Tagurensis* ou *Tagorensis*.

4) Phön. Wörterbuch p. 4 s. v. תילכן.

5) Cab. de Copenhague.

6) Coll. de Delgado.

## LA MAURITANIE.

Quant à l'époque où la Mauritanie fut réduite en province romaine, nous avons rapporté (p. 82), suivant l'opinion généralement reçue, que cet événement eut lieu en 42 sous le règne de Claude; mais deux inscriptions, découvertes dans le voisinage de Sitifis, font conclure que c'est déjà sous Caligula, en 40, qu'elle est devenue province, immédiatement après la mort de Ptolémée. <sup>1)</sup>

### Les monnaies des rois.

#### SYPHAX.

1-3. [Ces monnaies sont décrites et figurées p. 90-91 sous Bocchus II, n<sup>os</sup> 2-4.]

#### VERMINA.

4. [Cette monnaie est décrite et figurée p. 88 sous Bocchus I, n<sup>o</sup> 1.]

Nous avons supposé que les noms sur ces monnaies ne désignaient pas des rois, mais des personnages préposés au monnayage, et que le mot  $\text{הממלכה}$  indiquait le royaume ou l'autorité royale. Tout en reconnaissant que les n<sup>os</sup> 1-3 portent le nom de Syphax, nous ne les avons pas assignés au roi connu de ce nom, parce que nous n'avions trouvé dans l'histoire aucun roi qui pût être désigné par le nom inscrit sur la monnaie analogue n<sup>o</sup> 4. Si ce dernier nom n'est pas celui d'un roi de la Numidie ou de la Mauritanie, telle était notre conclusion, il ne faut non plus prendre le nom de Syphax, nom d'un usage fréquent, pour celui de ce roi. Par ce motif nous avons rapporté les n<sup>os</sup> 1-4 aux Bocchus I et II, qui étaient dépourvus de monnaies. A présent, nous avons abandonné cette explication. Levy, il y a quelque temps, a émis l'opinion que le nom sur le n<sup>o</sup> 4 est celui du roi Vermina, fils et successeur de Syphax. <sup>2)</sup> Il est lu par lui:  $\text{ורמנד}$ , VRMND. Le 1<sup>r</sup>, le 3<sup>me</sup> et le 5<sup>me</sup> de ces caractères sont incontestablement, comme nous l'avons supposé, V, M et D; le 4<sup>me</sup> peut bien être N; mais le 2<sup>me</sup> est un Ph ou un G dans l'écriture ancienne et

<sup>1)</sup> Orelli Inscr. 5337 et 5338. Cavedoni Op. rel. I. c. p. 13-14.

<sup>2)</sup> Dans Zeitschr. d. d. morgenl. Gesellsch. XVIII (1864) p. 573 suiv.

normale, à laquelle cette légende appartient, et non pas un R <sup>1)</sup>. Néanmoins, selon toute probabilité, l'opinion de Levy est juste. Il est bien possible que telle ou telle lettre ait pris une forme particulière dans l'écriture dont on se servait dans la Numidie occidentale; plus tard, lorsque l'écriture eut été dégradée, on trouve quelquefois le *resch* figuré ainsi dans les inscriptions lapidaires. Il se peut encore que la forme insolite de cette lettre soit due à l'impéritie ou à l'incurie du graveur du coin; sur les monnaies de la Mauritanie d'une époque postérieure, on rencontre plusieurs fois des lettres de formes fautives, soit dans les légendes grecques <sup>2)</sup>, soit dans les légendes puniques; c'est ainsi que le même caractère dont il s'agit, sur le n° 15 sert à exprimer tant un *beth* qu'un *hé*. <sup>3)</sup> Or, si l'on donne à ce caractère la valeur du *resch*, toute difficulté disparaît, et rien ne s'oppose plus à l'explication qui se présente comme la plus naturelle de la légende sur les n° 1-3, celle par le roi Syphax. VRMND est très-acceptable comme nom d'homme libyen; *ver* (ou *var*) signifie homme (en latin *vir*) dans la langue berbère, et se rencontre dans un autre nom propre libyen. <sup>4)</sup> On s'explique facilement que *Vrmnd* ait pu passer en *Vermina*, *Ov'sqm̄na*, *Ov'sqm̄vās*, comme le nom de ce prince se trouve écrit par les auteurs romains et grecs. <sup>5)</sup> Ajoutons que l'usage de l'écriture normale, que présente cette monnaie, convient mieux à l'époque de *Vermina* qu'à celle de Bocchus I.

Le pays sur lequel ces deux rois régnèrent, était celui des Massésyliens ou Numides occidentaux, qui fut plus tard annexé à la Mauritanie orientale et appelé Mauritanica Bocchi ou Cæsariensis; ils avaient pour capitale Siga. On ne sait rien de Syphax avant l'an 213, lorsqu'il fut impliqué dans la guerre de Rome avec Carthage. Les événements principaux de son règne pendant la seconde guerre punique ont déjà été rapportés p. 13-14 et p. 80. Après avoir été vaincu par Masinissa et Scipion dans la bataille de Cirta, en 202, il fut emmené captif à Rome et mourut peu de temps après à Tibur. *Vermina* avait combattu avec son père contre Masinissa et fit, après la déroute de Cirta, de grands efforts pour se maintenir dans le royaume paternel. Il envoya des troupes auxiliaires à Hannibal et l'aida à conquérir plusieurs villes de Masinissa; même après avoir partagé la défaite d'Hannibal à Zama, il leva encore une armée pour la conduire à Carthage, mais fut battu par Scipion. S'étant réfugié dans les provinces reculées de son royaume,

1) Pour être un *resch*, ce caractère aurait dû avoir la partie supérieure formée de la même manière que le dernier *daleth*. Levy dit qu'en examinant la pièce en question dans le musée britannique, il a trouvé que ce caractère n'est pas très-pointu en haut; mais la figure qu'il en a donnée lui-même (p. 576), prouve le contraire. Le dessin dans notre texte est exact et fait d'après une empreinte très-marquée. Le même savant fait encore observer que ce caractère ne peut que difficilement être un *ghimel*; mais on trouve assez souvent le *ghimel* figuré ainsi dans les inscriptions lapidaires de Carthage (voyez p. e. les inscr. du musée britannique n° 8 l. 4, n° 35 l. 5 et n° 58 l. 3), et sur les monnaies de Carthage il prend presque toujours cette forme; voyez Vol. II n° 156, 192, 207, 219 et 248. Que ce ne soit pas un *phé* qui est inscrit sur ces dernières monnaies, se voit par le n° 290, qui présente cette lettre.

2) Voyez plus bas Iuba II n° 89a et 102a.

3) Voyez plus bas sous ce n°.

4)  $\text{רסכן}$  dans l'inscription Thugg. ligne 4.

5) Levy transcrit *Vrmnd* en *Vermina* et suppose que la lettre *media d* a été assimilée à la linguale *n*, assimilation dont il cite plusieurs exemples tirés des anciennes langues de l'Italie. Mais il est tout aussi possible que le nom ait été prononcé *Vermind*, et que les Romains, donnant au nom la désinence *a*, aient éliminé le *d* final; voir plus loin à la fin des observations ethnologiques. — Si, en prenant la 2<sup>m</sup>e lettre pour un *ghimel*, on lit le nom *Vegmind*, il est à remarquer que *vog* ou *vag* a sans doute été un mot libyen, comme on peut le conclure des noms de villes mauritaniennes: *Vagæ*, *Vagal* et *Vegeſela*. Lorsqu'on se rappelle à quel degré les noms propres barbares étaient souvent altérés par les Grecs et les Romains, on ne trouvera pas impossible qu'un tel nom ait été changé en *Vermina*; mais, certes, il s'éloigne plus de la forme romaine que *Vermind*.



il envoya une ambassade à Rome pour obtenir la paix, qui lui fut accordée, en 200. Il conserva la partie du royaume de son père qui n'avait pas été conquise par Masinissa. L'époque de sa mort n'est pas connue.<sup>1)</sup>

Quant aux cavaliers qui sont figurés sur les monnaies de Syphax, nous avons cité p. 94 plusieurs passages d'auteurs anciens qui ont rapport à l'armement et à l'équitation des Numides occidentaux ou Mauritaniens. Nous allons y joindre quelques représentations figurées. Pour leur arme offensive, le javelot ou la lance, elle se trouve derrière le buste de la Mauritanie personnifiée sur les monnaies des rois et des villes (n° 15, 18-19, 71, 196 et 209), et auprès d'une *protome* de cheval sur un denier de Juba II (n° 123). Les monnaies d'Hadrien et de Commodus inscrites *MAURITANIA* offrent le pays personnifié par une figure, debout à côté d'un cheval et tenant une lance. Sur la colonne Trajane, où l'on voit représentée la cavalerie maure que commandait L. Quietus dans la guerre de Trajan contre les Daces, les chevaux sont sans selle et sans frein.<sup>2)</sup>

### BOCCHUS I-II ou BOGUD I.

4 a. Tête du roi diadémée, à g. Grènetis. R. Partie antérieure d'un vaisseau de guerre, ponté et pourvu de rames. La proue est ornée d'une couronne<sup>3)</sup> et d'un long bandeau flottant; deux boucliers sont attachés à la construction élevée sur le pont. Au-dessous, une coquille. (Fig.) R. 8. 4 Dr. phén. 14,8 gr. 4)

4 b. Tête semblable. Grènetis. R. Partie antérieure d'un vaisseau semblable. La proue est ornée de la même manière; on ne voit qu'un seul bouclier au-dessus du pont. Au-dessous, un dauphin. (Fig.) R. 5. 2 Dr. phén. 7,1 gr. 5)

La fabrique, le poids et la provenance renvoient ces monnaies aux rois du nord de l'Afrique. Le système dans lequel elles sont frappées est le phénicien, qui avant le dernier siècle de notre ère était adopté dans le monnayage de ces rois. Elles proviennent du sud de l'Espagne<sup>6)</sup>, où se trouvent fréquemment les monnaies de l'Afrique, surtout celles en argent frappées par les rois.<sup>7)</sup> Quant à la question du royaume auquel elles appartiennent, on ne saurait les rapporter à la Numidie orientale; car les monnaies de ce pays ne présentent pas des types maritimes, ni celles des rois, dont la capitale, Cirta, était située dans l'intérieur, ni celles des villes. Mais on trouve la partie antérieure d'une galère semblable sur une monnaie de Bogud II (n° 8), puis, un vaisseau à voiles et à rames, ainsi qu'un dauphin, sur les monnaies de Césarée (n° 209 et 213), et enfin un dauphin et un trident sur quelques-uns des deniers de Iuba II (n° 29 et 30), qui sont sans doute frappés dans la même ville. C'est donc aux rois de la Mauritanie qu'il faut attribuer

1) La Croix Histoire de la Numidie p. 22. Pauly Real-Encycl. d. cl. Alt. IV p. 1616-1617, où l'on trouve cités les passages de Tite-Live et d'Appien qui regardent Vermina.

2) Fabretti Columna Traiana p. 5 n° 198. Froehner Colonne Traiane (1872) pl. 86-87. Conférez Borghesi Dec. X Osserv. 8, et Cavedoni Op. rel. l. c. p. 14.

3) Cette couronne est peu distincte sur ce n°, mais elle est très-marquée sur le n° suiv.

4) Coll. de Bompols et cab. de Madrid.

5) Musée britannique.

6) Au rapport de M. Bompols, les deux exemplaires du n° 4 a ont été trouvés dans le sud de l'Espagne avec une drachme aux mêmes types, qui est dans le musée de Madrid. Le didrachme n° 4 b a été acquis pour le musée britannique par M. Mark, consul anglais à Malaga.

7) Voyez plus haut p. 61.

ces monnaies. Il est incertain si c'est un seul et même roi, ou si ce sont deux rois, que représentent les têtes; les physionomies ne diffèrent que très-peu l'une de l'autre. On ne peut y voir les portraits ni de Bogud II ni de Bocchus III; car les monnaies de ces princes portent leurs noms, écrits en latin et en phénicien, tandis que les monnaies dont il s'agit sont anépigraphes; en outre les monnaies d'argent de Bogud II sont des deniers suivant le système romain. Reste donc à choisir entre Bocchus I et ses deux fils, Bocchus II et Bogud I. L'emploi du système phénicien dans le monnayage convient le mieux au règne de Bocchus I; car, à son époque, au moins pendant la première partie de son règne, ce système était adopté dans la Numidie, tandis qu'au temps où régnaient ses fils, il était remplacé dans ce pays par le système romain. D'un autre côté, si l'on présume avec Eckhel que la tête diadémée qui est figurée sur un des deniers frappés par Faustus, fils de Sylla (voyez p. 90), représente le premier Bocchus, on ne peut assigner à ce roi les monnaies dont il est question ici, parce que les têtes en sont toutes différentes. Enfin, pour ce qui regarde les fils de Bocchus I, dont l'un, Bocchus II, régnait sur la Mauritanie orientale, l'autre, Bogud II, au même temps sur la Mauritanie occidentale, le type du revers convient à l'un et à l'autre de ces rois; car un vaisseau, comme nous l'avons déjà fait remarquer, est placé sur les monnaies de Jol (Césarée), résidence des Bocchus, et également sur une monnaie de Bogud II, fils et successeur de Bogud I.

C'est très-peu que nous apprend l'histoire à l'égard de ces trois rois, et la durée de leurs règnes n'est pas connue; voyez ce qui se trouve exposé là-dessus p. 84-87, 88 et 95.

La navire, un bâtiment de guerre, est remarquable par la construction qui s'élève sur le pont, et par la décoration de la proue; cette décoration se rapporte sans doute à quelque victoire navale. Le long des flancs des vaisseaux, on aperçoit des flots qui sont figurés d'une manière différente; le coquillage et le dauphin indiquent la profondeur de la mer.

### BOCCHUS III. N° 9-14. P. 97-100.

Levy a adhéré à l'attribution de ces monnaies à Bocchus III, c. à d. au roi qui, d'abord souverain de la Mauritanie occidentale, finit par régner aussi sur la Tingitane et mourut en 33 av. J.-C.; il fait observer qu'elles ne peuvent être attribuées à Bocchus I, beau-père de Jugurtha, parce que l'écriture en est trop dégradée pour l'époque de ce prince, ni non plus à son fils Bocchus II, parce que plusieurs d'entre elles sont frappées dans la ville de Semes, située dans la Tingitane, sur laquelle il ne régnait pas.<sup>1)</sup> Pour le nom que nous avons transcrit  $\text{BQD}$ , le savant orientaliste préfère de lire  $\text{BPD}$ , ce qui n'en change en rien la signification, parce que, dans l'écriture néophénicienne, les consonnes du même organe se remplacent souvent l'une l'autre; mais il est à remarquer que sur la nouvelle pièce n° 15a, dont la légende est donnée dans la page suiv., l'initiale du nom de ce roi ne peut être qu'un *beth*. Quant au nom de Bocchus, il est sans doute d'origine libyenne et se trouve peut-être en relation avec le nom d'un dieu qui est appelé *Bacax* ou *Bacace* dans une inscription latine découverte dans le nord de l'Afrique.<sup>2)</sup> Cavedoni<sup>3)</sup>, de

1) Zeitschr. d. d. m. Gesellsch. XVIII p. 580.

voyez Levy l. c. note précéd.

2) Annuaire de la soc. archéol. de Constantine 1861 p. 177; 3) Op. rel. l. c. p. 14.

même que Duchalais avant lui<sup>1)</sup>, a supposé que le dieu qui est représenté sur le n° 11 avec les attributs de Bacchus, fait allusion au nom de Bocchus. Ces savants n'ont pas tenu compte que la monnaie dont il est s'agit est punique, et que ce n'est pas Bacchus qui y est figuré, mais tel autre dieu phénicien ou libyen qui lui répondait. Toutefois, si, comme c'est bien possible, le dieu africain *Bacax*, dont nous venons de faire mention, a eu de l'affinité avec le Bacchus romain, il faut admettre, non seulement que cette image offre une allusion au nom de Bocchus, mais que c'est comme représentant le dieu tutélaire du roi qu'elle a été placée sur la monnaie.

### Interrègne entre BOCCHUS III et JUBA II.

N° 15-17. P. 100-102.

- 15 a. Semblable au n° 15, avec la légende variée ainsi: **ⲚⲓⲪⲪⲚⲓⲛⲉⲩ**. Æ. 7. gr. <sup>2)</sup>
- 17 a. **IMP CAESAR** Tête de Jupiter-Ammon, à g. **Ⲣ. DIVI F** Eléphant marchant à dr., en foulant aux pieds un buisson (?). Grènetis au pourtour des deux côtés. (Fig.)  
Æ. 5. 8,6 gr. <sup>3)</sup>
- 17 b. **IMP CAESAR** Taureau cornupète, à dr. **Ⲣ. DIVI F** Lion attaquant, à dr. Creux fond. Grènetis. (Fig.) Æ. 9½. 24,2 gr. <sup>4)</sup>
- 17 c. **AVGVVS** Tête d'Auguste, nue, à dr. Autour, une couronne de chêne. **Ⲣ. A ALLIENVS** ..... Tête barbue de Baal, vue de face et sans cou, entre deux rameaux (de laurier). (Fig.) Æ. 8. 14,7 gr. <sup>5)</sup>

Nous avons pris le nom qui précède le mot **ⲙⲙⲗⲧⲧⲏ** sur le n° 15, pour celui d'un suffète qui, conjointement avec le duumvir romain dont on lit le nom au revers, a frappé la monnaie pour le royaume de Mauritanie pendant l'interrègne après la mort de Bocchus III; pour la lecture du nom punique, nous l'avons regardée comme douteuse. Plus tard, Levy, tout en rapportant l'émission de cette monnaie au même interrègne, a interprété le nom par celui du roi Bocchus; supposant que le 3<sup>m</sup>e et le 4<sup>m</sup>e caractère forment ensemble une seule lettre, le *sin*, il transcrit le nom **ⲱⲡⲉ**.<sup>6)</sup> De prime abord, et lorsqu'on s'en tient à la légende de l'exemplaire qui est figuré sous le n° 15, on est porté à regarder cette interprétation comme peu acceptable. Le 1<sup>r</sup> caractère est identique à celui qui précède le mot **ⲙⲙⲗⲧⲧⲏ** et, malgré l'absence des deux petits traits à g. (cf. n° 12), ne peut être que l'article *hé*; le 3<sup>m</sup>e et le 4<sup>m</sup>e caractère sont séparés l'un de l'autre; de plus, c'est une chose insolite et très-étrange qu'une monnaie présente sur l'une de ses faces le nom d'un roi, et sur l'autre celui d'un duumvir romain; ajoutons enfin que, sur la monnaie analogue n° 16, qui semble porter le nom du même duumvir au revers, la légende punique au droit ne peut guère contenir le nom de Bocchus.<sup>7)</sup> Nonobstant tout cela, il faut adopter l'interprétation de Levy. Sur le nouvel exemplaire, dont nous avons reproduit la légende sous le n° 15 a, le 1<sup>r</sup> caractère est différemment formé et paraît être un *beth*; sur le n° 15 l'initiale peut également être

1) Voyez p. 99 note 5.

2) Chez Rollin et Feuarent.

3-5) Cab. de Copenhague.

6) *Zeitschr. d. d. m. Gesellsch.* XVIII (1864) p. 580-581.

7) La 1<sup>re</sup> lettre, la seule qui soit visible de cette légende, peut à la vérité être l'initiale du mot **ⲙⲙⲗⲧⲧⲏ**; mais le nom du roi précède toujours ce mot.

un *beth* de forme dégradée, puis, le 3<sup>me</sup> et le 4<sup>me</sup> caractère, si on les prend ensemble, présentent en effet la lettre *sin*. Reste seulement la difficulté que le revers offre tous les indices de l'administration d'une colonie romaine. A cet égard, il faut admettre, ou que cette monnaie a été frappée, sous le règne de Bocchus, par une colonie qui a été fondée dans son pays par des Romains, ou qu'elle a été fabriquée pendant l'interrègne après sa mort dans une ville punique, dont l'administration par le gouvernement impérial du pays a été organisée d'après celle des colonies romaines, mais où l'officier monétaire s'est servi provisoirement d'un coin du roi défunt pour la face de la monnaie.<sup>1)</sup>

On ne peut douter que les trois monnaies n° 17 a-c n'aient été frappées dans la Mauritanie durant cet interrègne. Pour le n° 17 a, les types qu'il porte sont africains<sup>2)</sup>, et les seuls 5 exemplaires qu'on connaisse de cette monnaie, ont tous été trouvés en Algérie; il se rattache par les légendes et la fabrique au n° 17. La monnaie n° 17 b présente les mêmes types que la monnaie de Juba II n° 75, et a été découverte dans l'emplacement de Césarée.<sup>3)</sup> La pièce n° 17 c, qui, ainsi que la précédente, est sans doute unique, porte la même tête de Baal, vue de face, qu'on trouve sur les n° 231-232 de Tingis et sur les n° 107 et 248-252 de Semes; il est donc vraisemblable qu'elle est sortie de l'une ou de l'autre de ces villes. **A ALLIENVS** est probablement le nom de l'un des duumvirs de la ville; celui de l'autre s'est trouvé à gauche.

#### JUBA II. N° 18-108. P. 103-125.

89 a. Semblable au n° 89, mais avec la légende écrite ainsi: **ΚΑΟΠΑΤΡΑ ΒΑΟΙΑΙΟΑ** (sic).

℞. 3½. Den. 2,95 gr.<sup>4)</sup>

92 a. Semblable au n° 92, mais avec **ΚΛΕΟΠΑΤΡΑ** écrit en haut, **ΒΑΟΙΑΙΟΑ** en bas.

℞. 3½. Den. 2,95 gr.<sup>5)</sup>

102 a. **ΙΟΒΑ ΒΑΟΙΑΕΩ** (sic). Crocodile à dr. ℞. **ΟΕΛΕΝ** Le symbole d'Isis, composé d'un disque surmonté de deux plumes et placé entre deux cornes de vache; au-dessus, un grand croissant; en bas, deux épis. (Fig.)

Æ. 7. 15,7 gr.<sup>6)</sup>

103. [La tête de la vache est surmontée du disque lunaire orné d'un *uræus* et reposant sur le croissant.<sup>7)</sup>]

1) Levy, tâchant d'écartier cette difficulté, s'exprime dans les termes qui suivent. *Das beste Auskunftsmittel wäre: nach dem Tode Bocchus bis zur Thronbesteigung Juba II scheint Mauritanien unter römischer Verwaltung gestanden zu haben, das Geld aber liess man noch theilweise mit der alten Präge und nur einseitig mit dem Zeichen der römischen Verwaltung schlagen.* Mais on voit par les n° 17 et 17 a-b, que le gouvernement romain de la Mauritanie, durant cet interrègne, a fait battre des monnaies avec la tête et le nom d'Auguste, et par le n° 17 c, que l'administration locale a fait de même; on ne peut admettre que le gouverneur impérial, voulant conserver une empreinte antérieure, soit allé jusqu'à retenir le

nom du roi décédé.

2) Le type du revers rappelle celui du denier bien connu de Jules César, qui représente un éléphant foulant aux pieds un serpent; mais l'objet qui est figuré devant les pieds de l'animal ne peut guère être un serpent.

3) Le renseignement donné ci-dessus concernant la provenance de ces monnaies, est dû à M. P. de Lhotellerie, ancien conservateur du musée archéologique de Cherchel, par lequel le cabinet de Copenhague a acquis les pièces n° 17 a et 17 b.

4-5) Chez Rollin et Feuardent.

6) Cab. de Copenhague.

7) D'après un exemplaire distinct acquis par le cab. de Paris.

Le n° 102a est remarquable en ce que Cléopâtre, épouse de Juba, y est nommée Séléne, surnom qu'elle avait reçu dès sa naissance de Marc-Antoine, son père.<sup>1)</sup> Par les légendes des n° 89a et 102a (conf. les n° 95, 96 et 113), on voit que les officiers monétaires et les graveurs de coins connaissaient peu l'écriture grecque; conférez les remarques faites p. 117 au milieu.

P. 108 n° 88. La tête au revers de ce denier a été désignée par nous comme celle de Cléopâtre. M. Mommsen, dans quelques notices sur Cléopâtre, épouse de Juba, qu'il vient de publier<sup>2)</sup>, considère cette désignation comme erronée, parce que Cléopâtre ne vivait plus à l'époque où la monnaie fut frappée, et cite à ce sujet une remarque qui lui a été communiquée par M. Sallet, à savoir, que la tête diffère beaucoup des portraits de Cléopâtre sur les autres monnaies, et qu'elle paraît plutôt avoir un air viril et ressembler à celle de Ptolémée sur la monnaie de Juba n° 105. Nous ne croyons pas nous être trompé en prenant cette tête pour celle de Cléopâtre. M. Mommsen renvoie au rapport de l'historien Josèphe<sup>3)</sup>, selon lequel Glaphyra, fille d'Archelaüs, roi de Cappadoce, après la mort de son mari Alexandre, fils d'Hérode, devint l'épouse de Juba; Hérode ayant fait tuer Alexandre peu de temps avant sa mort, Glaphyra était veuve en 4 avant I.-C. et pouvait dès lors contracter un nouveau mariage. La monnaie dont il s'agit, portant l'an XXXI du règne de Juba, a été frappée en 6 après I.-C., et, Glaphyra étant morte en 7 après I.-C., il est à supposer qu'elle a épousé Juba avant l'émission de la monnaie. Cette argumentation est juste; mais il faut prendre en considération que le mariage de Juba et de Glaphyra fut rompu; Josèphe rapporte que Glaphyra épousa en troisièmes noces Archelaüs, frère de son premier mari.<sup>4)</sup> Il est donc très-probable que Glaphyra, en l'an 6, lorsque la monnaie fut frappée, avait déjà été répudiée<sup>5)</sup>, et Juba a bien pu y mettre l'effigie de Cléopâtre; il n'y a rien d'extraordinaire à ce qu'une épouse décédée ait été célébrée de cette manière. Pour ce qui regarde les traits de la figure sur le n° 88, il ne faut y attribuer que peu d'importance; les effigies de Cléopâtre diffèrent sensiblement entre elles, de même que celles de Juba; selon nous, cette tête ressemble tout autant à plusieurs de celles de Cléopâtre qu'à celle de Ptolémée sur le n° 105. Remarquons enfin que l'âge qu'avait Ptolémée lorsque la monnaie n° 88 fut émise, défend d'y voir son portrait. Suivant Tacite, Ptolémée était un jeune homme vers la fin de la guerre contre Tacfarinas<sup>6)</sup> c. a. d. en 24 après I.-C.; en conséquence il n'était qu'un enfant en l'an 6 où la monnaie fut fabriquée; mais le buste ne représente point un enfant. Du même rapport de Tacite, on peut conclure que Cléopâtre n'est pas morte longtemps avant l'émission de la monnaie, ou le mariage de Ptolémée avec Glaphyra.

P. 116 (au milieu). Quant aux monnaies avec le nom de Cléopâtre, nous avons trouvé probable qu'elles ont été émises en l'honneur de cette reine, mais non pas par elle, en renvoyant

1) Ll. cc. p. 120 note 4. Cette pièce unique a été acquise pour le cabinet de Copenhague par M. P. de Lhotellerie à Cherchel.

2) Corollaria de Cleopatra Jubæ dans *Ephemeris epigraphica* 1873 fasc. IV p. 277.

3) Ant. Jud. XVII, 13, 4. Bell. Jud. II, 7, 4.

4) Le rapport de Josèphe que ce mariage n'eut lieu qu'après la mort de Juba, est une erreur, comme on le voit par

les dates sur les monnaies de ce roi.

5) M. C. Muller (*Fragm. hist. gr. min.* III p. 466) a émis la conjecture que Juba a pris part à l'expédition arabe du César Calus, qu'il s'est alors marié avec Glaphyra, et qu'après la mort de Calus, en 4 après I.-C., il est retourné en Afrique, abandonnant Glaphyra en Asie.

6) Annales IV, 23: *Ptolemæo, Jubæ filio, juventa incurioso*

aux monnaies qui portent les noms des reines égyptiennes, ainsi qu'aux monnaies romaines qui présentent les noms des impératrices et des princesses impériales. Dans ses notices sur Cléopâtre que nous venons de citer<sup>1)</sup>, M. Mommsen a soutenu l'opinion contraire. Ce savant fait remarquer que, dans cette question, on ne saurait, de l'exemple des Ptolémées et des empereurs romains, qui étaient des souverains absolus, tirer aucune conclusion quant aux rois dépendant de Rome, dont le pouvoir était limité par certaines lois; ces princes, ajoute-t-il, n'avaient conservé leur droit monétaire que grâce à une concession de l'empereur, et n'avaient probablement pas la liberté de mettre sur leurs monnaies d'autres noms que les leurs. Quant à la circonstance que quelques monnaies du royaume bosporien portent les noms de Tryphène, épouse de Polemon II, et de Gépépyris, épouse de Mithradate III, les seules reines outre Cléopâtre dont les noms figurent sur les monnaies royales frappées sous l'empire, M. Mommsen pense que ces monnaies, qui ne sont qu'en petit nombre, ont été fabriquées selon un privilège spécial. Le savant allemand émet enfin la conjecture, que Juba aurait reçu d'Auguste la Numidie comme son royaume paternel, mais la Mauritanie au nom de son épouse, ou que les deux royaumes auraient été donnés aux deux époux en commun.<sup>2)</sup> Voici ce qu'on peut répondre. Il paraît peu probable que le droit monétaire des rois soumis à Rome ait été tellement restreint, qu'un prince, voulant honorer son épouse en faisant figurer son effigie et son nom sur ses monnaies, eût été obligé d'en demander l'autorisation à l'empereur; mais supposé même qu'il en ait été ainsi, le privilège qui, selon M. Mommsen, fut accordé aux rois du Bosphore, a tout aussi bien pu être donné à Juba, et on n'a pas besoin de recourir à une conjecture comme la proposée.

P. 122 (en haut). Au sujet du crocodile qui est figuré sur plusieurs des monnaies au nom de Cléopâtre, il faut faire remarquer que, dans l'antiquité, il existait des crocodiles dans les environs du mont Atlas<sup>3)</sup>, et qu'un de ces reptiles, pris dans un lac nommé Nilide, qui était situé non loin de l'Océan et d'où l'on croyait que le Nil sortait<sup>4)</sup>, fut consacré par Juba dans le temple d'Isis (Iseum) à Césarée, où on le voyait encore au temps de Pline.<sup>5)</sup>

P. 122. Nous avons fait la remarque que la représentation sur les n<sup>os</sup> 57 et 71, l'aigle sur le foudre avec une couronne et un sceptre, paraît avoir trait à la déification d'Auguste de même

1) P. précéd. note 2, p. 276-277.

2) L'auteur s'exprime comme il suit: — *Quod si Cleopatra hoc concessum est, ut suo jure regnaret, fieri potest, cum annales scribant, Jubam ab Augusto et partem regni paterni, id est Numidiam, accepisse, et praeterea regnum Mauritaniam (Strabo 17, 3, 7, p. 128, Dio 53, 26), ut illud ipse habuerit, hoc uxoris nomine; sed potest etiam utriusque conjugii totum regnum communi nomine datum esse.*

3) Hérodote II, 32; Strabon XVII, 3, 4 (p. 826); Pausanias I, 33, 6.

4) D'après les relations puniques sur l'origine du Nil, où Juba puisait dans ses écrits (voir Ammien XXII, 15), et qui furent plus tard adoptées par Pline (H. N. V, 10). Du reste l'idée que le Nil prenait sa source dans la partie occidentale de l'Afrique, était très répandue dans l'antiquité. Hérodote II, 31-33. Strabon l. c. note précéd. Denys le Périégète v. 220-222.

5) Plin. H. N. V, 10. C'est M. Fröhner qui a appelé mon attention sur ces passages des auteurs anciens, aux-

quels il a renvoyé dans un mémoire intéressant, intitulé *Le crocodile de Nîmes*, qui a récemment paru (p. 15). En faisant mention de la présence du crocodile sur les monnaies de Juba au nom de Cléopâtre, le savant français avance que je n'ai pas essayé d'expliquer ce type. Il n'en est pas ainsi. J'ai fait remarquer (p. 122 en haut) que les types égyptiens sur les monnaies de Cléopâtre ont été empruntés au culte égyptien, établi à Césarée par cette reine, et que le crocodile figure sur ses monnaies comme le symbole du Nil ou du dieu Sebek auquel il était consacré. Il faut en effet plutôt croire qu'on a mis le crocodile sur les monnaies par le même motif qui y a fait représenter le serpent *uræus*, la vache d'Isis et l'hippopotame, qui se trouvent sur d'autres monnaies de cette reine, que par la raison que Juba avait offert un spécimen de ces reptiles au temple d'Isis.

que les types sur les n<sup>os</sup> 55 et 56. Cavedoni, rapportant ces monnaies au commencement du règne de Juba, croit que leur type se réfère au royaume concédé à Juba par Auguste de la part de Jupiter.<sup>1)</sup>

P. 123 *ad* n<sup>o</sup> 70. Par suite de l'analogie que ce type offre avec celui des deniers de Ptolémée n<sup>os</sup> 185-195, nous avons fait observer qu'il a pu avoir une pareille origine, de sorte que la chaise, le sceptre et la couronne représentent des dons honorifiques reçus d'Auguste. Cavedoni<sup>2)</sup> a objecté à notre explication que cette chaise ne présente pas la forme de la *sella curulis*<sup>3)</sup>. A la vérité, la chaise faisant partie des cadeaux qui par le sénat ou l'empereur étaient transmis aux rois étrangers, est souvent nommée *sella curulis* par les auteurs anciens, et on la voit figurée comme celle-ci sur les monnaies de Ptolémée et des rois du Bosphore; mais ces dons variaient, et, en d'autres passages, on trouve cette chaise appelée *sella eburnea*, *δίφρος ἐλεφάντινος*, sans aucune indication particulière<sup>4)</sup>; il est donc bien possible que ce soient des dons envoyés de Rome qu'on a figurés sur le n<sup>o</sup> 70, quoique la chaise, par sa construction, diffère de la chaise curule. A l'égard de cette monnaie, Cavedoni a d'abord émis l'opinion que la chaise et le sceptre représentent le *subsellium* et la *virga*, signes des dignités inférieures de l'Etat romain, en prenant le dos et les bras de la chaise pour un instrument particulier, peut-être le *lituus militaris*, et que ces attributs peuvent se référer, soit à Tibère, auquel Auguste avait alors donné la *tribunicia potestas* et le titre d'*imperator*, soit à Juba, gratifié de l'honneur du *subsellium quæstorium* et du droit de s'asseoir en public auprès du légat du proconsul de l'Afrique.<sup>5)</sup> Plus tard le savant de Modène est arrivé à voir dans ce type le trône et le sceptre du roi, toutefois en ajoutant que l'on peut encore prendre le sceptre et la couronne pour une *hasta pura* et une *corona lemniscata*, et les regarder comme les dons militaires que Juba a reçus en sa qualité d'allié de Rome dans les guerres d'Afrique.<sup>6)</sup>

P. 124 *ad* n<sup>o</sup> 108. Pour la question de savoir où a été frappée cette monnaie, qui contient le nom du roi Juba comme *duumvir quinquennalis*, on a à choisir entre deux villes: Gades et Carthago Nova. On apprend par un passage dans Avienus que Juba a été élu *duumvir* honoraire à Gades, et par une inscription lapidaire découverte à Carthagène, qu'il a été chargé de la même fonction à Carthago Nova. Nous avons attribué la monnaie à cette dernière ville, en exposant les raisons qui font pencher en sa faveur. Cavedoni a donné la préférence à Gades, parce qu'il croit que l'inscription de Carthagène est fautive.<sup>7)</sup> A la vérité cette inscription, ayant été incorrectement rendue, a d'abord fait naître des doutes; mais dans les derniers temps, après que le texte véritable en a été restitué, les savants n'ont en général pas hésité à en reconnaître l'authenticité.<sup>8)</sup>

1) Op. rel. l. c. p. 15-16, où l'auteur renvoie aux monnaies d'or de Brutus et à une monnaie d'Hadrien (Eckhel VI p. 507), qui présentent des types analogues.

2) Op. rel. l. c. p. 16.

3) C'est par inexactitude qu'elle est appelée ainsi dans mon texte.

4) Live XXVII, 4; Appien Pun. c. 32; Diodore XXX, 16; Polybe XXXII, 5. s) Op. rel. l. c. p. 16-17.

6) Annali dell' Inst. arch. XXXVII (1865) p. 260. Cavedoni suppose (p. 255-256) que le trône et le sceptre du roi

constituent également le type sur les monnaies de Rhœmetalces, roi de Thrace, et que c'est après le règne d'Auguste qu'on a fait représenter sur les monnaies les dons honorifiques de ce genre.

7) Op. rel. l. c. p. 17.

8) P. e. Spiro, C. Muller et Berbrugger, voyez II. cc. p. 124 note 4; de même: Görlitz (Jubæ II vita et fragm.) et Heiss (Monnaies ant. de l'Espagne p. 273 pl. XXXV, 5-7). Cavedoni, sans motiver son opinion, renvoie aux tables dans le III<sup>me</sup> volume des Inscr. d'Orelli (publié par

**PTOLEMÆUS. N° 109-207. P. 125-138.**

P. 136 *ad* n° 185-195. Cavedoni est d'avis que c'est le sceptre royal qui est représenté sur ces monnaies, et non pas le *scipio eburneus* appartenant aux insignes triomphaux envoyés par Tibère à Ptolémée, parce que le bâton d'ivoire qu'on voit figuré sur les monnaies du Bosphore à côté des autres dons honorifiques reçus des empereurs romains, est plus court et orné au bout d'une tête ou d'un aigle.<sup>1)</sup> Mais comme trois de ces dons y sont figurés, savoir la chaise, la couronne et la toge (n° 185), il faut croire qu'il en est de même du quatrième; rien ne défend de croire que la forme de ce bâton ait varié.

P. 137 *ad* n° 204-207. Cavedoni suppose que ces monnaies, comme la pièce analogue avec le nom de Juba (n° 108), ont été frappées à Gades, et non pas à Carthago Nova, parce qu'il doute de l'antiquité de l'inscription lapidaire, sur laquelle l'attribution à Carthago Nova de ces monnaies est basée. Le savant italien fait valoir qu'on trouve les instruments pontificaux sur les monnaies de Gades, et dit qu'il est connu que Ptolémée a été revêtu de la dignité de Ilvir dans cette ville.<sup>2)</sup> Mais il n'y a aucune raison d'ôter ces monnaies à Carthago Nova, à laquelle elles ont déjà été attribuées par Eckel et dernièrement par M. Heiss.<sup>3)</sup> Nous venons de faire remarquer qu'il n'y a pas de raison de considérer comme fausse l'inscription de Carthagène. Les monnaies de Carthago Nova ont également pour type les instruments pontificaux, et il n'est point connu que Ptolémée ait été Ilvir de Gades; Cavedoni s'est mépris en confondant Ptolémée avec Juba.

**Les monnaies des villes.****CÆSAREA. N° 208-213. P. 138-142.**

P. 141 *ad* n° 211-212. Cavedoni<sup>4)</sup>, approuvant la lecture **SITVM CAESARIS** et admettant que Césarée est désignée par cette dénomination, a fait observer que le nom de ville *Makom Semes* présente un analogue (conf. p. 166-167), et que la forme **SITVM**, au lieu de **SITVS**, est un solécisme du même genre que *Thapsum*, *Leptismagnum* et *Corinthum*.

**RUSADIR.**

215 a. Tête imberbe à g. R̄. Une abeille entre deux épis; au dessous, la légende punique רשאדר. Grènetis au pourtour des deux côtés. (Fig.) Æ. 5. 9,6 gr. 5)

Rusadir est mentionné par Pline comme une ville pourvue d'un port; dans l'itinéraire d'Antonin elle est appelée colonie.<sup>6)</sup> Cette ville, d'origine phénicienne, était située près d'un

Henzen) p. 157, où cette inscription (n° 630) est marquée de l'annotation *sp.*; mais il est à remarquer que ces lettres, d'après l'indication de l'auteur, ne désignent pas *spuria*, mais *suspecta*.

1) Annali dell' Inst. XXXVII (1865) p. 261.

2) Op. rel. l. c. p. 17.

3) L. c. p. précéd. note 8.

4) Op. rel. l. c. p. 18.

5) Au cab. de Copenhague. Cette pièce, qui est sans doute unique, a été acquise par M. P. de Lhotellerie à Cherchel.

6) Plinius H. N. V, 1: *Rusadir oppidum et portus*. Ptol. IV, 1 (ed. Wilberg p. 251): *Ρουσαδισγορ*. Itin. Antonini: *Rusadder (Rusadir) colonia* (ed. Fortia d'Urban p. 3, 8). Cf. Marcus Géogr. de Mannert p. 534.



promontoire du même nom<sup>1)</sup>, là où se trouve de nos jours la ville de Melilla. Elle était la seule place de commerce dans ces parages.<sup>2)</sup>

La légende, qui est distincte et présente les lettres RSADR, ne laisse aucun doute que c'est Rusadir où la monnaie a été frappée. L'abeille est un type qui convient très-bien à cette ville, qui possédait probablement une ressource importante dans l'apiculture, comme il est permis de conclure de ce que Melilla, qui occupe sa place, a tiré son nom de miel, et que de nos jours la plaine environnante se distingue par son miel exquis.<sup>3)</sup> Il y a, comme on le voit, une conformité notable entre cette monnaie et les deux précédentes (n<sup>os</sup> 214 et 215), que, d'après les légendes, nous avons attribuées à Camarata et Timici; elles sont toutes les trois d'un travail à demi barbare, correspondent en poids, et portent pour types une tête qui représente le peuple personnifié, et les produits du territoire. Cette concordance, comme les trois villes ne se trouvaient pas à grande distance l'une de l'autre, sert à confirmer que l'interprétation des légendes est juste.

### ZILIS. N<sup>o</sup> 233. P. 153-155.

233 a. Buste de déesse, voilé, à dr.; devant la poitrine, un sceptre (?). R. Deux épis, entre lesquels la légende punique  $\Gamma$ --- $\aleph$ . Grènetis au pourtour des deux côtés. (Fig.)

Æ. 4. 2,8 gr. <sup>4)</sup>

Le travail, le module et le type du revers font conclure que cette pièce appartient à la même ville que le n<sup>o</sup> 233, et que la légende exprime également le nom de Zilis, bien qu'on n'en voie que la première et la dernière lettre. A la vérité, l'*aleph* est de forme dégradée et non pas correctement écrit comme sur le n<sup>o</sup> 233; mais sur les monnaies de la ville voisine, Tingis, on trouve la même lettre écrite de l'une et l'autre manière. Quant au sceptre qui est placé devant la poitrine de la déesse, on ne saurait distinguer s'il présente une forme semblable à celle du caducée, ou si le bâton offre au bout un autre symbole; dans l'un et l'autre cas la déesse peut être Astarte, voyez plus haut p. 51-52 et p. 68. Si le sceptre est un caducée, il est encore possible que cette image représente Thuro-Chusartis, déesse en relation intime avec Taut-Cadmus, qui figure sur l'autre monnaie de cette ville; conférez Vol. III p. 68 n<sup>o</sup> 81.

### LIX. N<sup>os</sup> 234-241. P. 155-161.

P. 158-159. L'explication par *gouvernement municipal* ou *commune* que nous avons donnée du mot  $\text{מבעל}$  sur les monnaies de cette ville, n'a pas été admise par M. Levy, qui a préféré de

1) C'est de ce promontoire que la ville avait tiré son nom, qui se transcrit en hébreu  $\text{רָאשׁ עִיר}$  c. à d. *cap éminent* ou *cap du dieu sublime*. *Rus*, dans la signification de promontoire ou pointe de terre, formait le commencement d'un grand nombre de noms de lieux phéniciens sur la côte africaine, comme à présent *Ras* dans les noms arabes; voyez Movers Phönizier II, 2, p. 514-

516; Schröder Phön. Sprache p. 101 note 12 et p. 133 note 3.

2) Marcus Géogr. de Mannert p. 534.

3) Gråberg de Hemsö, Specchio di Marocco p. 43 (Trad. allem. p. Reumont p. 26).

4) Cab. de Copenhague.

l'interpréter en (מפעל) *par les citoyens de*<sup>1)</sup>; conférez Tingis p. 150. Il faut objecter à cette interprétation que, sur les n<sup>os</sup> 234, 239 et 241, où la légende offre deux lignes parallèles, מבעל se trouve dans la dernière ligne et, par conséquent, ne peut être lu avant le nom de la ville. Le même savant a fait observer que la légende du n<sup>o</sup> 235, si elle est lue de haut en bas, donne מעלם, et que ce mot peut être le même que מהלם sur les monnaies de Gades, et synonyme de מפעם qui a été lu par nous.<sup>2)</sup>

### TAMUSIA. N<sup>o</sup> 242. P. 161-163.

P. 163. Dans le signe que nous avons regardé comme un méandre punique, indiquant le détour d'un fleuve, Cavedoni a cru voir l'anse de la *tabella securiclata* romaine.<sup>3)</sup> Mais le savant italien n'a pas tenu compte qu'il s'agit ici de la monnaie d'une ville punique. Il est aussi à remarquer que, sur les n<sup>os</sup> 11 et 12 (p. 98), ce signe est placé d'une autre manière et dépourvu du point au milieu.

### Villes puniques incertaines.

253A. Tête imberbe à g. Grénétis. R. Une abeille entre une grappe de raisins et un épi; au-dessous, une légende punique presque effacée. (Fig.) Æ. 6. 11,2 gr.<sup>4)</sup>

Le travail grossier, à demi barbare, et les types renvoient cette monnaie à la partie occidentale de la Mauritanie. De la légende on ne peut distinguer que l'initiale, qui paraît être un *resch*. Comme la monnaie de Rusadir, le n<sup>o</sup> 215a, présente une tête imberbe et une abeille et est d'une fabrique pareille, on pourrait songer à cette ville; mais tant la tête que l'abeille en diffèrent par leurs formes, et la légende est, à ce qu'il semble, plus longue. On trouve une grappe de raisins et un épi placés de la même manière sur les monnaies de Sala (n<sup>os</sup> 243-245) et de Semes (n<sup>os</sup> 246-252), villes situées au sud sur la côte de l'océan. Dans cette même région de la côte atlantique il se trouvait deux ports dont les noms commencent par R, l'un, appelé par Ptolémée Rusibis, par Polybe et par Pline Rutubis, sans doute sur l'emplacement de la ville actuelle de Mazagan<sup>5)</sup>, l'autre, Risardir, mentionné par Pline, situé plus vers le sud, probablement là où se trouve à présent le port de Safi.<sup>6)</sup>

### BABBA. N<sup>os</sup> 255-283. P. 170-176.

P. 173. A l'égard du surnom de *Julia* que portait cette colonie, Cavedoni a fait observer qu'elle a pris ce surnom, et non celui d'*Augusta*, parce qu'elle a été fondée par Octavién avant l'année 727 u. c. où il reçut le nom d'Auguste.<sup>7)</sup> Le même savant croit que le type du taureau nageant sur le n<sup>o</sup> 260 se rapporte au Fretum Gaditanum, en faisant remarquer que chez les Grecs le mot βόσπορος paraît avoir été une dénomination générale d'un détroit.<sup>8)</sup> Mais Babba étant

1) Phön. Wörterbuch p. 30 s. v. מפעל. L'explication de Levy est adoptée par Schröder dans Phön. Sprache p. 181.

2) Phön. Wörterbuch p. 30 s. v. מעלם (?).

3) Op. rel. l. c. p. 18.

4) Cab. de Copenhague.

5) Marcus Géogr. de Mannert p. 557 et 730.

6) Marcus l. c. p. 608-609 et p. 747.

7) Op. rel. l. c. p. 19. Conf. Borghesi Iscr. Perugia nell' Archiv. stor. Ital. T. XVI P. I p. 93.

8) L. c. Conférez Spicillegio num. p. 38 et 149.

une colonie romaine située dans l'intérieur du pays, loin du détroit gaditain, cette hypothèse n'a rien de probable.

### BANASA. P. 176.

Une inscription lapidaire récemment découverte, qui contient une dédication à l'empereur Commode de la colonie de Banasa, a fait connaître l'endroit précis sur le fleuve de Subur où l'ancienne ville était située.<sup>1)</sup>

### Monnaies incertaines de la Mauritanie.

N° 284-290. P. 176-180.

- 290 a. Semblable au n° 290, avec un symbole semblable au caducée devant la tête. Æ. 3. 2,1 gr. <sup>2)</sup>
291. Tête d'une déesse, couverte d'un voile épais, plissé ou strié, qui descend sur les épaules, et surmontée d'un disque entre deux cornes. Æ. 6. <sup>3)</sup>  
R. Trois épis. (Fig.)
292. Semblable au n° précédent, mais frappée sur une monnaie de Carthage, dont on voit au droit un cheval debout, et au revers, la tête de Cérès. Æ. 6. <sup>4)</sup>
293. Tête d'une déesse avec un voile semblable, sans symbole visible sur le sommet. Æ. 7. 14,2 gr. <sup>5)</sup>
294. Semblable au n° précédent, mais frappée sur une monnaie carthaginoise, dont on aperçoit, au droit, un buste de cheval et la lettre *mem*, et au revers, la tête de Cérès.<sup>6)</sup> (Fig.) Æ. 7. 15,2 gr. <sup>7)</sup>

Les n° 291-294, par leurs types, se rattachent de très-près aux n° 284-290 et appartiennent, à n'en pas douter, également à la Mauritanie; comme elles sont anépigraphes, on n'est pas à même de décider, si elles sont royales ou frappées par quelque ville, ni si elles sont sorties de la Mauritanie Césarienne ou de la Tingitane. La tête des n° 291-292 est surmontée du symbole d'Isis, et le voile tient de l'égyptien; c'est donc Isis, ou bien une déesse provenue d'une assimilation d'Isis à Astarte, qui est représentée sur ces monnaies. Plusieurs d'entre elles portent des traces de surfrappe; sur deux, les n° 292 et 294, on reconnaît distinctement les types des pièces qui ont servi de surfrappe; ce sont ceux de Carthage; on ne trouvera rien de surprenant dans ce fait, si l'on se rappelle que la côte de la Mauritanie, jusqu'au delà du détroit gaditain, était couverte de colonies carthagoises.<sup>8)</sup>

1) Revue archéol. 1872 p. 360 suiv.  
 2) Cab. de Vienne et de Copenhague.  
 3) Coll. Inconnue et coll. de Six.  
 4) Musée britannique.

5) Cab. de Copenhague.  
 6) Voyez Vol. II p. 101 n° 284.  
 7) Musée britannique.  
 8) Cf. Vol. II p. 66-67.

### Observations ethnologiques concernant les monnaies de la Numidie et de la Mauritanie.

Comme la population de ces pays offrait un mélange de plusieurs peuples, et que leurs monnaies portent des têtes différentes du peuple personnifié ainsi que des portraits de leurs rois, il ne sera pas sans intérêt, à ce que nous croyons, de considérer ces têtes au point de vue ethnologique. Nous donnerons d'abord un aperçu succinct des rapports ethniques.

La population primitive, celle qui à l'époque la plus reculée habitait ces pays, comprenait sans doute deux races. Salluste nous apprend que le nord de l'Afrique était originairement occupé par les Gétules et les Libyens<sup>1)</sup>, dont les premiers habitaient plus vers le sud, les derniers, plus près de la Méditerranée. Les traditions généalogiques conservées jusqu'au moyen-âge chez les Berbers, qui représentent la plus ancienne population de cette partie de l'Afrique, amènent également à admettre une double origine. Selon ces généalogies, qui ont été consignées par Ibn-Khaldoun dans son Histoire, toutes les branches de la grande famille des Berbers se rattachaient à deux souches principales, appelées d'après les noms de leurs aïeux, l'une, Beranis (Bernès), à l'ouest, l'autre, El-Bofer (Al-Boutar), à l'est. Les Beranis répondent, à ce qu'il paraît, aux Gétules de Salluste, comme parmi leurs tribus se trouvaient les Guézoula, qui présentent le même nom, et les El-Bofer, aux Libyens du même auteur, puisque les Levata, dont dérive le nom des *Libyæ*, y tenaient le premier rang. Dans le cours du temps, différentes tribus de ces deux peuples émigrèrent en d'autres contrées; dans les anciens auteurs, on trouve le nom de Gétules appliqué à des peuplades de l'intérieur, depuis le mont Atlas jusqu'à la frontière de la Syrtique, et les Beranis se répandirent vers le nord-est, de même que, d'autre part, des tribus appartenant aux El-Bofer allèrent s'établir dans la Mauritanie occidentale.<sup>2)</sup> Ensuite, lorsqu'on examine les caractères physiques des Berbers de nos jours<sup>3)</sup>, on est également porté à présumer qu'ils sont issus de deux races différentes, et on parvient à connaître sous quels rapports ces races ont différé l'une de l'autre. Ils ont, en grande majorité, les yeux et les cheveux noirs et le teint foncé. Mais il y a en outre un certain nombre d'individus aux cheveux blonds ou roux, aux yeux bleus et au teint blanc ou clair, qui se distinguent encore des précédents par leur structure plus robuste; ils constituent environ un dixième de la population non-arabe.<sup>4)</sup> Au Maroc,

1) Jugurtha c. 18: *Africam initio habuere Gætuli et Libyæ, asperi, inculti.*

2) Sur ce qui se trouve exposé ci-dessus de la population aborigène du nord de l'Afrique, voyez surtout: Movers Die Phönizier B. II Th. 2 (1850) p. 385 suiv., et Vivien de Saint-Martin Le nord de l'Afrique dans l'antiquité (1863) p. 32-34, 123-124, 128-131, 150 et 437.

3) Les Berbers sont les habitants non-arabes de l'Algérie et du Maroc, appelés Kabyles et de différents autres noms, qui ont une langue particulière et commune, divisée toutefois en plusieurs dialectes; il faut les con-

sidérer comme les descendants de la population primitive, bien qu'ils puissent avoir adopté quelques restes des peuples asiatiques immigrés plus tard.

4) Concernant cette population blonde, on trouvera différents auteurs cités par Vivien de Saint-Martin l. c. p. 56 note 1. Voyez en outre: Wagner Reisen in Algier II (1841) p. 56 s.; Roget de Belloguet Ethnogénie gauloise II (1861) p. 27; Bull. de la soc. d'anthropologie de Paris S. II T. 4 (1869) p. 541; Faidherbe Coll. des inscriptions numid. avec des aperçus ethnographiques sur les Numides (1870) p. 17-19.

les blonds vivent séparés des bruns et ne s'allient pas avec eux par mariage.<sup>1)</sup> Ces Berbers blonds ne peuvent descendre ni des mercenaires gaulois de Carthage, ni des Vandales, ni des esclaves chrétiens des musulmans<sup>2)</sup>, mais tirent sans doute leur origine d'une race blonde qui, dès l'époque la plus reculée, a habité la partie septentrionale de l'Afrique. Sur les monuments égyptiens, depuis le 14<sup>m</sup> siècle, les peuples qui occupaient les pays à l'ouest de l'Egypte, sont représentés avec la peau blanche et les cheveux blonds, tandis que les Egyptiens ont la peau rouge, les Sémites, la peau brune, et l'un et l'autre peuple, les cheveux noirs; dans les inscriptions hiéroglyphiques, ils sont désignés par les noms de Lebu (ou Rebu) et de Masuas (Maschuasch)<sup>3)</sup>, dont le premier répond à celui des Libyens, le dernier, à *Μάζυιες*, *Μάξυες*, *Macæ*, comme plusieurs tribus libyennes sont appelées par les anciens auteurs<sup>4)</sup>, et à Mazigh, nom que se donnaient les Berbers eux-mêmes.<sup>5)</sup> De plus, on apprend par le Périple de Scylax que la tribu libyenne qui demeurait dans le voisinage du lac Triton, était blonde.<sup>6)</sup> Au moyen-âge enfin, l'existence des hommes blonds est constatée par Procope et par les auteurs arabes.<sup>7)</sup> La population primordiale de ces pays était donc composée d'une race brune et d'une race blonde. Les Boter (les Libyens de Salluste) appartenaient probablement à la première, les Beranis (les Gétules du même auteur), à la dernière; car les Boter avaient parmi leurs ancêtres Kaïs, nom qui indique qu'ils étaient altérés par un mélange avec les Ethiopiens, tandis que les Beranis, qui prétendaient de descendre de Mazigh, s'appelaient par préférence de ce nom, qui signifie libre et noble, et se regardaient comme les plus purs de la race berbère.<sup>8)</sup>

Quant aux origines de ces deux peuples, les savants qui, dans les derniers temps, se sont occupés de cette question, ont émis des hypothèses très-divergentes. M. Duprat est d'avis que, sortis du centre de l'Asie, ils ont d'abord occupé, sous les noms de Libyens et de Berbères, les régions entre l'Inde et l'Egypte, et ont de là passé dans le nord de l'Afrique; ce savant se réfère au nom de Lehabim dans la table ethnographique de la Genèse, et à celui d'un peuple nommé Barbara qui se rencontre dans les poèmes de l'Inde antique, et trouve un débris de la tradition ancienne dans celle rapportée par Strabon, suivant laquelle les Maures seraient des Indiens arrivés avec Hercule.<sup>9)</sup> D'après l'opinion de M. Henry Martin, les hommes blonds, ceux qui sont représentés ainsi sur les monuments égyptiens et qui ont construit les grands dolmens, sont des Celtes qui auraient étendu leurs migrations jusqu'en Afrique.<sup>10)</sup> Récemment, le général Faidherbe<sup>11)</sup> a cherché à démontrer qu'un peuple blond, émigré du nord de l'Europe avant l'invasion des Aryas, a envahi l'Afrique septentrionale, contrée qui, de même que le midi de l'Europe, a, selon lui, été

1) Movers l. c. p. 387.

2) C'est ce qu'ont montré M. Vivien de Saint-Martin l. c. p. 57 note 1, et M. Faidherbe l. c. p. 18-19.

3) On y trouve aussi appliqués à ces peuples les noms de Tamehu et de Tahennu, dénominations générales sous lesquelles les Egyptiens comprenaient le pays de l'ouest et les peuples du nord. Brugsch Geographie der Nachbarländer Aegyptens (1858) p. 78-81, pl. I, 4, pl. VIII, 20 et pl. IX, 21. Rougé dans Revue archéol. XVI (1867) p. 81-84. Faidherbe l. c. p. 19-21; Congrès d'anthrop. et d'archéol. préhist. 1872 p. 414-417.

4) Voyez Vol. III p. 2 note 2.

5) Voyez Vol. II p. 1 note 2.

6) C. Muller Geogr. gr. min. I p. 88: *ξανθοί*. Conf. Vivien de St. Martin l. c. p. 55 note 17.

7) Vivien de St. Martin l. c. p. 56 note 1 et p. 57 note 1.

8) Vol. II p. 1 notes 2-3. Movers l. c. p. 386-388. Faidherbe Inscr. numid. p. 26-27.

9) P. Duprat Sur les races anciennes et mod. de l'Afrique sept. (1845) p. 59-73. Strabo XVII, 7 (p. 828). Conf. Roget de Belloguet Ethnogénie gaul. III (1868) p. 539.

10) Voir Roget de Belloguet l. c. III p. 533.

11) Inscriptions numid. p. 24 suiv. Congrès d'anthrop. et d'archéol. préhist. 1872 p. 410 suiv.

originairement occupée par une race brune.<sup>1)</sup> Les savants M. M. A. Bertrand et P. Broca présumant également que la race blonde est venue du nord de l'Europe.<sup>2)</sup>

Aux premiers occupants de ces pays succédèrent, en grand nombre, des immigrants de l'Asie occidentale. Dans les temps historiques, nous trouvons les Phéniciens, venus par mer, établis en nombreuses colonies sur les côtes, ainsi que dans quelques villes de l'intérieur, et plusieurs de ces colonies, pour la plupart fondées par les Tyriens, remontent à une époque très-ancienne.<sup>3)</sup> Avec les Phéniciens arrivèrent sans doute des émigrants appartenant à différents autres peuples asiatiques, comme il est permis de l'inférer de la tradition rapportée par Salluste.<sup>4)</sup> Il se peut aussi que des immigrations de l'Asie aient eu lieu par terre. D'après la relation de Procope, des Cananéens, chassés de leur patrie par les Juifs au temps de Josué, se seraient répandus dans le nord de l'Afrique jusqu'au détroit gaditain<sup>5)</sup>, et dans les auteurs arabes se trouvent des traditions de peuplades arabes qui, dans des temps reculés, auraient traversé l'Afrique et pénétré dans les mêmes régions.<sup>6)</sup>

Les têtes du peuple personnifié diffèrent d'une manière remarquable les unes des autres. On ne saurait expliquer ces différences en supposant que les graveurs des coins ont représenté une tête d'homme, chacun à son goût et d'après sa fantaisie, ou d'après un type conventionnel qui a varié dans les différentes villes. Les têtes qui offrent un seul et même caractère typique, se trouvent sur des monnaies qui appartiennent à une seule et même contrée; mais le plus souvent ces monnaies ont été frappées, ou dans des villes différentes, ou à des époques différentes. Ensuite, les particularités que présentent certaines de ces têtes, et les caractères qui les distinguent les unes des autres, sont d'une nature telle qu'il est impossible de ne pas y voir les indices de races différentes. On ne peut donc douter que les artistes, en mettant sur les monnaies la tête du peuple, n'aient pris pour modèle, chacun dans sa contrée, le type prédominant dans la population, et, de même qu'on n'hésite pas, dans la tête qui se répète sur les monnaies d'Espagne nommées celtibériennes, à reconnaître le type national des Celtibères, de même il faut croire que la diversité des têtes sur les monnaies de l'Afrique répond à la diversité des races dans sa population. Nous allons examiner ces têtes, en les rapportant à quatre groupes.



227.



214.

I. Nous attribuons aux Libyens blonds de la race primitive les têtes sur ces deux pièces, qui ont été frappées dans la Mauritanie, le n° 227 à Tingis<sup>7)</sup>, le n° 214 à Camarata. Il faut y joindre les têtes qui se trouvent sur deux autres monnaies, fabriquées par de petites villes mauritaniennes, savoir les n° 215A et 253A, qui sont

1) Selon les vues énoncées par M. Roget de Belloguet, des peuplades de la race brune qui habitait le nord de l'Afrique, ont passé en Europe et occupé, déjà avant l'immigration celtique, une grande partie des pays méridionaux et occidentaux de ce continent; il compte parmi ces peuplades les Ligures ou Ligyens, dont les anciens auteurs ont souvent fait mention. *Ethnogénie gaul.* II p. 298-305 et 310; III p. 534-538.

2) *Bull. de la Société d'anthropologie de Paris* S. II T. IV (1869) p. 531 et 539.

3) Vol. III p. 2 et p. 79-80. 4) Vol. III p. 79.

5) Vol. III p. 2 note 3 et p. 79 note 2.

6) Castiglioni *Mémoire géogr. suivi de recherches sur les Berbères atlantiques* (1826) p. 93 note c. Wagner *Reisen in Algier* II p. 72. Lagneau dans le *Dict. encycl. des sciences médicales* (1868) s. v. Berbers p. 105. Conférez: *Movers* I. c. p. 389; *Strabon* XVII, 3, 19 (p. 835).

7) Cette monnaie n'est pas figurée dans le corps de l'ouvrage. Il s'en trouve 3 exemplaires dans le cabinet de Copenhague, un 4<sup>me</sup> dans le musée britannique, et un 5<sup>me</sup> a été dans la possession de Rollin et Feuillant. Ils présentent tous la même tête légèrement variée.

figurées dans la planche III; nonobstant le travail à demi barbare, on reconnaît la même conformation typique dans ces deux têtes. Par les traits du visage, par la chevelure, ou par l'absence de la barbe, les têtes dont il s'agit ici, se distinguent notablement de toutes les suivantes, qui représentent les peuples immigrés ou issus d'un mélange avec les races primitives. Ensuite, elles diffèrent aussi des têtes sur les monnaies d'Espagne qui offrent le type ibérique ou celtibérien, surtout par la chevelure; les cheveux bouclés ou crépus étaient, comme on sait, caractéristiques des Ibères <sup>1)</sup> ainsi que du peuple qui était né de leur fusion avec les Celtes. <sup>2)</sup> Or, on apprend par Tacite et par Jornandès que les Ibères avaient le teint basané et les cheveux noirs <sup>3)</sup>; ils étaient donc une race brune, de même, sans doute, que la grande majorité des Celtibères. <sup>4)</sup> C'était probablement la même race brune qui habitait le nord de l'Afrique. <sup>5)</sup> Il en résulte que les têtes en question ne nous montrent pas les indigènes de cette race, mais les indigènes blonds.



86.



62.

II. Les monnaies de ce groupe <sup>6)</sup> appartiennent à la Numidie orientale, et il est très-probable que les têtes nous offrent le type national des Numides proprement dits ou des Massyliens, comme s'appelaient les habitants de ce pays. Ce type, comme on le voit, est tout particulier. Il se distingue de celui que présentent les têtes suivantes, par la coupe de la figure, surtout par la saillie des pommettes des joues, puis, par la chevelure, qui pend en longues tresses régulières, enfin par l'absence de la barbe. Les Numides, si l'on ajoute foi à leur tradition, avaient une origine à part, différant de celle de leurs voisins occidentaux. Cette tradition, qui est rapportée par Salluste <sup>7)</sup>, est rattachée à un mythe, celui de l'expédition d'Hercule en Ibérie, et contient plusieurs erreurs; mais il n'est pas invraisemblable qu'elle ait pour fondement un fait historique. On peut en inférer que les Gétules qui habitaient le sud-ouest de la Mauritanie, avaient, à une époque reculée, reçu parmi eux des Perses venus de l'Espagne, que ce peuple croisé avait émigré vers le nord-est et envahi la partie orientale de la Numidie, et que, dans cette contrée, il s'était mêlé avec les indigènes et les colons phéniciens. <sup>8)</sup>

1) Voir II. cc. note 3.

2) Martial, qui était de sang mêlé (*ex Iberis et Celtis genitus*) s'appelle *hispanis contumax capillis*. Epigr. X, 65.

3) Tacitus Agricola c. 11: *colorati vultus et torti plerumque crines*. Jordanes de orig. Getarum c. 2: *colorati torto plerique crine et nigro nascuntur*.

4) Roget de Belloguet I. c. T. II p. 134-145.

5) M. Boudard (Num. Ibérienne p. 2) et M. Broca (voy. Heiss Monnaies ant. de l'Espagne p. 4 note), qui considèrent également les Ibères comme une race brune, sont d'avis qu'ils sont venus de l'Afrique.

6) Il est incertain, si les monnaies numides n° 59-61 (p. 48) présentent la tête du peuple ou celle du roi vassal dont elles portent le nom; la tête du n° 59 ressemble à celle du n° 62, embellie.

7) Nous en avons fait mention dans l'aperçu de l'histoire de la Mauritanie p. 79.

8) Plusieurs savants, parmi lesquels M. Vivien de Saint-

Martin (I. c. p. 125-128), ont regardé comme peu digne de foi la relation de Salluste concernant l'origine des Numides. D'autre part, Movers (I. c. p. 111-113) a fait voir, qu'on peut bien attribuer une valeur historique à ses éléments principaux. Cette tradition, comme on l'apprend par Salluste, vivait dans le peuple même, et Hiempsal, leur propre roi, l'avait adoptée dans ses écrits. L'apparition des Perses dans l'occident, qui pourrait faire naître des doutes, est confirmée par d'autres témoignages. Suivant Varron (Plin. III, 3), il y avait des Perses parmi les plus anciens peuples qui habitaient l'Espagne, et, au rapport de Plin. (V, 8), les Pharusiens, une tribu voisine des Gétules et dont les habitations s'étendaient jusqu'à la Numidie (V. de Saint Martin I. c. p. 412), descendaient de Perses qui avaient passé de l'Espagne en Afrique. Ajoutons qu'on rencontre des symboles perses sur quelques monnaies de la Mauritanie (voir p. 97 et 160).



III. Ce groupe comprend des monnaies de la Numidie occidentale, appelée plus tard Mauritanie orientale, émises, les deux premières, par Syphax, les deux dernières, par Bocchus III à Siga, la capitale.<sup>1)</sup> Les têtes se distinguent des précédentes par le caractère typique du visage, par la barbe pointue et par les cheveux courts non frisés. Bien qu'il y ait un intervalle de plus d'un siècle et demi entre le règne de Syphax et celui de Bocchus III, on remarque que les têtes sur les monnaies de ce dernier roi offrent les mêmes indices distinctifs que sur celles du premier, si ce n'est que les cheveux ne sont pas coupés si court. Cette partie de la Numidie était peuplée par les Massésyliens, de la race libyenne, mêlés avec des immigrants asiatiques. On ne saurait rapporter les têtes aux indigènes bruns, car ceux-ci appartenaient probablement à la même race que les Ibères, et le type ibérien était totalement différent.<sup>2)</sup> C'est évidemment le type de la race sémitique qui se fait remarquer dans les têtes de ce groupe, et il faut croire qu'elles représentent les immigrés de cette race. Les physionomies sur les n<sup>os</sup> 4 et 10 sont d'un caractère très-prononcé. A ce qu'il nous est dit, on en rencontre souvent de semblables parmi les Arabes de nos jours; suivant les traditions rapportées par les auteurs arabes<sup>3)</sup>, il se trouvait dans la population de cette contrée des tribus anciennement émigrées de l'Arabie; il se peut donc que ce soient leurs descendants qui ont servi de modèles à ces deux têtes.



IV. Les monnaies réunies dans ce groupe sont fabriquées dans la Mauritanie proprement dite, et nous offrent différentes têtes des habitants de ce pays, appelés par les anciens Maurusiens ou Maures.<sup>4)</sup> Ces têtes, tout en se rapprochant de celles du III<sup>me</sup> groupe, en diffèrent plus ou moins par les physionomies ainsi que par la chevelure. Les 3 premières monnaies ont été frappées à Tingis, et les têtes qu'elles portent, peuvent représenter les habitants du nord du pays.<sup>5)</sup> Ceux-ci, à en juger par les monnaies, ne suivaient pas, à l'égard de la frisure, les modes de leurs voisins; les cheveux sont retroussés et rappellent l'indication de Martial: *Maurus retorto crine*.<sup>6)</sup> Les 3 dernières pièces<sup>7)</sup>, et de même les n<sup>os</sup> 242 et 246-247

1) Le n<sup>o</sup> 11 (p. 98), qui est de même frappé par Bocchus III à Siga, porte une tête qui, par les traits, se rattache à celle des n<sup>os</sup> 9-10, et par les cheveux, à celles sur les monnaies de Tingis. La ville de Siga était peu éloignée de la frontière de la Mauritanie occidentale.

2) Voyez plus haut p. 85 notes 1-5.

3) Voyez plus haut p. 84 note 6.

4) Voyez Vol. III p. 78.

5) La monnaie n<sup>o</sup> 11 p. 98, qui offre une tête avec la même chevelure que celle du n<sup>o</sup> 224, est également frappée dans

une ville sur la côte septentrionale; conférez note 1.

6) Epigr. VI, 39. Par certains passages dans les anciens auteurs (Strabo XVII, 3, 7: *κόμης εμπλοκή*; Silius Ital. Pun. III v. 284: *intorti crines*), on apprend que la mode numide de boucler les cheveux était aussi adoptée parmi les Maures; mais sur les monnaies mauritaniennes on ne rencontre pas cette frisure.

7) Le n<sup>o</sup> 253 ci-dessus est dessiné d'après un exemplaire du cabinet de Copenhague, tandis que la figure de cette



figurés p. 162 et p. 165, qui toutes sont sorties de villes situées au sud sur la côte, nous donnent une idée de la physionomie et du costume de la population qui occupait la partie méridionale de la Mauritanie; elles font voir qu'à Sala, d'où le n° 244 est émané, on n'arrangeait pas les cheveux comme à Tingis, et qu'en différents autres endroits il était d'usage de porter un capuchon ou de couvrir la tête d'une autre manière.<sup>1)</sup> On reconnaît dans toutes les têtes de ce groupe le type de la race sémitique. Peut-être qu'elles nous révèlent spécialement le type phénicien; car le littoral atlantique avait été, dans toute son étendue, colonisé par les Phéniciens<sup>2)</sup>, et leurs descendants formaient sans doute à cette époque la grande majorité de la population des villes maritimes où les monnaies ont été frappées.

Reste à parler des têtes des rois. Par les données historiques, on est amené à admettre que les rois tiraient leur origine de la race indigène; aussi leurs noms sont-ils, en grande partie, libyens, surtout ceux des plus anciens rois, et il en est de même des noms dans les familles royales.<sup>3)</sup> Lorsqu'on passe en revue leurs portraits, on remarque dans la plupart un caractère typique qui diffère entièrement de celui des races étrangères. Nous reproduisons ici les effigies qui en sont la preuve.



1.

Masinissa.



2.



Jugurtha. 43.



Hempsal II. 45.



Syphax. 1.



Vermina. 4.



Juba II. 96.



Ptolemæus. 202.

Ces têtes représentent cinq rois de la dynastie massylienne et deux de la dynastie massé-sylienne, auxquelles il faut encore ajouter les deux effigies appartenant à la dynastie mauritanienne qui sont figurées dans la planche III, n° 4 a et b. Le caractère qui peut être considéré comme constitutif pour la race et qui, malgré la diversité résultant des traits individuels, est commun à toutes ces têtes, offre un contraste saillant avec les types numide et sémitique que présentent

monnaie dans la page 169 est tirée d'un exemplaire de la collection de feu M. Judas.

1) Les têtes des n°s 12 et 247, autant qu'il est permis d'en juger à cause de l'exécution grossière, n'offrent pas une chevelure descendant sur la nuque, mais sont couvertes d'une pièce d'étoffe.

2) Voir Vol. III p. 79-80.

3) Dans les noms composés la première partie est quelque-

fois libyenne, tandis que la dernière dérive du phénicien. C'est à tort qu'on a regardé comme phénicien l'initial *Mas* du nom de Masinissa et d'autres personnages de sang royal, comme Masgaba, Masintha, Mas-siva, Massugrada (voyez Vol. III p. 49 note 2, et Gesenius Monum. phoen. p. 409-410). *Mas* est un mot libyen qui se retrouve dans une quantité de noms d'hommes et de tribus berbères; voyez Faidherbe l. c. p. 37.

les groupes II, III et IV. Pour la question de savoir de laquelle des deux races primitives les rois sont issus, certains rapprochements portent à supposer que c'est de la race blonde. *Mas*, par lequel commencent beaucoup de noms des princes et chefs numides<sup>1)</sup>, se retrouve dans le nom de Masuas, que portent les hommes blonds qui représentent les Libyens sur les monuments égyptiens, et dans celui de Mazigh, que se donnaient de préférence les Berbers blonds (voyez plus haut p. 83). Ensuite, parmi les aïeux de la dynastie massylienne, est nommé Sophax; les rois mauritaniens faisaient sans doute aussi remonter leur descendance à ce personnage, parce qu'il passait pour avoir bâti Tingis, leur résidence<sup>2)</sup>; c'est évidemment le même nom que Syphax, que portait le célèbre roi de la dynastie masséylienne. Or, ce nom, appartenant à toutes les trois dynasties, se retrouve dans celui d'une tribu appelée par Ptolémée Σοφωναῖοι<sup>3)</sup> dans la région des Gétules, qui étaient probablement de la race blonde (v. plus haut p. 82). Cependant, ces rapprochements n'ont qu'une valeur secondaire.<sup>4)</sup> Mais, à l'aide des monnaies, lorsqu'on regarde les physionomies des rois auxquels nous renvoyons ici, on arrivera, à ce que nous croyons, à admettre qu'ils sont réellement provenus de la race blonde. D'abord, leur type national est bien différent du type celtibérien que font voir, sur les monnaies, non seulement les têtes nues qui représentent le peuple, mais aussi les têtes diadémées ou laurées, qui sans doute sont les effigies des chefs, et les Celtibères, comme nous avons montré, appartenaient à la race brune. Puis, par les traits du visage, ils se rapprochent davantage des habitants blonds du nord que des habitants bruns du midi de nos jours. Tous ceux qui ont fait un séjour prolongé en Algérie et au Maroc, ou qui ont voyagé dans ces contrées, s'accordent à reconnaître que les Kabyles blonds offrent une ressemblance frappante avec les habitants des pays septentrionaux de l'Europe<sup>5)</sup>; il faut porter le même jugement, à ce qu'il nous semble, des effigies de ces rois; c'est bien dans le nord qu'on rencontre de telles physionomies.

Les portraits des autres rois de la dynastie numide, il faut en convenir, sont d'un caractère différent; ceux de Micipsa (n<sup>os</sup> 19, 20 et 23, p. 17-18), de ses frères (n<sup>o</sup> 25 et 32 p. 19, cf. p. 26-27) et de ses fils (n<sup>os</sup> 38-41 et n<sup>o</sup> 42 p. 32) montrent en effet une certaine affinité avec le type oriental, et la tête de Juba I (n<sup>o</sup> 50 p. 42) se rapproche davantage de celui-ci que du type libyen. Mais cela s'explique facilement, lorsqu'on admet que ces rois ont eu des phéniciennes pour mères. On sait qu'avant la chute de Carthage, les princes numides avaient contracté des alliances dans les familles nobles de cette cité<sup>6)</sup>; la culture et la langue des Phéniciens étaient adoptées à la cour numide, et les noms des dits rois sont en partie phéniciens.<sup>7)</sup>

Nous avons fait voir que les rois d'Afrique ont appartenu à la race blonde, et bien à la même qui occupait le nord de l'Europe. Il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage de discuter

1) Voyez Faldherbe l. c. p. 36.

2) Plutarque Sertorius c. 9, d'après les écrits du roi Juba. On apprend aussi par Salluste (Jugurtha c. 111) que la dynastie numide était apparentée avec la mauritanienne.

3) Ptolémée IV, 6, p. 295. Sur ce sujet, voyez Movers l. c. p. 393.

4) M. Faldherbe présume que les rois et les chefs indigènes des Numides ont appartenu aux blonds (l. c. p. 33-35), sans cependant en donner d'autres raisons que celle

que plusieurs de leurs noms ont l'initial *Mas* (l. c. p. 27). Movers (l. c.) paraît être de la même opinion, bien qu'il ne l'ait pas énoncée.

5) On en trouvera beaucoup de témoignages dans les écrits qui sont cités plus haut p. 82 dans la note 4.

6) Conf. Movers l. c. p. 399-400.

7) Dans les noms de Mastanabal, Adherbal et Juba, la dernière partie au moins est empruntée au phénicien, conf. Vol. III p. 32 note 7 et p. 47 note 2.

la question de l'origine de cette race, ni des rapports de la population blonde de l'Afrique avec celle du nord; seulement nous croyons devoir appeler l'attention sur le nom du roi qui se présente sous la forme de Vermina dans les anciens auteurs, mais est écrit *Vrmond* sur la monnaie que nous avons commentée plus haut (p. 69-70). Ce nom, prononcé Vermund<sup>1)</sup>, était anciennement en usage chez les peuples du nord. On le rencontre souvent en Allemagne<sup>2)</sup>, en Angleterre et en Scandinavie; un roi danois dans le sud de Jutland s'appelait ainsi.<sup>3)</sup> *Ver* (ou *Var*) est l'initial de beaucoup de noms berbères et également d'un grand nombre de noms propres dans les pays du nord; ce mot signifie homme (en latin *vir*) dans la langue berbère<sup>4)</sup>, et il a un pareil sens (celui de *marius*) dans les inscriptions lapidaires runiques.<sup>5)</sup> *Mund* constitue aussi la dernière partie d'une quantité de noms propres gothiques et scandinaves; les noms de deux des rois vandales, comme on sait, se terminaient ainsi.<sup>6)</sup>

1) Il n'est pas improbable qu'en libyen ce nom ait été également prononcé par un *u* dans la 2<sup>d</sup>e syllabe. Les noms des villes que les Romains appelaient Sicca et Girba avaient sans doute le son *u* en phénicien (v. Schröder Phöniz. Sprache p. 100 et p. 135). En général ces deux sons changent souvent dans les noms africains. Les noms de Bulla et Billa (Vol. II p. 25), Rutubis et Rusibis (plus haut p. 80), Rusardir et Risardir, sont des variantes des noms des mêmes villes. Utica était appelée *Ἰούτις* par les Grecs.

2) *Wermund, Warmund, Warimund.* Förstemann Altd. Namensbuch I (1856) p. 1261.

3) Saxo Grammaticus (ed. P. E. Müller) P. I p. 161 s., cf. P. II p. 136-139.

4) Barth Wanderungen I p. 256.

5) Pour le *Ver*, par lequel commencent plusieurs noms de chefs gaulois ainsi que d'autres noms appartenant aux peuples d'origine celtique, on lui attribue une signification différente, tirée de la langue celtique; voyez: Roguet de Belloguet Glossaire gaul. (1858) p. 135 et Zeuss Grammatica celtica (1871) p. 859.

6) On ignore ce que signifie ce mot en berbère; dans les langues du nord, il a la signification de *tuteur* ou *tutelle*; voyez: Potter Die Personennamen (1853) p. 261-263 et Förstemann l. c. p. 939.

## Additions.

## VOLUME I.

Page 10. Suppl. p. 1. Ajoutez: N° 14 d. Trois pousses de silphium, réunies au centre par un globe et entourées d'un cercle. R. Carré creux comme au n° 7. *AR.*  $\frac{1}{2}$  Ob. att. 0,22 gr. Collection de Six. Cette pièce, qui se rattache à la suite n° 14 a-c, est un tribémittartémorion ( $\frac{1}{2}$  ob.), ou plutôt un tartémorion d'un poids élevé; c'est le seul spécimen de cette fraction monétaire qu'on connaisse de la Cyrénaïque.

P. 27. Suppl. p. 5. Ajoutez: N° 89 b. Semblable au n° 89, mais au-dessus de la gazelle, .. *ΙΕΤΙΓΓΟ*. *Æ* 4. 6,1 gr. Le nom est sans doute *Ἰετιγγίος* au génitif dorien. C'est cette monnaie qui est décrite comme une pièce de plomb sans légende dans le Bulletin de Hoffmann n° 3116; elle a été acquise par le cabinet de Copenhague.

Dans le dernier N° du bulletin périodique de Hoffmann (Le Numismate N° 36), récemment publié, on trouve citées six monnaies de la Cyrénaïque qui, à en juger par la description, manqueraient dans cet ouvrage. Nous avons reçu des empreintes de ces pièces (sauf une, le n° 3103) de la part de l'éditeur. Elles sont incorrectement décrites et déjà connues. Le n° 3101 est le n° 288 de Barcé; le n° 3108, qui porte un simple et non pas un triple silphium, est notre n° 36; les n° 3110, 3118 et 3119 répondent respectivement à nos n° 175, 339 et 42; conférez pour ce dernier le n° 323 et p. 115. A l'égard du n° 3116, voyez ci-dessus le n° 89 b.

## VOLUME II.

P. 79-87. Suppl. p. 46. Dernièrement M. Kenner, dans ses commentaires sur les monnaies de la collection de St. Florian (p. 10-13), est revenu sur l'explication des légendes *Kart chadasat* et *Machanat* des tétradrachmes de Sicile. Ce savant, tout en reconnaissant qu'ils ont été frappés par Carthage, est d'avis que *Kart chadasat* est le nom d'un quartier de Panorme, et *Machanat*, celui de Panorme; selon lui, le premier nom est une indication du lieu où les monnaies ont été fabriquées, le dernier, du district où elles devaient avoir cours, ou du système monétaire auquel elles appartenaient. Quant à l'objection que, dans cette hypothèse, aucune des deux légendes

n'indiquerait le possesseur du droit monétaire, M. Kenner pense que *Machanat* (Panorme) peut se référer au gouverneur des possessions de Carthage en Sicile comme représentant du droit monétaire de cet Etat. Mais on ne saurait attribuer un tel sens au nom de la ville; l'auteur n'a pas tenu compte que le mot *Am* (peuple) est le plus souvent ajouté à *Machanat*. Ensuite, lorsque M. Kenner, pour montrer que *Kart chadasat* n'est pas le nom de Carthage, fait valoir que quelquefois cette légende est tracée en petits caractères et se trouve auprès du cheval, tandis que *Machanat* est écrit en plus grands caractères auprès du palmier qui, selon lui, est placé sur la face principale, il faut faire remarquer que l'autre face peut tout aussi bien être regardée comme la principale, et que sur plusieurs monnaies (n° 3 et 6) *Kart chadasat* offre des lettres tout aussi grandes que *Machanat*. Quant à ce que l'auteur objecte contre l'explication de *Machanat* et *Am Machanat* par camp et armée, nous renvoyons à la note 3 p. 81, qui a échappé à son attention.

## VOLUME III.

P. 95-97. M. L. Stephani est d'avis que le lion ailé est un griffon, de même que celui qui est figuré avec la tête d'aigle sur le n° 6, et que c'est comme exécuteur des ordres de Zeus qu'il est représenté sur ces monnaies. (Compte rendu de la Commission imp. archéologique de St. Pétersbourg pour l'année 1864, p. 58-59 et 87.) Mais comme le *mihir* est placé au-dessus de cet animal, il faut plutôt l'expliquer d'après le symbolisme oriental que suivant les idées grecques.

P. 99 (lignes 25-26). Sur l'explication du taureau androcéphale par Bacchus, conférez plus haut p. 2 note 11.

P. 103 s. Juba II. Dans le N° 36 du Bulletin de Hoffmann que nous venons de citer, on rencontre deux monnaies de ce roi qui sont des variantes de celles qu'on connaît. L'une (n° 3188) est un denier semblable aux n° 58-62, qui porte l'année XXXXI (non pas XXXI). L'autre est un bronze (*Æ* 5) qui offre la même face que les n° 96-100, et au revers, le symbole d'Isis sans légende visible. Les n° 3190, 3194 et 3195 de ce catalogue qui, suivant la description, seraient des monnaies de Juba II différant de celles publiées dans notre ouvrage, sont incorrectement décrites et s'y trouvent déjà.

## TABLE ALPHABÉTIQUE DE TOUT L'OUVRAGE.

Cette table se rapporte principalement aux commentaires des monnaies; elle ne regarde pas les aperçus historiques, ni en général les parties qui renferment la description et les figures des monnaies. Les noms des provinces sont abrégés ainsi: Cyr., Syrt., Byz., Zeng., Num., Maur. I, II, III, S., précédant les pages, indiquent les I<sup>r</sup>, II<sup>me</sup>, III<sup>me</sup> Volumes et le Supplément. m. = monnaie ou monnaies. n. = notes. v. = voir. cf. = conférer.

- A**beille, symbole d'apiculture, I, 37, S. 79.
- Achéloüs, S. 2.
- Achulla, attribution incorrecte de m. à —, II, 61.
- Africa personnifiée, sa tête, II, 171; v. Numidia et Mauritania.
- Agrigente, attribution de m. phéniciennes à —, II, 81, 180-181, S. 50 n.
- Agrippa, M., tête d'— sur une m. de la Cyr., I, 167, — de Tingis, III, 146; prétendue tête d'— sur les m. de la Byz., II, 46 (S. 39).
- Aigle, symbole de Jupiter-Baal, II, 151 (S. 36), III, 58; — avec le foudre, III, 122 (S. 76). Tête d'aigle avec un serpent dans le bec, I, 17.
- Albinus, Cl., tête et nom de — sur une m. d'Hippo, II, 170.
- Alexandre le Grand, m. d'— frappées en Cyr., I, 136-137, S. 23-24.
- Alipota, m. attribuée à —, III, 63.
- Allienus, A. Ilvir, S. 74.
- Ammon, vénéré par les Libyens, I, 68, 99-100 (III, 190); — en Num., III, 44. Cf. Jupiter-Ammon.
- Ampeliotæ*, tribu libyenne, I, 134.
- Antonius, M., son nom sur une m. de la Cyr., S. 30.
- Aphrodisias, île, prétendue m. d'—, I, 129.
- Apollon, vénéré en Cyr., I, 17, 62 (III, 189), 74 (S. 13), 76-77. Le dieu phénicien répondant à —, II, 18, S. 34.
- Apronius, L., proconsul de l'Afrique, II, 158.
- Apronius, C., Ilvir, II, 166.
- Argent mélangé, v. potin.
- Aristée, vénéré en Cyr., I, 19, 37; S. 3, 6.
- Arsinoé, ville, prétendues m. d'—, I, 127.
- Asamas, ville, III, 167.
- Astarte. Qualités différentes d'—, II, 41, 56; III, 70. Déesse de la mer, II, 56. Sa tête sur les m. de l'Afrique, II, 41, 42, 46, 56, 59, 151, 169; III, 50, 55-56. Prétendue tête d'— sur les m. de Carthage, II, 110. Astarte-Vénus, son culte et sa tête, II, 82 (S. 47), 151 (S. 55); III, 70.
- Astre, signe du soleil. Symbole d'Apollon ou d'Hélios, I, 110; symbole de Baal (-Chamman), II, 119; III, 32, 55, 100, 120, 135, 169.
- Augur, titre de Ilvirs sur les m. de Carthage rom. et d'Utique, S. 55, 57.
- Autel, voué au culte phénicien, III, 160, S. 68; — au culte égyptien, III, 121; — à Auguste, III, 122, 136.
- Automala, prétendues m. d'—, I, 127.
- Autuchos (Aptouchos), vénéré en Cyr., I, 37 (III, 188).
- B**aal-Chamman (Baal-Samim), II, 120; III, 55, 152, 169. Baal-Dagon, II, 57-58, S. 42-43. Baal-Melkart (Makar), v. Melkart. Baal-Semes, III, 167. Baal-Jupiter, II, 151; S. 55-56, 74.
- Bacchus, grec, I, 64; — libyen, I, 101-104; — phénicien, II, 13, III, 57, 99, S. 73.
- Barkides, m. attribuées à tort aux — en Espagne, S. 61.
- Bassus, D. C., Ilvir, II, 150.
- Bâton, insigne du questeur (*virga*), I, 164 (III, 191); — d'ivoire (*scipio edurneus*), don envoyé de Rome, III, 136, S. 78.
- Battus, premier roi de Cyrène, I, 16, 19 (S. 3); son tombeau, I, 73 (III, 189).
- Bélier, sur les m. de la Cyr., I, 68 n, 88, 97, 141, 161, 166; tête de —, S. 14.
- Bérénice, épouse de Ptolémée I, prétendue tête de —, S. 25-26; — épouse de Ptolémée III, ses monnaies en Cyr., I, 145-147, S. 27-29.
- Boeuf, I, 134-135, III, 174.
- Boncaria, ville de Num., III, 63.
- Bouquetin, sur une m. d'Evespéria, I, 92 n.
- Bourse (*sacculus*), attribut du questeur, I, 164.
- Branche, v. rameau.
- Byrsa, légende phénicienne exprimant ce nom, II, 125, S. 53.
- C**abires, les deux —, II, 163, III, 56, 72.
- Caducée, symbole de Taaut-Cadmus (Mercure phénicien), II, 119; — de Baal et d'Astarte, S. 51-52, 68.
- Cænopolis, prétendues m. de —, I, 115, 128.
- Cæsar, C. Julius, sa tête sur les m. africaines, II, 43, 49, 151, III, 138.
- Cæsarea*, jeux en l'honneur d'Auguste, III, 122.
- Caius et Lucius, césars, leurs têtes sur les m. de la Byz., II, 44, 53, 62.
- Calama, attribution de m. à —, III, 178-179.
- Caméléon, sur une m. de Barcé, I, 86.

- Capito, questeur, I, 169 (III, 191-192), S. 31.
- Carpis, m. appartenant peut-être à —, II, 182.
- Carthage. M. frappées en Sicile, II, 78-84, 110, S. 46-48; — dans la capitale, II, 110; — dans ses colonies en Afrique et en Malte, II, 109; — en Espagne, II, 109, 146, S. 51; — en Sardaigne, II, 108-109. Personnification de —, II, 171.
- Casca, P. Gavius, II, 155, 159.
- Catulus, C. Fabius, Ilvir, II, 51.
- Cavalliers, cyréniens, I, 36, 69, 74, 87; — numides et maures, III, 94, S. 71.
- Celsus, S. Pomponius, II, 155, 159.
- Cérés. Objet de culte à Carthage, II, 111; en Afrique, III, 40 n. Sa tête sur les m. de Carthage, II, 82 (S. 47), 110-114; — d'Hippo, II, 169; — de Hiempsal II, III, 40; — de Tingis, III, 153.
- Chacal (?), sur une m. de la Cyr., S. 3.
- Chaise, d'ivoire, don envoyé de Rome, S. 77. V. *sella curulis, subsellium*.
- Chameau, v. dromadaire.
- Cheval, surtout un symbole de la Libye, I, 17, 77, II, 81, 115-117, III, 27, 135. Tête de —, II, 117.
- Chusor-Phtah, qualité de ce dieu, III, 56; sa tête sur les m. de Num. et de Maur., III, 56, 67, 159.
- Cléopâtre, ses titres sur une m. de Marc-Antoine, S. 30.
- Cléopâtre, épouse de Juba II. Si elle a eu le droit monétaire, III, 116, S. 76. Différentes têtes incorrectement rapportées à cette reine, III, 118-119, 133, 135, 177.
- Contremarques, II, 14-15, 27, 46, 60-61, 102, 170; III, 31, 73, 176.
- Coq, sur une m. de la Cyr., S. 3.
- Cossura, m. attribuées à —, II, 180-182.
- Crabe, symbole d'un port, I, 95; — signe de Sozusa (Apollonia), I, 95, 111, S. 17-18; signe de Gergis, II, 36; type d'autres villes, II, 178-181.
- Crète, en alliance monétaire avec Cyrène, S. 12.
- Crocodile, sur les m. de Juba II, III, 122, S. 76.
- Croissant, avec un disque, signe de la lune et symbole d'Astarte, II, 119, III, 28, 56, 58, 66, 68, 103, 145, 163, S. 66; — avec un astre, symbole d'Astarte et de Baal réunis, III, 120, 130.
- Croix, simple, II, 33, 51, 56, 58-59, S. 43; — aux quatre bras recourbés, II, 42, S. 40-41.
- Curubis, m. appartenant peut-être à —, II, 182, S. 56, 57.
- Cypre, m. de —, attribuées à la Cyr., I, 126; m. de la Cyr., attribuée à Cypre, S. 6-7.
- Cyré, nymphe de fontaine, I, 34.
- Cyrène, nymphe locale, I, 34, 62, 72, S. 13.
- Dagon, v. Baal-Dagon.
- Daim, sur les m. de la Cyr., I, 92, 159.
- Damokyras, *Damokyrana*, prétendues épithètes de Mercure et de Diane, S. 11.
- Dauphin, I, 17, S. 3; III, 119, 138, S. 71.
- Dentelé, m. au bord —, II, 106, 142.
- Diane, objet de culte en Cyr., I, 70, 73, 156.
- Dioscures, v. Cabires.
- Disque dans un croissant, v. croissant.
- Dolabella, P. Cornelius, proconsul de l'Afrique, II, 158.
- Dromadaire, sur les m. de la Cyr., I, 159 (III, 191).
- Drusus, César, fils de Tibère, sur les m. de Clypea, II, 156.
- Drusus, César, fils de Germanicus, *quinqennalis* sur les m. d'Utique, II, 161, S. 57.
- Duumvirs, sur les m. d'Hadrumète, II, 51; — de Carthage rom., II, 153-154, S. 55; — d'Utique, II, 165.
- Electrum, m. de Carthage d'—, leur alliage et valeur, II, 131-132, 135.
- Éléphant, II, 61, III, 27, 37, 45, 103, 123, 134.
- Esculape, objet de culte en Cyr., I, 110-111, 163-164, S. 3; — sur une m. de Babba, III, 175.
- Esmun, son culte en Afrique et sa tête sur les m., III, 72-73, 175.
- Fasces, insigne du propréteur, I, 164 (III, 191).
- Faustus, L. A., Ilvir, II, 150.
- Faustus, S. Tadius, Ilvir, II, 160.
- Felix, C. Cassius, Ilvir, II, 165.
- Furet (?), sur une m. de la Cyr., S. 3.
- Galba, m. frappée à Babba sous —, III, 175-176.
- Gallus, L. Livinelus, *quaestor praetore*, II, 61-62.
- Gaulos, m. appartenant peut-être à —, II, 182.
- Gazelle, sur les m. de la Cyr., I, 16, 36, S. 5, 90.
- Gemellus, A. M., Ilvir, II, 165.
- Génie de la colonie, III, 174.
- Gerboise, sur les m. de la Cyr., I, 95, 111; prétendue —, S. 3.
- Gergis, m. appartenant peut-être à —, II, 181-182.
- Gindanes, tribu libyenne, S. 22.
- Graine de aliphium, I, 14.
- Griffon, sur les m. de Bogud II, III, 96, S. 90.
- Gurra, m. appartenant peut-être à —, II, 182.
- Hadrumetum, m. attribuées à tort à —, II, 58.
- Harmonia, objet de culte en Afrique, II, 169, III, 68.
- Heraclea en Cyr., prétendues m. de —, I, 97, 128, S. 21.
- Hercule, au jardin des Hespérides, I, 18; — vénéré par les Libyens, I, 134; par les rois de Num., III, 24. Tête d'— sur les m. de Carthage frappées en Sicile, II, 82, S. 46. Têtes incorrectement attribuées à —, sur les m. de Num. et de Maur., III, 25-26, 33, 35-36, 93, 99. Dieu phénicien répondant à —, v. Melkart.
- Hespérides, jardin des —, I, 18, 22, 92, III, 161.
- Hiempsal II, son portrait sur les m., III, 40-41, S. 64.
- Himera, m. phéniciennes attribuées à —, II, 180-181, S. 50 n.
- Hippopotame, sur les m. de Juba II, III, 122.
- Horoscope d'Auguste, II, 29, 59; III, 122, 136, 138.
- Ibis, sur les m. de Juba II, III, 121.
- Insignes des magistrats romains, I, 158-159, S. 31.
- Insignes triomphaux, envoyés de Rome aux rois de Num. et de Maur., III, 123 (S. 77), 136.
- Isis, Isis-Astarte, sur les m. de Maur., III, 179-180. Symbole d'Isis, III, 121, S. 15.
- Jovinus, Q. Cæcilius, Ilvir, II, 160.
- Juba (Jolaus), fils l'Hercule, roi mythique, III, 25, 118.
- Judex, M. Tullius, Ilvir, II, 161

- Jugurtha, son portrait sur les m., III, 35-37.
- Julia, fille d'Auguste, prétendue tête de —, II, 19-20.
- Junon, son image sur les m. de Carthage rom., II, 150, — d'Hippo, II, 169. Cf. Astarte.
- Jupiter, vénéré en Cyr., I, 67-68 (III, 189).
- Jupiter-Ammon, vénéré en Cyr., I, 68, 100; — en Num. et Maur., III, 43, S. 73.
- Justus, C. Sallustius, Ilvir, II, 160.
- L**
- Lachan, prétendu nom d'un roi numide, S. 65.
- Lambæsa, m. attribuées à tort à —, II, 9.
- Lathon, dieu du fleuve —, I, 91-92.
- Lettres isolées. Grecques, sur les m. de la Cyr., I, 76, 92, 115, 132-134 (S. 22-23), 139, 160-161 (III, 191), 164-165, III, 187-188. Latines, d'un sens insolite, sur les m. de la Cyr., I, 164; — de Leptis Minor, II, 51. Puni-ques, sur les m. des Libyens, I, 132; — de Carthage, II, 81, 127-129; — des rois de Num., III, 30, 34, 38.
- Libera, liberatrix*, surnoms de l'Afrique et de légions rom. sur les m. de Cl. Macer, II, 171-174.
- Libya, personnifiée, tête de —, S. 13, 26, 31.
- Lilybæum, lieu du monnayage carthaginois, II, 83, 123.
- Lion, symbole de l'Afrique, II, 82, III, 45, 71, 103, 134; — attribut d'Hercule, I, 134. Tête de lion, I, 16, 18, 20; II, 171.
- Livia, déifiée, sur les m. des villes de la province Africa, II, 13, 19-20, 48, 154, 155-156, 159-160, 169.
- Lollius, L., propréteur de la Cyr., I, 158, S. 31.
- Lopadusa, m. attribuées à —, II, 180-182.
- Lucius, César, sur les m. de la Byz., S. 44. V. Caius.
- Lune, v. croissant. Déesse de la —, v. Astarte.
- M**
- Maccæ*, tribu libyenne, I, 133.
- Macrinus et Diadumenianus, leurs noms et leurs têtes sur une m. d'Hippo, II, 170.
- Magas, roi, prétendu monogramme de —, I, 147; portrait de —, I, 148-149, S. 26.
- Magistrats, grecs, I, 113-114 (S. 19); — romains, v. les titres; — puni-ques, II, 10 (S. 37-38), 183, III, 30, 72, 179, cf. Suffètes.
- Main levée, son sens, II, 26, S. 36.
- Malte, m. attribuées à —, II, 180, 182.
- Maranthis, prétendue m. de —, I, 36.
- Marque, v. monétaire.
- Marsus, C. Vibius, proconsul de l'Afrique, II, 164.
- Masinissa, son portrait sur les m., III, 15, 24.
- Mauritania personnifiée, sa tête, III, 100, 119, 134, 138.
- Maximus, Africanus Fabius, proconsul de l'Afrique, II, 54-55, 62-63; S. 39-40, 43.
- Méandre, détour de fleuve, sur les m. de Maur., III, 98, 163, 169, S. 80.
- Melkart (Makar), II, 12-13, 33; III, 24, 56. Cf. Hercule.
- Mercure, grec, S. 11; — romain, II, 50; — phénicien, v. Taaüt-Cadmus.
- Metropolis*, titre de Leptis, S. 34.
- Micipsa, ses frères et ses fils, leurs portraits sur les m., III, 26-27, 33.
- Mîhir*, symbole perse, sur les m. de Maur., III, 97, 160.
- Minerve, grecque, I, 69-70, 86; — li-byenne, I, 134, II, 19; — phénicienne, II, 19.
- Monétaire. Divisions —, moyens de les distinguer, en Cyr., I, 122-123, à Carthage, II, 138. Droit —, s'il a été accordé aux villes libres, S. 57-58, — aux reines, S. 28, 76. Fonctionnaires —, en Cyr., I, 115, S. 19; — puniques, v. lettres isolées. Marques d'atelier —, en Cyr., I, 76; à Carthage, II, 129-131, S. 54-55; en Num., III, 30-31, 47, 94. Signes de valeur —, sur les m. de Leptis Minor, II, 63; — de Carthage, II, 130, 139, 140, S. 54. Systèmes —, en Cyr., I, 20-21 (S. 4), 32, 35 (S. 7), 37, 41, 63, 65-67, 71-72 (S. 7), 77, 85, 87, 116-125, 135, 149-150, 169-170; en Syrt., II, 36-37; en Byz., II, 63-64; à Carthage, II, 82-83, 133-140; dans les autres villes de Zeug., II, 175-177; en Num., III, 74-77; en Maur., III, 180-183.
- Monnaies, de confédération, I, 30, 39-40; — d'alliance entre deux ou trois communes, I, 76, 96-97, 134, S. 3, 12, 17; II, 20-26; III, 52, 54-55, 62-64, 178. M. dentelées, d'electrum, de potin, v. ces mots.
- Monnayage, d'après des systèmes différents par un même État, en général, I, 120; à Cyrène, I, 121-122; à Carthage, II, 134, 136, 138.
- Monogrammes, grecs, I, 115 (S. 16, 19), 144 (S. 27), 145; — puniques, II, 127, S. 49.
- Neptune, grec, I, 92 (III, 190); — liby-phénicien, II, 55-56.
- Nero, César, fils de Germanicus, *quin-quennalis* sur les m. d'Utica, II, 161, S. 57.
- Numidia personnifiée, sa tête, III, 44, 73.
- O**
- Ornement du carré creux, I, 16.
- Ornements de tête particuliers, de Jupiter-Ammon, I, 85, S. 5-6, 14-15, 31; — de Libya, I, 162, S. 31; — d'Astarte, III, 56, 69; — d'Isis, III, 180.
- Osirid, symbole d'—, II, 119, III, 17, 177.
- P**
- Palais de Juba I, III, 45, S. 65.
- Palicanus, proconsul de la Cyr., I, 168.
- Palmier, symbole de la Libye, I, 76; II, 82, 118; III, 13, 17, 126, 171-172.
- Panorme, lieu du monnayage carthaginois, II, 83; m. incorrectement classées à —, II, 80-81 (S. 46), 123, III, 14, 20, 22, 33, 35, 39.
- Panthère, III, 128, 135.
- Parada, m. attribuées à —, II, 157, S. 56.
- Patellius, L. Fabricius, I, 166 (III, 191).
- Pax, C. Cælius, Ilvir, II, 165.
- Pégase, sur les m. de Carthage, II, 118.
- Pentadrachmon*, en Cyr., I, 65-66.
- Pentagone, I, 110-111.
- Pentekontadrachmon*, en Cyr., I, 66 n.
- Peuple personnifié, la tête du —, III, 73, 93, 99, 152, S. 84-87.
- Phtah, v. Chusor-Phtah.
- Phycus, prétendue m. de —, I, 128.
- Pintade, poule d'Afrique, sa tête, S. 14; prétendue coiffure de son plumage, III, 179.
- Pisa*, sur une m. éléenne, attribuée à la Cyr., S. 14.
- Piso, Cn. Calpurnius, proconsul de l'Afrique, S. 44.
- Pius, L. Cæcilius, Ilvir, II, 160.
- Plomb, m. numides de —, III, 31, S. 63-64.

- Potîn, argent mélangé; l'alliage et la valeur des m. carthagoises de —, II, 132-133, 136-137.
- Proconsuls, de la Cyr., I, 167, 168; — de l'Afrique, II, 45, 54, 158, S. 44; portraits des — sur les m. de la Byz., II, 46, 54-55, S. 38-39.
- Propréteurs, de la Cyr., I, 158 (S. 31); — de l'Afrique, II, 54 (S. 41-42), 172.
- Proserpine, vénérée à Carthage, II, 111; sa tête sur les m. de Carthage, II, 111-112, 114.
- Ptolémaïs en Cyr., prétendues m. de —, I, 128, S. 21.
- Putput (Putput), attribution de m. à —, II, 59, S. 56.
- Quadrige**, sur les m. de la Cyr., I, 68.
- Questores**, en Cyr., I, 163, 169; — *propratore*, en Cyr., I, 163, en Afrique, II, 61, 63.
- Quatuorviri**, sur les m. de Clypea, II, 157.
- Quinquennales**, *Ilviri*, III, 124, S. 55, 57, 77.
- Quinqueviri**, prétendu collègue de —, sur les m. puniques de la Syrt., S. 35, 37.
- Rameau de l'arbre des Hespérides, signe d'Evespéris, I, 92, 143, 145, S. 26.
- Renard (?), sur une m. de la Cyr., S. 3.
- Rome personnifiée, sa tête sur les m. de la Cyr., I, 36, 77; — sur une m. de Cl. Macer, II, 171.
- Roue, sur les m. de la Cyr., I, 36, 74-75, 87. M. au type d'une roue rapportées à tort à la Cyr., S. 20.
- Rufus, Aulus Pupius, *questor propratore* en Cyr., I, 162-163.
- Rufus, L. Passienus, proconsul de l'Afrique, S. 44.
- Rufus, T. G., *Ilvir*, II, 165.
- Ruspæ, m. appartenant peut-être à —, II, 181-182.
- Sangler, I, 16, 159 n., III, 66.
- Sardaigne, m. frappées en —, II, 108-109, 127-129, 147.
- Saturninus, L. Volusius, proconsul de l'Afrique, II, 36, 45-46, 54, S. 39.
- Scato, proconsul de la Cyr., I, 167 (III, 191).
- Segeste, m. phéniciennes de —, S. 50 n.
- Selene*, surnom de Cléopâtre, sur une m. de Juba II, S. 75.
- Sella curulis*, insigne du propréteur, I, 158-159; — envoyée de Rome à Ptolémée, III, 129, 136; — *castrensis*, S. 31.
- Semes, dieu du soleil, II, 56; cf. Baal.
- Septemvir epulonum*, sur les m. de la Byz., II, 52, 54, 61.
- Serapis, II, 34, 40, III, 59.
- Serpent esculapien, I, 110, 163, 165, 166; v. *uræus*.
- Severus, Sept., nom et tête (?) de — sur une m. d'Hippo, II, 170.
- Sextilius, P., propréteur de l'Afrique, II, 54, S. 41-42.
- Siga, m. attribuées à tort à —, II, 17.
- Signe, v. monétaire, symboles; — cruciforme, v. croix.
- Silphium, I, 13-16 (S. 3-4), 104-109 (S. 18), 134.
- Sistrum, sur les m. de Juba II, III, 121.
- Sitifis, attribution de m. à —, III, 59.
- Sittius, P., *Ilvir*, III, 64, 194, S. 67.
- Soleil, v. astre; dieu du —, v. Baal-Chamman, Baal-Semes, Semes.
- Sophax, fils d'Hercule, III, 118, 147.
- Sosius, III, 102.
- Stimulus*, servant à diriger l'éléphant, S. 63.
- Sudællium*, insigne du questeur, I, 164.
- Suffètes, noms de —, II, 33, 126, 150-151, S. 55, 56.
- Surfrappes, I, 40, 59, 131-132; II, 96, 97, 145, 159; S. 5, 23.
- Symboles, asiatiques, II, 42, S. 40-41, 47; — puniques, II, 120-121, S. 47, 52-53; — égyptiens, II, 119, III, 17, 120-122; — perses, III, 97, 160; — accessoires, v. types accessoires.
- Syphax, roi, III, 91-92, S. 69-70.
- Syracuse, attribution incorrecte de m. à —, II, 123.
- Taaüt-Cadmus, le Mercure phénicien, II, 34.
- Tacatua, attribution de m. à —, II, 164, III, 155.
- Taureau, III, 120, 135, 174, — s'élançant des eaux, III, 174, S. 80-81; — du Bacchus phénicien, III, 99; — à face humaine, S. 2.
- Telepte, alliance monétaire avec Cirta, III, 63.
- Temples puniques, III, 45, S. 65. Temple de Baal-Jupiter, II, 151, S. 56; — d'Astarte, III, 120; — d'Auguste, III, 122; — de Tibère, III, 136.
- Thon (*thymus*), sur les m. de Lix, III, 161.
- Thuro-Chusartis, déesse phénicienne, II, 169, III, 68, S. 59, 68, 79.
- Tridrachme, S. 14.
- Triple silphium, I, 31, 87.
- Triplification du type, en général, I, 31.
- Triquetra (*triskole*), sur une m. de Cl. Macer, II, 173.
- Trône de Juba II, S. 77.
- Tucca, attribution de m. à —, II, 164.
- Types accessoires, leur sens en général, I, 109; sur les m. de la Cyrénaïque, I, 109-112; — de Carthage, II, 121-122, S. 47-48, 51-53; — de Micipsa et de ses fils, III, 28-29, 33.
- Uræus**, symbole égyptien, III, 121.
- Vacca** (Baga), m. attribuées incorrectement à —, II, 9.
- Vache d'Isis, III, 121, S. 74.
- Varus, P. Quinctilius, proconsul de l'Afrique, II, 45-46, 54, S. 39.
- Vase au nom d'Arcésilas, I, 16, S. 3-4.
- Vantour, dépouille de —, coiffure d'Isis, III, 179.
- Vénus, vénérée en Cyrénaïque, I, 33. Vénus-Astarte, v. Astarte.
- Vermna, roi, S. 69-71; son nom, S. 88-89.
- Victoire, déesse de la —, I, 19; II, 171; III, 24, 44, 123.



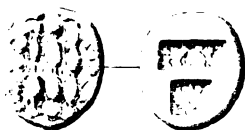
## Les légendes puniques.

- א, II, 93-100, 102, 103, 105, 145; III, 34, 138; S. 49.  
 אב, II, 178 (180-183).  
 איה, voir ציץ.  
 אל, III, 18, 29-30.  
 אלכח, *Telepta*, ville, III, 60, 63.  
 אפון, *Hippo*, ville, III, 53, 54, S. 66.  
 אשלכן, *Salviana*, ville, III, 67, 68; S. 68.  
 אשליח, *Zilis*, ville, III, 153, 154 (S. 79).  
 את, III, 71; — en ligature, S. 49.  
 אחג, nom d'*Utica*, ou plutôt de *Tucca*, II, 159, 163-164, III, 70.  
 ב, II, 94-101, 145, 146; S. 49.  
 בא, II, 178 (180-183).  
 בארצת, *Byrsa*, la citadelle de Carthage, II, 86, 91, 122-126; S. 48, 53-54.  
 בב, II, 178 (180-183).  
 בבעל, *Bulla*, ville, III, 57, 58, S. 66.  
 בי (?), en ligature, II, 96, 127.  
 בילן, *Villa Repentina* (?), II, 23, 25, 26.  
 ברמלקרת, *Boncaria* (?), ville, III, 60, 63.  
 בלמצולן, nom de magistrat, III, 48, 50.  
 בעל, voir מבעל.  
 בעלת, *civitas* ou *magistratus*, III, 144-145, 150-151.  
 בף, II, 178 (180-183).  
 בקש, *Bocchus*, roi, III, 97-98, 99, 100; S. 72, 73.  
 ברד (?), nom de suffète, S. 35.  
 בת, III, 71; — en ligature (?), II, 96, 127.  
 בתועל; nom de magistrat, II, 77, 80-81.  
 ג, II, 94, 96, 97, 99, 178; III, 68; S. 22, 36, 49.  
 גב, II, 178 (180-183).  
 גר, nom de suffète abrégé, II, 27, 28, 32; S. 37.  
 גדר, nom de suffète, S. 36, 38.  
 גם, II, 179 (180-183).  
 גן, nom de magistrat abrégé, III, 18, 29-30.  
 גע, nom de magistrat abrégé, II, 90, 126.  
 גר, *Gergis* (?), ville, II, 178, 181.  
 גח, III, 177, 178-179.  
 ד, II, 86, 93, 96.  
 די (?), nom de magistrat abrégé, II, 28, 32; S. 37.  
 דה, nom de suffète abrégé, II, 84, 126; S. 50.  
 ממלכת, voir הממלכת.  
 המשא, nom de suffète (?), S. 37.  
 המשאעכבר, deux noms de suffètes (?), II, 28, 31, S. 36-38.  
 דה, nom de magistrat abrégé, III, 18, 29-30.  
 ו, II, 100, 101.  
 ויעת, *Oza*, ville, II, 15-18, 20, 23.  
 ורמנר, *Vermina*, roi, III, 88, S. 69-70.  
 ז, II, 102.  
 ח, II, 93, 95-99; III, 38.  
 חב, nom de magistrat abrégé, II, 77, 80-81.  
 חלמן, *Calama* (?), ville, III, 176-177, 178-179.  
 חמש (?), *quinque* (?); nom de suffète (?); S. 35.  
 חע, II, 179, 182.  
 חרף (?), II, 179, 182.  
 חה, nom de magistrat abrégé, III, 38, S. 49, 64.  
 ט, II, 94, 105, 127 n.  
 טא, III, 177, 178-179.  
 טזי, *Zitha*, ville, II, 20-21.  
 טפעתן (?), *Typhasa*, ville, III, 53, 55; S. 66.  
 טש, en ligature (?), II, 94, 127 n.  
 י, II, 88, 90, 101, 106, 146; III, 13, 176; S. 61.  
 יובעי, *Juba*, roi, III, 42-43, 46-47.  
 יול, *Jol*, ville, III, 73, 138.  
 כ, II, 93, 98, 101.  
 ככרצו, nom d'homme, III, 48, 50.  
 כמא, *Camarata*, ville, III, 143.  
 כרמן, *Cirta*, ville, III, 60, 61.  
 לה, nom de suffète abrégé, II, 84, 126; S. 50.  
 לכש, *Lix*, ville, III, 155-156, 157-158.  
 לפקי, *Leptis*, ville, II, 3-7, 9-10; S. 34.  
 מ, I, 130-132; II, 76, 81, 85, 88, 93, 96, 98, 99, 101, 146.  
 מבעל, *a civibus* ou *magistratus*, III, 145-146, 150-151, 155-156, 158; S. 79-80.  
 מנ, II, 146.  
 מום (מלם?), II, 180 (181-183).  
 מחנת, *castra* ou *castellum* (*Panormus*?), II, 74-75, 79, 80-81; S. 46, 90.  
 מחשכם, *questores* (?), II, 76, 80-81, S. 47.  
 מכ, nom de magistrat abrégé, III, 18, 29-30.  
 ממ, abréviation, II, 76, 81.  
 ממלכת, *regnum* ou *rex*, III, 8-11.  
 מנ, nom de magistrat abrégé, II, 27, 32 (S. 37); III, 18, 29-30, 32.  
 מעקר, *Macaræa*, ville, II, 23-24, 26.  
 מפעם, *numus cunis*, III, 155-156, 158-159; cf. S. 80.  
 מפקד, *a praefecto* ou *praefectura*, II, 3, 10; S. 34.  
 מצ, nom de magistrat abrégé, II, 28, 32; S. 37.  
 מצלן, nom d'homme, III, 48, 50.  
 מקמא, *Macomada*, ville, III, 66.  
 מקם שמש, *oppidum solis*, *Semes*, *Asamas*, III, 111, 124, 164-165, 166-168.  
 מש (?), nom de suffète abrégé, S. 35.  
 משחנצן, *Masinissa*, III, 48, 49.  
 נ, II, 98, 102, 146.  
 נכ (?), S. 49.  
 נפק, *Syphax*, roi, III, 91, S. 69-70.  
 נראע, *Sarai*, ville, III, 69.  
 נח, *Suthul* (?), ville, III, 59, S. 66.  
 ע, II, 87, 90, 93-100, 102; III, 17; S. 45, 48.  
 עא, *Gazauphala*, ville, III, 65, 66.  
 עג, nom de magistrat abrégé, II, 77, 81-82.  
 עד, II, 146.  
 עכבר, nom de suffète (?), S. 37.  
 עלכחא (עלפחא), *Alipota*, ville, II, 42.  
 עם מחנת, *populus castrorum* (*exercitus*) ou *populus castelli* (*Panormi*?); voir מחנת.  
 עק, II, 146.

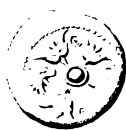
- ערע, *Gurra* (?), ville, II, 179, 181-182.  
 ער, II, 146.
- פ, II, 29, 102. Cf. ב.  
 מפקד, voir מפקד.
- צ, II, 97, 106; S. 50.  
 צברתען, צברתען, *Sabrata*, ville, II, 26-30.
- צי, nom de magistrat abrégé, II, 27, 28, 32; S. 27.
- ציץ, *Segeste*, ville, S. 50 n.
- קיר, *Cercina*, ville, II, 60-61.
- קרתחדשת, *urbs nova* ou *Carthago*, II, 74-75, 79, 80-81; S. 46, 90.
- ר, II, 28, 145.
- רשאדר, *Rusadir*, ville, S. 78-79.
- רשבי, *Ruspe* (?), ville, II, 178, 179, 181.
- ש, II, 96, 102, 145.
- שו, nom de magistrat abrégé, II, 28, 32, S. 37.
- שוק, *Zuchis*, ville, II, 20-21.
- שמשפר, *Thysdrus*, ville, II, 58-60 (III, 193), S. 43.
- שמש, *Semes*, *Asamas*, ville, III, 98, 100, 167.
- שעלת, *Sala*, ville, III, 163, 164.
- ת, II, 94.
- תגור, *Tagura*, ville, S. 67-68.
- תברכען, *Tabraca*, ville, III, 52, S. 65.
- תונצן, *Tumiza*, ville, III, 52, S. 66.
- תון (?), nom abrégé de la même ville, III, 73, 74.
- תינגא, *Tingie*, ville, III, 144-146, 148-149.
- תמדעת, *Tamusia*, ville, III, 162.
- תמכי, *Timici*, ville, III, 143.
- תנגא, voir תינגא.
- תעינת, *Thana*, ville, II, 40-41.
- תחגא, voir תינגא.

Des légendes plus ou moins indistinctes ou indéchiffrables se trouvent: II, 42-43 (n° 5), 179 (n° 14); III, 17 (S. 63), 51 (S. 65), 60 (n° 71), 66 (n° 77), 100 (n° 16), 169 (n° 253 et 254); S. 68 (n° 85 a-b).

CYRENAÏCA.



A. 1a.



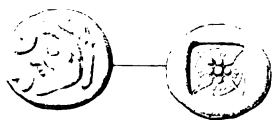
A. 14a



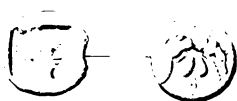
A. 17a



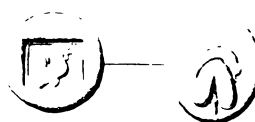
A. 20a



A. 20b.



A. 26a.



A. 26b.



A. 51a.



A. 52A.



A. 36a.



A. 38a.



A. 90a.



A. 119A



A. 121a.



A. 138a.



A. 141a.



A. 141b.



A. 190.



A. 193b.



A. 286a.



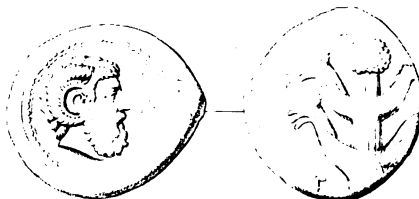
A. 290a.



A. 293a.



A. 331a.



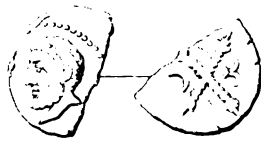
A. 334A.



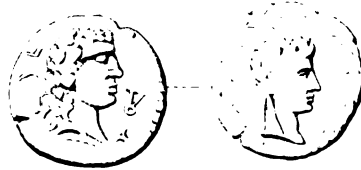
A. 359A.



SYRTICA.



Æ. 3b.



Æ. 5a

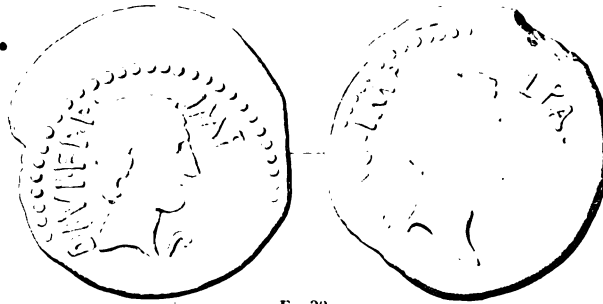


Æ. 5b.

BYZACHNE.



Æ. 9.



Æ. 30a

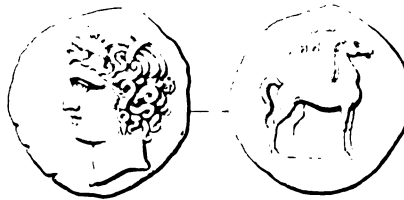


Æ. 25.

ZEU GITANA, Carthago.



Æ. 45 A.



Æ. 93 a



Æ. 129 a.



Æ. 185 a.



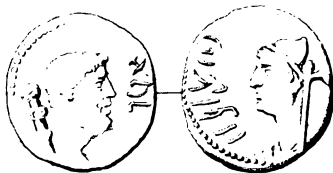
Æ. 250 c



Æ. 320 a.



NUMIDIA.



Æ. 64 a.



Æ. 76 a.



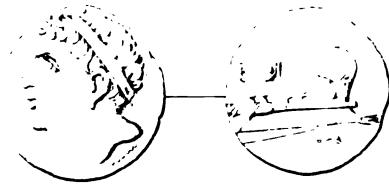
Æ. 85 a.



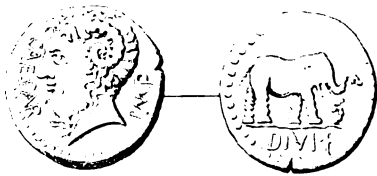
MAURITANIA.



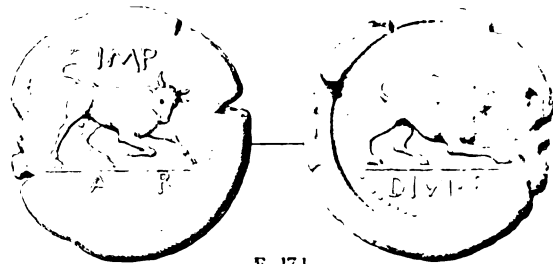
R.4a



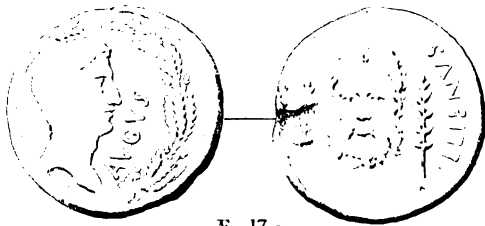
R.4b



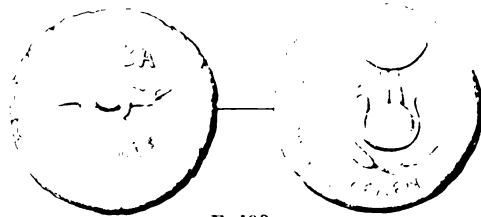
Æ.17a.



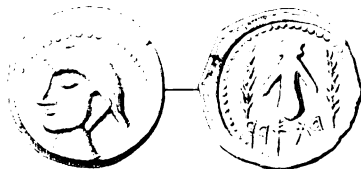
Æ.17b.



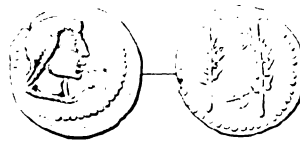
Æ.17c.



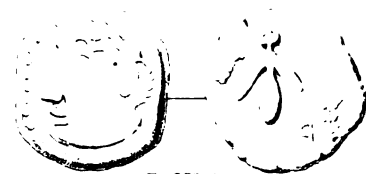
Æ.102a.



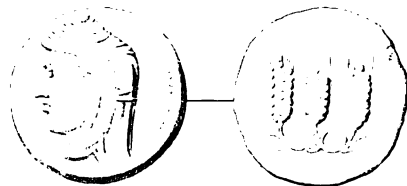
Æ.215a.



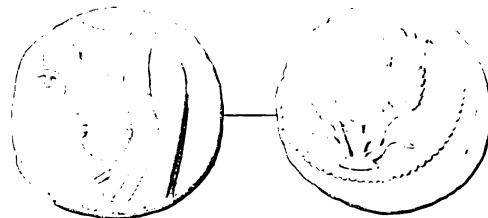
Æ.233a.



Æ.253A.



Æ.291.



Æ.294.

ערע, *Gurra* (?), ville, II, 179, 181-182.  
עח, II, 146.

פ, II, 29, 102. Cf. ב.  
מפקד, voir מפקד.

צ, II, 97, 106; S. 50.

צברתון, צברתון, *Sabrata*, ville,  
II, 26-30.

צי, nom de magistrat abrégé, II, 27,  
28, 32; S. 27.

ציץ, *Segeste*, ville, S. 50 n.

קיר, *Cercina*, ville, II, 60-61.

קרתחדשת, *urbs nova* ou *Carthago*,

II, 74-75, 79, 80-81; S. 46, 90.

ר, II, 28, 145.

רשאר, *Rusadir*, ville, S. 78-79.

רשב, *Ruspe* (?), ville, II, 178, 179,  
181.

ש, II, 96, 102, 145.

שו, nom de magistrat abrégé, II, 28,  
32, S. 37.

שוק, *Zuchis*, ville, II, 20-21.

שמפטר, *Thysdrus*, ville, II, 58-60  
(III, 193), S. 43.

שמש, *Semes*, *Asamas*, ville, III, 98,  
100, 167.

שעלת, *Sala*, ville, III, 163, 164.

ת, II, 94.

תגור, *Tagura*, ville, S. 67-68.

תברכען, *Tabraca*, ville, III, 52, S. 65.

תונצן, *Tuniza*, ville, III, 52, S. 66.

תון (?), nom abrégé de la même ville,  
III, 73, 74.

תינגא, *Tingis*, ville, III, 144  
-146, 148-149.

תמדעת, *Tamusia*, ville, III, 162.

תמכי, *Timici*, ville, III, 143.

תנגא, voir תינגא.

תעינת, *Thæna*, ville, II, 40-41.

תתנגא, voir תינגא.

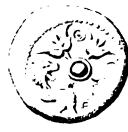
Des légendes plus ou moins indistinctes ou indéchiffrables se trouvent: II, 42-43 (n° 5), 179 (n° 14); III, 17 (S. 63), 51 (S. 65),  
60 (n° 71), 66 (n° 77), 100 (n° 16), 169 (n° 253 et 254); S. 68 (n° 85 a-b).



CYRENAÏCA.



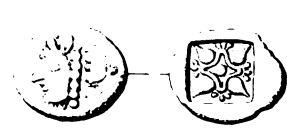
Æ. 1a.



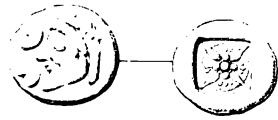
Æ. 14 a.



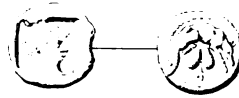
Æ. 17a



Æ. 20 a.



Æ. 20 b.



Æ. 26 a.



Æ. 26 b.



Æ. 51 a.



Æ. 52 A.



Æ. 36 a.



Æ. 38 a.



Æ. 90 a.



Æ. 119 A.



Æ. 121 a.



Æ. 138 a.



Æ. 141 a.



Æ. 141 b.



Æ. 190.



Æ. 193 b.



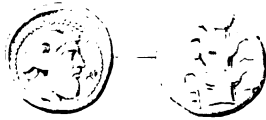
Æ. 286 a.



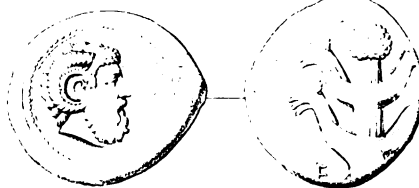
Æ. 290 a.



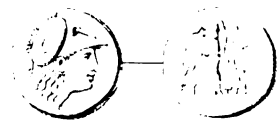
Æ. 293 a.



Æ. 331 a.



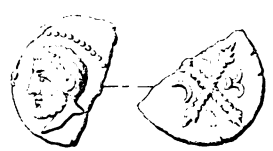
Æ. 334 A.



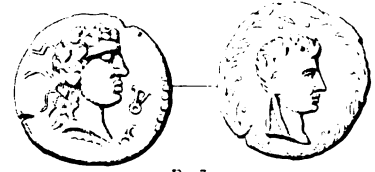
Æ. 359 A.



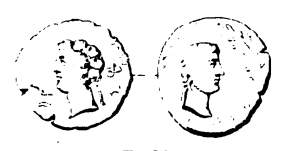
SYRTICA.



Æ. 3b.



Æ. 5a.

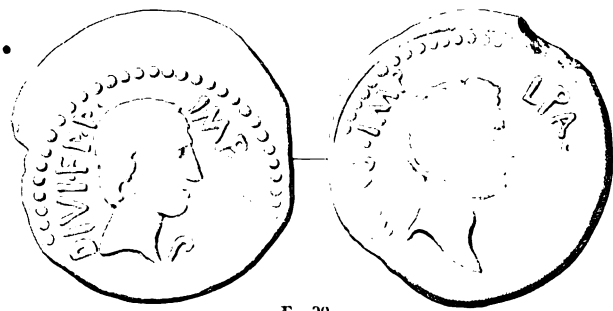


Æ. 5b.

BYZACENE.



Æ. 9.



Æ. 39a.

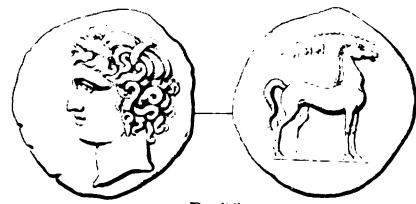


Æ. 25.

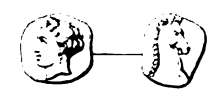
ZEUGITANA, Carthago.



Æ. 45 A.



Æ. 93 a.



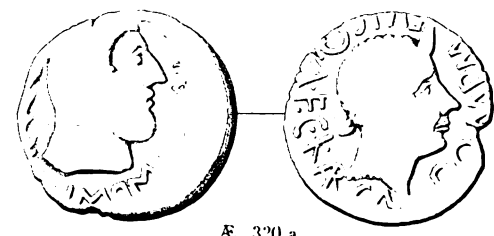
Æ. 129 a.



Æ. 185 a.

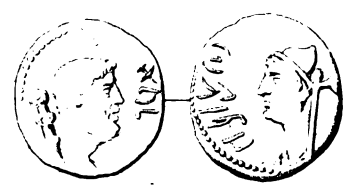


Æ. 250 c.

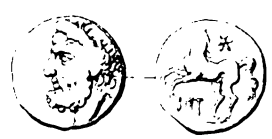


Æ. 320 a.

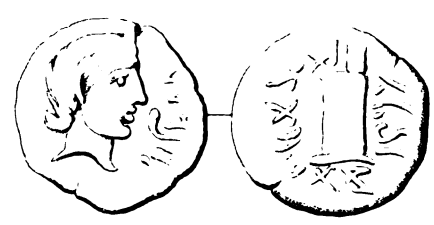
NUMIDIA.



Æ. 64 a.



Æ. 76 a.



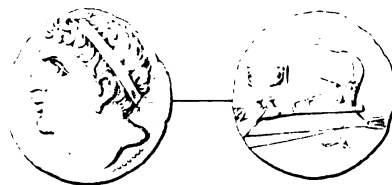
Æ. 85 a.



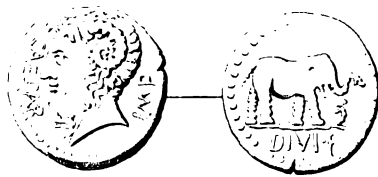
MAURITANIA.



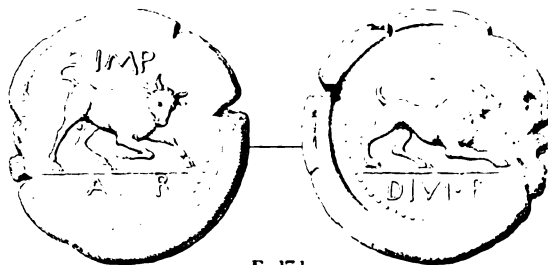
R. 4a



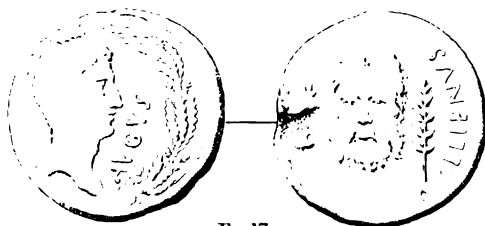
R. 4b.



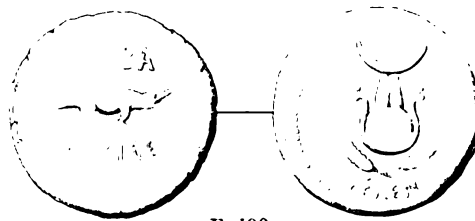
Æ. 17a.



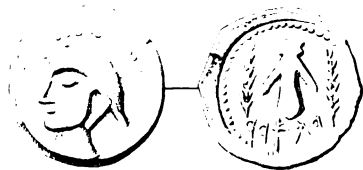
Æ. 17b.



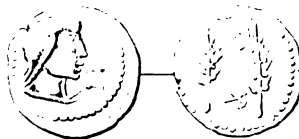
Æ. 17c.



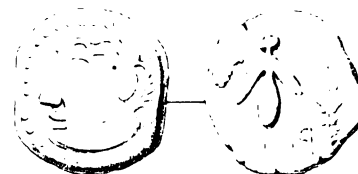
Æ. 102 a.



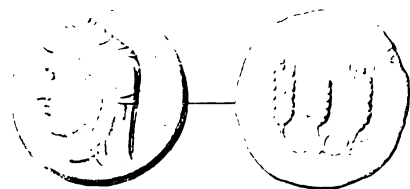
Æ. 215 a.



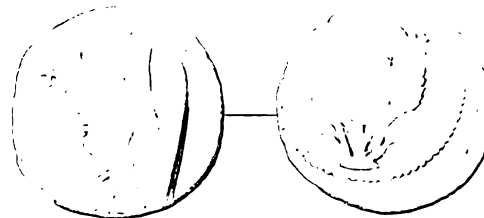
Æ. 233 a.



Æ. 253 A.



Æ. 291.



Æ. 294.

ASHMOLE  
OXFORD  
18

